

CONSULTATIONS CITOYENNES SUR L'EUROPE



QUELLE
EST VOTRE
EUROPE ?

Consultations citoyennes
sur l'Europe

cndp
Commission nationale
du débat public

CONSULTATIONS CITOYENNES SUR L'EUROPE

SOMMAIRE

Lettre de saisine de la ministre chargée des Affaires européennes, Mme Loiseau.	4
Décision de la Commission nationale de débat public du 6 juin 2018	6
Remerciements.....	7
Résumé	8

Partie 1

FONDEMENTS MÉTHODOLOGIQUES ET ANALYSE SOCIOLOGIQUE.....	17
1/ Les origines d'un projet de refondation	19
2/ Une méthodologie innovante.....	20
3/ Un double niveau : national et européen	22
4/ 1 082 consultations citoyennes en France	24
5/ Une médiatisation localement importante mais nationalement inachevée	27
6/ La question des « experts de l'Europe »	28
7/ En quête de nouveaux publics	29
8/ Des porteurs de projets mobilisés au service du débat citoyen.....	31

Partie 2

RESTITUTION DES CONSULTATIONS CITOYENNES..... 33

Introduction méthodologique..... 34

Environnement..... 40

Citoyenneté 51

Institutions..... 65

Communication..... 76

Avenir de l'Europe 82

L'Europe et le monde 88

Migrations..... 93

Numérique 101

Éducation 107

Agriculture..... 116

Défense et sécurité..... 123

Économie 128

Social 137

Santé 145

Partie 3

ANNEXES 151

LETTRE DE SAISINE DE MADAME LA MINISTRE CHARGÉE DES AFFAIRES EUROPÉENNES À LA CNDP



MINISTÈRE DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*La Ministre
chargée des Affaires européennes*

SGCC/AM/N° D-00213-18

Paris, le 17 MAI 2018

Madame la Ministre,

Le président de la République a annoncé dans ses discours d'Athènes puis de la Sorbonne en septembre dernier le projet d'appuyer la refondation de l'Union européenne sur un dialogue renforcé avec les citoyens européens au moyen de consultations citoyennes sur l'Europe de grande ampleur. Depuis, les 27 États membres de l'Union européenne ont pris la décision de participer à ces consultations, avec notamment le soutien de la Commission européenne.

En France, ces consultations citoyennes ont été lancées officiellement par le président de la République le 17 avril. Les recommandations auxquelles elles donneront lieu seront présentées aux chefs d'État et de Gouvernement au Conseil européen de décembre 2018.

Notre objectif est de mobiliser un grand nombre de citoyens, en identifiant les enjeux auxquels ils souhaitent que l'Union européenne réponde. Plus d'une centaine de projets de consultations a déjà été labellisé et se tiendront partout à travers les territoires. Il est évidemment essentiel que la France, qui est à l'origine de ce projet et assume donc une responsabilité particulière dans sa réussite, démontre pleinement sa capacité à organiser des débats ouverts, transpartisans et tenant compte de tous les arguments présentés de façon respectueuse de la diversité des points de vue.

.../...

Madame Chantal JOUANNO
Présidente
Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

ADRESSE POSTALE: 37 Quai d'Orsay 75700 Paris 07 SP - STANDARD: 01 43 17 53 53
ADRESSE INTERNET: www.diplomatie.gouv.fr

Comme vous le savez, le secrétariat général des consultations citoyennes sur l'Europe, placé sous mon autorité, anime le dispositif de coordination des consultations citoyennes. M. Arnaud Magnier et son équipe ont mis en place une méthodologie visant à favoriser au maximum la transparence et la participation des citoyens. Nous mesurons combien la confiance est fondamentale dans ce processus.

Le dispositif mis en place doit traduire cette volonté de véritablement écouter la parole citoyenne sans présupposé.

Compte tenu de l'expertise reconnue et de l'expérience riche qui sont les vôtres, je serais heureuse que la Commission nationale du débat public nous fasse le plaisir de nous accompagner à titre de conseil dans le suivi de cette initiative innovante. Vous trouverez dès lors ci-joint le document officiel de saisine, signé par le secrétaire général aux consultations citoyennes.

En vous remerciant pour votre apport à ce projet, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.



Nathalie LOISEAU

DÉCISION N°2018/44/ CONSUL_CIToy_EUROP/1



SÉANCE DU 6 JUIN 2018

DÉCISION N° 2018 / 44 / CONSULT_CIToy_EUROP/ 1

MISSION DE CONSEIL DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
AUX CONSULTATIONS CITOYENNES SUR L'EUROPE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L121-1,
- vu la lettre de mission de Madame Nathalie LOISEAU, Ministre chargée des Affaires européennes du 17 mai 2018,

Considérant que :

- la Commission a pour mission d'émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public,
- la mission de conseil confiée par Madame la ministre à Madame la Présidente de la CNDP relève bien d'une mission de conseil, d'avis et de recommandations,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission accepte la mission de conseil auprès du secrétariat général aux consultations citoyennes sur l'Europe qui est confiée à sa Présidente et en délègue la réalisation opérationnelle à Madame Ilaria CASILLO, Vice-présidente de la Commission nationale du débat public.

La Présidente,

Chantal JOUANNO

REMERCIEMENTS

Le Secrétariat général des consultations citoyennes sur l'Europe (SGCCE) adresse ses plus chaleureux remerciements à l'ensemble des citoyens français, européens et non-européens, qui ont participé à cette initiative unique de démocratie participative, à travers toute la France, au cours des sept derniers mois.

Il remercie également les porteurs de projets pour leur engagement au service des citoyens et en faveur d'un débat ouvert et de qualité sur les avenir possibles de l'Europe.

Par ailleurs, le SGCCE remercie l'ensemble des administrations et services de l'Etat qui ont apporté leur concours, ainsi que ses partenaires européens, des autres Etats membres comme les institutions, pour leur mobilisation et leurs retours d'expérience fructueux.

Le SGCCE espère que les conclusions qu'ils trouveront dans ce rapport nourriront utilement leurs réflexions futures et leurs prochains engagements.

RÉSUMÉ

L'initiative des consultations citoyennes sur l'Europe trouve son origine dans une **proposition** française, **émise par le Président de la République** dans son discours de la Sorbonne (26 septembre 2017).

L'ambition est d'amorcer une refondation du projet européen, en s'appuyant sur un vaste débat participatif et populaire, ouvert à une importante diversité des citoyens participants. Elle est d'ouvrir un temps de discussion et d'échange accessible à tous les citoyens de l'Union européenne, sans parti pris et sans exclusive, afin de leur donner une opportunité nouvelle de s'exprimer et de s'engager, de dire ce qu'ils pensent de l'Europe d'aujourd'hui et d'esquisser l'Europe de demain qu'ils souhaitent et espèrent.

UN PROJET EUROPÉEN

Dès la conception du projet, la **Ministre chargée des Affaires européennes** et le Secrétariat général des consultations citoyennes sur l'Europe (ci-après SGCCE) ont associé les institutions de l'Union européenne (Commission, Parlement, Comité Économique et Social, Comité des Régions) et les représentants des 26 autres États membres à Bruxelles, lesquels ont rapidement apporté leur soutien à ce projet et y ont contribué, chacun avec ses moyens propres.

Les États membres se sont entendus pour consulter largement les citoyens européens, avec un calendrier unique et selon des principes méthodologiques communs mais surtout avec un objectif convergent: **faire remonter ces attentes citoyennes au plus haut niveau, au Conseil européen de décembre 2018.**

L'organisation, par la Commission européenne, d'un **panel citoyen européen** les 4, 5 et 6 mai à Bruxelles, a constitué un acte symbolique fort de cette dimension européenne. 97 citoyens issus des 27 États membres, représentatifs de la diversité des profils de la société européenne, ont, à l'issue de trois jours de débats d'une grande intensité hébergés par le Comité économique et social européen, élaboré et adopté un questionnaire en 14 points destiné à tous les Européens et disponible dans toutes les langues officielles de l'UE sur une plateforme dédiée du site Europa.



CALENDRIER ET MÉTHODOLOGIE EN FRANCE



En France, **les consultations citoyennes sur l'Europe se sont déroulées entre le 17 avril et le 31 octobre**. Majoritairement initiées par des acteurs issus du terrain et représentant tous les territoires, elles ont eu pour principes le pluralisme, la diversité (des publics, des opinions et des propositions) et la transparence (de l'organisation et des modalités de restitution). L'objectif prioritaire était de sortir les discussions européennes des enceintes d'experts, afin d'inciter la plus grande diversité possible de citoyens à y prendre une part active, dans

un cadre méthodologique rigoureux et accessible. En permettant une flexibilité sur les méthodologies des États membres, les consultations citoyennes n'ambitionnaient pas d'atteindre un idéal théorique de démocratie participative, mais de renouveler et d'encourager de façon très concrète la mobilisation citoyenne en faveur d'un débat large et contradictoire sur l'avenir de l'UE.

Pour mener à bien cet objectif, un **Secrétariat général des consultations citoyennes sur l'Europe** a été créé auprès de la Ministre chargée des Affaires européennes. Sur le plan de la gouvernance, deux entités ont également été mises en place: un **Conseil d'orientation** composé de personnalités qualifiées spécialistes des affaires européennes et un **Comité de surveillance**, auquel était invité à siéger un représentant par parti politique présent à l'Assemblée nationale.

Après une très large série de consultations d'experts de tous horizons, afin de recevoir leurs avis, de tester des hypothèses de travail et de recueillir leurs retours d'expérience, tant en France que dans d'autres États européens, le SGCCE a construit une méthodologie stricte des consultations citoyennes, inversant les codes habituels des débats sur l'Europe: les consultations citoyennes sur l'Europe ont été conçues comme une démarche qui part « du terrain ». L'impulsion de l'État vise seulement à informer et à encourager les organisateurs de ces consultations, menées dans les formats souhaités et sur les thèmes choisis par eux-mêmes. Le SGCCE a choisi un **principe de labellisation des débats** selon lequel tout individu, collectif ou organisation pouvait, sous condition de respecter les principes de la Charte, organiser de manière autonome la consultation. Chaque organisateur s'est engagé à envoyer au SGCCE une restitution à partir d'un formulaire préétabli par le Secrétariat.

Les porteurs de projets ont été accompagnés et soutenus tout au long du processus par l'équipe du SGCCE et les outils mis à leur disposition:

- un **site internet** dédié, sur lequel toutes les informations utiles étaient concentrées et l'ensemble des résultats des consultations citoyennes sur l'Europe disponible en temps réel;
- une **hotline** à même de répondre dans les meilleurs délais à toutes les interrogations, de forme comme de fond, des organisateurs de consultations citoyennes;
- des **kits méthodologiques** qui, sans imposer de format précis, ont été mis à disposition des acteurs des consultations, lesquels pouvaient ainsi disposer des ressources nécessaires pour organiser des ateliers d'échanges ou un forum citoyen interactif.



Les restitutions ainsi reçues, et plus particulièrement l'exploitation des données issues des consultations, ont été confiées pour leur exploitation à une Autorité Administrative Indépendante, la **Commission nationale du débat public** (ci-après « Cndp »), garante du droit à l'information et à la participation du public. Ceci explique la double signature de ce rapport. La première partie décrivant la démarche relève du SGCCE. La restitution a été conçue et rédigée par la Cndp en totale indépendance et neutralité.

La Cndp a donc traité dans un temps très court une masse de données qualitatives considérable sur des sujets divers. L'objectif que s'est donné la Cndp était de produire une restitution qui, à la fois, rende justice en amont au matériau recueilli lors des concertations, et soit exploitable en aval par différents acteurs. La Cndp n'a pas exploité les propos bruts des participants mais les restitutions des concertations, sous forme de synthèses, établies par les organisateurs: elle a donc travaillé sur des données intermédiaires.

La Cndp a par ailleurs constaté qu'un certain nombre de propositions issues des restitutions font état de mesures existantes. Dans le principe du respect de la parole citoyenne, elle a choisi de les traiter sans les distinguer. La méconnaissance des actions existantes est, en effet, une donnée riche d'enseignements. Ces propositions figurent donc dans le texte du présent rapport. De manière générale, la Cndp a veillé à ce qu'aucune proposition ne soit écartée.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

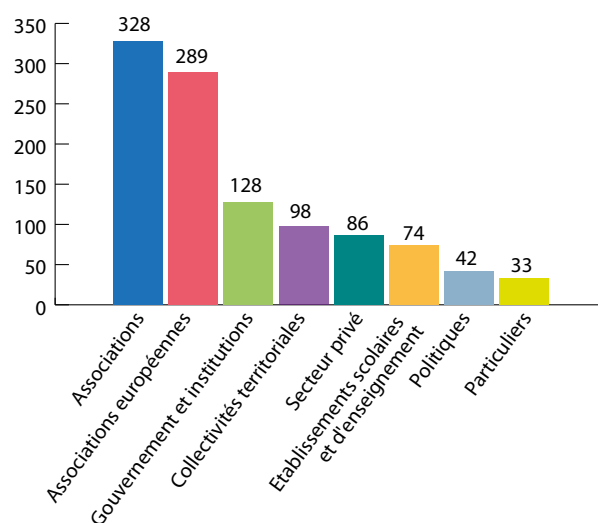
En France, les **1082 consultations citoyennes** ont réunis plus de 70 000 participants.

Au total, **97 des 101 départements français** ont participé aux consultations citoyennes. Les départements et régions d'Outre-mer en ont tous organisées. L'Île-de-France a concentré le plus grand nombre de consultations citoyennes au sein d'une seule région, et Paris le plus grand nombre au sein d'un même département. Néanmoins, les trois quarts des consultations citoyennes se sont déroulées hors de l'Île-de-France, une répartition qui reflète assez fidèlement celle de la population sur le territoire métropolitain.

400 communes ont organisé une ou plusieurs consultations citoyennes. Les petites entités urbaines (villages, bourgs et petites villes, c'est-à-dire ne dépassant pas 20 000 habitants selon les critères de l'INSEE) ont constitué 54 % de ce total. **L'exercice a donc mobilisé d'abord les petites villes.**

La **diversité des profils** des organisateurs comme des participants à travers tout le territoire et dans des formats de discussions très divers, a ainsi permis d'atteindre pleinement l'objectif fixé par le gouvernement: disposer, au terme de débats pluralistes et transparents, d'une vision large et argumentée de ce que les citoyens pensent vraiment de l'Europe d'aujourd'hui et de ce qu'ils attendent de l'Europe de demain.

Ces résultats « ressemblent » aux porteurs de consultations et aux participants. Le choix de la méthode des réunions aux portes ouvertes permettait de démocratiser l'accès aux lieux de débats à tous. Si les pu-



blics mobilisés sont régulièrement des publics aux opinions tranchées, il n'en demeure pas moins que des initiatives originales ont permis la mobilisation de participants divers.

La Cndp n'a pas hiérarchisé les arguments et propositions en fonction de leur occurrence puisqu'un principe fondamental des restitutions est le principe d'équivalence. Toutefois des "arbres argumentatifs" rendent compte des occurrences de chacune des propositions.

PRINCIPAUX THÈMES

Approfondir l'Union européenne

Les consultations ont porté sur l'institution qui incarne le projet politique commun aux Européens: l'Union européenne (ci-après « UE »), mais c'est l'Europe comme espace géographique et historique dont il a été question dans les discours officiels tout comme dans les nombreuses interventions des participants aux consultations françaises. Ce premier constat est majeur: « **on pense UE mais on dit Europe** ».

La Cndp a ensuite classé toutes les contributions dans des « arbres argumentatifs », cet outil permettant d'identifier les constats, les arguments et les propositions pour chaque restitution. Cette méthodologie a fait ressortir **14 grandes thématiques** (14 arbres argumentatifs). Ces thématiques sont les suivantes: environnement, santé, agriculture, économie, social, éducation, recherche, culture, citoyenneté, institutions, communication, défense et sécurité, Europe dans le monde, avenir de l'Union. Certaines thématiques ont donné lieu à un très grand nombre de propositions. Elles sont présentées dans le texte du rapport sous forme d'« encadrés de propositions » qui les listent de manière lisible.

Si cette technique des « arbres argumentatifs » a permis de dégager la très grande richesse des propositions et argumentations citoyennes, il convient de noter que la classification en thématiques ne rend sans doute pas justice au caractère finalement peu « compartimenté » des expressions citoyennes. Certes, un nombre significatif de consultations a été thématiqué mais beaucoup portaient aussi sur des problématiques plus générales comme « l'avenir de l'Union » ou ont abordé, que cela ait été prévu au départ ou non, une pluralité de sujets. Lors de ces consultations, **les thèmes évoqués se retrouvaient souvent associés, décloisonnés**, avec en toile de fond le besoin de retrouver une vision globale mobilisatrice pour l'UE.

Première donnée intéressante, les thèmes ou questions absents des débats: il est très peu question d'élargissement de l'UE, de façon positive ou négative. C'est plutôt **l'approfondissement du projet européen qui a été traité**. De la même manière, il y a des nombreuses questions en filigrane, qui bien que présentes ne sont pourtant ni identifiées ni nommées en tant que telles par les participants: l'euro et la gouvernance par exemple.



Même si des diagnostics négatifs ont pu être dressés, notamment par rapport à l'opacité des institutions européennes, **l'Europe est souvent appréhendée comme la solution aux problèmes nationaux, plutôt que leur cause.** Si le lecteur trouvera dans le rapport complet à certains endroits l'expression d'opinions défavorables à l'intégration européenne présentes lors de ces CCE, la plupart des propositions portées par les participants tendent à montrer que l'échelle européenne est – et reste – l'échelle de l'ambition, de l'idéal-type démocratique et pacificateur vers lequel tendre.

Le nouveau rêve européen est écologique

La manière dont le sujet de l'**environnement** est traité est parlante pour illustrer l'ambition et la pertinence de l'échelle européenne: pour les contributeurs, ce dernier incarne **le nouveau rêve européen**, un impératif qui irait de soi; il représente un des piliers pour construire **une Europe durable qui a une responsabilité particulière au regard du reste du monde.** L'écologie est quant à elle perçue comme le domaine dans lequel les citoyens européens sont en avance, prêts à oser davantage et « lier le rêve européen au rêve écologique ». Les propositions et les contributions portant sur les modes de vie, les systèmes de production des énergies, la consommation des ressources, le recyclage, le changement climatique sont à la fois précises et ambitieuses.



Ce rêve écologique est présent dans de nombreux chapitres thématiques au-delà de la politique environnementale. À travers notamment l'enjeu impératif pour le citoyen d'une alimentation durable et de qualité, il est **déterminant dans les chapitres sur la santé ou encore sur l'agriculture.** Les débats sur la Politique Agricole Commune, qui reste importante aux yeux des participants même si certains lui prêtent un caractère rigide, ont en effet particulièrement porté sur l'intégration des enjeux sanitaires et environnementaux. Il s'agit pour les participants de

transformer les modes de production et de consommation. Ceux-ci se disent prêts pour ce changement et expriment sur ce sujet un sentiment de décalage par rapport aux responsables politiques, qui seraient plus enclins à écouter les lobbies industriels que les aspirations citoyennes.

Des citoyens européens acteurs du changement

La vision de l'**Europe comme ressource, comme référence à laquelle se comparer pour s'améliorer** et où aller chercher les bonnes pratiques est particulièrement présente dans les contributions portant sur **l'éducation et la formation.** Les questions d'éducation, qui nourrissent de nombreuses propositions à dimension européenne, s'entremêlent en permanence avec celles portant sur la citoyenneté, pierre angulaire de ces consultations.

La **citoyenneté européenne** est en effet un des sujets les plus débattus: comment susciter le sentiment d'appartenance des Européens à leur espace géographique et politique? Comment développer une identité européenne? La cohésion de l'Europe, jugée fondamentale, passe par une valorisation de sa culture, des différences entre pays, de ses valeurs et de ses symboles communs. L'idée d'une identité commune a été un argument majeur pour prôner une citoyenneté européenne, mais il ne faudrait pas, selon les participants, que cette identité commune dilue les différences culturelles.

Il serait au contraire souhaitable de les valoriser, car elles représentent « une richesse ». Il n'y aurait ainsi **aucune contradiction entre une identité nationale, avec ses spécificités, et une identité européenne commune**. La connaissance des cultures réciproques pourrait, pour certains participants, être un moyen d'« apprendre à fonctionner ensemble ».



La citoyenneté européenne passerait également par un **développement des droits** auxquels elle donne accès et une mise en avant des possibilités d'engagement. Les **échanges entre pays** sont à renforcer. Plusieurs de ces éléments se retrouvent dans le travail à mener plus particulièrement auprès des jeunes. Les propositions sont largement tournées vers la nécessité de réduire les inégalités d'accès à la mobilité des jeunes, que ce soit pour étudier, pour travailler ou pour voyager : tous devraient pouvoir vivre quelques mois à l'étranger, mesurer les points communs et les différences culturelles entre États membres, se construire une expérience professionnelle internationale. L'enseignement concentre également plusieurs idées pour **faciliter une appropriation critique du projet européen par les jeunes** : renforcement de l'apprentissage des langues (non limité à l'anglais), européanisation des cours d'histoire et d'éducation civique, développement de projets pédagogiques.

Les consultations portent une vision peu positive des **institutions de l'UE**, perçues comme opaques, complexes, rigides et surtout peu démocratiques. Leur principal défaut pour les participants se résume en une forte distanciation instaurée entre les différents acteurs politiques de l'UE : entre institutions européennes et citoyens, entre États membres et UE, et même entre différents États membres (clivages entre l'Europe de l'Ouest et de l'Est, du Sud et du Nord). Ces distanciations sont caractérisées par le **manque de transparence et de lisibilité**, le manque de contrôle démocratique, mais aussi par le simple manque de connaissances et d'informations. Les citoyens se sentent ainsi dépossédés de leur Union politique et perdent confiance en elle, tout comme à l'échelle nationale ils perdent confiance en leurs représentants politiques, qui semblent eux-mêmes avoir une confiance limitée en l'UE.

Toujours est-il que **les propositions faites vont toutes dans le sens d'un rapprochement entre citoyens et institutions** et d'une démocratie plus forte : participation citoyenne aux décisions, réforme de la Justice, réforme des institutions pour donner plus de poids au Parlement, mieux contrôler la Commission et repenser le rôle du Conseil, etc. **L'objectif est clairement d'intégrer**

les citoyens à un ensemble politique par un fonctionnement institutionnel plus démocratique et participatif.

En raison de cette distance qui existe entre les institutions européennes et les citoyens, la **communication** est présentée par les participants comme un **enjeu essentiel**. Plus qu'un défaut de communication de l'UE, il s'agit d'un problème fondamental de désappropriation des citoyens de leur Union. Pour les participants, il faudrait à la fois **mettre en valeur les avancées permises par l'UE** et son fonctionnement institutionnel: éduquer les différents publics et leur faire prendre conscience de l'intérêt qu'il y a à être Européen. Penser des médias intégrés serait de ce point de vue une avancée souhaitable.

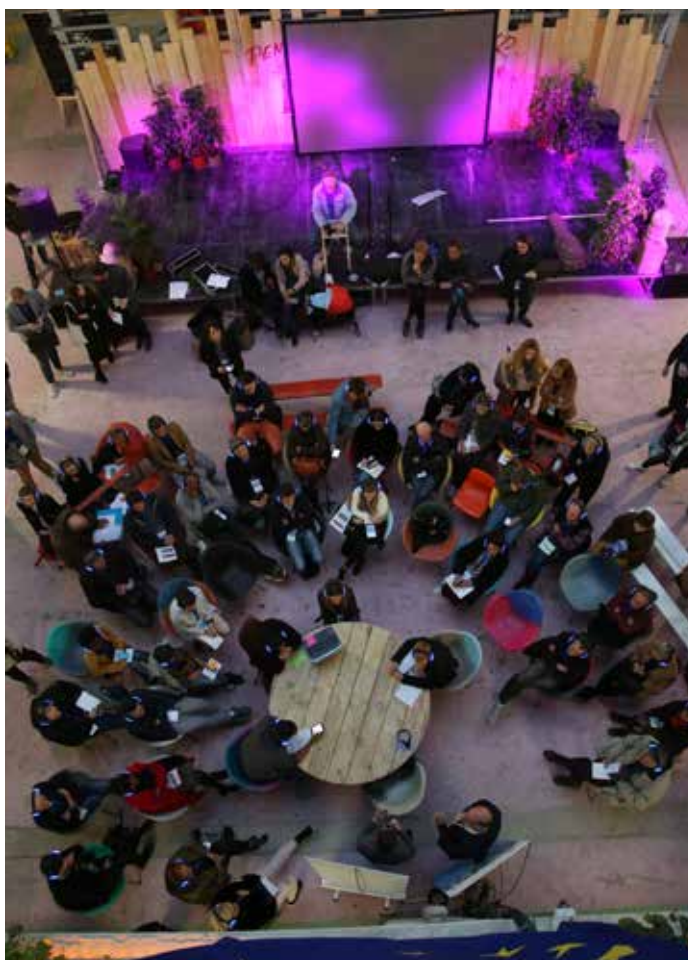
Une Europe qui s'affirme et protège

Les **enjeux économiques** sont parmi les plus importants qui ressortent des consultations citoyennes, à la fois parce qu'ils sous-tendent le projet européen

depuis sa création et parce que les participants reconnaissent que l'Union a exercé un rôle majeur dans la mise en œuvre – et le succès – des politiques économiques des États membres. Ils l'invitent cependant à se saisir de façon déterminante des nouveaux enjeux et défis de la mondialisation et à **réorienter sa logique** qu'ils jugent trop libérale et centrée sur les marchés financiers. Plus encore, les participants considèrent que l'UE subit aujourd'hui et subira plus encore demain la mondialisation si elle ne parvient pas à mieux la réguler. Ils **appellent donc à ce que ses États membres s'unissent réellement pour protéger leurs citoyens et faire valoir leurs intérêts**. De fortes attentes existent dans le domaine du **numérique** pour lequel les participants estiment que l'UE devrait faire émerger des géants européens. L'UE est également vue comme l'espace pertinent pour soutenir l'ensemble de ses acteurs économiques.

La logique adoptée doit être celle du conseil, de **l'accompagnement** et de **la protection**; non celle du contrôle administratif et de l'injonction à la performance. Ses aides devraient donc être harmonisées, leur accès assoupli; ses dispositifs devraient faciliter une véritable intégration des travailleurs au marché européen. La construction européenne est perçue comme principalement économique et libérale et jugée sans dimension sociale suffisante. Dans ce contexte, les participants sont nombreux à préconiser une **harmonisation des règles fiscales et sociales** en prenant exemple sur les mieux-disants parmi les États membres et en se référant souvent au modèle français.

Le rêve écologique est aussi très présent dans toutes les matières économiques et sociales: on parle de circuits courts, de la nécessité de **retisser les liens entre l'Europe et ses territoires**, de bâtir une Europe à taille humaine qui n'oublie pas ses zones rurales et les personnes en situation



de précarité. Du point de vue **social**, l'UE semble en effet perçue comme un **outil qui peut être efficace pour lutter contre la pauvreté, la précarité et les inégalités économiques et de genre**. Elle est aussi vue comme un vecteur pour accélérer le traitement des questions sociétales : droits, législation sur les drogues, euthanasie, etc. Les propositions sont dans l'ensemble « progressistes », faisant référence aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. Comme pour l'enjeu économique, l'harmonisation vers le mieux-disant et le recours à des outils communs, notamment fiscaux, sont largement évoqués. Il est intéressant de noter de ce point de vue que toutes ces préconisations sont formulées avec un prisme national.

L'Europe, une puissance éthique

Concernant les **relations internationales**, l'analyse est sensiblement la même que pour l'économie : **l'Europe n'est pas à détricoter, mais à renforcer, à la condition de porter une ambition plus sociale et éthique**. Ainsi l'UE devrait assurer sa place dans le jeu mondial, tenir tête aux différentes grandes puissances telles que les États-Unis, la Chine ou la Russie, et pourrait même s'inspirer d'une diplomatie d'inspiration très française défendant sa spécificité à l'échelle internationale. Un point ressort particulièrement des consultations : la nécessité pour l'UE d'entretenir une véritable relation équitable dans son soutien et ses rapports à **l'Afrique**, continent vers lequel se tourneraient tous les regards actuellement.

Contrairement aux volets institutionnel ou environnemental pour lesquels les débats sont plutôt riches et contextualisés, les participants aux consultations semblent très peu au fait des enjeux précis propres à la **défense** et à la **sécurité**, même s'ils manifestent un réel intérêt pour ces thèmes. Si la majorité des contributions sont **globalement favorables à une collaboration européenne autour de ce sujet** ainsi qu'à sa réorganisation, le débat reste entier sur le degré d'intégration qu'il convient d'adopter tout comme sur ses objets spécifiques : certains n'hésitent pas à proposer des formes d'intégration nouvelles comme une armée commune en charge de la défense de l'UE et de ses intérêts dans le monde, d'autre la multiplication d'accords bilatéraux sur les questions stratégiques. Ce domaine est **encore largement en friche**. Les sujets de collaboration concrets évoqués sont quant à eux relativement définis : industrie militaire et sécurité.

Face au **phénomène migratoire**, plusieurs participants se sont exprimés en faveur d'un meilleur traitement des personnes migrantes. Il faut noter que les consultations révèlent une certaine méconnaissance du phénomène, confondant par exemple les différents statuts (migrants, demandeurs d'asile, immigrés, réfugiés) et donc les enjeux qui y sont associés. Une des pistes de travail évoquées par les participants serait d'ailleurs de communiquer plus largement et de manière plus neutre pour **informer les citoyens européens**, atténuer les craintes et les réflexes xénophobes.

Toujours est-il que l'UE est perçue comme un **outil pertinent pour mieux accueillir, mieux aider et mieux intégrer** les personnes migrantes, et ce dans le respect des valeurs européennes d'humanisme. Il est intéressant de remarquer que face à l'altérité extra-UE, le sentiment d'appartenance européen semble bien présent. Travailler à une échelle plus globale, comme sur le **traitement des conflits dans les pays d'origine**, a été évoqué par les participants, mais le plus souvent dans l'optique de canaliser les flux. Il est enfin souligné le besoin d'**alléger la charge qui incombe aux pays d'entrée** comme la Grèce ou l'Italie, et de porter une politique intégrée en matière d'asile.

CONCLUSIONS

Avec 1 082 évènements et environ 70 000 participants, les consultations citoyennes sur l'Europe en France auront été une expérience inédite de démocratie participative, un espace de débats innovants, une aventure humaine. Les participants ont clairement exprimé leurs attentes d'un retour sur les suites qui seront données à leurs propositions. Ils ont également souligné l'importance d'une **plus forte implication citoyenne dans la vie démocratique de l'UE**, notamment par le prolongement de ce type de démarche participative.

Les citoyens réunis lors de ces consultations, bien que très critiques sur la conduite des politiques publiques, n'envisagent pas la résolution des grands défis mondiaux en dehors du cadre européen. Ils attendent – quels que soient les domaines – une Union européenne plus efficace, au fonctionnement institutionnel plus transparent. Ils seraient fiers d'appartenir à une Union dont l'horizon politique serait centré sur une meilleure capacité à **défendre leurs valeurs et leurs intérêts communs**, ainsi que sur une **ambition sociale et environnementale humaniste**.

“Dans ce panel citoyen, nous avons discuté pendant 4 demi-journées, pour arriver aux propositions de cet avis. Nous avons des opinions (fort) différentes. Nous avons expérimenté une manière de parler d'Europe entre-nous et de nous confronter, dans laquelle nous nous sommes bien retrouvés. Nous avons découvert, dans nos échanges, des choses que nous ignorions sur l'Europe. Notre perception de l'Europe a changé. Nous allons parler autour de nous de cette expérience enrichissante. Nous recommandons que de tels ateliers soient mis en place régulièrement. En nous invitant, vous avez ouvert une voie, cette voie est prometteuse pour nous citoyens et pour vous décideurs.”

(Extrait de l'Avis citoyen adopté par le panel citoyen, du 25 au 27 octobre 2018 à Paris)

**FONDEMENTS
MÉTHODOLOGIQUES
ET ANALYSE
SOCIOLOGIQUE**





LES CONSULTATIONS CITOYENNES SUR L'EUROPE : UN MOMENT EXCEPTIONNEL POUR LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE EUROPÉENNE

Pour la première fois de l'histoire de l'Union européenne, les États membres se sont entendus pour consulter largement les citoyens européens avec un calendrier unique et selon des principes méthodologiques communs, avec le concours des institutions.

Ce faisant, ils ont réuni les conditions pour encourager l'émergence d'espaces publics de discussion permettant aux citoyens de faire valoir leur point de vue et leurs attentes puis de les faire remonter au plus haut niveau : le Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement de décembre 2018.

Le sens de cette mobilisation citoyenne était de susciter et d'encourager une parole issue du plus près du terrain, reflétant la vie quotidienne de la population et ses préoccupations, afin de recueillir des opinions exprimées librement, sans intermédiaire, dans un cadre méthodologique où tout propos est jugé recevable et trouve sa place dans la restitution finale.

1 082 consultations citoyennes ont été organisées, réunissant plus de 70 000 participants partout en France : métropoles, territoires ruraux, zones transfrontalières et dans tous types de structures – associations, universités, établissements d'enseignement, entreprises, collectivités locales, administrations, mouvements de jeunesse, fédérations professionnelles...

Cette diversité des profils des organisateurs comme des participants à travers tout le territoire et dans des formats de discussion très divers, du panel citoyen structuré au café-débat spontané, a permis que l'objectif fixé par le gouvernement soit pleinement atteint : disposer, au terme de débats pluralistes et transparents, d'une vision large et argumentée de ce que les citoyens pensent vraiment de l'Europe d'aujourd'hui et de ce qu'ils attendent de l'Europe de demain.



1/ LES ORIGINES D'UN PROJET DE REFONDATION

a) Un moment singulier de l'histoire européenne

L'initiative des consultations citoyennes sur l'Europe trouve son origine dans une proposition française, émise par le Président de la République dans divers discours notamment ceux d'Athènes (7 septembre 2017) et de la Sorbonne (26 septembre 2017).

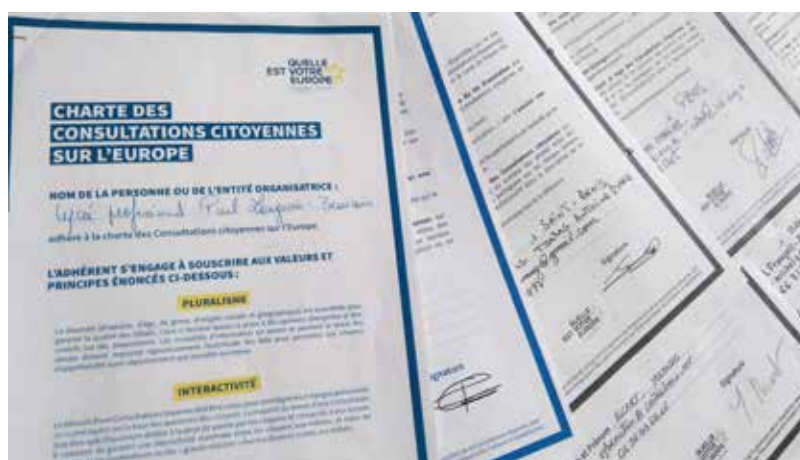
L'ambition est d'amorcer une refondation du projet européen à l'échelle de plusieurs années, en s'appuyant sur un vaste débat participatif et populaire, ouvert à une importante diversité de citoyens participants. La proposition s'appuie sur un constat largement partagé : trop longtemps l'Europe s'est construite loin des peuples, suscitant incompréhensions, indifférence ou même rejet. Le sentiment diffus que les grandes perspectives d'avenir de l'UE se décident sans les citoyens, voire en contradiction avec leur volonté, s'est durablement installé dans les esprits. L'ambition est donc d'ouvrir un temps de discussions, de débats et d'échanges accessibles à tous les citoyens de l'Union européenne, sans parti pris et sans exclusive ; de leur donner une opportunité nouvelle de s'exprimer et de s'engager, de dire ce qu'ils pensent de l'Europe d'aujourd'hui et d'esquisser l'Europe de demain qu'ils souhaitent et espèrent.

Faisant de la démocratie « l'essence du projet européen » et appelant à une refondation de l'Europe « par et avec le peuple »¹, le Président de la République a proposé l'organisation de conventions démocratiques – devenues par la suite « consultations citoyennes » – à travers toute l'Europe pour renouer les fils d'un débat européen trop longtemps mis sous le boisseau.

b) Les fondements analytiques

Les transferts de compétence des États vers l'Union européenne auraient dû s'accompagner de la création d'un véritable espace public européen de débat, ainsi que d'outils de participation démocratiques. Les instruments existants ne trouvent pas encore aujourd'hui un écho suffisamment significatif pour induire un sentiment de véritable vie démocratique à l'échelon européen.

L'enjeu consiste à libérer la parole, sans a priori, pour entendre ce que les citoyens aiment ou n'aiment pas en Europe, ce qu'ils espèrent, ce qu'ils craignent, ce qu'ils proposent. L'objectif est de parvenir à des solutions d'intérêt général par l'échange et la confrontation d'arguments, au moyen d'un processus de délibération conduit rationnellement et équitablement.



¹ « Initiative pour l'Europe. Discours d'Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie et démocratique », 26 septembre 2017, Paris



2/ UNE MÉTHODOLOGIE INNOVANTE

a) Une Charte de principes et une démarche « de terrain »

Concrètement, comment parvenir à recueillir la parole sur l'Europe ?

Afin de répondre à cette question en France, une méthodologie stricte des consultations citoyennes a été construite par un Secrétariat général des consultations citoyennes sur l'Europe (SGCCE) chargé de la mise en œuvre opérationnelle de l'initiative sous l'autorité de la ministre chargée des Affaires européennes, Mme Nathalie Loiseau.

Inversant les codes traditionnels des débats sur l'Europe, les consultations citoyennes sur l'Europe sont une démarche qui part « du terrain », des représentants de la société civile ou de simples citoyens, syndicats, entreprises, acteurs culturels, chambres de commerce et d'industrie, associations citoyennes ou encore lieux de formation ou de culture. Le rôle de l'État se limite à les informer et à les encourager à prendre en charge et animer leurs propres consultations, dans les formats souhaités et sur les thèmes choisis par eux-mêmes. Chaque organisateur de consultations citoyennes s'engageait à respecter une Charte de principes.

En France, les consultations citoyennes sur l'Europe se sont déroulées entre le 17 avril et le 31 octobre.

Elles ont été conçues comme un exercice d'authentique expression démocratique : majoritairement initiées par des acteurs issus du terrain et représentant tous les territoires, les consultations citoyennes ont eu pour principes le pluralisme et la diversité (des publics, des opinions et des propositions) et la transparence (de l'organisation et des modalités de restitution).

Pour cela, les attendus de l'exercice supposaient de répondre à plusieurs exigences :

- D'une part, l'État pouvait être l'incitateur et le garant de la cohérence d'une méthodologie et d'un calendrier communs à l'ensemble du territoire (y compris les Outre-mers), mais ne pouvait qu'exceptionnellement être l'organisateur de ces débats.
- D'autre part, il était essentiel que les ressources mobilisées permettent d'atteindre des catégories de citoyens réputées moins enclines à débattre des questions européennes.
- De même, la démarche n'atteindrait son but que si la règle commune était unanimement partagée : l'objectif n'était pas d'influencer l'opinion sur le projet européen, mais bien d'encourager un débat ouvert au sein duquel toutes les opinions, des plus favorables au plus critiques, auraient droit de cité.

Enfin, cette démarche devait être partagée avec les autres États membres ainsi qu'avec les institutions de l'Union européenne.

b) Le Secrétariat général des consultations citoyennes sur l'Europe (SGCCE)

Pour mener à bien cette initiative, un Secrétariat Général des consultations citoyennes sur l'Europe a été créé auprès de la ministre et administrativement rattaché au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Cette structure a été mise sur pied le 1^{er} février 2018, et progressivement dotée d'une quinzaine de collaborateurs, dont un tiers mis à disposition par différents ministères, un tiers recruté sur contrats par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et un tiers de stagiaires issus de formations universitaires en affaires publiques ou en communication.



Sur le plan de la gouvernance, deux entités ont été mises en place auprès de la ministre chargée des Affaires européennes :

- **Un Conseil d'orientation** (CO) composé de personnalités qualifiées, spécialistes des affaires européennes (anciens ministres, présidents d'associations ou de think tank, parlementaires nationaux et européens). Son objectif était d'apporter des propositions ou de faire part de leur expérience à la Ministre et au Secrétariat général sur les grandes lignes du projet. Il s'est réuni à quatre reprises.
- **Un Comité de surveillance** (CS) auquel étaient invités à siéger un représentant par parti politique représenté à l'Assemblée nationale. La plupart des partis politiques ont participé au comité. Son objectif était de vérifier que les activités du Secrétariat général respectaient l'engagement pris de stricte impartialité politique dans la gestion des ressources comme dans le traitement des résultats. Il s'est réuni à trois reprises et a pu accéder in situ à toute information utile.

Afin de bénéficier d'une expertise extérieure et techniquement reconnue, le SGCCE a décidé de faire appel à la Cndp pour son conseil sur la méthode. Pour garantir une exploitation en toute indépendance des résultats des consultations, le SGCCE a choisi de confier cette tâche à un comité tiers. C'est tout naturellement que le choix s'est porté sur l'autorité administrative indépendante qu'est la Cndp, garante du droit à l'information et à la participation du public.



3/ UN DOUBLE NIVEAU: NATIONAL ET EUROPÉEN

a) National

Il a été possible de s'appuyer sur un rapport parlementaire² particulièrement éclairant, adopté dès le mois de décembre 2017 à l'Assemblée nationale. À partir de début 2018, le SGCCE s'est attaché à la mise en œuvre du concept de consultation au travers :

- **D'une identité visuelle** pour amorcer une communication large.
- **D'un site internet dédié** sur lequel toutes les informations utiles seraient concentrées et l'ensemble des résultats des consultations citoyennes sur l'Europe disponible en temps réel. Le site Touteurope.eu, dont la neutralité éditoriale est reconnue, a fourni le support au site dédié : quelleestvotreeurope.fr
- **Sur la base de la Charte de principes, des documents types ont été conçus** (demande de labellisation, envoi des restitutions), d'usage volontairement simple afin d'encourager des porteurs de projets sans expérience particulière de l'organisation de débats à franchir le pas. En s'inspirant des meilleures démarches internationales (Canada, notamment) et nationales en la matière, des outils méthodologiquement rigoureux mais qui répondaient à l'exigence d'une grande accessibilité des documents ont été conçus. Il n'était dès lors pas envisageable d'exiger, pour chaque consultation, d'avoir une retranscription complète des débats ; la charge aurait effrayé plus d'un porteur de projet. Le SGCCE a toutefois fortement encouragé les organisateurs de consultation à nommer des assesseurs volontaires parmi les participants en début de rencontre, pour effectuer le travail de synthèse.
- **Des kits méthodologiques** : l'esprit des consultations citoyennes est de donner la parole aux citoyens afin de susciter des recommandations concrètes, les questions posées devant laisser la porte ouverte à toutes les réponses possibles et ne pas « enfermer » les citoyens dans des choix manichéens. Afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets, sans imposer de format précis, des kits méthodologiques ont été mis à disposition des acteurs des consultations. Ils pouvaient ainsi disposer des ressources nécessaires pour organiser des ateliers d'échanges ou un Forum citoyen interactif. La plus grande interactivité des débats était le critère central exigé.

Dans le cadre de l'élaboration de ce cadre de référence, le SGCCE a entrepris une très **large série de consultations** d'experts de la démocratie participative, d'acteurs de la société civile, d'associations d'élus et de collectivités, de fédérations professionnelles, de syndicats, d'universitaires, de parlementaires nationaux et européens, de diplomates – prolongeant ainsi le travail de sensibilisation approfondie qui avait été entrepris plusieurs mois plus tôt par la ministre chargée des Affaires européennes – afin de recevoir leurs avis, de tester des hypothèses de travail et de recueillir leurs retours d'expérience, tant en France que dans d'autres États européens.

Au terme de ce processus de consultation et d'élaboration du cadre de référence et des supports d'information nécessaires, le SGCCE était en mesure d'ouvrir un guichet unique pour renseigner les porteurs de projets, recevoir et analyser leurs demandes de labellisation et communiquer sur les événements via le site dédié, sur la base de lignes directrices simples :

- Une consultation citoyenne sur l'Europe (CCE) doit être **ouverte au plus grand nombre**, annoncée publiquement et **encourager l'expression de toutes les opinions** (de façon respectueuse des autres et conformément à la loi).
- Ses organisateurs doivent veiller à **communiquer largement** sur leur événement de manière à encourager la participation d'un **public diversifié**.
- **Une CCE n'est pas une conférence académique** : il n'est pas souhaitable que les citoyens se

² Rapport d'information N°482 du 7 décembre 2017 présenté par M. Michel Herbillon et Mme Valérie Gomez-Bassac, Assemblée nationale

retrouvent en situation d'écoute passive d'experts qui ne leur laisseraient qu'un temps de parole réduit.

- **Une CCE n'est pas un meeting politique** : les partis sont encouragés à s'impliquer dans le débat (comme la Constitution le prévoit) à condition qu'ils ne circonscrivent pas la participation à leurs seuls militants.
- **Une CCE doit impérativement être restituée** et cette restitution sera rendue publique. Il est en effet essentiel de conserver une traçabilité des expressions afin de construire le rapport final. L'ensemble des restitutions a donc été mis en ligne au fil de l'eau, sur le site internet et sans aucune modification.

b) Européen

Dès la conception du projet, la Ministre et le SGCCE ont associé les institutions de l'Union européenne (Commission, Parlement, Comité Économique et Social, Comité des Régions) et les représentants des 26 autres États membres à Bruxelles (un groupe du Conseil pour les CCE a été créé sous un format intergouvernemental, au niveau des conseillers « Affaires générales » des Représentations permanentes et des administrations en charge des CCE dans les capitales, présidé à tour de rôle sur une base volontaire). Pour des raisons évidentes, liées à la décision britannique de quitter l'UE, il n'avait pas été proposé au Royaume-Uni de participer à cette initiative.

Un travail d'explication et de conviction a été mené pour répondre aux interrogations de méthode (calendrier serré, objectifs et techniques de démocratie participative, etc.) et démontrer la valeur ajoutée de cette démarche par rapport aux instruments de communication institutionnels déjà existants, qui ont souvent le défaut de ne toucher que ceux qui s'intéressent aux questions européennes. Les institutions européennes ont rapidement apporté leurs contributions, notamment en dynamisant des projets déjà existants, tels que les « Dialogues Citoyens » pour la Commission européenne, le projet « Reflecting on Europe » du Comité des régions ou le rapport sur la « contribution de la jeunesse européenne » du Parlement européen.

Au niveau des États membres, les réunions informelles à Bruxelles ont permis d'arrêter les contours d'un cadre commun reposant sur les grands principes suivants :

- Les consultations citoyennes devaient répondre au principe européen de **subsidiarité** : chaque État devait les organiser ou les encourager avec suffisamment de souplesse pour garantir leur effectivité sur le terrain. Les États ont des principes constitutionnels, des traditions politiques, des pratiques administratives et des cultures nationales différents, dont il était impératif de tenir compte.
- Les consultations citoyennes devaient répondre aux **grands principes des débats démocratiques**, à savoir être transpartisanes, ouvertes à tous les publics avec un effort particulier pour inclure les populations les moins proches des questions européennes, et leurs résultats devaient être rendus publics (en recourant notamment à des sites internet dédiés) et faire l'objet d'une restitution. Les États membres se sont également mis d'accord sur un schéma commun pour rédiger le rapport national, assurant ainsi une cohérence d'ensemble.
- Les consultations citoyennes s'inscrivant dans le cadre d'une coopération intergouvernementale informelle, il était normal que leurs conclusions remontent au **Conseil européen**. La date du vendredi 14 décembre 2018 pour inscription à l'ordre du jour des débats a ainsi été fixée et le cadre commun validé lors d'une séance du Coreper.

Au total, les 27 États membres concernés ont souscrit au cadre commun, ce qui a constitué un réel succès.

L'organisation d'un panel citoyen européen les 4, 5 et 6 mai, à Bruxelles, a constitué un acte symbolique fort de cette dimension européenne. La Commission européenne a confié le recrutement de 97 citoyens issus des 27 États membres au prestataire en charge de l'Eurobaromètre, dans le cadre d'un marché public garantissant une représentativité de la diversité des profils (équilibre hommes/femmes, urbains/ruraux, tranches d'âges, profils socioprofessionnels, attitude vis-à-vis de l'UE...). À l'issue de trois jours de débats



(multilingues) d'une grande intensité, fondés sur un processus délibératif conçu et encadré par un groupe d'experts de la démocratie participative, accueillis au Comité Économique et Social Européen, ces citoyens ont élaboré et adopté un questionnaire en 14 points destiné à tous les Européens. Porté par la Commission européenne, ce questionnaire a été lancé comme une vaste consultation en ligne disponible dans toutes les langues officielles de l'UE sur le site Europa à la date symbolique du 9 mai. Cette consultation citoyenne en ligne a réuni plus de 65 000 Européens, dont 22 000 Français à la date du 9 novembre.

Cet exercice inédit de démocratie participative multinationale aura inspiré d'autres initiatives similaires au cours du processus. Format participatif innovant et prometteur à l'échelle européenne, il mériterait à l'avenir de pouvoir être encore mieux anticipé et de bénéficier d'une visibilité accrue tant son contenu aura été riche d'enseignements.

4/ 1082 CONSULTATIONS CITOYENNES EN FRANCE

Les demandes de labellisation ont été déposées tout au long de la période allant de la mi-mars à la fin octobre, de façon assez constante. À quatorze reprises, on relève que le nombre de demandes par jour a été égal ou supérieur à 15 (le maximum ayant été de 25 demandes en une journée). Le 1^{er} de ces pics a eu lieu le 1^{er} juin, et le dernier, le 8 octobre. En revanche, les demandes de labellisation n'ont pas cessé de tout l'été : 301 demandes ont ainsi été reçues entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

C'est à compter de la mi-septembre que le nombre de consultations par jour s'est très sensiblement accru, avec un record pendant la semaine du 8 au 14 octobre, au cours de laquelle 122 consultations se sont tenues (soit 17 par jour). Ainsi, entre le 3 septembre et le 31 octobre, ce sont 61 % du total des consultations citoyennes qui ont été organisées.

Le suivi quotidien par le SGCCE des démarches engagées par les porteurs de projets a apporté trois enseignements :

- La mobilisation continue des porteurs de projet, du début du processus des consultations citoyennes jusqu'au dernier jour. Cet état d'esprit, qui mérite d'être souligné, se retrouve dans le fait que 97 % des porteurs de projet qui s'étaient inscrits pour participer à la journée qui leur était consacrée, le 30 octobre au Conseil économique social et environnement (CESE), sont effectivement venus.
- Leur volonté manifeste de concrétiser leur intention et de tenir effectivement un débat citoyen dans les délais impartis (3,5 % d'abandon seulement).
- La difficulté d'organiser des débats pendant la période estivale, conduisant à concentrer les réunions dans la dernière ligne droite du processus.

Sur le plan des équilibres géographiques, l'Île-de-France a concentré le plus grand nombre de consultations citoyennes au sein d'une seule région, et Paris le plus grand nombre au sein d'un même département. Néanmoins, les trois quarts des consultations citoyennes se sont déroulées hors de l'Île-de-France. **Cette répartition reflète assez fidèlement celle de la population sur le territoire métropolitain.**



400 communes ont organisé une ou plusieurs consultations citoyennes. Les petites entités urbaines (villages, bourgs et petites villes, c'est-à-dire ne dépassant pas 20 000 habitants selon les critères de l'INSEE) ont constitué 54 % de ce total, et ont accueilli 28 % de l'ensemble des consultations tenues dans l'Hexagone. L'exercice a donc mobilisé d'abord les petites villes.

On pourra relever aussi qu'en moyenne, les départements frontaliers ont organisé plus de consultations citoyennes que les autres départements métropolitains : 12 contre 9.

Enfin, 18 consultations citoyennes ont eu lieu à l'intention de citoyens français établis à l'étranger : plus de la moitié d'entre elles se sont tenues en Belgique, mais il y en a également eu aux États-Unis et en Chine, notamment.

Catégorie ³	Communes touchées	Nombre CCE	Part des CCE	Part des catégories
Village	49	54	5,07	12,37
Bourg	38	41	3,85	9,6
Petite ville	129	206	19,32	32,58
Ville moyenne	138	249	23,36	34,85
Grande ville	38	288	27,02	9,6
Métropole	3	58	5,44	0,76
Paris	1	170	15,95	0,25
Total	396	1066	100	100

(Source : SGCCE)

³ Définition des catégories : villages = commune de - de 2 000 habitants ; bourg = commune entre 2 000 et 5 000 habitants ; petite ville = commune entre 5 000 et 20 000 habitants ; ville moyenne = commune entre 20 000 et 100 000 habitants ; grande ville = commune entre 100 000 et 400 000 habitants ; métropole = commune de plus de 400 000 habitants ; Paris est à part avec 2,2 millions d'habitants.

5/ UNE MÉDIATISATION LOCALEMENT IMPORTANTE MAIS NATIONALEMENT INACHEVÉE

Les CCE ont généré une couverture presse abondante, régulière et diverse. De *The Economist* à *Ouest France* en passant par l'AFP, France Inter, *La Croix*, *Le Monde* et France 24, tous les médias, nationaux et internationaux, s'en sont fait l'écho, sur tous les supports : presse écrite, en particulier régionale, radios, télévisions, agences et, bien évidemment, dans un tout autre registre informatif, les réseaux sociaux. Dans le temps, cette couverture s'est accentuée, notamment depuis la rentrée de septembre et jusqu'au 31 octobre, et on notera que la presse régionale a abondamment relaté la tenue des CCE sur l'ensemble du territoire.

Néanmoins, et là encore les CCE n'ont pas fait exception à la règle en matière européenne, il a été extrêmement difficile, pour le SGCCE comme pour l'ensemble des porteurs de projets, même les plus expérimentés ou ceux qui ont développé les formats les plus innovants, de susciter un intérêt régulier des grands médias nationaux, surtout audiovisuels.





6/ LA QUESTION DES « EXPERTS DE L'EUROPE »

En imposant aux personnalités qui participaient à certaines CCE de se placer en situation d'écoute des citoyens, la Charte d'engagement des consultations citoyennes a bousculé certaines habitudes. C'est probablement là aussi que réside l'un des apports manifestes des consultations citoyennes sur l'Europe. En promouvant une méthodologie participative, elles ont généré un processus d'apprentissage pour l'ensemble des acteurs impliqués, qui se sont ainsi familiarisés avec ces mécanismes de démocratie participative autour des questions européennes. Ces consultations participent dès lors au lent mouvement d'acculturation des acteurs à ces démarches venant du terrain.

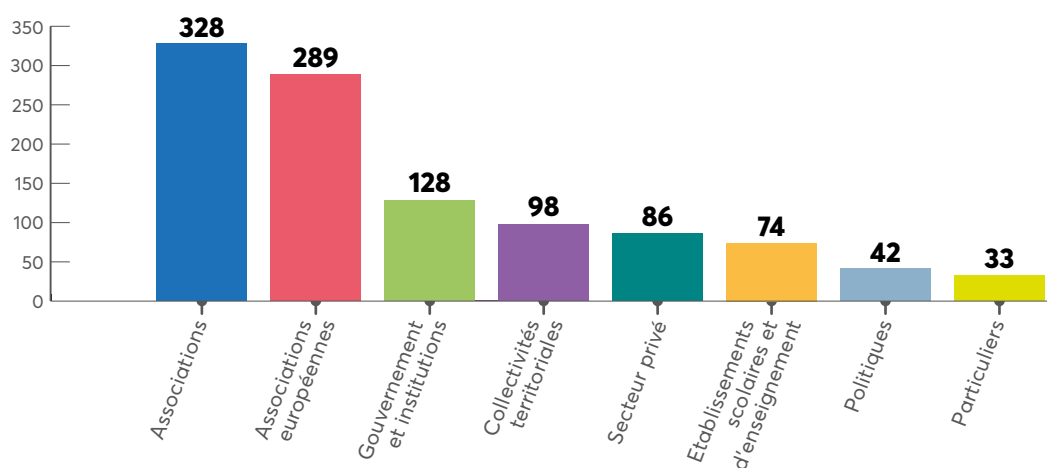
Pour des raisons comparables, le SGCCE a toujours beaucoup insisté pour que les experts des questions européennes mobilisés à la demande des porteurs de projets restent scrupuleusement dans le cadre d'un strict éclairage des débats, éventuellement d'un bref propos liminaire, mais n'outrepassent pas ce rôle en basculant dans une sorte de conférence magistrale à l'issue de laquelle il ne resterait plus qu'un temps limité aux citoyens.

Le SGCCE a recommandé un autre type de formule, centrée sur un modérateur (pas nécessairement fin connaisseur des détails des politiques publiques européennes mais techniquement capable de faire émerger une parole citoyenne spontanée dans une assemblée et de la restituer) et, le cas échéant, un vérificateur de faits capable d'apporter une précision, de corriger un chiffre erroné ou de répondre à une question, à la disposition des citoyens mais en retrait.

7/ EN QUÊTE DE NOUVEAUX PUBLICS

Les principaux acteurs de la société civile sur l'Europe, notamment les grands réseaux associatifs, travaillent en permanence pour élargir leur public et le SGCCE les a bien sûr encouragés et accompagnés dans cette voie. Il n'en reste pas moins que ce type d'organismes draine une proportion plus importante de militants pro-européens (dont l'opinion est bien sûr intéressante et légitime) et qu'il était impératif de tenir compte de ce biais.

La première des conditions était donc de dépasser les frontières de cet écosystème. C'est la raison pour laquelle, à côté de ces acteurs, ce sont précisément d'autres vecteurs de débats que le SGCCE a mobilisés spécifiquement : associations sectorielles (environnement, lutte contre les discriminations...), groupes de réflexion (géopolitique, énergie, droits sociaux...), corps intermédiaires (CCI...), associations d'élus et de collectivités (AFCCRE...), et d'autres encore. En multipliant les canaux, le SGCCE a optimisé les chances de susciter l'intérêt de publics hétérogènes. Bien évidemment – et dans ce domaine le SGCCE s'est heurté aux mêmes limites que pour tous les autres sujets européens –, certaines catégories d'acteurs restent extrêmement rétives à aborder leurs sujets d'intérêt sous l'angle européen. Le SGCCE a pu en convaincre certaines – en les rassurant sur le caractère totalement neutre du projet – et leur contribution, au final, a été souvent très substantielle.



SGCCE - CCE par catégorie d'organisateur

Pour élargir encore le prisme des porteurs de projets hétérodoxes, le SGCCE a eu recours aux réseaux des Ministères. Quelques exemples seulement :

- À travers le réseau des Préfets de région et de département du Ministère de l'Intérieur, le SGCCE a tenu 28 réunions d'information dans toute la France (Cahors, Saint-Brieuc, Poitiers, Chambéry, Pau, etc.).
- À travers le réseau de l'administration pénitentiaire du Ministère de la Justice, des débats ont eu lieu dans des centres pénitentiaires (exemple : les Baumettes à Marseille...) ou auprès de catégories de citoyens en réinsertion.
- À travers le réseau des lycées agricoles du Ministère de l'Agriculture ou encore le réseau des associations de lutte contre le handicap ou de réinsertion sociale du Ministère des Affaires sociales, des personnes qui ne s'étaient jamais exprimées sur l'Europe l'ont fait pour la première fois.



Les discussions ont pu être âpres et les points de vue parfois irréconciliables. Mais le SGCCE a pu observer plusieurs attitudes récurrentes :

- D'une part des opposants très nets au projet européen ont participé au processus. Certains se sont exprimés. D'autres ont pu parfois être présents dans les consultations citoyennes, sans pour autant souhaiter s'y exprimer, même lorsqu'ils étaient invités à le faire.
- D'autre part, il a été fréquent qu'à l'issue d'un débat contradictoire, la restitution fasse l'objet d'une approbation par vote. Le cas échéant, il était précisé que tel ou tel point n'avait pas fait l'objet d'une adhésion de toute l'assistance et restait très disputé. Fort de cette clause, un vote majoritaire de l'assemblée des citoyens se dégageait en faveur de la restitution. En démocratie, on le sait, l'âpreté d'un débat ne fait pas obstacle à l'émergence d'une majorité. Bien qu'il ne reste pas de trace mesurable de ces confrontations dans les restitutions, cela n'implique pas que les débats aient été consensuels, loin de là.
- Enfin, les panels citoyens, notamment celui qui s'est tenu à Paris les 25, 26 et 27 octobre autour de 50 citoyens recrutés sur une base aléatoire, paraissent à cet égard riches d'enseignements. Les citoyens qui se sont d'eux-mêmes positionnés, au début des échanges, sur un « arc de sensibilité », du côté des plus hostiles à l'UE, n'en ont pas moins formulé, au terme des échanges, des propositions très opérationnelles et très détaillées sur leur vision de l'avenir de l'Europe.

L'un des principaux enseignements que le SGCCE tire de ces sept mois et de ces 1082 consultations citoyennes, c'est qu'**une critique de l'Union européenne dans son fonctionnement actuel est parfaitement compatible avec la formulation de recommandations (ou d'exigences) ambitieuses pour l'avenir**. Les citoyens semblent avoir démontré à l'occasion de cette initiative qu'ils n'étaient pas disposés à se laisser enfermer dans un schéma pour ou contre réducteur.

Pour répondre à la critique, on dira que nos observations des CCE ont montré que si les participants étaient très loin d'être toujours europhiles, ils n'étaient en revanche pas indifférents au sujet.

Enfin, s'agissant des partis politiques qui ont été tentés de critiquer l'absence de représentativité de leur sensibilité dans les CCE, on ne peut que regretter – et s'étonner – qu'ils ne se soient pas davantage mobilisés pour faire vivre ces débats et contribuer plus activement à la démocratie participative sur un de leurs sujets de prédilection...





8/ DES PORTEURS DE PROJETS MOBILISÉS AU SERVICE DU DÉBAT CITOYEN

L'équipe du SGCCE a particulièrement apprécié d'être en contact direct et régulier avec la quasi-totalité des porteurs de projets, dans toute leur diversité et à travers l'ensemble du territoire. Loin de se limiter à une gestion administrative et distanciée, le SGCCE a au contraire été dans une véritable logique d'accompagnement des porteurs de projets, notamment ceux dont les ressources étaient limitées. C'était incontestablement l'un des aspects les plus enthousiasmants de notre mission.

À cet égard, l'Assemblée des porteurs de projets, qui s'est tenue le mardi 30 octobre dans l'hémicycle du CESE à Paris, aura constitué le point culminant de ce parcours. Plus de 460 personnes, dont plus de 350 porteurs de projets, se sont réunies pour une journée de débats, tant sur le fond des questions européennes que sur leurs témoignages de cette expérience de démocratie participative.

L'originalité et l'intérêt de cette rencontre auront tenu à ce qu'elle a offert un espace de restitution aux porteurs de projets – qui ont pu de ce fait mieux percevoir ce qui a été fait ailleurs et échanger entre eux. Elle a aussi permis l'organisation d'une consultation citoyenne des porteurs de projets eux-mêmes, qui d'organisateur ont pu également s'exprimer en tant que citoyens. À l'issue de cette consultation, menée sous la forme d'ateliers sur des thèmes choisis par vote par les porteurs de projets, une résolution en 15 points a été adoptée en séance plénière et après amendements ; elle figure en annexe de ce présent document.

**RESTITUTION
DES CONSULTATIONS
CITOYENNES
ÉTABLI PAR LA CNDP**





INTRODUCTION/ MÉTHODOLOGIE

La Cndp a été sollicitée par le Secrétariat général des consultations citoyennes sur l'Europe (ci-après « SGCCE ») une fois que la démarche des consultations avait déjà été engagée. Aussi, la mission de la Cndp n'était pas de garantir l'ensemble de la démarche participative, mais de conseiller et d'assurer la rédaction des conclusions pour garantir le souhait, exprimé par la ministre et le SGCCE, d'objectivité et de neutralité.

La Cndp a été sollicitée pour l'exploitation des résultats des consultations menées en France en vue de la remise du rapport national, la préoccupation du SGCCE étant que les résultats soient exploités par un organisme tiers, indépendant et neutre.

Dans la première partie de ce rapport, le SGCCE a décrit la démarche, ses logiques et ses limites. Nous nous limiterons ici à souligner les spécificités de cette démarche participative et ses conséquences sur la manière dont nous avons pu exploiter les résultats.

Nous décrirons ensuite la méthodologie utilisée par la Cndp pour analyser, exploiter et restituer les résultats de ces consultations et les choix retenus pour étudier dans un temps très restreint les 759 restitutions parvenues.

1/ LABELLISER : AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Le SGCCE a choisi de ne pas prendre en charge l'organisation de toutes les consultations se déroulant sous son égide, mais de mettre en place un principe de labellisation des débats selon lequel tout individu, collectif ou organisation souhaitant participer pouvait, sous condition de respecter les principes de la Charte, organiser de manière autonome la consultation. Chaque organisateur de consultation s'est engagé à envoyer au SGCCE une restitution à partir d'un formulaire préétabli par le secrétariat.

Cette méthode de consultation/débat n'est pas nouvelle, elle est utilisée dans plusieurs démarches de participation. Elle présente des avantages et des inconvénients.

Une méthode capable de démultiplier les débats...

Les avantages des débats labellisés tiennent au fait qu'ils s'avèrent très efficaces et pertinents pour tout type de démarche à grande échelle, visant à toucher le plus grand nombre et portant sur des sujets larges, tels que des politiques publiques ou des programmes nationaux. Ils permettent une réelle démultiplication des débats et des consultations et produisent un effet de « responsabilisation » des porteurs de débats, c'est-à-dire de ceux qui décident de s'investir dans l'organisation d'une consultation locale. Cette responsabilisation tient au fait que, en général, les débats labellisés sont encadrés par des règles de base que ceux qui souhaitent s'investir doivent respecter. Ces règles concernent la transparence, le pluralisme, l'inclusion, l'égalité de traitement et « forcent » les organisateurs à assumer une posture de garant. Cela peut donc amener les porteurs de débat à s'engager ultérieurement dans d'autres démarches et à adopter davantage une posture participative dans leurs actions au quotidien.

Le SGCCE nous a informé avoir touché, à travers des démarches proactives, des porteurs de projets peu ou pas habitués à des débats sur les questions européennes. Il nous a également indiqué que sa Charte et son accompagnement quotidien ont encouragé les porteurs de projets à mobiliser des publics plus larges et divers que leurs publics habituels.

... pouvant engendrer des biais

En contrepartie, cette méthode de labellisation présente des caractéristiques fortes, notamment en ce qui concerne la manière dont les échanges sont organisés et la manière dont la parole citoyenne est donnée à voir.

Tout d'abord, le fait que l'organisation soit déléguée aux différents types de porteurs locaux implique deux conséquences majeures :

- une mobilisation problématique : en général, les porteurs de projets – quand ils n'invitent et ne ciblent pas directement le public – utilisent comme méthode de mobilisation celle de la « porte ouverte » (Bobbio, Pomatto, 2007), c'est-à-dire des rencontres ouvertes au public sans aucune sélection. Si cette technique présente l'avantage de démocratiser l'accès aux arènes de débat, elle peine à mobiliser quantitativement et présente le désavantage très fréquent de rassembler plutôt un public engagé, expert du sujet ou ayant une opinion très tranchée, ceux qu'on appelle les citoyens « actifs », « compétents », ou les « habitués » de la participation. Il en résulte souvent une certaine homogénéité du public, les citoyens « passifs » ou les « publics faibles » hésitant souvent à y participer ;
- une difficulté à faire émerger la « parole contraire » : la nature des organisateurs, surtout si ces derniers sont des associations très connotées ou des partis politiques, peut provoquer un effet d'auto-exclusion chez ceux qui ont des points de vue différents, voire opposés par rapport aux organisateurs. Ces derniers, en effet, ne peuvent présenter toutes les garanties de neutralité d'un tiers garant. Ce phénomène d'auto-exclusion provoque une isomorphie politique importante entre les participants aux consultations et les organisateurs.



Ces limites ont bien évidemment un impact sur les échanges et, par conséquent, sur la manière dont ils sont rapportés.

Il est à noter que concernant la méthode des trois panels citoyens recrutés de manière aléatoire, celle-ci ne présente pas les mêmes biais et permet ainsi de diversifier les publics qu'elle touche.

2/ DES DONNÉES INTERMÉDIÉES

Le SGCCCE a compté 1 076 consultations labellisées. Il en a transféré 759 à la Cndp : une première vague de restitutions (400) à la date du 30 octobre, jusqu'à un total de 759 le 8 novembre.

Nous avons donc dû traiter dans un temps très restreint une masse considérable de données qualitatives, sur des sujets très divers.

L'objectif que nous nous sommes donné était de penser à une forme de restitution qui, à la fois, rende justice en amont au matériau recueilli lors des concertations, et soit exploitable en aval par différents acteurs, en vue de divers réinvestissements.

La matière même – la forme sous laquelle ces concertations sont parvenues jusqu'à nous – a été déterminante dans le choix de restitution que nous avons fait.

Il s'agit en effet d'une matière intermédiée : la restitution des concertations a été le fait des organisateurs de chaque événement, sans cadre imposé. Nous n'avons eu accès à la matière « brute » – c'est-à-dire aux interventions des différents participants telles qu'elles ont été formulées lors des concertations – que lorsque les organisateurs ont jugé bon de reporter cette parole. Ceci n'a été le cas que très rarement.

Les conséquences de la nature très particulière du matériau recueilli sont diverses :

- L'analyse et le bilan de ces diverses opérations de concertation dépendent totalement de la vision qu'en ont eue les organisateurs, des opérations de filtrage et d'interprétation auxquelles les différentes prises de parole lors des événements ont été soumises. Il ne s'agit aucunement d'affirmer que les organisateurs ont volontairement biaisé les données, ou qu'ils en auraient fait une présentation qui les « arrange » ; il s'agit simplement de souligner que ce filtrage ne nous permet pas de connaître les critères qui y ont présidé, et de « remonter » à la parole originelle.
- Les restitutions faites par les organisateurs ont retenu certains constats ou certaines propositions, qui ont été coupés de leur contexte d'émergence : on n'a pas accès à la logique qui a mené les participants à les formuler, au raisonnement qui les a peut-être étayés, aux explicitations auxquelles ils ont parfois donné lieu et qui auraient contribué à en fixer le sens.

Il a donc fallu travailler à partir d'éléments de réflexion parfois atomisés, souvent coupés de leurs logiques argumentatives et donc complexes à interpréter.

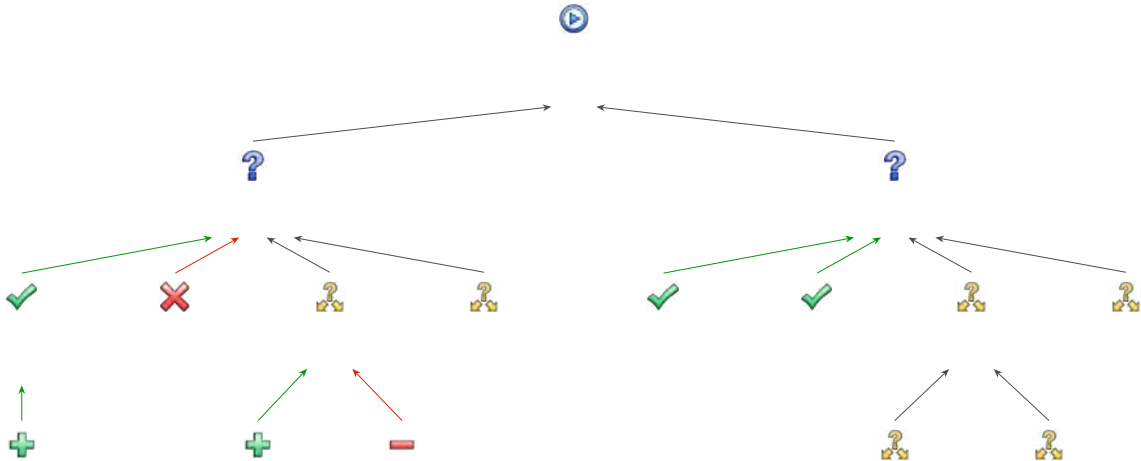
Une restitution palliant les limites et allant au cœur des questions traitées

Le format de restitution auquel nous sommes arrivés est donc le fait des analystes qui ont travaillé sur les restitutions, qui ont essayé de reconstruire une cohérence minimale – suffisante pour rendre exploitable la synthèse élaborée, mais modeste au sens où elle évite de sur-interpréter et sur-structurer des données relativement informes.

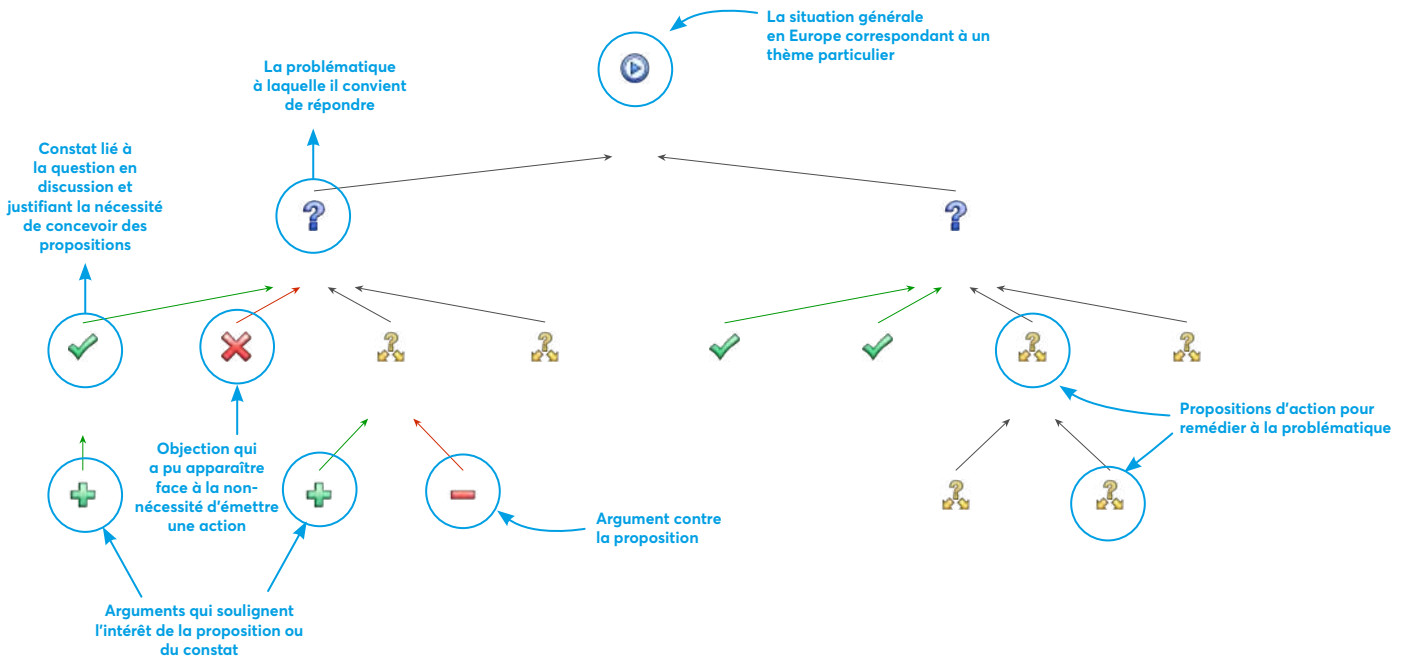
Il s'est avéré que, si des prises de parole pleinement argumentatives ont pu avoir lieu lors des concertations, elles ont été partiellement perdues dans les restitutions, qui n'ont la plupart du temps retenu que les propositions et pas les arguments qui les soutenaient.

Nous avons finalement opté pour une représentation plus souple, que nous avons réalisée grâce au logiciel BCisive. BCisive est originellement conçu comme outil d'aide à la prise de décision ; il a été adapté ici pour organiser et restituer les comptes rendus des concertations sous une forme aisément interprétable et exploitable. Nous avons élaboré un modèle de base sur lequel sont organisées les différentes thématiques des concertations.

Ce modèle est le suivant :



Nous avons décidé d'organiser la restitution des comptes rendus en construisant plusieurs « arbres » respectant la structure suivante :





En premier lieu, les participants décrivent une situation générale en Europe, par rapport à un thème particulier (l'environnement, la démocratie, la communication...). Cette description consiste principalement en l'identification de problèmes ; elle apparaît sous l'étiquette « situation », qui constitue le point de départ de l'arbre.



De ce constat général émergent un ou plusieurs questionnements : « Comment améliorer tel ou tel point du constat négatif ? » (étiquette « question »).



Sous chaque question, le signe « valider » vert reprend des constats spécifiquement liés à la question en discussion, qui justifient la nécessité de concevoir des propositions visant à remédier aux dysfonctionnements identifiés. Le signe « valider » vert présente donc des informations de même nature que celles que l'on trouve sous l'étiquette « situation » de départ – identification des problèmes à résoudre –, mais elles sont spécifiques à la question à laquelle elles sont subordonnées.



La croix rouge rend compte des cas où les participants estiment qu'aucune action n'est nécessaire, la situation étant jugée, relativement à la question posée, satisfaisante.



Les cases « options » (triple flèche jaune) rapportent des propositions d'action qui ont émergé lors des consultations, et qui ont été avancées comme susceptibles de remédier aux problèmes identifiés sous l'étiquette « validation verte ». Ces options se décomposent elles-mêmes en sous-options (propositions plus spécifiques), qui apparaissent à un niveau inférieur.



Enfin, tant les éléments de constat (validation verte) que les propositions (triple croix jaune) sont susceptibles d'être étayés par des arguments qui en soulignent l'intérêt : ce sont de tels arguments qu'introduisent les croix vertes.

Cette méthodologie a permis d'extraire et de présenter les constats, les arguments et les propositions sur 14 grandes thématiques qui constituent des arbres argumentatifs. Certaines thématiques ont donné lieu à un très grand nombre de propositions. Dans ces cas-là, nous avons parfois choisi de les présenter dans le texte du rapport sous forme de « box de propositions » qui les liste de manière lisible.

Nous avons par ailleurs constaté qu'un certain nombre de propositions issues des restitutions font état de mesures déjà mises en place par les institutions européennes. Dans le principe du respect de la parole citoyenne, nous avons choisi de les traiter au même titre que les autres. Il s'agit en outre d'un élément qui nous a paru riche d'enseignements. Ces propositions figurent donc dans le texte du présent rapport. De manière générale, nous avons veillé à ce qu'aucune proposition ne soit écartée.

Enfin, compte tenu de la nature des données en notre possession, il est difficile de recourir à des citations de propos de participants aux consultations pour étayer les différents éléments de ce rapport. Pour essayer de rester fidèles aux synthèses et pour ne pas nous priver de la capacité propre aux citations de mieux saisir les ambiances et contextes, nous avons fait le choix d'adopter deux niveaux de citations : les citations issues d'échanges et reportées dans les synthèses ou contenues dans des enregistrements vidéo (signalées par l'italique), et les extraits de synthèses particulièrement parlants, même s'ils sont issus du travail de filtrage et de synthèse de chaque rédacteur des restitutions (signalés par les guillemets).

Un comité d'experts ad hoc

Pour exploiter une masse aussi considérable de données dans un temps très court et pour garantir l'indépendance, la neutralité et un traitement scientifique des données qualitatives, nous avons constitué un comité d'experts composé de différents profils et d'expertises plurielles.

Composition du comité d'experts

- Ilaria Casillo, présidente du comité d'experts, vice-présidente de la Cndp
- Floran Augagneur, vice-président de la Cndp
- Isabelle Jarry, écrivaine, nommée sur la liste nationale des garants Cndp
- Marianne Doury, professeure des universités en sciences du langage Université Paris-Descartes
- Antonin Cohen, professeur des universités en sciences politiques – Université de Nanterre
- Benoît Legrand, rédacteur en chef revue ENA Hors les murs, nommé sur la liste nationale des garants Cndp

Trois stagiaires ont assisté le comité d'experts, ils ont établi, à partir des synthèses reçues, les arbres argumentatifs. Il s'agit des étudiants Mathilde Colas, Emmanuel de Chabot, Adrien Cornut-Gentille. Nous les remercions pour leur excellent travail.



ENVIRONNEMENT

Le thème de l'écologie a été très régulièrement abordé lors des consultations. Il est particulièrement développé pour proposer un nouvel idéal européen. La question environnementale donne lieu à de très nombreuses propositions. Mais étonnamment, elles ne sont que rarement pensées à l'échelle européenne. Positions et propositions sont peu argumentées et très rarement contestées. Seules les propositions de fiscalité supplémentaire sur les entreprises posent question quant à sa soutenabilité pour les petites entreprises. En d'autres termes, l'environnement est une priorité en soi qui n'exige pas d'être argumentée, et les propositions « vont de soi ».

1/ LE PROJET ENVIRONNEMENTAL EST PENSÉ COMME UN NOUVEL IDÉAL EUROPÉEN

Les arguments pour une politique européenne environnementale ambitieuse sont convergents. L'environnement serait un des piliers pour construire une Europe durable qui a une responsabilité particulière à l'égard du reste du monde : l'Union européenne est une « puissance normative pour le reste du monde ».

***“À mon sens,
une seule chose
est vraiment
importante, c'est
l'environnement.
Sans environnement
sain, il n'y a
pas de futur.”***

(Panel citoyen organisé par
Particip-Action et la
Commission européenne
du 25 au 27 octobre 2018 à Paris)

L'articulation entre économie et environnement fait débat. Certains estiment que l'environnement doit systématiquement prévaloir tandis que d'autres plaident pour un compromis. Néanmoins, les participants considèrent généralement que l'idéal d'une Europe durable est aussi une exigence économique puisque le dérèglement climatique impacte l'ensemble du vivant et donc notre modèle économique. Nous ne le mesurons pas car les bénéfices et pertes écologiques ne sont pas intégrés dans nos calculs économiques. Certains considèrent également qu'en dernier ressort, pour des raisons de santé publique et de mieux vivre ensemble, l'environnement doit prévaloir.

Si la prise de conscience de l'urgence environnementale a eu lieu et qu'il est donné acte à l'Europe des mesures déjà prises, celles-ci manqueraient encore d'ambition et leur rythme serait insuffisant. La lenteur est attribuée aux responsables politiques. Il serait possible d'agir plus vite s'ils manifestaient une véritable volonté. Mais la sphère politique serait en retard sur la sphère citoyenne. Elle n'aurait pas le courage de porter le développement durable, de défendre « l'intérêt environnemental ».

a) « Lier le rêve européen au rêve écologique » pour redonner sens au projet européen

Notre modèle européen devait garantir à tous les citoyens un environnement sain et de qualité, proposer une politique énergétique conforme à cet idéal de civilisation et être la première économie écologique et sociale. L'environnement est ainsi intégré dans le projet d'un modèle de développement alternatif à celui des monopoles géants apparus dans le cadre de l'économie dite néolibérale et financiarisée.

L'Europe ne devrait donc pas réduire ses ambitions environnementales, mais les accroître : faire respecter le droit existant, ne pas réviser à la baisse les normes européennes dans le cadre des accords commerciaux de nouvelle génération, mais s'assurer que la réglementation la plus stricte prime, intégrer l'exigence environnementale dans la politique d'aide au développement. Il faudrait renforcer les clauses environnementales dans les traités commerciaux conclus entre l'Union européenne et les pays tiers.

L'Europe devrait se positionner en leader sur les enjeux environnementaux mondiaux, ce qui suppose des valeurs communes environnementales, la volonté de « montrer l'exemple » et de l'imposer au reste du monde.

b) La question environnementale : un champ évident de la politique commune

Cette politique environnementale devrait être articulée autour de trois principes : prioriser les objectifs et coordonner les interventions, légiférer pour harmoniser et simplifier nos règles, financer la transition écologique. Certains participants considèrent qu'il faudrait totalement mettre fin au principe de subsidiarité dans le domaine de l'environnement, tandis que d'autres considèrent que les États seraient plus efficaces que l'Europe.

POUR DONNER PLUS DE LISIBILITÉ À LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE EUROPÉENNE

- Établir une feuille de route sur les objectifs de développement durable et intégrer cette priorité dans nos accords commerciaux.
- Élaborer une feuille de route sur le climat et s'adapter à la réalité des changements climatiques.
- Établir des objectifs intermédiaires en fonction des urgences environnementales.
- Inciter les États membres à s'emparer volontairement d'actions environnementales.
- Développer des filières économiques européennes en s'appuyant sur les compétences et expériences environnementales propres à chaque pays.
- Valoriser les bonnes pratiques et partager nos expériences.
- Coordonner les actions extérieures des États membres de l'Union européenne pour accompagner la transition écologique des pays émergents.
- Se doter d'une agence européenne du développement.
- Aligner les normes entre États membres, notamment sur la pêche, l'agriculture biologique et la protection des consommateurs.
- Simplifier la réglementation européenne pour s'attacher aux finalités plus qu'aux moyens.
- Créer une police environnementale européenne.

“Il faut mettre sur le dessus de la pile des priorités de l'Union l'élaboration d'une feuille de route sur le climat avec des mesures adaptées à la réalité du changement climatique en Europe.”

(CCE du 26 juillet 2018 à Rouen, organisée par la DREAL de Normandie)



c) Doter l'Union européenne de moyens de financement de la transition écologique, et notamment climatique et énergétique

Le postulat implicite est que cette politique est coûteuse mais que l'Europe dispose des moyens nécessaires. Il est donc proposé par les participants d'augmenter le budget européen pour l'environnement avec une participation de tous les États sur la base d'un taux commun, afin de mettre en place un plan d'urgence écologique européen obligatoire, qui deviendrait même une condition à l'intégration éventuelle de nouveaux participants. Il faudrait développer l'économie circulaire, sociale, solidaire et la bio-économie pour mener à bien la transition écologique et la lutte contre le changement climatique. En d'autres termes : l'environnement est un objectif en soi. Il fait sens par lui-même sans devoir être justifié par des arguments économiques.

POUR UN FINANCEMENT DE LA PRIORITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Imaginer un plan Marshall pour l'environnement.
- Transformer la BEI en banque européenne du développement durable ou créer une filiale dédiée au financement de la transition énergétique.
- Proposer une aide européenne spécifique pour les pays en développement confrontés aux changements climatiques.
- Doter l'Union européenne d'un « vrai budget climat de 100 milliards d'euros », ciblé prioritairement sur l'Afrique et la Méditerranée, dont 50 milliards serviront à financer les projets dont la rentabilité est trop faible et 10 milliards au financement de la recherche et du développement.
- Inviter les États signataires des accords sur le climat à s'engager financièrement.
- Flécher « l'abondante offre de financements » vers la transition énergétique.
- Ouvrir pour chaque État membre une ligne de crédit de la BEI à taux zéro, équivalente à 2 % de leur PIB, pour financer leurs projets de transition énergétique.

d) L'Europe devrait dynamiser sa politique de recherche

Il n'y aura pas de progrès sans innovation. Pour être précurseur dans l'intégration des enjeux climatiques et environnementaux, il faudrait donc lancer de grands projets de recherche européens, tout particulièrement dans l'autonomie énergétique et les énergies renouvelables.

e) La mobilisation des opinions publiques et de l'action citoyenne européenne

Il ne s'agit pas de l'enjeu le plus développé. Il ne se justifie que par deux arguments : faire changer les modes de consommation et développer les initiatives citoyennes pour influencer les gouvernements et les entreprises. Pour autant, les participants s'inquiètent du poids des lobbies et des risques de désinformation. L'Union européenne devrait donc financer directement des études scientifiques et expertises pour informer objectivement sur les enjeux et solutions efficaces.

La sensibilisation aux questions écologiques et de développement durable devrait se concentrer sur la connaissance des enjeux environnementaux, la conscience des conséquences des actions individuelles néfastes pour l'environnement et tenter de convaincre les climato-sceptiques même si ce dernier terme est assez rare¹. Les voies de sensibilisation proposées sont classiques, reposant essentiellement sur l'éducation des générations futures.

f) Éduquer la prochaine génération à une Europe durable

Il faudrait « absolument éduquer la prochaine génération à une Europe durable ». Les mesures proposées sont parfois européennes : un programme européen qui fasse le lien entre toutes les écoles européennes autour d'un même projet éducatif, l'obligation d'effectuer un stage dans une structure

¹ Le débat public sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie fait également apparaître un fort recul du débat autour des climato-sceptiques.

publique en Europe en charge de l'écologie. Comme pour la plupart des propositions présentées, elles sont souvent plus générales : reconnecter les enfants à la nature par des classes découvertes, éduquer par l'expérience dans les cours de SVT, intégrer des notions d'environnement dans tous les programmes à tous les niveaux.

Les canaux de sensibilisation proposés, au-delà de l'éducation, sont traditionnels : miser sur les actions locales et quotidiennes qui touchent tous les citoyens, utiliser la télévision, renforcer les alliances entre ONG, médias et scientifiques, valoriser les résultats des actions environnementales à l'échelle régionale. Il faudrait rendre l'engagement environnemental accessible à tous : simplifier les demandes de financement de projets environnementaux, créer un site internet de référence regroupant toutes les opportunités et régulations environnementales pour les entreprises.

“Il y a un déficit de nature chez les plus jeunes qui se sentent déconnectés de leur environnement naturel, sans aucune conscience de l'importance de l'écologie.

Il faut s'inspirer des bons exemples dans les autres États membres. Cet axe pédagogique est aussi à poursuivre envers les industriels : une prise de conscience du respect de la nature doit être promue.”

(CCE du 13 juin 2018 organisée par la mairie du Castelet)

2/ L'ENVIRONNEMENT EST UN CHAMP PARTICULIÈREMENT FRUCTUEUX DE PROPOSITIONS

L'environnement a donné lieu à de très nombreuses propositions précises, dont une minorité est explicitement portée à l'échelle européenne. Les propositions ont été développées autour des questions suivantes que nous avons regroupées avec difficulté tant elles sont disparates :

- a) Comment changer nos modes de production ?
- b) Comment faire évoluer nos modèles de consommation ?
- c) Comment limiter la consommation de ressources ?
- d) Comment améliorer la qualité de vie et limiter les pollutions ?
- e) Comment protéger les écosystèmes ?
- f) Comment lutter contre les changements climatiques ?

La légitimité de ces objectifs est peu débattue car ils s'intégreraient dans une vision alternative du mode de développement. Il faut « stopper la surproduction et la surconsommation » et repenser notre modèle économique pour extraire moins de ressources.

On constate que la majorité des propositions ont une portée générale, sans spécification de leur dimension européenne.

a) Comment changer nos modes de production ?

La question a été abordée très régulièrement et spontanément dans les réunions sous trois angles particuliers : les industries, l'agriculture et la pêche, l'énergie. Elle donne lieu à des propositions particulièrement axées autour de la contrainte réglementaire et la fiscalité.

Les entreprises sont les premières interpellées pour permettre une évolution des modèles de production et consommation. Le postulat est que les obligations existantes pour éco-concevoir les produits et augmenter leur durée de vie sont insuffisantes. Les consultations ont donné lieu à de nombreuses propositions d'interdiction et de taxation. Trois sujets rassemblent de nombreuses propositions : l'obsolescence programmée, les plastiques et les produits toxiques. Les mesures incitatives proposées sont inspirées de la fiscalité comportementale. De manière générale, le principe est de « contraindre les entreprises » par



***“J’aimerais que mon petit-fils
connaisse une Europe écologiquement
vertueuse. En ce moment, on lutte
contre le plastique. C’est bien mais
ce n’est pas assez.”***

(CCE panel citoyen du 25 au 27 octobre 2018 à Paris)

l’interdiction ou la taxation. Seule la proposition d’une lourde taxation des entreprises polluantes suscite des réserves quant aux risques de délocalisation induits.

L’axe recherche et développement est peu mentionné. Il est proposé de concentrer la R&D sur les innovations permettant d’éco-concevoir les produits et de développer les technologies économes en énergie et moins émettrices de gaz à effet de serre.

POUR DES MESURES CONTRAIGNANTES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

- Interdire l’obsolescence programmée ou allonger les garanties légales des produits à 5 ans en Europe.
- Plastiques: limiter la production de plastique et les emballages individuels ou interdire son usage, par exemple pour le stockage dans le secteur alimentaire; fabriquer du plastique entièrement biodégradable; des normes européennes sont attendues pour lutter contre les micro-plastiques soit en les interdisant, soit en imposant l’étiquetage des produits.
- Interdire l’utilisation de produits toxiques dans les productions.
- Inciter fortement, voire obliger à l’éco-conception des produits.
- Sanctionner les entreprises qui ne respectent pas leurs obligations de recyclage des déchets.

POUR UNE FISCALITÉ INCITATIVE

- Taxer les produits non efficaces pour subventionner la fabrication de produits plus efficaces, créer des mesures incitatives tels que les labels et subventions pour les entreprises méritantes et produits respectueux de l’environnement, imposer des taxes lourdes sur les industries polluantes.
- Imposer des clauses environnementales dans les appels d’offres.
- Inciter par crédit d’impôt au développement d’équipements ménagers sobres en énergie, valoriser toute recherche d’économie d’énergie telle que l’extinction des vitrines la nuit.

Les questions agricoles ont été régulièrement abordées au nom de l’environnement. Cet enjeu est directement élevé au niveau européen: une « agriculture plus respectueuse de l’environnement avec des sanctions européennes ». Cet axe, particulièrement développé, est traité spécifiquement sous le thème agriculture.

L’évolution de nos systèmes de production d’énergie appelle pour les participants une politique européenne de l’énergie puisque les enjeux de ressources et d’impacts environnementaux dépassent largement nos frontières. Les propositions se concentrent sur trois axes: la controverse du nucléaire, le développement des énergies renouvelables et la territorialisation/ autoconsommation de ces énergies.

Aucun participant ne soutient le développement des énergies fossiles. À l’inverse, il est proposé de « fossiliser les énergies fossiles avant 2050 », de déclarer l’Union européenne « territoire sans gaz de schiste », et de taxer fortement le pétrole pour permettre une relocalisation de la production en Europe en augmentant le coût de transport des marchandises.

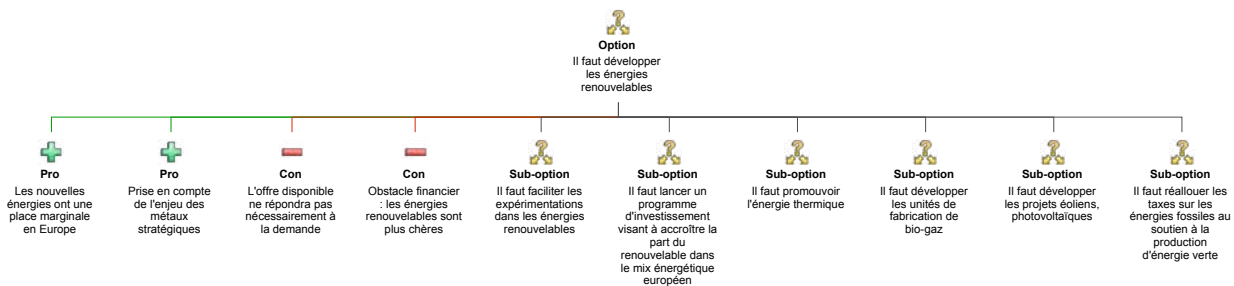
Un participant lie la consommation d’énergie à l’impact démographique et propose de limiter le nombre d’enfants par femme.

La controverse du nucléaire développe des arguments classiques. À l'objectif de « sortie du nucléaire » sont opposés l'impossibilité de s'en passer immédiatement et le faible contenu carbone de cette énergie qui répondrait donc à l'impératif de lutter contre les changements climatiques. Il faudrait trouver des solutions technologiques à l'échelle européenne pour gérer les déchets nucléaires, interdire leur enfouissement ou investir dans le programme de fusion nucléaire ITER.

Le nécessaire développement des énergies renouvelables, parce qu'elles ont encore une place marginale en Europe, ne se voit opposer que des arguments techniques et non de principe : l'offre ne serait pas suffisante face à la demande, le coût financier serait élevé, la disponibilité des matériaux stratégiques ne serait pas garantie. De même que l'objectif d'arrêter les subventions aux énergies fossiles perçues comme bénéficiant à des lobbies pétroliers n'est pas questionné.

POUR UN ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Lancer un programme européen d'investissement pour accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, et réallouer les taxes sur les énergies fossiles à la production d'énergies vertes.
- Créer une compagnie européenne d'électricité verte, un champion européen de la transition énergétique sur le modèle d'Ariane.
- Faciliter les expérimentations, encourager la recherche et le développement dans le stockage de l'énergie.
- Développer les projets éoliens et photovoltaïques, installer des panneaux solaires sur les « toits plats », rendre obligatoire les panneaux photovoltaïques dans les régions les plus ensoleillées.
- Promouvoir l'énergie thermique, développer les réseaux de chaleur à partir des centres de valorisation énergétique, développer les unités de fabrication de biogaz.
- Créer un réseau électrique européen intégré pour un meilleur taux d'utilisation des énergies renouvelables.



(Extrait non-exhaustif de l'Arbre Environnement - Source : Cndp)

Les propositions de développement des énergies renouvelables en Europe sont accompagnées d'une vision territorialisée de l'énergie. Les participants plaident pour le développement de l'autoproduction et de l'autoconsommation. Ces propositions procèdent de deux logiques :

- libéraliser davantage le marché de l'énergie pour pouvoir supprimer les fiscalités contraignantes sur l'autoconsommation et permettre le développement énergétique local par l'ouverture à la concurrence des concessions et gestions des réseaux ;
- expérimenter en autorisant les démonstrateurs locaux ou en proposant le « don d'électrons » par lequel des entreprises et des structures publiques en autoproduction d'électricité peuvent faire don de leur surplus d'énergie.



b) Comment faire évoluer nos modèles de consommation ?

L'enjeu est particulièrement argumenté. Établir des modes de production et de consommation durables devrait être la priorité car nos modes de consommation ont un impact direct sur l'environnement. La commercialisation de produits durables paraît comme marginale, inégalement accessible, car la recherche de profit des grandes entreprises ne serait pas compatible avec cette évolution des modes de consommation. Il faudrait donc stopper la « surconsommation » et encourager la consommation locale. Le postulat est que le consommateur ferait d'autres choix si les produits durables étaient moins chers, s'il était mieux informé de l'impact de ses comportements sur l'environnement, et s'il était sensibilisé aux enjeux de l'économie circulaire. En parallèle, certains participants constatent que les faibles prix pratiqués dans l'alimentation riment avec leur mauvaise qualité.

Trois axes de propositions : créer par la contrainte un système de production et de consommation durable, renforcer le pouvoir du consommateur et inciter à l'évolution de ses modes de consommation.

L'émergence d'un système de production et de consommation durable exige que tous les maillons de la chaîne évoluent, l'essentiel des propositions reposant sur des systèmes de contrainte :

- mettre en place des systèmes de contrôle et de sanction des entreprises comme des consommateurs ;
- limiter les importations du reste du monde pour privilégier une production européenne de qualité ;
- imposer aux importations les standards européens et renforcer les moyens de contrôle.

Le renforcement du pouvoir du consommateur repose sur une meilleure information, le postulat étant que les mauvais choix s'expliquent par des informations erronées et les manipulations des entreprises. L'évolution des modes de consommation exigerait des mesures de sensibilisation générale voire de contrainte s'agissant notamment de la restauration collective.

POUR PLUS DE POUVOIR AU CONSOMMATEUR

- Créer un étiquetage environnemental des produits pour mesurer leur empreinte carbone et le respect des normes sanitaires.
- Remédier à – voire interdire – l'obsolescence programmée.
- Harmoniser en Europe les règles de protection des consommateurs, ainsi que la législation sur le label « agriculture biologique ».
- Faire baisser le prix des produits durables, notamment biologiques.

POUR UNE ÉVOLUTION DES MODES DE CONSOMMATION

- Sensibiliser les habitants à consommer de manière durable par l'éducation sur l'impact des choix et leur cohérence ou incohérence avec les politiques environnementales.
- Développer des recommandations et incitations plus appuyées aux aliments végétariens.
- Dans la restauration collective, instaurer des quotas « forts » de produits sains, biologiques et issus des circuits courts, développer l'offre vegan et végétarienne.
- Interdire la consommation des œufs de poules élevées en cage.

c) Comment limiter la consommation de ressources ?

Si le terme « économie circulaire » apparaît peu, la nécessité de limiter notre prélèvement de matières premières en repensant notre modèle économique est un objectif clairement identifié. « Notre désir de confort et l'augmentation de la démographie » génèrent trop de prélèvements et de déchets. L'enjeu d'une meilleure gestion des déchets est clairement identifié et particulièrement détaillé en termes de propositions. Les objectifs de réduction du volume des déchets et de recyclage sont posés, sans controverse sur leur bien-fondé. Les deux

axes fondamentaux sont de développer l'écoconception et le recyclage par la contrainte, et de sensibiliser le grand public. L'enjeu spécifique de la lutte contre le gaspillage alimentaire a été régulièrement mentionné.

Eco-concevoir et recycler sont des objectifs partagés qui relèvent essentiellement de la responsabilité des entreprises et exigent de faciliter l'organisation pour les habitants. L'entreprise évoluera sous la contrainte réglementaire. En revanche, la taxation des entreprises qui produisent trop de déchets fait débat. Elle serait irréaliste et néfaste tant pour les petites entreprises que pour les foyers défavorisés. Les mesures financières avancées relèvent donc plus de l'incitation que de la taxation. Quant à l'utilisateur et au consommateur, le développement du recyclage des déchets exigerait harmonisation, facilitation et incitation. Le postulat est que l'hétérogénéité des réglementations et pratiques de recyclage entrave son développement. Quant à la sensibilisation du grand public, elle exigerait une information plus transparente.

POUR CONTRAINDRE LES ENTREPRISES À L'ÉCO-CONCEPTION ET AU RECYCLAGE

- Prévoir la « recyclabilité » des composants des produits, favoriser voire obliger à l'éco-conception.
- Allonger la durée de vie des produits, légiférer sur l'obsolescence programmée.
- Faire une loi sur la transparence de la gestion des déchets, rendre obligatoire le recyclage, et responsabiliser les producteurs en les intégrant au processus.
- Contraindre les e-commerçants à prévoir des dépôts de reprise des emballages.
- Établir des bonus aux industriels européens qui utilisent des produits recyclés.
- Créer une TVA réduite sur les produits recyclés.
- Développer des mécanismes incitatifs pour encourager une approche par filière et développer un véritable marché intérieur du recyclage.
- Valoriser les pratiques vertueuses, subventionner la diminution de la production de déchets.

POUR UNE HARMONISATION ET UNE CLARIFICATION DES LOGIQUES DE RECYCLAGE

- Harmoniser les consignes et pratiques de tri sélectif des déchets.
- Améliorer les structures locales de gestion des déchets: cibler les zones rurales, mettre en place plus de composteurs, installer des ressourceries-recycleries près des déchetteries, mettre en place des poubelles à 4 compartiments sous réserve de leur coût financier.
- Développer la redevance incitative au poids.
- Mieux connaître les filières, imposer une information des citoyens sur les coûts réels des déchets.
- Faire des campagnes de sensibilisation pour réduire ou supprimer les sur-emballages, inciter au boycott de ces produits, mettre en place des points de filtrage pour mesurer la quantité de plastiques utilisés.
- Prise en charge par l'école de l'éducation à la gestion des déchets.

Des participants ont concentré leurs interventions et propositions sur la question du gaspillage, notamment alimentaire. Il est jugé inacceptable qu'un « tiers de la nourriture au niveau mondial soit jeté ». De nombreuses propositions sont avancées dont seules les mesures fiscales font débat. Il faudrait donc se fixer un objectif de réduction du gaspillage alimentaire de 30 % d'ici à 2025, 50 % d'ici à 2030, impliquer les cantines scolaires et les magasins alimentaires de toute taille, aborder la question du calibrage des fruits et légumes, organiser régulièrement des opérations « zéro déchet », investir dans la recherche. Il est également proposé d'obliger par une taxe les entreprises et supermarchés à faire don de leurs invendus, ou d'instaurer une taxe sur le gaspillage alimentaire inspirée des quotas carbone. Ces deux mesures suscitent des réserves quant à leurs impacts économiques et sanitaires.



d) Comment améliorer la qualité de vie et limiter les pollutions ?

Urbanisme, construction et transports s'intègrent dans un projet d'aménagement du territoire dont la dimension européenne n'est pas souvent développée. Si la question de l'urbanisme fut rarement abordée, l'enjeu des transports donne lieu à de très nombreuses propositions. Des participants ont néanmoins considéré que le rapprochement des lieux de travail et d'habitation ainsi que le télétravail contribueraient à la réduction des nuisances environnementales liées aux transports. L'enjeu du transport fait l'objet de nombreuses propositions dans trois domaines : limiter l'usage de la voiture, développer les modes de transport alternatifs et repenser le transport de marchandises. Il n'apparaît pas dans les comptes rendus dont nous disposons d'argumentation développée fondant la priorité donnée à ces enjeux.

Pour favoriser l'éco-construction, la dimension normative est assez peu développée, l'essentiel reposant sur des incitations à caractère très général pour intégrer les impacts environnementaux.

POUR UNE INCITATION À L'ÉCO-CONSTRUCTION

- Imposer un urbanisme écologique.
- Rendre l'efficacité énergétique obligatoire pour tous les projets immobiliers.
- Obliger les entreprises du BTP à travailler avec les entreprises du recyclage.
- Créer un label des villes vertes européennes.
- Améliorer le financement des éco-quartiers.
- Utiliser l'analyse de cycle de vie lors de la construction des bâtiments.
- Développer les échanges de bonnes pratiques pour adapter nos constructions aux évolutions climatiques.
- Introduire des notions de qualité environnementale dans les critères des marchés publics.

“Il faudrait imposer le calcul des coûts environnementaux via l'Union européenne et faire en sorte qu'ils soient à la charge de ceux qui les génèrent, en y intégrant les externalités négatives.”

(CCE du 25 octobre organisée par France nature environnement au Mans)

Une nouvelle politique des transports est jugée souhaitable pour trouver des alternatives au transport routier compte tenu de ses impacts environnementaux, de ses risques humains et plus généralement pour améliorer la qualité de vie dans les grandes villes de l'Union européenne. Les participants considèrent que la mobilité durable supposerait la généralisation du principe pollueur-payeur en Europe.

Deux axes sont particulièrement développés : limiter l'usage de la voiture et développer des modes de transport plus respectueux de notre environnement. L'essentiel des propositions pour limiter

l'usage de la voiture se concentre sur le milieu urbain. La voiture, et notamment son utilisation par une personne seule, est jugée incompatible avec l'environnement. Le développement des modes de transport compatibles avec la politique environnementale se concentre sur quelques mesures générales et deux axes prioritaires : l'éco-mobilité en ville et l'usage du vélo.

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCO-MOBILITÉ

- Relancer l'écotaxe pour financer l'éco-mobilité.
- Instaurer une TVA à taux réduit sur les modes alternatifs à la route.
- L'éco-mobilité en ville repose sur le développement des véhicules électriques et l'installation de bornes de recharge.
- Proposer dans toute l'Europe que les bornes de recharge soient installées à des distances de 50-80 kilomètres.
- Mettre en avant le vélo par le développement des pistes cyclables, les parkings à vélos.
- Un plan vélo européen intégrant des mesures contraignantes pour adapter l'espace urbain aux personnes à mobilité réduite.

POUR UN USAGE LIMITÉ DE LA VOITURE

- Interdire les voitures dans les centres urbains ou limiter leur accès aux voitures moins polluantes.
- Généraliser les parkings à l'extérieur des villes et imposer la gratuité des transports en commun dans les villes.
- Interdire les voitures, notamment en ville.
- Taxer l'achat de véhicules diesel.
- Créer une prime européenne pour acheter un véhicule moins polluant.
- Créer une journée européenne mensuelle sans voiture.
- Généraliser les normes des transports (Euro6, Tier4) à l'ensemble des véhicules particuliers.
- Imposer aux constructeurs un quota de véhicules électriques.
- Créer une vignette voiture antipollution européenne, ou à défaut franco-allemande.
- Mettre en place des normes européennes limitant les émissions de particules des voitures en ville accompagnées d'un soutien accru aux modes de transport alternatifs.
- Favoriser le covoiturage en créant un bonus, en taxant les personnes qui circulent seules dans leur voiture ou en taxant les trajets courts.

Les propositions concernant le transport de marchandises sont généralement pensées à l'échelle européenne. Elles s'articulent autour de deux idées fortes : limiter les besoins de transport des marchandises et développer les modes alternatifs à la route. Nous n'avons pas eu connaissance de propositions pour développer un transport routier peu polluant.

POUR DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES REPENSÉS

- Cesser de soutenir la construction d'infrastructures nouvelles type aéroport ou autoroutes pour privilégier les infrastructures existantes.
- Réduire les transports de marchandises au sein de l'Europe, et introduire une taxe aux frontières de l'Europe pour limiter les importations.
- Mentionner sur les étiquettes des produits les kilomètres parcourus pour leur production et leur livraison.
- Cofinancer les infrastructures de transport innovants.
- Développer le transport ferroviaire et maritime au sein de l'Europe pour les marchandises dont le transit est supérieur à 500 kilomètres.
- Dynamiser le plan européen de ferroutage.
- Développer le transport souterrain des marchandises par train afin de réduire le nombre de camions.
- Soutenir les carburants alternatifs non polluants pour les transports aériens, maritimes et routiers, soutenir les biocarburants issus de l'agriculture locale.

e) Comment protéger les écosystèmes ?

On assiste à une perte de biodiversité et à la diminution des espaces naturels à cause de l'urbanisation. Le sujet a été fréquemment abordé, identifié comme prioritaire par de nombreux participants. Mais les propositions sont peu nombreuses et disparates.

On peut identifier trois principes généraux communs à ces propositions :

- intégrer la biodiversité dans toutes les politiques publiques de l'Union européenne et pas uniquement dans une politique sectorielle ;
- préserver et restaurer les écosystèmes terrestres ;
- donner une valeur aux ressources naturelles, notamment aux services écosystémiques.

Les sols, la mer et la biodiversité regroupent l'essentiel des propositions particulières :

- l'enjeu de la protection des sols a été spécifiquement abordé : souhait d'une politique commune de protection des sols, construction de digues pour lutter contre la salinisation des sols, plantation d'arbres pour préserver les terres arables ;



- la mer et le littoral doivent faire l'objet de mesures de prévention des pollutions, de financement du nettoyage du littoral, et de mesures de restriction d'usage du littoral;
- la protection de la biodiversité est un objectif général, transversal à l'ensemble des politiques publiques; trois mesures ont été avancées: éduquer à la biodiversité, protéger les abeilles et développer les réserves naturelles.

f) Comment lutter contre les changements climatiques ?

La lutte contre les changements climatiques est rarement abordée spécifiquement dans la mesure où elle traverse l'essentiel des propositions visant à changer les modèles européens de production et de consommation. La question du coût de cette politique fait débat. C'est une politique coûteuse mais « la Banque centrale européenne a bien créé des liquidités pour sauver les banques en 2012 ».

À l'exception de la priorité donnée à la recherche et au développement pour la lutte contre les changements climatiques, les propositions se concentrent donc sur des mesures de fiscalité et de taxation. Certains participants considèrent cependant que ces mesures fiscales sont des punitions et qu'il serait préférable d'inciter au changement.

POUR UN FINANCEMENT EFFICACE DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Créer un impôt sur les bénéfices de 5 % pour investir dans ce domaine.
- Mettre en place une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne.
- Augmenter le prix du carbone et corriger le fonctionnement défaillant du marché européen du carbone.
- Un green new deal européen pour financer un plan d'investissement dans les transports et la transition énergétique financés par la BEI et la BCE (eurobonds).

CITOYENNETÉ

La citoyenneté a été un des sujets les plus débattus et abordés pendant les consultations citoyennes. Les contributions sur ce sujet sont nombreuses, denses et très riches. Un constat majeur se dégage des données dont nous disposons : la pérennisation de l'Union européenne dépendrait de la capacité à faire émerger une identité et une appartenance européennes ainsi qu'une citoyenneté à l'échelle de l'Union. Deux questions majeures ont structuré les échanges sur ce sujet : que signifie être Européen ? Comment accentuer le sentiment d'appartenance à l'Europe et l'adhésion au projet politique incarné par l'Union européenne ?

Ces questionnements semblent d'autant plus importants que certains participants aux consultations mobilisent principalement deux arguments pour justifier la nécessité de réaffirmer une appartenance et une identité européennes : le premier pointe le fait que les Européens partagent un patrimoine, une histoire et une culture communs ; le second consiste à souligner que si les « fiertés nationales » vont de soi et que l'identité nationale prévaut sur l'identité européenne, la fierté d'appartenir à l'ensemble européen peine à s'affirmer. Cela justifierait la nécessité de travailler davantage sur l'émergence d'une citoyenneté européenne. Il est intéressant de remarquer que ces ambitions ont fait débat pendant les consultations. Pour certains, le renforcement du sentiment d'appartenance et l'émergence d'une citoyenneté à l'échelle européenne permettraient à l'Union d'être plus solide, avec plus de cohésion et de force. Alors que pour d'autres « il n'y a pas forcément besoin d'une identité européenne pour faire ensemble ». Selon ces derniers, en effet, l'inter-nationalité pourrait fonctionner en faisant l'économie d'une citoyenneté européenne.

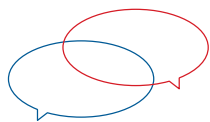
Les échanges se sont articulés autour de deux enjeux majeurs strictement liés : le développement d'une identité et d'une appartenance européennes ; la nécessité de stimuler ces sentiments, tout particulièrement chez les jeunes Européens.

1/ LE DÉVELOPPEMENT D'UNE IDENTITÉ ET D'UNE APPARTENANCE EUROPÉENNES

Pour relever le défi de la construction d'une identité et d'une appartenance partagées, les participants aux consultations considèrent qu'il faudrait travailler trois aspects majeurs : la cohésion ; la citoyenneté ; les échanges.

a) Renforcer la cohésion européenne

Dans les contributions analysées, la cohésion et l'unité de l'Europe apparaissent comme des préalables à la construction d'identité et à l'appartenance. En ce sens, trois leviers d'action ont été pointés : la culture, largement appréhendée ; les valeurs ; et les symboles.



1. Défendre la culture européenne dans sa diversité

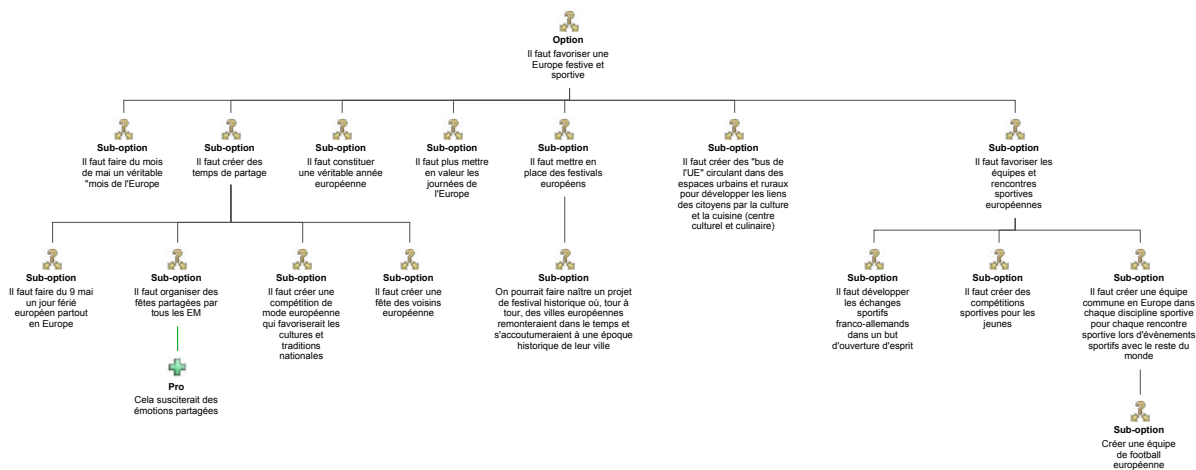
La culture, largement appréhendée dans les consultations, est abordée sous deux angles, suivant deux conceptions différentes : comme l'ensemble des productions artistiques ; et comme un ensemble complexe incluant les savoirs, les croyances, la morale, les coutumes.

Concernant la culture appréhendée comme l'ensemble de pratiques artistiques et touchant au patrimoine, l'émergence d'une culture européenne serait d'autant plus nécessaire que de l'extérieur, l'espace géographique européen serait déjà vu et pratiqué, selon certains participants, comme un ensemble culturel cohérent faisant l'objet de pratiques touristiques et d'échanges commerciaux. Cet argument est conforté par d'autres participants qui affirment que la culture européenne existe déjà, notamment par le biais d'une histoire commune, mais qu'elle manque considérablement de moyens. « 40 centimes par citoyen européen par an de budget relatif à la culture au niveau européen », indique un participant.

Les propositions qui ressortent de cette conception de la culture touchent deux sphères d'intervention : l'aspect festif et célébratif de l'Europe ; le développement d'une culture artistique européenne commune et le soutien des projets et des événements à l'échelle européenne.

POUR UNE EUROPE FESTIVE QUI SE CÉLÈBRE

- Faire du mois de mai un vrai mois de l'Europe.
- Mettre en place une « année » européenne.
- Créer des festivals européens.
- Mettre en place des bus de l'UE circulant dans le territoire européen (villes comme espaces ruraux) proposant la diversité culinaire européenne.
- Créer la fête des voisins européenne.
- Créer des compétitions culinaires européennes.
- Faire du 9 mai un jour férié.
- Créer des échanges, des projets culturels et des compétitions sportives pour la jeunesse européenne.



(Extrait non-exhaustif de l'Arbre Citoyenneté - Source : Cndp)

POUR UNE EUROPE ARTISTIQUE ET ÉVÉNEMENTIELLE

- Soutenir l'industrie cinématographique.
- Développer la mobilité des œuvres d'art et du patrimoine culturel européen.
- Faciliter l'accès au cinéma européen.
- Traduire davantage les œuvres littéraires européennes.
- Rendre les musées des différents États membres visitables dans toutes les langues de l'UE.
- Développer une « industrie » culturelle européenne.
- Utiliser les séries européennes comme outil de diffusion d'une culture commune.
- Mettre en place des événements multiculturels internationaux.
- Accompagner techniquement et logistiquement les projets culturels européens émergents.
- Multiplier les journées culturelles européennes.
- Lancer des prix européens.
- Développer des mécanismes de diffusion des initiatives existantes, y compris juridiques, par exemple commencer par sous-titrer dans les langues de l'UE les lauréats du Prix cinématographique LUX du Parlement européen, créer une étoile d'or du meilleur film européen, etc.

Concernant la culture appréhendée comme un ensemble incluant les savoirs, les croyances, la morale, les coutumes, il est intéressant de remarquer que la nécessité de faire émerger une culture commune se conjugue avec celle de reconnaître les différences culturelles présentes dans l'Union européenne. Il s'agit bien là d'une articulation entre une culture commune et des cultures différentes et non d'une contradiction pour ceux qui se sont exprimés sur ce sujet pendant les consultations.

En effet, une culture commune, notamment axée sur une histoire partagée, permettrait, selon les participants, de consolider la citoyenneté européenne. En même temps, il ne faudrait pas que cette identité commune dilue les différences culturelles, mais il serait au contraire souhaitable de les valoriser, car elles représentent « une richesse ». Il n'y aurait ainsi aucune contradiction entre une identité nationale, avec ses spécificités, et une identité européenne commune. La connaissance des cultures réciproques pourrait, pour certains participants, être un moyen d'« apprendre à fonctionner ensemble ». Les contributions analysées pointent le fait que le respect et la valorisation des cultures et des traditions nationales pourraient être des leviers à la fois pour protéger les différentes identités et « mettre fin aux nationalismes ».

POUR UNE IDENTITÉ COMMUNE

- Définir un socle commun de culture et histoire.
- Généraliser un modèle d'enseignement européen avec des cours en plusieurs langues.
- Utiliser davantage les programmes et les journaux télévisés pour stimuler un sentiment d'appartenance.
- Créer une chaîne européenne (sur l'exemple d'ARTE et de son programme *Karambolage*).

POUR LA VALORISATION DES DIFFÉRENCES CULTURELLES

- Protéger et valoriser les langues minoritaires des différents pays ainsi que les patois.
- Assurer une équité dans la promotion touristique: mieux répartir géographiquement les touristes pour éviter la « tourismophobie ».
- Créer des semaines à thème pour découvrir les différentes cultures européennes.
- Soutenir la valorisation des patrimoines culturels régionaux.
- Redécouper les euro-régions pour les rendre transnationales.
- Respecter les choix démocratiques quels qu'ils soient.

2. Des valeurs communes à réaffirmer

La question des valeurs a fait l'objet de nombreuses contributions. Il en ressort de manière claire trois défis pour ceux qui se sont prononcés sur les valeurs: il faut les expliciter et les identifier collectivement pour les partager; il faut les actualiser; enfin, il faut les rendre opérationnelles.



Pour les participants, expliciter les valeurs de l'Europe et de l'Union éveillerait une conscience citoyenne ; ce serait d'ailleurs la conséquence naturelle du fait que l'Europe partage déjà des principes fondateurs. Il conviendrait de se concentrer davantage sur leur diffusion.

Les valeurs pointées dans les interventions sont notamment : la liberté, la solidarité, la paix (l'exigence de sécurité et la capacité d'espoir ont été évoquées en lien avec les valeurs).

Il est à remarquer que la valeur de la paix a fait l'objet de plusieurs remarques qui se fondent sur le constat que l'exigence pacificatrice serait à l'origine du projet européen, ce dernier étant réussi du point de vue de la pacification des peuples. Ainsi la paix serait une valeur à préserver, tout comme, pour certains, la défense des droits de l'homme. Le recours à la paix comme une référence permettant de mobiliser les jeunes générations n'est pas un argument partagé par tous les participants.

Pour certains, « l'actualisation des valeurs » semble nécessaire pour répondre aux défis du XXI^e siècle, ou pour contrer le libéralisme et développer une Europe protectrice des droits de chacun.

Cette nécessité d'actualiser les valeurs a amené la question de leur opérationnalité ainsi que de leur opposabilité. Le respect de la démocratie et de la liberté apparaît comme une préoccupation récurrente et d'autant plus urgente qu'il y aurait selon certains un écart de vision entre anciens et nouveaux pays membres ainsi qu'un écart de pratiques.

POUR FAIRE VIVRE LES VALEURS DE L'EUROPE

- Il faut que l'UE puisse sanctionner, financièrement par exemple ou en supprimant des aides, les États membres ne respectant pas les valeurs communes, notamment les droits de l'homme.
- Conditionner l'obtention des aides à l'accueil des migrants.
- Ne pas supprimer les aides pour les pays ne respectant pas les droits de l'homme, cela aurait pour conséquence d'aggraver les situations.
- Faire un référendum dans chaque pays pour vérifier l'adhésion aux valeurs de l'Europe.
- Inscrire le principe de fraternité dans les traités européens.
- Réfléchir à une spiritualité laïque pour l'UE.
- Faire adhérer l'UE elle-même à la Convention européenne des droits de l'homme.

3. Des symboles communs à réhabiliter et à inventer

De la même manière qu'on a pu le constater pour l'exigence de célébrer l'Europe et donc de créer des rituels en mesure d'installer une identité commune à la société européenne, la nécessité de recourir à des symboles semble servir, pour les participants, à installer concrètement une citoyenneté européenne. D'autant plus que les symboles européens existants seraient très peu connus, soulignent certains participants.

POUR UNE CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

- Insérer sur les cartes d'identité nationales le drapeau et la devise de l'UE.
- Insérer sur le drapeau de l'UE l'arbre et la colombe de la paix.
- Mettre en place des passeports et des cartes d'identité européennes.
- Utiliser les symboles de l'UE dans toutes les manifestations sportives des États membres.
- Apprendre l'hymne européen à l'école au même moment que l'hymne national.
- Intégrer des paroles à l'hymne européen.
- Utiliser davantage le drapeau européen.
- Revenir au terme de « communauté » européenne, plus fraternel et solidaire.
- Chercher une nouvelle devise pour l'UE.

b) La citoyenneté européenne, levier du sentiment d'appartenance

Les contributions à ce sujet montrent l'importance que les participants attachent à la citoyenneté et à l'éducation civique pour que l'Europe puisse incarner un idéal, un projet fédérateur, certains participants parlant par exemple de « patriotisme européen ». Trois facteurs permettraient le développement et l'exercice d'une citoyenneté européenne : les droits et leur élargissement ; l'éducation ; l'engagement et la participation.

1. Élargir et assurer les droits européens

L'identification à l'Europe passerait pour certains nécessairement par des droits d'exercice de la citoyenneté européenne qui compléterait les citoyennetés nationales. Cette focalisation sur les droits irait pour certains de pair avec des devoirs : la responsabilisation serait un levier majeur de prise de conscience d'une appartenance commune. Les droits des citoyens européens mériteraient d'ailleurs d'être mieux connus et mieux expliqués, mais aussi revisités.

POUR EXERCER UNE CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

- Accorder le droit de vote (à tout type d'élection) aux citoyens européens dès 16 ans dans leur pays de résidence principale depuis 5/10 ans et en faciliter l'accès par tous les moyens, y compris pour les personnes en détention.
- Créer une « citoyenneté européenne de résidence », octroyée aux non-Européens résidents depuis 5 ou 10 ans sur le territoire de l'UE et qui leur donne accès à un certain nombre de droits (vote aux municipales et aux européennes, libre circulation, etc.).
- Harmoniser les règles du mariage entre les différents ressortissants européens.
- Faciliter les mariages internationaux.

2. Éduquer les plus jeunes

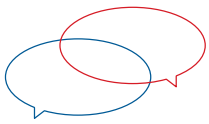
Le focus est mis, dans les restitutions analysées, tout particulièrement sur l'éducation civique dès le plus jeune âge. En effet, l'éducation serait un activateur non négligeable de la citoyenneté mais au regard des nombreuses nuances qu'elle sous-tend et qui sont évoquées par les consultations portant sur la jeunesse, elle est développée dans la partie II.B.

3. Favoriser l'engagement et la participation

L'engagement et la participation ont été identifiés comme des facteurs sur lesquels travailler davantage, notamment pour mobiliser la jeunesse. L'encouragement à l'engagement serait nécessaire pour faire en sorte que ceux qui s'engagent au niveau local puissent faire le lien avec des dynamiques similaires dans d'autres États membres. De la même manière, la création d'instruments de participation politique, autres que le vote, semble un facteur important pour ceux qui se sont exprimés sur ce sujet. Ces derniers soulignent notamment que les initiatives citoyennes et les consultations publiques à l'échelle de l'Europe sont des exemples de mobilisation et d'implication des citoyens qui mériteraient d'être approfondis.

POUR UN ENGAGEMENT CITOYEN EUROPÉEN

- Réaliser une charte d'engagement citoyen européen à faire signer aux élus.
- Mettre en place un service universel et un service civique européen.
- Favoriser l'ouverture de la jeunesse aux autres pays, notamment via le service volontaire européen et surtout en accompagnant les jeunes participants avant, pendant et après leur départ.
- Mettre en place des conseils municipaux européens.
- Mettre en place un Conseil européen de la vie des mineurs.
- Permettre la représentation des jeunes au Parlement européen.
- Créer une Maison de l'Europe des citoyens.



c) Les échanges entre pays membres: tisser des liens entre pays de l'UE

Les échanges ont été identifiés comme un levier majeur d'intervention pour tisser des liens entre les États membres, pour mieux comprendre les similitudes et faire naître un sentiment d'appartenance. Les argumentaires étayant l'exigence des échanges ont été multiples : ils permettraient une proximité différente et une meilleure connaissance entre les citoyens européens ; ils permettraient également de réduire les tensions entre les États. Multiplier les opportunités de se découvrir et de se connaître, favoriser les échanges transfrontaliers, permettre aux différentes catégories sociales et tranches d'âge de faire une expérience personnelle de l'Europe sont autant d'objectifs qui motivent le choix de développer les échanges.

Si on analyse les contributions sur ce sujet, il est possible d'identifier trois approches : une approche par la mobilité ; une approche par les langues ; et une approche par les jumelages.

1. Développer et assurer la mobilité au sein de l'UE

Les participants partent du constat que les mobilités européennes régresseraient et qu'elles ne seraient pas accessibles à tous, notamment à toutes les tranches d'âge et à toutes les populations de la même manière, et que cela serait regrettable vu les bienfaits de la mobilité sur le sentiment d'appartenance, sur les solidarités et sur la cohésion européennes. Aussi ont-ils souligné la nécessité de réinvestir les politiques de mobilité. Certes les dispositifs de mobilité existent, mais ils seraient mal et peu connus par le grand public européen. Il faudrait donc d'abord travailler sur cet aspect, et tout particulièrement pour les dispositifs de mobilité concernant l'apprentissage et l'emploi. Deuxièmement, une véritable « culture du voyage » devrait être promue, voir rendue obligatoire pour certains, en Europe. La question de l'accessibilité et de l'ouverture de la mobilité à tous a été particulièrement visée : pour les seniors, pour les couches plus défavorisées, mais aussi pour les jeunes. En effet, ces derniers se déplacent pour étudier, se former ou voyager : les détails des propositions à ce sujet sont donnés dans la partie 2.A.

L'incitation à la mobilité passe, pour certains participants, aussi par l'amélioration de l'accessibilité des transports, notamment en les rendant abordables du point de vue économique, et en rendant possible de se déplacer au sein de l'Europe sans forcément bénéficier d'aide(s) ou de programmes dédiés.

POUR UNE EUROPE PLUS MOBILE

- Diversifier les dispositifs de mobilité.
- Faciliter la mobilité des demandeurs d'emploi et développer le CV citoyen.
- Élargir l'espace Schengen.
- Accroître les mobilités vers les pays « moins attirants ».
- Rendre possible une information précise et sur le fonctionnement du pays visé par la mobilité.
- Développer les initiatives poussant à voyager (tels que le pass musée européen, pass Interrail etc.).
- Créer une bourse européenne pour les circulations.
- Harmoniser le Code de la route et la signalisation routière au niveau européen.
- Instaurer un permis de conduire européen.
- Rendre plus facile la connexion entre villes européennes, notamment par le financement européen de plus de lignes ferroviaires entre la France et l'Allemagne, ou bien en abaissant les frais de péages dans toute l'UE.
- Organiser des semaines de transports transfrontaliers gratuits.
- Créer une carte de transport valable dans tous les pays européens.

2. Mieux apprendre les langues

L'intégration européenne passerait par l'apprentissage réciproque des langues. Certaines contributions partent de ce constat pour prôner trois objectifs : le développement de l'apprentissage des langues, en commençant par celle du ou des pays frontalier(s) ; l'émergence d'un véritable multilinguisme ; l'adoption d'une langue commune. L'idée de réformer les méthodes françaises

d'apprentissage est parfois évoquée. En travaillant sur les langues et leur apprentissage, certaines consultations émettent l'idée selon laquelle il serait possible d'atteindre des objectifs plus politiques. Cette question de l'apprentissage linguistique est traitée dans la partie 2.C. car il débute avec un travail auprès des jeunes.

3. Relancer les jumelages

Partant du constat de la perte de dynamisme des jumelages, alors qu'ils présentent un potentiel non négligeable, ceux qui se sont exprimés à ce sujet ont réclamé la relance des jumelages. Ces derniers permettraient aux citoyens d'expérimenter l'Europe à des échelles plus petites, comme leurs villes jumelées ou leurs quartiers et cela renforcerait leur engagement. Les jumelages touchant des publics très larges et diversifiés auraient l'avantage d'atteindre les couches les plus défavorisées. Enfin ils permettraient une expérience personnelle et quotidienne de l'Europe.

POUR UNE RELANCE DES JUMELAGES

- Automatiser les jumelages.
- Développer l'appui aux jumelages.
- Mieux faire connaître le dispositif des jumelages et l'élargir, par exemple en organisant une consultation spécifique à ce sujet.

2/ STIMULER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE À L'UE CHEZ LES JEUNES

Selon les participants aux consultations, le développement d'une identité voire d'une citoyenneté européenne dépendrait en partie du rassemblement ou non des conditions nécessaires à stimuler le sentiment d'appartenance à l'UE chez les jeunes. Cette question serait d'autant plus importante que plusieurs participants consultés considèrent qu'il est nécessaire d'éveiller l'intérêt des jeunes pour l'UE. Ce public serait en effet moins sensible que leurs aînés au projet européen car ils n'y ont pas contribué. Ces derniers définiraient la citoyenneté européenne, et le sentiment d'appartenance, comme le fait de se sentir chez soi partout en UE, et d'être libres et unis au sein de cette communauté. Pour certains, cette définition revient à une forme de consommation plus que de participation à l'UE.

Le sentiment d'appartenance chez les jeunes serait activé par trois ressorts principaux : la mobilité au sein de l'Europe, l'enseignement scolaire et l'apprentissage des langues.

a) La mobilité au sein de l'UE pour étudier, se former et voyager

Pour les jeunes, la mobilité serait le facteur premier d'un sentiment d'appartenance à l'UE dans la mesure où elle permettrait de vivre dans un autre pays européen que le sien, d'y étudier et d'y travailler. En effet, qu'il soit à visée récréative, studieuse ou professionnelle, le voyage est vu comme un moyen d'accéder à la culture de ses voisins européens, et surtout de réaliser que celle-ci n'est pas si éloignée que la sienne, potentiellement moins éloignée que celle de citoyens extra-européens. Les recommandations qui ressortent des consultations sont abordées sous cinq angles différents : l'inégalité des jeunes Européens face à la mobilité, les échanges scolaires, les modalités de départ et de retour, les expériences professionnelles à l'étranger et la communication autour des opportunités de mobilité.

Le programme Erasmus, quant à lui, ressort des consultations comme un outil, potentiellement le seul outil, de mobilité des jeunes en UE : il est donc traité comme un exemple majeur de cette mobilité à développer.



1. Réduire les inégalités entre jeunes Européens face à la mobilité

La majorité des propositions évoquées dans les consultations porte sur la réduction des inégalités d'accès à la mobilité européenne entre les jeunes. Ces inégalités sont souvent envisagées du point de vue socio-économique, parfois linguistique, ou bien du point de vue de l'âge et de la nationalité. Erasmus est à ce titre très révélateur car il est principalement considéré du point de vue de son manque d'accessibilité : il semble à la fois être l'exemple le plus prégnant des programmes existants pour les jeunes, et le plus élitiste, dans la mesure où il serait réservé à une certaine catégorie socioprofessionnelle, en tout cas à ceux qui font des études après le baccalauréat, voire uniquement aux étudiants de certaines filières. Dans le pays d'accueil, le phénomène de la « communauté Erasmus » composée d'étudiants relativement plus aisés pose question et certaines consultations proposent de travailler à une meilleure inclusion des étudiants parmi les locaux.

Plusieurs participants recommandent donc de s'attaquer directement à la réduction des inégalités de mobilité en permettant à tous les jeunes de pouvoir voyager en Europe et en leur garantissant la possibilité d'une expérience à l'étranger au moins une fois dans le cadre de leur scolarité. À ce propos, les durées et les modalités préconisées varient d'une consultation à l'autre. Plus largement, il s'agirait de rendre Erasmus et tous les autres programmes d'échanges accessibles au plus grand nombre, quitte à en rendre certains obligatoires, avec ou sans limite d'âge. L'obligation est toutefois controversée dans la mesure où il ne faudrait pas, selon certains, contraindre les étudiants qui ont besoin de mûrir individuellement leurs choix. Par ailleurs l'obligation reviendrait à uniformiser et banaliser les expériences. Toujours est-il qu'Erasmus est vu comme une véritable opportunité et une réussite, vecteur d'autonomie et d'ouverture d'esprit chez les jeunes.

POUR UN APPROFONDISSEMENT ET UNE GÉNÉRALISATION D'ERASMUS

- Augmenter le nombre de bénéficiaires de manière à ce que chaque jeune, du collège aux études supérieures, quelle que soit sa filière, ait pu passer au moins six mois dans un autre État membre.
- Favoriser l'accès aux programmes d'échanges pour les inscrits en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) et REP+ et pour les apprentis.
- Varier les supports thématiques des échanges (le sport et la culture artistique notamment).
- Augmenter les partenariats entre les établissements européens. Cela passerait par une plus grande variété de pays partenaires inscrits dans le programme, une mutualisation des pratiques Erasmus entre les pays et un suivi des organismes d'accueil in situ.
- Faciliter l'accès d'Erasmus aux apprentis : sensibiliser les entreprises accueillantes ; adapter le cadre juridique ; mettre en avant les événements européens liés à l'apprentissage ; proposer un meilleur accompagnement de la part des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et des Centres de Formations pour Apprentis (CFA) ; allonger la durée du séjour à l'étranger pour mieux permettre la professionnalisation et offrir aux apprentis un véritable statut pendant leur séjour.

POUR UN DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME ERASMUS +

- Augmenter son budget.
- Allonger sa durée possible.
- Cibler les publics défavorisés.
- Simplifier le programme et les démarches pour y accéder, que ce soit en tant qu'individu ou en tant que porteur de projet.
- Renforcer l'axe jeunesse et sport.
- Prévoir des sanctions pour les établissements qui n'accompagnent pas suffisamment les bénéficiaires.

Pour faciliter et démocratiser l'accès à la mobilité, la réforme des modalités de financement est également une des propositions centrales.

POUR UNE RÉFORME DES MODALITÉS DE FINANCEMENT DE LA MOBILITÉ EUROPÉENNE POUR LES JEUNES

- Affecter plus de moyens: augmenter le montant des bourses, créer des aides aux jeunes pour l'achat de transports ferroviaires et aériens, par exemple en organisant une tournée européenne en train, augmenter le nombre de pass Interrail délivrés...
- Alléger la charge administrative qui pèse sur les demandeurs de subventions, par exemple en uniformisant les bourses Erasmus qui sont actuellement trop différentes suivant les pays, voire les régions.
- Varier les ressources possibles: créer un consortium de mobilité dont le but serait d'apporter les moyens financiers et d'accompagner les jeunes dans leurs démarches, créer une taxe sur les entreprises pour financer cette mobilité, développer le mécénat, créer un Label Européen de la Jeunesse pour les associations, etc.

2. Favoriser et encourager tous types d'échanges scolaires, y compris les échanges individuels permis par le contexte scolaire

Le constat, fait par de nombreuses consultations, est qu'il est regrettable que les programmes d'échanges scolaires disparaissent, par exemple les correspondances entre élèves de deux pays différents. Face à cela, ce qui se fait dans le cadre franco-allemand semble avoir inspiré de nombreuses recommandations portées par les consultations.

POUR UNE RELANCE DES PROGRAMMES BINATIONAUX QUI EXISTENT DÉJÀ ET LES ÉLARGIR AUX AUTRES PAYS DE L'UE

- Conserver et développer les classes européennes et internationales comme tremplin significatif vers une véritable mobilité.
- Relancer les échanges scolaires franco-allemands.
- Généraliser des programmes comme Brigitte Sauzay ou Voltaire qui permettent à des lycéens de vivre entre trois et six mois en Allemagne chez un correspondant.
- Créer des organismes d'aide aux échanges pour tous les pays, comme cela existe avec l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ).

Au-delà de ce qui existe déjà grâce à la coopération franco-allemande, d'autres propositions émergent pour développer tous types d'échanges permis par le cadre scolaire.

POUR PLUS D'ÉCHANGES PERMIS PAR LE CADRE SCOLAIRE

- Encourager les chantiers familles européennes.
- Rendre obligatoires les jumelages entre établissements.
- Instaurer des temps de rencontre internationaux dans les cursus scolaires, en présentiel ou par Skype.
- Créer une application sur téléphone pour permettre aux jeunes de trouver plus facilement un correspondant et d'échanger directement avec lui.
- Mettre en place des mini-séjours pour que les mineurs puissent être libres de choisir la durée de leur expérience à l'étranger.
- Soutenir les associations agissant en faveur de la mobilité scolaire.



3. Créer un véritable intérêt à partir à l'étranger au sein de l'UE

Pour pousser les jeunes à partir, il faudrait que leurs conditions d'accueil et de retour dans leur pays les y incitent. L'exemple le plus parlant est la difficulté à faire reconnaître ses diplômes d'un pays à l'autre, en dehors du cadre très restreint du programme Erasmus. Ce besoin est pourtant mentionné par nombre de participants aux consultations comme indispensable. Plusieurs recommandations ont donc été faites pour faciliter les modalités de déplacement, à l'arrivée comme au retour : elles ont pour la plupart une visée d'harmonisation des pratiques entre pays.

POUR DES MODALITÉS DE DÉPART ET DE RETOUR ATTRACTIVES

- Améliorer le soutien linguistique aux jeunes qui vont à l'étranger: cours de langue gratuits voire obligatoires dans les pays d'accueil, supports de cours en anglais, etc.
- Mettre en place un test commun à la fin des séjours pour attester du niveau de langue des jeunes.
- Faciliter la reconnaissance des diplômes entre États membres: simplifier les procédures administratives, assouplir la tolérance française vis-à-vis des diplômes étrangers, mettre fin aux redoublements au retour d'un échange.
- Valoriser le travail des enseignants qui s'impliquent dans Erasmus.
- Créer une plateforme internet recensant les universités partenaires ainsi que les cours qu'elles dispensent.

4. Faciliter la réalisation de stages et d'expériences professionnelles au sein de l'UE

Faisant le constat d'une difficulté pour les étudiants à trouver des stages à l'étranger, la facilitation de toute expérience professionnelle dans le cadre d'un séjour à l'étranger a aussi fait l'objet de plusieurs recommandations. De manière générale apparaît l'idée que la réalisation d'un stage dans un autre pays de l'UE que le sien doit devenir la règle et que des dispositifs spécifiques doivent permettre cela. L'idée est bien que le fait de pouvoir travailler, en stage, en volontariat ou en emploi, dans un pays de l'UE autre que le sien est un excellent moyen de développer sa capacité d'adaptation et le sentiment d'être citoyen de l'UE.

POUR PLUS D'EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES À L'ÉTRANGER

- Envisager des années de césure dans un autre pays européen dans le cadre des Masters professionnalisants comme le Master MEEF.
- Renforcer les possibilités de stages longs.
- Développer l'accompagnement des jeunes travailleurs, notamment par la création d'un réseau d'entreprises volontaires ou contraintes.
- Mettre en place une plateforme européenne de recherche de stages.

5. Communiquer et informer largement à propos des programmes existants

L'ensemble de ces préconisations pour favoriser la mobilité des jeunes, que ce soit pour se former, pour étudier ou pour voyager, passe par une communication, une sensibilisation et une information larges des acteurs concernés. En effet, certains participants font le constat que les programmes de mobilité ne sont pas forcément connus par tous et que l'accès à ces informations est difficile. Pour pallier ce manque, plusieurs pistes sont évoquées.

POUR UNE MEILLEURE COMMUNICATION ET INFORMATION À PROPOS DE LA MOBILITÉ

- Faire appel à des relais, comme les établissements scolaires ou les associations.
- Constituer une information de base à transmettre obligatoirement à tous les jeunes.
- Identifier des lieux ou ressources pour diffuser efficacement les informations nécessaires (Maisons Erasmus, réseaux sociaux, blogs et plateformes dédiées à l'accompagnement des jeunes, professeurs référents (ERAEI), etc.).
- Mettre en place des mini-projets de mobilité dans les lycées.

b) L'enseignement scolaire tourné vers l'Europe

Pour toucher la cible spécifique des jeunes, l'enseignement apparaît comme un levier d'action substantiel. Pour permettre l'émergence d'une culture européenne, et donc potentiellement d'un sentiment d'appartenance chez les jeunes, il faudrait une éducation plus orientée vers l'Europe. Certaines consultations soulignent que ce n'est pas le rôle de l'éducation mais des individus de développer ou non un intérêt pour les valeurs européennes, intérêt qui peut être encouragé par ailleurs. Plusieurs grandes idées ressortent afin de « mieux enseigner l'Europe à l'école », parmi lesquelles « européaniser » les cours d'histoire, à savoir les orienter vers la question européenne, et mieux expliquer aux élèves le fonctionnement et les objets de l'UE. Toutefois, au-delà de ces éléments, plusieurs consultations évoquent la nécessité de développer des parcours et projets pédagogiques européens, notamment afin de permettre plus de débat et de pallier l'ennui que provoquerait chez les élèves l'étude très factuelle de l'histoire et du fonctionnement de l'UE. Plus largement, le besoin d'une liberté de ton et de débat sur la question européenne est souvent évoqué dans les consultations. Enfin, certaines consultations proposent une éducation plus intégrée au niveau de l'UE.

“Il faut inscrire l'histoire de l'Europe dans les programmes scolaires. Il faut aussi faire en sorte que l'élaboration des politiques européennes s'appuie, comme cela se met en place dans les États, sur des démarches de participation citoyenne, dans une logique de co-construction.”

(CCE du 26 juillet 2018 à Rouen, organisée par la DREAL Normandie)

1. « Européaniser » les cours d'histoire

La première manière évoquée par les participants aux consultations pour favoriser l'intérêt des jeunes pour l'UE est d'apporter une dimension européenne aux cours dispensés, à commencer par l'histoire. Cela se fait déjà dans les sections internationales qui préparent à un bac binational. Il s'agirait de faire de l'Europe un thème incontournable des programmes nationaux.

POUR DES COURS D'HISTOIRE EUROPÉENNE

- Faire paraître un manuel d'histoire européenne commun à tous les équivalents du collège: inspiré de ce qui existe déjà pour les sections Abibac (franco-allemandes), ce dernier permettrait de créer un socle commun de connaissances historiques à tous les jeunes Européens (dates, figures, etc.).
- Étudier les différentes histoires des États membres de l'UE afin d'en mieux mesurer les différences et les points communs.
- Repenser les cours d'histoire pour mettre l'accent sur les constructions communes des États membres plutôt que sur les conflits.
- Créer un observatoire européen de l'enseignement de l'histoire.

2. Mieux expliquer le fonctionnement et les objets de l'UE: une éducation civique européenne

Les consultations font le constat que l'enseignement sur l'histoire de l'UE se ferait uniquement du point de vue économique et trop peu sous un angle politique. Le système éducatif ne permettrait pas de développer un esprit critique sur le fonctionnement ou l'actualité de l'UE. Si l'on considère le manque de pédagogie sur l'Union et ses actions, et le rôle important des établissements scolaires dans l'éducation civique et des associations dans l'engagement citoyen, il apparaît nécessaire pour les participants aux consultations d'apprendre toutes les dimensions de la citoyenneté européenne: mieux faire connaître le rôle des institutions, les droits existants, ce que chaque citoyen peut faire à son niveau pour se rendre acteur de la construction européenne.



POUR UNE ÉDUCATION CIVIQUE CRITIQUE EUROPÉENNE

- Enseigner les spécificités de la citoyenneté européenne, et les valeurs de solidarité et d'union promues par cette construction.
- Fournir un soutien appuyé aux enseignants, formateurs, responsables d'établissement et aux autres membres du personnel d'éducation des États membres, par exemple par l'intégration d'un module « Europe » dans leurs formations.
- Mettre en place des espaces d'expérimentation de la citoyenneté européenne.
- Enseigner précisément comment fonctionnent les institutions européennes: permettre aux jeunes de s'inscrire au projet Euroscola ou de visiter les institutions européennes.
- Mieux apprendre aux jeunes ce que l'UE permet et apporte: un processus de prise de conscience pratique à faire en direction spécifique des jeunes pour que tous mesurent ce dont ils bénéficient grâce à cette Union.
- Apprendre la charte européenne sur les droits fondamentaux, ainsi que la devise européenne.

“L’information donnée par l’école n’est pas suffisamment concrète, les programmes scolaires sont essentiellement axés sur les aspects historiques et institutionnels, pas sur l’Europe du citoyen.”

(CCE du 13 octobre organisée dans le cadre des Assises de la jeunesse par la ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle)

3. Développer des parcours et projets pédagogiques européens

Le développement de projets pédagogiques variés est parfois vu comme un moyen de sortir du cadre classique de l'enseignement tourné vers l'UE et de permettre plus de débats. L'idée générale est alors d'impliquer les élèves dans des ateliers, dans des projets de long terme ou bien dans des journées particulières leur permettant de parler de l'UE, de s'impliquer en sa faveur, et de ce fait, de s'identifier à cette culture et citoyenneté européennes.

POUR UN ENSEIGNEMENT PLUS CONCRET ET PLUS CRITIQUE DE L'UE

- Réaliser des reportages (photos ou non, avec ou sans voyage dans un pays de l'UE), des ateliers d'écriture, des expositions, etc. avec les jeunes.
- Décliner des événements citoyens européens dans les établissements scolaires: une semaine de l'éducation européenne, une année scolaire européenne, avec ou sans mobilité, etc.
- Permettre aux jeunes de développer un esprit critique sur le sujet de l'UE: créer des temps de débat et d'échanges spécifiques aux questions politiques européennes, faire une place à l'éducation populaire, inviter les acteurs impliqués dans le fonctionnement de l'UE (élus, fonctionnaires européens, associations, etc.) à intervenir dans les établissements scolaires.

4. Mieux intégrer l'éducation européenne

Plusieurs propositions vont dans le sens d'une plus forte intégration européenne sur le plan éducatif. Cependant, cette idée n'est pas unanimement partagée: certains considèrent que les États doivent rester responsables de leur système éducatif.

POUR UNE ÉDUCATION PLUS INTÉGRÉE DANS L'UE

- Confier à la Commission européenne une partie de l'élaboration des programmes scolaires, notamment pour faciliter la construction d'une base commune d'enseignement entre tous les États membres.
- Créer un baccalauréat européen.
- Créer un conseil des délégués scolaires européens.
- Inclure des conseils de vie des établissements scolaires dans les projets européens.

c) L'apprentissage des langues étrangères

Plusieurs consultations font le constat d'un apprentissage des langues étrangères européennes trop limité dans les établissements scolaires français, ainsi que d'un niveau trop peu élevé des jeunes à la sortie du lycée en LV1. La nécessité de valoriser davantage la diversité linguistique de l'Europe est parfois évoquée comme un potentiel projet commun. Par conséquent, même si une expérience à l'étranger est pour certains plus efficace qu'un renforcement de l'apprentissage linguistique, ce dernier est vu comme un bon moyen d'ouverture vers les pays étrangers, et donc d'une construction d'un sentiment d'appartenance pour les jeunes. Ainsi, l'apprentissage des langues serait à systématiser chez les jeunes, les méthodes d'apprentissage à faire évoluer voire à réformer, et la durée pendant laquelle cet apprentissage est fait devrait être étendue.

1. Systématiser l'apprentissage d'au moins une langue

Les consultations rapportent qu'il faut veiller à ce que les élèves puissent maîtriser au moins une langue, voire deux, d'un autre État membre. En effet, pour parler plusieurs langues majeures européennes, il faut proposer dans les écoles de dépasser l'apprentissage unique de l'anglais. Malgré cette proposition et le Brexit, d'autres consultations insistent sur la nécessité de systématiser l'apprentissage de l'anglais chez les plus jeunes.

POUR APPRENDRE AU MOINS UNE LANGUE EUROPÉENNE

- Imposer l'apprentissage d'au moins une langue et dépasser l'anglais unique.
- Recruter des enseignants locuteurs natifs.
- Obliger les jeunes à avoir des cours d'anglais à l'école.
- Pousser à la communication orale.

2. Pallier les manques des méthodes françaises d'apprentissage

Certaines consultations font le constat de cours de langue en France qui auraient tendance à être trop théoriques, notamment par rapport aux méthodes des pays nordiques dont il serait bon de s'inspirer.

POUR DES MÉTHODES D'APPRENTISSAGE MOINS SCOLAIRES

- Recourir plus largement à des assistants de langue issus des pays de l'UE, à d'autres acteurs des langues comme les centres culturels, les consulats, les associations diverses.
- Mettre davantage l'accent sur l'expression orale, par exemple en encourageant les tables de conversation avec des élèves-professeurs ou des parents locuteurs naturels.
- Recourir aux outils numériques.

POUR LA SUBSISTANCE DES SECTIONS SPÉCIFIQUES DE LANGUES

- Augmenter les heures de langues vivantes.
- Rétablir les classes bilingues..

3. Pouvoir apprendre une langue plus tôt et plus longtemps

De nombreuses consultations recommandent de développer l'apprentissage d'une langue étrangère dès le plus jeune âge, et pour tous. Cette idée est très largement partagée car cela permettrait de faciliter les interactions entre jeunes de nationalités différentes, notamment par des immersions linguistiques facilitées dans les pays voisins (à l'école, en entreprise, etc.). Certains rappellent que plus l'apprentissage commence jeune, plus il est efficace, et certains pays, comme le Luxembourg, l'auraient bien compris.



POUR UN APPRENTISSAGE DES LANGUES AUX PLUS PETITS

- Développer des structures spécifiques comme des ateliers culturels en langue étrangère pour les plus petits.
- Diffuser plus de documents dans une autre langue européenne, comme les dessins animés.
- Recourir au jeu.
- Créer un passeport linguistique pour les mineurs.

Par ailleurs, certains regrettent que le nombre d'heures de cours soit si restreint pour les étudiants ayant passé le bac.

POUR UN RÉEL APPRENTISSAGE DES LANGUES APRÈS LE BAC

- Rendre automatique la poursuite des langues dans l'enseignement supérieur.
- Traduire en anglais les supports de tous les cours.

Pour finir, il ressort de chacune de ces catégories de recommandations une idée commune : celle de faire des efforts en direction des plus jeunes, des enfants. Qu'il s'agisse de l'apprentissage linguistique, de l'enseignement d'une culture européenne ou de connaissances sur l'UE, ou bien encore des programmes d'échanges, les enfants sont au cœur des préoccupations : c'est par eux que commencerait la construction d'un sentiment d'appartenance à l'UE.

INSTITUTIONS

Le diagnostic général émanant des consultations citoyennes peut être résumé de la manière suivante : les institutions de l'UE ne seraient pas claires, mais apparaissent au contraire opaques dans leur fonctionnement. Elles seraient également peu efficaces et peu inclusives. Ainsi, de grandes exigences ont été exprimées à l'endroit de l'Union européenne : transparence, efficacité, exemplarité. Des réformes apparaissent nécessaires aux contributeurs en vue de corriger différents problèmes de fonctionnement de l'Union européenne et de la faire progresser sur le chemin démocratique vers une plus grande participation citoyenne.

Cinq grands enjeux peuvent être dégagés des restitutions analysées :

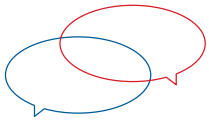
- 1/ Le fonctionnement des institutions
- 2/ La démocratie
- 3/ L'exemplarité de l'Union
- 4/ Les relations entre l'UE et les États membres et entre les États membres eux-mêmes
- 5/ La justice européenne

1/ UN FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL À RENDRE PLUS EFFICACE

La complexité du système de décision et les limites du mode de gouvernance actuel, inadapté au grand nombre d'États membres, rendent les positions communes difficiles à établir, ce qui constitue une première source d'inefficacité, et ne permettent certainement pas de résoudre les crises graves auxquelles l'Europe est actuellement confrontée. La lisibilité de cet ensemble institutionnel est jugée difficile pour les citoyens européens. D'autant qu'on assiste, aux dires de certains, à un déficit de communication entre les différents acteurs – États/Union européenne, Union/citoyens, États/entreprises, ce qui compromet le fonctionnement des institutions à l'échelle de l'Union. Cette complexité suscite chez certains participants « de la tristesse, des regrets, de la frustration et de la colère s'agissant du fonctionnement de la démocratie européenne ». Plusieurs pistes ont été proposées pour remédier à cette situation, lesquelles peuvent être rassemblées suivant six axes. Les mesures avancées pour parvenir à un fonctionnement plus efficace sont diverses et concernent des domaines englobant les institutions juridiques, financières, exécutives. Concernant le fonctionnement institutionnel de l'Union européenne, d'autres propositions ont émergé, telles que la création d'une « Cour des comptes » européenne ou encore une constitution européenne qui résumerait, au travers d'un texte unique, les différents traités et articulations de l'Europe dans un cadre législatif.

“Il faut réduire le délai de prise de décision politique ainsi que les délais administratifs. Redonner confiance aux citoyens est indispensable : plus de transparence, de contrôle, de procédures simplifiées.”

(CCE du 3 septembre 2018 à l'hôtel de ville du Touquet, organisée par le Mouvement Européen)



a) Réformer la gouvernance de l'Union européenne

Nombreux sont les participants aux consultations qui s'accordent à dire qu'il faut réformer la gouvernance de l'Europe notamment dans un souci de lisibilité. Pour certains, la « logique de fonctionnement des institutions européennes est très éloignée du fonctionnement démocratique des États car elle ne prend pas en compte le principe de séparation des pouvoirs » mais seulement celui de la « séparation des intérêts » européens (Commission et Parlement) et nationaux (Conseil).

“Les institutions européennes sont complexes à distinguer les unes des autres, difficile de déchiffrer leurs fonctionnements propres et leurs interactions.”

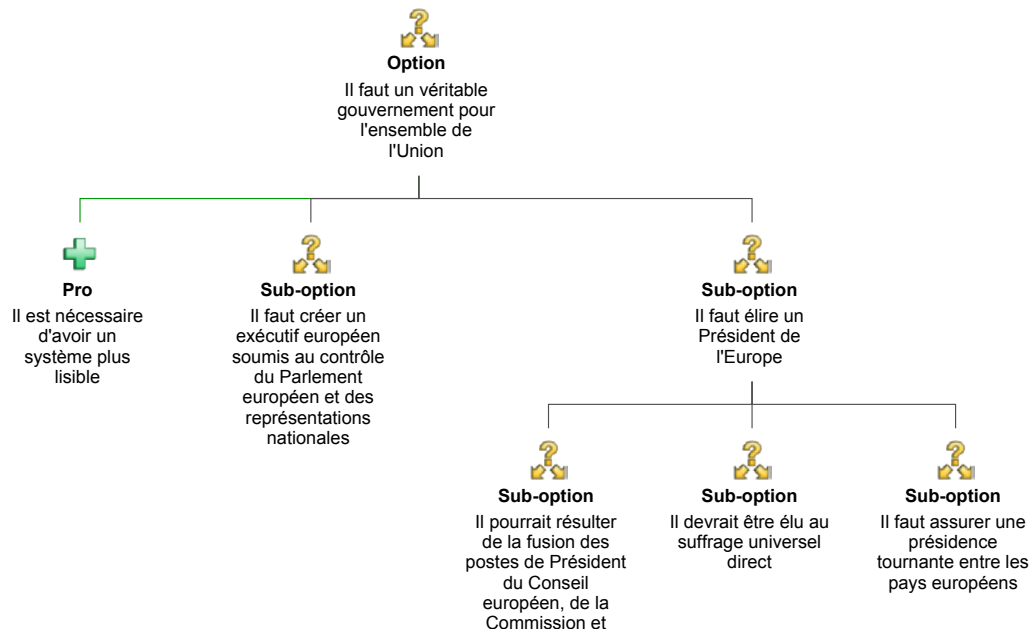
(CCE dans un lycée de Strasbourg lors des actions de l'association Inédit Théâtre en octobre 2018)

1. Créer un véritable gouvernement européen

Plusieurs propositions allant dans le sens de la création d'un véritable gouvernement pour l'ensemble de l'Union ont été émises.

POUR UN VÉRITABLE GOUVERNEMENT EUROPÉEN

- Créer un exécutif européen soumis au contrôle du Parlement européen et des représentations nationales.
- Mettre en place un ministre de l'Économie à l'échelle de l'Union remplaçant l'actuel Commissaire.
- Se doter d'un président de l'UE: cette fonction pourrait résulter, selon certains, de la fusion des postes de président du Conseil européen, président de la Commission, et président du Conseil de l'Union européenne.
- Faire élire ce président au suffrage universel.
- Instaurer une présidence tournante entre les États membres.
- Envisager une réelle instance de gouvernance commune à la condition que les « grands pays » acceptent de céder davantage de pouvoir aux « petits pays ».
- Élire tous les représentants de l'Union européenne au suffrage universel.



(Extrait non-exhaustif de l'Arbre Institutions - Source : Cndp)

2. Transformer le Conseil européen et la Commission

Certains participants proposent de fusionner ces deux institutions que sont la Commission et le Conseil européen en une seule qui réunirait fonctionnaires et représentants nationaux. Ces derniers soumettraient des projets de directives au Parlement européen. D'autres interventions, dans une logique opposée, proposent plutôt de supprimer le Conseil européen afin de donner davantage de pouvoir au Parlement européen.

Par ailleurs, la transformation du Conseil européen a été suggérée par certains participants. Elle passerait, selon les avis, par diverses mesures.

POUR UNE TRANSFORMATION DU CONSEIL EUROPÉEN

- Conférer au Conseil européen un droit d'initiative législative.
- Donner au Conseil européen un simple rôle d'orientation.
- Élire au suffrage universel le président du Conseil.
- Transformer le Conseil européen en une deuxième chambre représentant les États (à l'image du Sénat américain).

Des participants déplorent que certains États membres refusent toute soumission à la Commission européenne. D'autres suggèrent, dans le même ordre d'idées, de diminuer l'influence des États membres dans la représentation de l'Union.

La Commission européenne a rencontré une critique régulière quant à son rôle trop important. Des propositions pour modifier son fonctionnement ont été avancées.

UN MEILLEUR CONTRÔLE SUR LA COMMISSION EUROPÉENNE

- Renouveler les experts qui la composent et la conseillent.
- Mettre en place un décloisonnement, en établissant de la transversalité entre les directions.
- Élire les membres de la Commission au suffrage universel direct; cela permettrait de ne plus lier le Parlement et la Commission par le fait majoritaire.
- Élire le président de la Commission au suffrage universel, ou du moins faire en sorte qu'il soit issu d'une coalition majoritaire.
- Renforcer la responsabilité de la Commission devant le Parlement.

3. Réformer le Parlement

Plusieurs constats ont été avancés, mettant en avant le manque de pouvoir du Parlement et le rôle prépondérant des chefs de gouvernement au détriment de celui du Parlement. Cela, aux yeux de certains, met en défaut le concept de démocratie; d'autres avancent même que cela favorise la montée des extrêmes et des populismes.

POUR UNE RÉFORME DU PARLEMENT EUROPÉEN

- Donner davantage de pouvoir au Parlement européen.
- Conférer au Parlement un véritable droit d'initiative.
- Affirmer l'indépendance du Parlement face la pression des États membres.
- Donner le pouvoir au Parlement de rejeter la signature des accords internationaux contraires aux valeurs de l'Europe.

Le rôle et la fonction des députés sont également abordés dans de nombreuses contributions. Certains insistent sur l'importance du choix de leurs députés par les citoyens européens.



“Il faut rétablir les listes régionales aux élections européennes en France. Les députés européens sont souvent critiqués pour leur éloignement des préoccupations des citoyens. Avec une liste nationale, les eurodéputés seront encore plus loin des citoyens et ne viendront pas rendre compte de leur travail sur tout le territoire français.”

(CCE organisée par les Jeunes Européens à Schiltigheim le 15 octobre 2018)

POUR RÉAFFIRMER LE RÔLE DES DÉPUTÉS EUROPÉENS

- Stabiliser le mode d'élection des eurodéputés:
 - que ce soit, comme le demandent de nombreux participants, en instaurant des listes transnationales pour l'élection des députés ;
 - en uniformisant les modes de scrutin des élections européennes ;
 - en favorisant l'entrée de jeunes députés au Parlement, quitte à fixer un quota afin d'atteindre 30 % d'élus âgés de 18 à 35 ans.
- Réduire le nombre d'eurodéputés, dans un but de réduction des frais de fonctionnement.
- Garantir un lien plus fort et continu entre les eurodéputés et leur euro-circonscription.

D'autre part, des participants se sont interrogés sur la pertinence pour le Parlement européen de disposer de deux sièges (un à Bruxelles et un à Strasbourg) et préconisent ainsi de n'en choisir qu'un.

4. Mieux encadrer la Banque centrale européenne (BCE)

Les compétences et les pouvoirs de la BCE ont fait débat. Certaines contributions pointent le fait que la Banque centrale européenne outrepasserait ses prérogatives et demandent un meilleur contrôle citoyen. Les citoyens regrettent aussi le peu de débat politique précis sur les enjeux des décisions de la BCE, d'autant plus que des contradictions existeraient entre la politique monétaire de la BCE et la politique budgétaire menée par les États membres. Certains proposent que soit renforcé le contrôle du Parlement sur la BCE, par exemple en prévoyant une audition biannuelle de son directeur ou que la nomination du directeur de la BCE passe par le Parlement. Il faudrait également faire converger le mandat de la BCE vers celui de la FED (la Banque centrale américaine).

b) Doter l'UE de processus de décision plus rapides

Au-delà des institutions elles-mêmes, une part importante des échanges a porté sur le processus de décision au sein de l'Union européenne. Plusieurs consultations citoyennes se sont ainsi attachées à définir les modalités nécessaires à un processus de décision plus rapide et plus efficace. Dans ce registre, les modalités de vote au Conseil ont été particulièrement discutées. La règle de vote à l'unanimité est ainsi perçue comme une source de blocage et d'immobilisme. Avec cette règle, chacun tend à défendre ses intérêts propres et paralyse l'intérêt général. Ceci vaut en particulier pour certains enjeux, comme la fiscalité et le social. En tout état de cause, l'articulation entre les différentes règles de vote (unanimité, majorité qualifiée, majorité simple) est perçue comme trop complexe.

POUR DES RÈGLES DE VOTE PERMETTANT D'ÊTRE PLUS EFFICACES

- Abroger la règle du vote à l'unanimité.
- Assouplir au moins la règle de l'unanimité en la supprimant notamment sur la fiscalité et le social.
- Sortir de la majorité absolue.
- Prendre les décisions à la majorité qualifiée plutôt qu'à l'unanimité.
- Utiliser systématiquement la majorité qualifiée, ce qui permettrait une cohésion institutionnelle et de tenir compte des différentes cultures.
- Établir un nouveau traité pour que l'ensemble des décisions se prennent à la majorité simple.
- Rendre égal le poids des pays dans la prise de décision.

Il a aussi été suggéré de mettre en place une procédure accélérée (« fast track ») et de faire en sorte qu'il y ait moins de strates afin que les décisions prises d'en haut soient rapidement applicables.

D'une manière générale, un processus de décision plus rapide, moins bureaucratique, plus efficace, est jugé nécessaire. En effet, le temps de décision, de plusieurs années, apparaît notamment incompatible avec les besoins de mesures d'ampleur et d'urgence.

“Juste pour un tout petit problème, on met un temps fou à se mettre d'accord et à intervenir en Europe. Alors que faire quand on a un gros problème ?”

(CCE Panel Citoyen organisé du 25 au 27 octobre à Paris)

c) Agir sur la façon de réglementer

De même, un changement dans les pratiques normatives est attendu. Le sentiment que l'Union européenne et les États membres produisent conjointement trop de normes, trop complexes, et inégalement appliquées, apparaît dans de nombreuses consultations citoyennes sur l'Europe. Beaucoup de citoyens ont exprimé leur désir d'une harmonisation et d'une simplification juridique, sur le plan législatif et administratif.

Une meilleure évaluation de la mise en œuvre par les États membres des réglementations et des programmes existants pourrait en être le préalable. En effet, les citoyens ont l'impression « que les pays appliquent de manière différente les décisions prises en commun » et « ne comprennent pas quels sont les systèmes de contrôle, de sanction ». Aussi, il a été proposé de mettre en place des contrôles clairs et des systèmes de pénalisation en cas de non-respect des décisions prises.

Plus généralement, il pourrait être utile de développer l'évaluation des politiques publiques. Certains suggèrent, en ce sens, l'institution d'un réseau d'agences observatoires suivant régulièrement l'adaptation des politiques européennes aux réalités de chaque secteur géographique.

Il a aussi été suggéré de rendre les emplois institutionnels plus ouverts et de procéder à une refonte totale des paradigmes de fonctionnement des agences européennes de réglementation notamment l'EFSA (European Food Safety Authority).

d) Veiller à la cohérence des politiques publiques à tous les échelons

Être vigilant quant à la cohérence des politiques publiques, européennes, nationales et locales est un des moyens par lesquels l'Europe pourrait être plus proche des citoyens et des territoires notamment par rapport à leurs attentes. La dimension territoriale de ces politiques appelle une meilleure articulation entre les niveaux et entre les territoires, notamment frontaliers, et une meilleure collaboration entre l'administration européenne et les élus locaux. Ainsi, les fonctionnaires européens pourraient par exemple se rendre sur le terrain pour anticiper ou mesurer l'impact d'une mesure. Il faudrait aussi mettre en place un système permettant de recenser et d'apprendre des erreurs des différents programmes européens sur tout le territoire.

Il est également proposé de s'intéresser davantage à l'Europe dite « des régions ».

POUR FAVORISER UNE EUROPE DES RÉGIONS

- Stimuler la création de listes régionales.
- Créer un « Sénat » européen représentant les régions avec une péréquation et la suppression d'un certain nombre de députés pour garder le même nombre d'élus en tout.
- Redécouper les eurorégions afin de les rendre transnationales.



e) Revoir la distribution et l'exercice des compétences

Un certain nombre de consultations se sont emparées de la question de la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. Leur répartition actuelle est en effet jugée peu lisible pour les citoyens qui ne distinguent pas clairement ce qui relève du niveau national et du niveau européen puisque les deux opèrent parfois sur des terrains similaires. Certains participants considèrent que le problème vient des États membres qui n'ont pas souhaité abandonner certains domaines de leur souveraineté.

POUR UNE MEILLEURE DISTRIBUTION DES COMPÉTENCES

- Recentrer les compétences de l'Union européenne sur des domaines d'action publique essentiels.
- Rendre certaines compétences exclusives.
- Supprimer les compétences partagées car l'Europe, dans ses domaines de compétences, peut faire bouger les dossiers plus rapidement que les États membres.
- Revenir à la subsidiarité.

2/ LE DÉFICIT DÉMOCRATIQUE DE L'UE

L'Union européenne souffrirait pour certains contributeurs d'un déficit démocratique. Ce constat se manifesterait notamment dans la faible participation des citoyens aux élections européennes et dans leur sentiment de dépossession par rapport à l'Union. Le citoyen européen est le plus souvent présenté comme absent d'une Europe technocratique éloignée de ses préoccupations. C'est une citoyenneté imparfaite. Malgré cela, des événements catalyseurs comme les référendums sur le traité de Maastricht ou sur le traité établissant une constitution pour l'Europe suggèrent qu'il existe un fort intérêt pour la politique européenne et, au-delà, un lien réel des Européens à l'UE. Par conséquent, de nombreuses contributions plaident pour que l'UE prenne le risque d'une mutation démocratique pour relancer les politiques communes.

Face à ce constat et cette nécessité, les consultations citoyennes font ressortir plusieurs propositions pour une participation accrue des citoyens européens.

a) S'appuyer davantage sur les forces vives des sociétés civiles

En premier lieu, la nécessité a été affirmée de donner de nouveaux moyens à la société civile pour mieux s'organiser à l'échelle européenne :

POUR UN RECOURS AUX FORCES VIVES DES SOCIÉTÉS CIVILES

- Créer un statut d'association européenne.
- Offrir un accès plus facile et plus abondant aux financements européens pour les associations qui s'investissent dans les questions européennes.
- Mettre en réseau les associations à travers les différents États membres.
- Favoriser une participation plus forte de la société civile organisée à travers des consultations qui impliquent tous les acteurs sociaux dans l'élaboration des politiques publiques européennes.

b) Mieux associer les citoyens

En second lieu, d'une manière plus générale, les consultations se positionnent fortement pour une plus grande participation des citoyens eux-mêmes à la vie démocratique de l'Union européenne. Face à une perte de confiance dans les représentations politiques et l'impression d'une citoyenneté européenne incomplète en raison des limites du pouvoir d'agir des citoyens, il faut offrir la possibilité à la population de se considérer comme actrice des décisions. Si des moyens existent déjà, ils sont confrontés à des obstacles importants à l'investissement des citoyens : les dispositifs de participation existants, tel que le droit de pétition et l'initiative citoyenne européenne, restent très limités dans leur visibilité et dans leurs résultats. Ainsi, il y a peu d'initiatives citoyennes européennes ; lorsqu'une initiative est lancée, elle a peu de chances d'aboutir ; et lorsqu'une initiative aboutit, la Commission européenne n'en tient pas compte.

L'implication des citoyens dans différents aspects du fonctionnement de l'Union européenne est considérée comme nécessaire. Des participants considèrent que les grands changements futurs viendront surtout des citoyens et des initiatives qu'ils prendront. Aussi, l'implication des citoyens est demandée sur plusieurs terrains d'action et pourrait se décliner de la manière suivante :

1. En créant des espaces de débats citoyens

La généralisation des espaces de débat citoyen permettrait d'impliquer davantage les citoyens dans les affaires européennes hors des périodes électorales, et ainsi favoriser le dialogue avec les institutions européennes sur les réformes à envisager ou à conduire. Il faudrait, dans cette logique, mettre en place davantage de consultations citoyennes sur l'Europe mais aussi innover dans leur fonctionnement, permettre de faire entendre toutes les opinions sur l'UE, créer des lieux et espaces de débat où les citoyens seraient incités à dire leur avis et la manière dont ils agiraient.

2. En insérant les citoyens dans les processus de décision

Au-delà du seul débat, il apparaît souhaitable de développer la participation des citoyens aux processus de décision dans l'élaboration des politiques publiques européennes. Plusieurs vertus (précisément identifiées comme défailtantes dans le cas de l'Union européenne) sont en effet prêtées à ce type de dispositifs : rendre les décisions plus légitimes et plus efficaces, rétablir la confiance et favoriser l'adhésion. D'une manière plus générale, il apparaît important, pour les contributeurs, de développer la culture de la participation, inscrire l'Union européenne et les États membres dans une démarche de démocratie participative à travers plusieurs actions.

POUR UNE RÉELLE INTÉGRATION DES CITOYENS AU PROCESSUS DÉCISIONNEL

- Commencer par une rationalisation des dispositifs de participation existants à travers l'Europe : en faire le diagnostic et en harmoniser les modalités, pour les rendre plus accessibles.
- Réformer le fonctionnement de l'initiative citoyenne européenne, pour lui donner une force contraignante.
- Compléter l'initiative citoyenne européenne par un référendum d'initiative populaire européen.
- Créer une initiative citoyenne inversée en imposant, dans certains domaines, la collecte d'un nombre minimum de signatures de citoyens dans un nombre minimum d'États membres pour que la Commission puisse proposer un règlement ou une directive.
- Créer une « Assemblée citoyenne européenne » avec des citoyens tirés au sort dans chaque pays européen et instaurer ainsi un bicaméralisme institutionnel au niveau infra-européen en charge de discuter les directives.
- Créer des panels de citoyens européens pour participer à l'activité législative ;
- Instituer un Sénat européen composé de citoyens tirés au sort en vue de se prononcer sur les grandes orientations de l'Union européenne.
- Passer par la démocratie numérique permettant de consulter les citoyens à travers les réseaux sociaux, voire par un vote électronique sur des projets de législation.
- Recourir au référendum sur des enjeux importants.
- Institutionnaliser toutes ces pratiques de consultation.
- Associer les citoyens à la rédaction d'une constitution européenne.



3. En donnant aux citoyens le pouvoir de contrôle

Les participants qui se sont exprimés sur ce sujet estiment qu'il faut instaurer une véritable surveillance démocratique. Les citoyens doivent avoir les moyens d'exercer un contrôle sur les élus et les institutions mais aussi sur l'utilisation des fonds par les États membres. Il faut aussi obliger les élus du Parlement à effectuer des comptes rendus de leur mandat à la population. Il a aussi été envisagé de créer des représentants européens autres que les députés, avec un rôle d'observation du fonctionnement des institutions, et de présentation/réponse aux citoyens.

3/ ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE L'UE : VERS L'EXEMPLARITÉ ?

Les participants ont fait état de diverses critiques sur leur perception de l'Union européenne : les institutions et les procédures de décision sont perçues comme technocratiques et opaques. L'Union européenne manque de transparence : une Europe des experts et des lobbies sur lesquels les citoyens n'ont pas de contrôle. Le refus de la Commission européenne de rendre public son mandat de négociation du traité CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) en est une illustration récente. Il en résulte une crise générale de confiance envers l'Union européenne.

a) Lutter contre l'opacité des prises de décision

Il paraît donc nécessaire de lutter contre l'opacité des prises de décision à travers un fonctionnement plus transparent de toutes les institutions : Parlement, Commission, Conseil. Le président de la République française, par exemple, devrait informer le Parlement national et les citoyens français des positions qu'il va défendre à Bruxelles. Cette transparence est nécessaire pour tous types d'actes : projet de budget, mandat de négociation, fonctionnement des bureaux de représentation et plus généralement dans tous les processus de décision. Il est attendu que les représentants expliquent davantage les raisons des décisions publiques et la manière dont on y est parvenu. Plusieurs dimensions de cette attente de transparence se retrouvent dans le chapitre COMMUNICATION.

b) Exiger l'exemplarité des décideurs

Les consultations citoyennes manifestent aussi une exigence d'exemplarité. Ceci commence par une présence effective et active des députés au Parlement européen. En cas d'absentéisme, des sanctions devraient être adoptées. Une limitation du nombre de mandats européens exercés est aussi préconisée. Plus encore, une exigence éthique est attendue des responsables européens. Partant d'une dénonciation de la non-exemplarité de certains responsables européens, les citoyens souhaitent la mise en place de dispositifs pour lutter contre les conflits d'intérêts et moraliser la vie publique.

c) Lutter contre l'influence trop forte des lobbies

Enfin, dans la même logique, il y a une demande d'encadrement des lobbies. Les groupes d'intérêt sont jugés trop présents au sein de l'Union européenne, trop puissants dans les couloirs de Bruxelles, trop influents par rapport aux décideurs, sources de corruption, de blocage. Ceci concerne plus particulièrement certains secteurs économiques comme l'agroalimentaire, l'environnement, la santé, la pharmacie, la chimie, etc. Si certains souhaitent une interdiction pure et simple des lobbies, considérant que c'est le statut même de ce métier qui pose problème (influencer les décisions pour son intérêt propre), des propositions concernant l'activité de représentation d'intérêts ont été émises.

POUR CONTRER LE POUVOIR DES LOBBIES

- Accentuer la lutte contre une influence trop grande des représentants d'intérêts.
- Permettre aux citoyens de l'UE d'acquérir une meilleure connaissance des représentants d'intérêts.
- Imposer aux membres du Parlement et de la Commission de rendre public tout conflit d'intérêts.
- Prévoir des amendes dissuasives aux industries contrevenantes.
- Interdire le pantouflage.
- Instaurer un conseil de surveillance.
- Discipliner la quantité d'argent dont disposent les lobbies.
- Pénaliser « l'entente » avec un lobby (assimilé à de l'abus d'influence, voire à de la haute trahison).
- Approuver une réglementation plus contraignante.
- Créer un groupement d'intérêt européen pour mener des expertises à l'échelle européenne.
- Faire émerger des lobbies citoyens en formalisant ce concept et en expliquant davantage les politiques menées à la population.

“Instaurer un conseil de surveillance pour mieux contrôler les lobbies permettrait de rassurer les citoyens européens.”

(CCE du 15 octobre 2018 à ISCOM organisée par la Maison des Européens de Lyon)

4/ DES RELATIONS ENTRE STRATES INSTITUTIONNELLES À AMÉLIORER

a) Changer les rapports entre les scènes politiques et les scènes nationales

Les rapports entre l'Union européenne et les États membres ont été largement évoqués lors de ces consultations. Les citoyens ont constaté que l'UE servait bien souvent de « bouc émissaire » sur les scènes politiques nationales : « c'est la faute à Bruxelles ! » Au cours de plusieurs consultations citoyennes, il a ainsi été déploré que, de manière récurrente, les personnels politiques nationaux attribuent les échecs des politiques communes à l'Union européenne et leurs succès aux États membres, voire à eux-mêmes. De la même manière, les actions menées par l'Union européenne ne sont pas suffisamment valorisées. De ce point de vue, il y aurait un problème structurel de communication. Pour certains, les États membres entraveraient différents aspects de l'action européenne, faisant passer le national avant l'euro-péen.

Face à cette situation, un changement est attendu dans les comportements politiques.

POUR DES MEILLEURES RELATIONS ENTRE L'UNION ET SES MEMBRES

- Inciter, voire contraindre les responsables politiques nationaux à prendre réellement en considération l'Union européenne.
- Faire prévaloir les intérêts communs de l'Union européenne.
- Mieux communiquer et expliquer les politiques publiques réalisées grâce au soutien de l'Union européenne.
- Défendre l'action de l'UE.
- Lutter contre les sur-transpositions législatives.
- Intégrer l'échelon européen dans les réformes nationales.

En effet, il y a trop d'incohérence entre les discours politiques tenus au niveau européen et au niveau national. Ainsi, une charte de déontologie sur l'expression publique des élus sur les questions européennes est suggérée de même que le renforcement de l'implication des élus nationaux dans le travail de l'Union européenne.



POUR UNE PLUS NETTE IMPLICATION DES RESPONSABLES POLITIQUES NATIONAUX

- Donner la faculté aux parlements nationaux d'auditionner les commissaires européens.
- Intégrer les experts européens dans toutes les commissions, dans les ministères.
- Renforcer les collaborations et les échanges entre les députés nationaux et européens.
- Procéder simultanément à l'élection des députés nationaux et européens sur des listes communes.
- Imposer lors des élections européennes:
 - que les candidats sur des listes nationales fassent état du groupe parlementaire qu'ils rejoindront au sein du Parlement européen ;
 - de faire cesser la pratique consistant à présenter aux élections européennes des candidats battus lors des élections nationales ;
 - d'impliquer les élus français au Parlement européen.

b) Faciliter les relations des États membres entre eux

Des progrès seront aussi nécessaires dans les relations entre les États membres eux-mêmes. L'Europe apparaît en effet comme divisée, entre des pays très différents, dont les cultures restent spécifiques, avec des identités nationales qui demandent à exister. Il y a, en effet, une tension entre l'intérêt général européen (représenté par les institutions européennes) et la somme des intérêts particuliers nationaux.

Ces différences sont d'autant plus marquées entre les États d'Europe de l'Ouest et les États d'Europe de l'Est. En outre, la solidarité reste insuffisante. Un certain scepticisme s'exprime sur la possibilité même d'une solidarité, tant les peuples européens semblent éloignés d'une conception égalitaire de leurs relations. À tout le moins, un meilleur dialogue est nécessaire entre les États membres. Ceci passe par un meilleur niveau d'information et de communication entre les pays européens.

“Moi je suis pour l'Europe car je pense qu'actuellement on ne peut pas s'en sortir en étant isolés. Le problème c'est surtout que chacun tire trop la couverture à soi.”

(Panel citoyen organisé du 25 au 27 octobre à Paris)

POUR UNE MEILLEURE COLLABORATION ENTRE ÉTATS MEMBRES

- Créer un programme Erasmus pour les élus nationaux, afin que les personnels politiques nationaux puissent apprendre mutuellement des pratiques existantes dans les autres États membres.
- Synchroniser les rythmes électoraux nationaux.
- Instaurer une même date dans tous les États membres pour les élections européennes. Ces dernières s'étalent actuellement sur plusieurs jours.
- Avoir le couple franco-allemand comme modèle pour une coopération plus étroite entre pays européens, soit par extension à d'autres États, soit par duplication par d'autres États.

De plus, au regard du contenu de nombreuses consultations, une plus grande solidarité entre les États membres est attendue. Les participants constatent que l'égalité est souvent évoquée dans les discours mais dans la réalité il reste beaucoup de progrès à accomplir. Il n'y a pas suffisamment de respect entre les États membres de l'Union européenne et entre les citoyens des États membres. La finalité de développement économique semble, selon les participants, primer sur la solidarité, même si les deux concepts semblent en partie convergents.

POUR UNE PLUS FORTE SOLIDARITÉ ET COHÉSION ENTRE ÉTATS MEMBRES

- Installer une solidarité financière: la nécessité que les pays les plus riches aident les pays les plus pauvres en vue de réduire les inégalités économiques entre les États membres, en particulier entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est.
- Développer des infrastructures dans les pays pauvres: les routes, les transports, les télécommunications internet pour rendre ces pays plus compétitifs et attirer des investissements.
- Favoriser une prise de conscience d'une communauté de destin dans l'Europe face à un voisinage déstabilisé.
- Mettre en place une coresponsabilité solidaire imposée entre les États membres.
- Harmoniser les politiques à l'échelle européenne pour tendre vers plus d'équité et moins d'inégalités entre les pays.
- Impliquer davantage les pays les moins influents.
- Abolir le clivage entre les pays de l'Europe de l'Est et de l'Ouest.
- Remettre à zéro les dettes mutuelles des États membres.

Des citoyens ont tenu à préciser que la solidarité n'était pas seulement l'affaire des États. Aussi faudrait-il également permettre aux citoyens de pouvoir s'engager dans des projets pour venir en aide aux citoyens européens qui en ont le plus besoin.

5/ COMMENT RÉFORMER LA JUSTICE EUROPÉENNE ?

En marge du volet Institutions, des débats publics sur la justice et le droit dans l'Union européenne se sont engagés lors des consultations citoyennes. Le sentiment qu'une réforme du système judiciaire et juridique européen était nécessaire a été exprimé à plusieurs reprises face à une incompréhension généralement partagée : le sentiment que les règles ne seraient pas appliquées de la même manière dans tous les États membres de l'Union européenne. Une demande de développer le droit commun européen s'est donc exprimée. Les citoyens constatent que le domaine de la justice en Europe reste, à l'heure actuelle, un sujet assez lointain et très peu connu du grand public.

Plusieurs propositions ont ainsi été faites pour réformer la justice européenne.

POUR UNE RÉFORME DE LA JUSTICE EUROPÉENNE

- Créer une cour pénale européenne.
- Créer un corps de magistrats européens.
- Créer une agence européenne du renseignement financier.
- Élargir les compétences du parquet européen, notamment en matière de criminalité organisée et de terrorisme.
- Développer des formations aux investigations financières pour mieux lutter contre la criminalité organisée dans sa dimension économique et financière pour les autorités de poursuite et de justice.
- Renforcer des collaborations entre Eurojust, Europol et Eurofisc.
- Harmoniser les systèmes judiciaires, pour une justice européenne plus unifiée, plus rapide sur tout le territoire européen. Cette harmonisation permettrait également de pouvoir traiter les différentes affaires sans avoir à déplacer l'individu accusé vers les pays victimes.
- Harmoniser les systèmes pénitentiaires, en se fondant sur les meilleures pratiques, pour que les conditions de détention convergent dans les États membres (âge minimum, droit de vote, hygiène carcérale, etc.).
- Faire aussi en sorte que des sanctions soient émises à l'encontre des pays qui ne respectent pas les règles européennes sur les conditions de détention.
- Mieux informer les citoyens:
 - notamment par les organes juridictionnels eux-mêmes (la Cour de justice de l'Union européenne qui pourrait avoir comme mission d'informer les citoyens sur les discriminations et inégalités en Europe);
 - par l'Union européenne et les États membres (un livret européen décrivant toutes les voies de recours en justice);
 - par la formation des étudiants (module sur l'éthique des affaires dans l'Union européenne);
 - se saisir des sujets d'actualité pour renforcer l'information des citoyens en matière de justice européenne en expliquant les enjeux et dispositions juridiques concernées.
- Faire en sorte que la justice nationale se plie à la justice européenne: les droits nationaux et européens entrent souvent en conflit, ce qui pose de graves problèmes internes.
- Contraindre les « États voyous » au sein de l'UE à respecter l'État de droit.

Dans certaines consultations citoyennes, les débats sur le rôle des lobbies, sur la participation citoyenne, ont amené des propositions adjacentes : un règlement européen sur la transparence des sociétés, une représentation citoyenne dans la justice, etc.

Certains participants ont questionné la pertinence de doter d'un tel pouvoir une institution supranationale telle que la CJUE face aux États membres. Les participants ont évoqué à ce sujet l'exemple d'un jugement de la Cour à l'encontre du gouvernement polonais et ses directives jugées contraires à l'épanouissement de l'UE et à ses principes.



COMMUNICATION

La communication semble être un enjeu majeur pour l'Union européenne. En effet, le diagnostic généralement partagé à travers de très nombreuses contributions est que les citoyens européens connaissent peu et mal l'UE. Les participants considèrent que son fonctionnement est perçu comme complexe et son jargon comme peu accessible. Ceci se déclinerait de multiples manières : manque d'information générale sur l'Union européenne, méconnaissance du rôle et du fonctionnement des institutions européennes, faible niveau d'information sur leurs pouvoirs et leurs activités.

En outre, l'Union européenne est tenue pour responsable de cette mauvaise perception : absence de pédagogie, mauvaise communication, faible médiatisation. Au déficit démocratique s'ajouterait un déficit communicationnel. L'UE ne saurait pas se faire connaître. Les citoyens ne perçoivent pas l'Europe dans leur quotidien. Au contraire, l'Europe a une mauvaise image. Ce constat étant particulièrement dur pour certains qui estiment que la survie de l'Union européenne passera par une meilleure compréhension de l'Europe et de son fonctionnement.

Face à ce constat, qui rejoint celui fait dans le chapitre Institutions, il transparaît une forte demande d'information et de communication, plus développées et de meilleure qualité, qui répondent aux préoccupations et aux interrogations des citoyens. De nombreuses propositions en ce sens ont été émises lors des consultations citoyennes. Elles peuvent être regroupées autour de quatre grandes interrogations.

1. Comment mettre en valeur les actions concrètes de l'Union européenne ?
2. Comment améliorer la communication sur le fonctionnement des institutions européennes ?
3. Comment assurer une communication efficace et atteignant toute la population européenne ?
4. Quelle part les médias doivent-ils prendre dans la communication sur l'Europe ?

1/ COMMENT METTRE EN VALEUR LES ACTIONS CONCRÈTES DE L'UNION EUROPÉENNE ?

Le manque d'information sur l'Union européenne se traduit, pour les contributeurs, par le fait que les citoyens ne sont pas en mesure d'apprécier les mesures concrètes prises par l'Union européenne. Il s'agit donc de rendre cette action plus visible dans le quotidien des citoyens : « faire entrer l'Union européenne dans les foyers ». De nombreuses consultations citoyennes soulignent ainsi la nécessité de renforcer la visibilité de l'Union européenne. Deux ensembles de propositions peuvent être distingués : montrer ce que le budget de l'Union européenne finance concrètement et valoriser les avancées importantes permises par l'Union européenne.

Une meilleure communication sur les financements de l'Union européenne, tels que les aides sociales, les subventions associatives ou les investissements économiques, est jugée nécessaire pour que les citoyens en perçoivent les bénéfices dans leur vie quotidienne. C'est en comprenant ce que l'UE leur apporte que les citoyens s'intéresseront à elle.

POUR MIEUX COMPRENDRE CE QUE L'UE FINANCE

- Accroître la visibilité des dépenses budgétaires de l'Union européenne dans les États membres, en particulier la réalisation de projets développés par les collectivités territoriales.
- Insister sur l'obligation d'afficher que l'Union européenne participe lorsqu'elle finance quelque chose, et ceci même après la fin des travaux.
- Développer les outils promotionnels.
- Sensibiliser les citoyens au financement de l'Europe en faisant apparaître sur l'avis d'imposition la part consacrée à l'Europe.
- Il faut expliquer et communiquer tout particulièrement sur ce que l'Union européenne finance localement.

À noter cependant que certains ont également affirmé qu'il faut contrer l'idée reçue que « l'Europe doit être proche des gens », parce que cela ne correspond pas au principe de subsidiarité.

De la même manière, il est proposé de valoriser les actions et les programmes de l'Union européenne, sur des aspects perçus comme positifs par les citoyens européens.

POUR UNE VALORISATION DES AVANCÉES PRODUITES PAR L'UE

- Parler avec des chiffres clairs et simples des résultats obtenus par les grandes politiques de l'UE, comme la politique de la jeunesse, la politique douanière, les libertés fondamentales, etc.
- Renforcer la communication sur les politiques et leurs évaluations.
- Valoriser la carte européenne de sécurité sociale.
- Valoriser les résultats obtenus en matière scientifique et technologique: Ariane, Galileo, Euro-Argo, Organisation européenne pour la recherche nucléaire, Observatoire européen austral, etc.
- Renforcer la communication sur les grandes décisions prises dans le cadre de l'Union européenne et contraindre les États membres et les collectivités territoriales à une communication sincère.
- Communiquer sur les actions de défense de l'environnement menées par l'UE.
- Mettre en valeur les associations et les citoyens qui s'engagent pour l'Europe et œuvrent en faveur de la construction européenne, à l'image du mouvement Pulse of Europe ou l'initiative Pass CCE.
- Cartographier les enjeux et les réponses apportées par l'Europe.

2/ COMMENT AMÉLIORER LA COMMUNICATION SUR LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES ?

Partant du diagnostic que la politique de communication du Parlement européen et de la Commission européenne est défailante, et que ceci renforce le désintérêt et le scepticisme vis-à-vis de l'Union européenne, de très nombreuses consultations citoyennes en appellent à une meilleure communication sur le rôle et le fonctionnement des institutions afin d'en donner une meilleure appréhension. En retour, ceci favorisait l'intérêt et l'adhésion des citoyens.

La question de la communication n'est pas appréhendée seulement en termes déficitaires, les contributeurs ont également pointé la communication négative dont l'UE ferait l'objet. Ainsi, lorsque la question des institutions européennes est abordée, c'est souvent pour les invectiver



d'un « c'est la faute à Bruxelles ». Certains vont jusqu'à dire qu'aujourd'hui parler d'Europe est presque considéré comme un « tabou ».

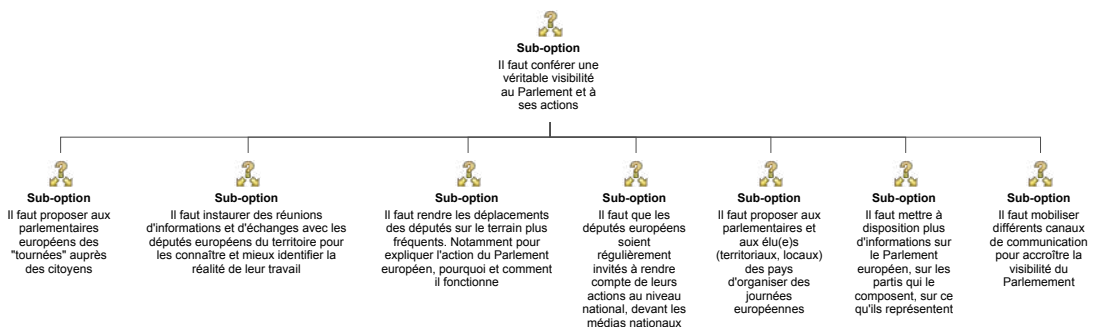
POUR MIEUX CONNAÎTRE LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

- Proposer des sessions de formation sur les institutions à destination des chefs d'entreprise.
- Organiser des simulations des séances du Parlement européen et du Conseil européen.
- Désigner des référents Europe dans chaque conseil municipal ou régional.
- Exploiter les potentialités des réseaux sociaux et, plus généralement, de tous les moyens de communication modernes.
- Renforcer la politique de communication des institutions européennes afin d'en faire comprendre le fonctionnement et de valoriser le travail de leur personnel.

Une attention toute particulière a été réservée à la question de la communication du Parlement européen et de ses députés. En effet, les citoyens ne sont pas bien informés sur l'activité du Parlement européen, car celui-ci ne communiquerait ni sur ses actions ni sur les députés européens. Il faut notamment que ces derniers soient plus proches de leur territoire.

AMÉLIORER LA COMMUNICATION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DE SES DÉPUTÉS

- Conférer une véritable visibilité au Parlement européen et à ses actions.
- Proposer aux parlementaires européens des « tournées » auprès des citoyens;
- Rendre les déplacements des députés sur le terrain plus fréquents notamment pour expliquer le rôle et le fonctionnement du Parlement européen.
- Instaurer des réunions d'information et d'échanges avec les députés européens du territoire pour les connaître et mieux identifier la nature de leur travail.
- Proposer aux parlementaires européens et aux élus locaux d'organiser des journées européennes.
- Demander aux députés européens de rendre compte régulièrement de leur action européenne devant les médias nationaux.
- Mettre à disposition plus d'information sur le Parlement européen, sur les partis qui le composent, ce qu'il représente, etc.
- Diffuser le plus possible les activités des eurodéputés qui ont une activité très pédagogique sur les réseaux sociaux, afin de comprendre ce que leur vote a comme impact.
- Mieux rendre public tout ce qui relève de la vie parlementaire européenne (partis, vote, textes).



(Extrait non-exhaustif de l'Arbre Communication - Source : Cndp)

3/ COMMENT ASSURER UNE COMMUNICATION EFFICACE EN ATTEIGNANT TOUTE LA POPULATION EUROPÉENNE ?

Les échanges autour de cette question ont souligné que l'Union européenne apparaît comme désincarnée auprès des citoyens, et que cela s'accompagne d'une méconnaissance des personnalités politiques européennes. Les citoyens ne se sentiraient pas concernés, ni par les institutions, ni par les élections européennes. Un certain nombre de participants considèrent ainsi qu'une incarnation plus forte favoriserait l'appropriation de l'Union européenne par les citoyens. Plusieurs pistes de réflexion pour y remédier ont été esquissées lors des consultations citoyennes.

INCARNER L'UNION EUROPÉENNE

- Élire un Président au suffrage universel.
- S'accorder sur des symboles européens comme une « Marianne » pour permettre une identification plus forte.
- Désigner les commissaires européens par le terme de « ministre ».
- Instaurer une représentation de l'Union européenne en région, qu'il s'agisse d'une institution ou de fonction.
- Créer des postes d'« ambassadeurs de l'Europe » auprès des citoyens, ce qui lui donnerait une présence physique.
- Engager des personnalités dans la promotion du projet européen permettrait de donner un visage fédérateur à l'Europe.

“Il y a une quantité d'information sur l'UE, il suffit d'aller sur les sites officiels des institutions pour s'en convaincre. Cependant, seuls les initiés et spécialistes vont sur ces sites. Donc cette communication n'atteint absolument pas les citoyens.”

(CCE organisée par le Centre européen de recherches en banque et finance à Lyon le 26 octobre)

De manière générale, le besoin a été exprimé de mieux appréhender la dimension strictement politique de l'Union européenne en passant notamment par de véritables partis politiques européens, avec des programmes de gouvernement, proposés lors des élections européennes, avec des listes de candidatures transnationales, qui permettraient d'intéresser les citoyens. Les associations elles aussi doivent aller au contact des citoyens, parler d'Europe, dans la rue, au quotidien.

En même temps, il serait souhaitable de simplifier le discours sur l'Union européenne, trop technique, empli d'acronymes, avec pour objectif de rendre l'Europe plus attirante, plus positive, plus humaine. À titre d'exemple, pour certains « RGPD » ne paraît pas très attractif, alors même que le règlement général sur la protection des données vise à protéger les citoyens. Un travail sur le langage serait utile : éviter le langage des règles, au profit du langage des gens, plus simple, plus direct ; traduire dans toutes les langues européennes, et pas simplement l'anglais. Dans le même ordre d'idée, il faudrait distinguer l'Europe institutionnelle et l'Europe concrète, ou encore mettre en œuvre une pédagogie par l'exemple, partant des expériences européennes vécues des citoyens. Le discours européen est en effet perçu comme trop complexe et empêche ainsi au citoyen de s'impliquer véritablement dans les débats européens.

Une information plus ciblée et adaptée aux publics visés serait aussi souhaitable.

Ceci passe par l'instauration de relais locaux et le développement d'une communication à destination des jeunes.

POUR UNE EUROPE PLUS PRÉSENTE LOCALEMENT

- Mettre en place un guichet unique d'information sur l'Europe dans les mairies;
- Accroître le financement des CIED (Centres d'information Europe direct);
- Développer l'Enterprise Europe Network;
- Généraliser les Maisons de l'Europe (notamment en Martinique);
- Introduire des rubriques Europe dans les journaux régionaux et municipaux, etc.



Ces relais locaux doivent aussi être mis en réseau afin de mutualiser les moyens.

POUR UNE EUROPE QUI PARLE MIEUX AUX JEUNES

- Créer des jeux de table et des jeux vidéo européens.
- Créer une plateforme européenne pour les jeunes regroupant leurs initiatives et des actus sur l'Union européenne.
- Impliquer des youtubeurs qui touchent mieux ce public, par exemple en les invitant à la Commission européenne.
- Utiliser davantage les réseaux sociaux.

Tous les supports doivent être mis à profit pour développer la communication et l'information sur l'Europe, y compris les supports classiques : quotidiens, newsletters, documentaires, publicités, émissions. Par ailleurs, devant le constat d'absence d'une véritable chaîne de télévision européenne, de nombreuses propositions ont été faites en ce sens : un réseau de chaînes de télévision publiques européennes ; une chaîne de TNT spécialisée en vue de diffuser des émissions, des débats et des analyses sur les questions européennes ; une chaîne de télévision parlementaire européenne ; des moyens financiers plus importants pour développer Euronews.

4/ QUELLE PART LES MÉDIAS DOIVENT-ILS PRENDRE DANS LA COMMUNICATION SUR L'EUROPE ?

Le rôle des médias a fait débat lors des échanges sur ce sujet. Si pour certains, les médias sont perçus comme ayant un rôle primordial dans l'image de l'Europe, d'autres pointent la difficulté des citoyens à « pouvoir compter » sur les médias pour s'informer sur l'Union européenne, car ces derniers communiqueraient de manière trop négative sur l'Europe ou se désintéresseraient des activités et des réussites des institutions européennes. Ainsi, un constat en ressort : L'Union européenne est traitée de façon marginale, le Parlement européen ne suscite que peu de développements, les travaux de la Commission ne sont pas rapportés. Les consultations citoyennes font ressortir une forte attente vis-à-vis des médias, pour une information plus complète, plus précise, plus lisible, plus active.

Les préconisations en vue d'améliorer la qualité de l'information sur l'Union européenne sont nombreuses et peuvent se répartir en deux catégories. Une première portant sur les actions à entreprendre afin d'améliorer la qualité de l'information sur l'Union européenne, et une seconde portant sur la manière de faire émerger des médias européens.

POUR UNE EUROPE PLUS ET MIEUX CONNUE

- Susciter l'intérêt des médias en créant du buzz et en organisant des sessions de formation spécialisées pour les journalistes et les étudiants en journalisme.
- Adopter une réglementation européenne imposant un cadrage moins national et plus européen des campagnes électorales pour les élections européennes.
- Lutter contre les fausses informations concernant les politiques européennes.
- Assurer la diffusion des débats européens dans la presse et sur les chaînes de radio et de télévisions.
- Imposer aux journaux télévisés un temps d'information sur l'Union européenne.
- Éviter d'utiliser systématiquement la métonymie « Bruxelles » pour se référer à l'UE, qui ne permet pas d'identifier qui fait quoi et qui est responsable de quoi ;
- Promouvoir davantage l'Union européenne dans les médias.
- Créer une instance européenne dans chaque État membre permettant de communiquer sur les avancées de l'Union européenne.
- Venir en aide aux organes de presse menacés par les atteintes à la liberté d'expression, « comme en Hongrie ».

“L’information sur l’Europe se fait principalement à travers les médias nationaux et c’est largement insuffisant. Il faut une communication directe de l’Union avec ses citoyens.”

(CCE du 16 octobre 2018 à Rueil-Malmaison organisée par l’association Rueil Réalités)

POUR DES MÉDIAS EUROPÉENS

- Financer une école de journalisme commune aux États membres.
- Faire évoluer les pratiques éditoriales dans les écoles de journalisme: plurilinguisme, débats sur l’UE, stages à l’étranger.
- Créer une plateforme d’échange entre journalistes européens.
- Favoriser les déplacements des journalistes souhaitant couvrir des événements européens.
- Créer une agence de presse européenne, à la manière de l’Agence France Presse.
- Créer une vraie chaîne de télévision et de radio européenne ainsi qu’une revue européenne traduite dans toutes les langues.
- Créer un statut du journaliste européen avec un Conseil de l’Ordre.



AVENIR DE L'EUROPE

L'avenir de l'Union européenne et plus spécifiquement le sens du projet européen donnent lieu à de nombreuses interrogations et propositions. Au-delà des débats institutionnels distinguant les fédéralistes des partisans de l'État-nation, la question centrale posée par de nombreux participants est celle du projet européen et de la nécessaire « repolitisation » de l'Europe.

Les débats peuvent être rassemblés en quatre grands ensembles.

- 1/ Quel avenir pour la construction européenne ?
- 2/ Sur quelles bases refonder le projet européen ?
- 3/ Quelle attitude adopter face aux États candidats, aux nouveaux États membres et au Royaume-Uni ?
- 4/ Comment aborder les prochaines élections européennes ?

1/ QUEL AVENIR POUR LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE ?

Si le fédéralisme a été porté par de nombreux participants, y compris en proposant une Europe « à la carte » ou une Europe « à plusieurs vitesses », les alternatives du désengagement de l'Union européenne ou de l'Europe des régions ont également été proposées. Le débat s'est structuré autour des arguments d'efficacité et d'identité.

a) Créer un gouvernement fédéral européen

De très nombreuses consultations citoyennes se sont prononcées en faveur de la création d'un gouvernement fédéral européen. L'idée qui prédomine est que les difficultés auxquelles se trouve confrontée l'Union européenne ne trouveront pas de solution dans « moins d'Europe », mais dans « plus d'Europe ». Autrement dit : « Il faut moins d'État au niveau des États membres et plus d'État au niveau de l'Union ». Plusieurs propositions ont été faites en ce sens : intégration, fédéralisme ou même souveraineté européenne.

Le projet de créer un gouvernement fédéral européen a été débattu dans de multiples consultations, avec pour contrepartie un abandon partiel ou total de la souveraineté nationale, par exemple sur les enjeux de défense, de sécurité, de diplomatie, ou encore de fiscalité. Sans gouvernement fédéral, l'Union européenne exploserait tout comme l'Union douanière. L'abandon partiel de souveraineté serait donc la seule façon d'assurer l'unité d'un groupe de 27 États membres. Certains proposent concrètement de commencer par s'appuyer sur l'Eurogroupe (réunion mensuelle informelle des ministres des finances des pays de la zone Euro) pour aller plus loin. Dans ce cadre un impôt européen déductible de l'impôt national pourrait être créé.

Dans cette optique de fédération européenne, certains insistent tout de même sur la nécessaire préservation des spécificités de chaque pays en avançant qu'être 27, c'est aussi avoir 27 visions différentes. L'unité ne devrait pas gommer la diversité des identités qui constitue une des richesses de l'Union européenne. Ainsi, l'Union européenne pourrait-elle élire un unique Président avec des États fédéraux qui conserveraient leur souveraineté.

Des propositions plus rares ont souhaité une décentralisation qui laisserait davantage d'autonomie aux États.

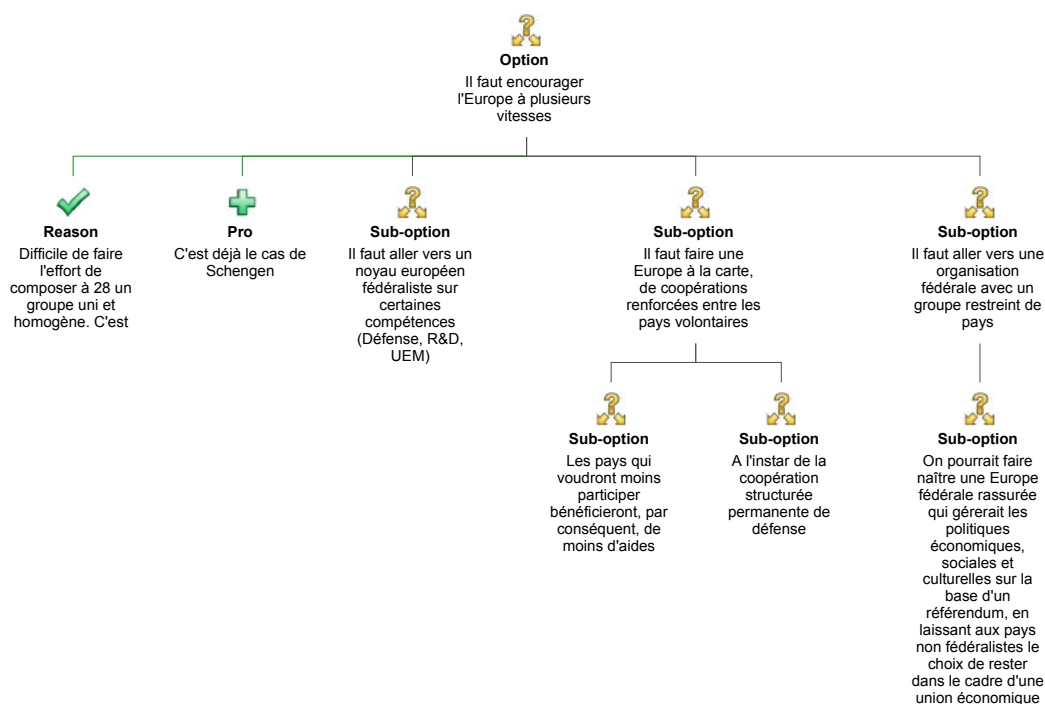
b) Encourager une Europe à plusieurs vitesses

La vision de l'avenir de l'Europe, partagée par un certain nombre de contributeurs, est parfois accompagnée de l'idée d'une Europe à plusieurs vitesses, dans le cadre ou sur le modèle des coopérations renforcées entre pays volontaires. Le parallèle est fait avec l'espace Schengen ou l'Eurogroupe. En effet, les participants estiment que cette voie est plus réaliste dans la mesure où il est difficile de composer à 27 un groupe uni et homogène.

Certains participants doutent en effet de la capacité des États membre à former un ensemble cohérent. Ils considèrent qu'un tel projet est irréalisable et qu'il faudrait plutôt s'affranchir des pays les plus pauvres, entrés récemment dans l'Union, pour se concentrer sur les États membres d'origine.

Ce noyau européen fédéraliste concentrerait certaines compétences (défense, recherche et développement, union économique et monétaire). Cette Europe fédérale « rassurée » gérerait les politiques économiques, sociales et culturelles sur la base d'un référendum. Les pays non fédéralistes auraient le choix de rester dans le cadre d'une Union économique.

D'autres participants, et ils sont assez nombreux, font la proposition d'une Europe « à la carte », établie sur la base de coopérations renforcées entre pays volontaires. Ils s'inspirent de la coopération structurée permanente de la défense. Les pays moins engagés bénéficieraient aussi de moins d'aides.



(Extrait non-exhaustif de l'Arbre Avenir - Source : Cndp)



c) Se désengager de l'Union européenne

À l'inverse, les consultations citoyennes ont aussi vu s'exprimer l'idée d'un désengagement de l'Union européenne, au profit d'une Union avec moins de compétences et plus de coopération, ou tout simplement au profit d'un retour à la souveraineté nationale et au contrôle des frontières nationales : sortie de l'Euro, de l'Union européenne, de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord. Certains participants, partisans du Frexit, soutiennent que la France devrait sortir de l'Union européenne, de l'euro, de l'OTAN, et retrouver sa souveraineté nationale, tout en renforçant ses contrôles aux frontières. Ce rejet de l'Union européenne a peu été argumenté dans les comptes rendus dont nous disposons.

d) Abandonner l'échelle nationale au profit de l'Europe des régions

Cette thématique recoupe en partie la section Institutions. Certains participants estiment qu'abandonner l'échelle nationale au profit de l'Europe des régions permettrait de partir sur des bases plus cohérentes et donc plus efficaces. Il a ainsi été proposé de créer une confédération de régions plutôt qu'une fédération d'États.

2/ SUR QUELLES BASES REFONDER LE PROJET EUROPÉEN ?

Plusieurs constats semblent partagés par les participants, et alimentés par l'exemple italien :

- la légitimité du projet européen est remise en cause par l'euroscepticisme, le populisme, l'extrémisme,
- l'Europe est menacée par la désunion des États membres,
- la critique est alimentée par le décrochage entre les élites et les peuples, l'Europe semblant se développer contre la volonté des peuples,
- l'Europe est fragilisée par ses indécisions et l'incertitude de son projet,
- le rythme de la construction européenne ne correspond pas aux urgences des enjeux.

Il faudrait donc entendre et répondre à ces interrogations pour aller vers un nouveau consensus, loin de promesses intenables.

Ce nouveau consensus ne saurait se construire dans le débat manichéen « pour ou contre » l'Europe. De nombreux participants considèrent au contraire que la priorité est de repenser le projet européen, soit pour revenir au projet d'origine, soit pour en définir un nouveau. Si les peuples européens y sont peu préparés, les ressources morales et politiques existent pour conduire ce travail de rénovation. Les propositions pour la refonte du projet de l'Union européenne ont donc été nombreuses.

***“L'Europe manque d'une vision, d'un cap,
les comptables ont pris le pas sur les visionnaires.”***

***“Les clivages politiques divers et variés
doivent prendre une place beaucoup plus
importante pour relativiser le clivage de base
pro-anti européen qui tue le débat.”***

(CCE du 5 et 6 juin 2018 organisée par la Région Bourgogne-Franche-Comté
en lien avec la Maison de l'Europe Bourgogne-Franche-Comté)

a) Un projet commun ou des valeurs communes

Les consultations font apparemment émerger une alternative pour refonder le projet européen : répondre aux grands enjeux sociétaux ou affirmer des valeurs communes. Il n'est cependant pas certain que ces positions soient pensées par les participants comme alternatives ou concurrentes. Faute de disposer des arguments qui fondent ces positions, nous ne pouvons pas répondre à cette question fondamentale.

Ils sont nombreux à avancer la même proposition : l'Union européenne doit proposer une vision et un grand projet d'avenir acceptés par les citoyens. Elle doit apporter des réponses aux grands enjeux sociétaux : climatiques, écologiques, sociaux, économiques, éducatifs, numériques, etc. L'urgence écologique est la priorité absolue citée par une majorité de participants, devant les questions telles que l'immigration ou la défense.

D'autres participants insistent pour fonder un projet européen sur les valeurs qui nous unissent : l'État de droit, la justice et les libertés fondamentales afin de lutter contre la montée des populismes et des extrêmes. Sur cette thématique, des participants proposent de ne plus stigmatiser les pays qui se protègent contre l'immigration et le libéralisme.

Ce projet européen devrait se construire dans le respect des préoccupations des citoyens, en particulier dans le cadre de l'agenda de relance du projet européen défini lors du sommet de Bratislava en 2016 (migrations, sécurité/défense, développement économique et social, jeunesse).

b) Repolitiser l'Europe

Si certains estiment qu'à l'heure actuelle, l'Union est une Europe purement économique, d'autres considèrent qu'elle est le préalable à une Europe politique. Le point ne fait pas consensus et de nombreux participants ont considéré que les enjeux économiques et financiers étaient trop prédominants. Il serait temps de projeter l'imaginaire européen vers des horizons plus élevés.

L'idée de repolitiser l'Europe a donc été exprimée à plusieurs reprises lors des consultations citoyennes, sans que cette idée ne soit étayée de beaucoup de propositions. « L'Europe doit être politique. Ce qui tue l'Europe, c'est le manque de débat ». La repolitisation est double : favoriser le débat politique sur les questions européennes ; faire de la construction européenne un projet politique.

Ainsi, cette politisation est perçue comme nécessaire pour susciter un imaginaire collectif, pour rendre les citoyens européens acteurs de leur propre destin. Il faut impliquer les Européens pour savoir dans quelle histoire ils sont prêts à entrer, pour façonner l'Europe des peuples choisie par les peuples. Cette proposition permet de pallier le constat émis par d'autres qui estiment que l'Europe n'est plus le reflet d'un peuple unique mais d'États membres. Les propositions sont donc de favoriser les débats sur l'organisation de l'Europe, sur la question du fédéralisme, ou sur la définition d'un projet commun.

La politisation serait également le préalable nécessaire pour recréer le lien entre les processus démocratiques, le vote aux élections européennes, et les décisions qui en découlent. À cet égard, plusieurs participants plaident pour un leadership politique assumé et ne plus mettre à la tête des institutions européennes le plus petit dénominateur commun.

“Je suis contre cette Europe des groupes financiers. Je souhaite une Europe fédérale et sociale.”

(CCE du 7 juillet 2018 organisée par le Mouvement européen de Paris)



3/ QUELLE ATTITUDE ADOPTER FACE AUX ÉTATS CANDIDATS, AUX NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES ET AU ROYAUME-UNI ?

Bien qu'il n'y ait pas de réponse uniforme à ces questions, elles ont souvent été évoquées lors des consultations citoyennes, avec des sentiments partagés. Face aux États qui se sont portés candidats à l'adhésion à l'Union européenne, certains citoyens expriment leurs doutes sur de nouveaux élargissements, auxquels ils privilégient un approfondissement. Certains estiment d'ailleurs que

“L’impact du Brexit et la montée du populisme menacent l’avenir de l’Europe. L’avenir de l’Europe va dépendre des choix politiques des mois et années à venir. J’espère que l’Europe va rester soudée et va promouvoir les échanges pour favoriser l’ouverture.”

(CCE du 12 octobre 2018 organisée à Clermont-Ferrand par Radio-Campus)

l'élargissement est antagoniste à la rénovation par l'approfondissement. D'autres préconisent une politique d'ouverture, qui permettrait par exemple d'intégrer les pays des Balkans dans l'Union européenne. L'idée a aussi été exprimée d'exiger des garanties lors de l'adhésion de nouveaux États membres ou de soumettre tout nouvel élargissement à un référendum. Il a été proposé, afin de limiter l'élargissement, de renforcer dans un premier temps les statuts intermédiaires et partenariats renforcés avec ces États, notamment la Turquie et les États de l'ex-Yougoslavie.

Le sentiment que les précédents élargissements avaient été mal préparés a aussi été exprimé, considérés par certains comme la source de certaines des difficultés actuelles de l'Union européenne. Les différences sont en effet perçues comme trop fortes entre les États membres les plus récents et les États membres les plus anciens : « l'intégration nous expose à de grandes différences, notamment sur les valeurs ».

Quant au Brexit, certains participants considèrent que le retrait du Royaume-Uni doit permettre à l'Union européenne de démontrer sa capacité à maintenir une cohésion entre les États membres, en affirmant leur unité dans les négociations avec le Royaume-Uni et en tirant les leçons du Brexit pour l'avenir. Les réactions

sont cependant diverses vis-à-vis de la sortie du Royaume-Uni de l'Europe, certains regrettent et s'inquiètent de la perte de puissance qui pourrait en découler pour l'Union européenne. D'autres considèrent au contraire qu'elle sera l'occasion de faire la preuve de la force et de la fermeté de l'Europe.

4/ COMMENT ABORDER LES PROCHAINES ÉLECTIONS EUROPÉENNES ?

À plus court terme, l'enjeu des élections européennes de 2019 a été soulevé par les participants. Le constat partagé est celui d'un déficit d'information sur ces élections, sur les candidats et enjeux politiques. Ce manque d'information expliquerait le sentiment d'exclusion et d'ignorance des jeunes qui se détournent du vote. Il contribuerait à la confusion entre les enjeux nationaux et européens de ces élections. Il expliquerait le poids des extrêmes dans les votes. L'importance d'une campagne électorale claire, efficace et lisible, s'exprime cependant dans un contexte jugé contraignant et caractérisé par la saturation de l'information et le développement des « fake news ».

La nécessité d'informer les citoyens a été rappelée, suivant les mêmes termes que pour le volet Communication.

INCITER LES CITOYENS À VOTER

- Faire porter la parole d'anciens députés européens, de candidats ou d'autres acteurs européens comme des ambassadeurs de pays européens donnant leur avis sur ce qu'est l'Union.
- Les Maisons de l'Europe et les institutions européennes et françaises doivent organiser des actions de mobilisation.
- Les Maisons de l'Europe devraient posséder et pouvoir fournir des kits pédagogiques de base sur les élections européennes.
- Intéresser les enfants via des activités afin de toucher dans un second temps leurs parents sur les enjeux de cette élection.
- Mettre en place des actions pédagogiques envers les publics éloignés des questions européennes, notamment les jeunes.
- Montrer l'intérêt du Parlement européen afin de les inciter à aller voter.
- Valoriser les initiatives comme "This time I am voting" afin d'inciter à voter.
- Lancer une campagne contre l'abstention à l'échelle du quartier pour mobiliser les jeunes citoyens dans la perspective du vote (sur le modèle du « Challenge citoyen » organisé à l'occasion des élections présidentielles).
- Organiser des débats électoraux avant les élections.
- Disposer d'un baromètre de suivi des fausses informations pendant la campagne.

Plusieurs suggestions ont également été faites en vue d'améliorer la procédure de vote elle-même : l'organisation du vote le même jour dans toute l'Europe, la comptabilisation des bulletins blancs, la possibilité de voter dans n'importe quelle commune d'Europe, le vote électronique (même s'il suscite des débats sur la protection du secret des urnes).

Enfin, la politisation des élections européennes est perçue comme le moyen d'inciter les citoyens à voter :

- centrer la campagne sur les valeurs de l'Europe afin de rappeler l'Histoire et disqualifier les populismes,
- proposer une grande liste électorale pro-européenne ;
- faire des propositions clivantes pour montrer les différentes alternatives politiques possibles au sein du projet européen ;
- mettre en place des listes transnationales aux élections européennes.

“Il faut une couverture médiatique plus grande des élections européennes pour expliquer le scrutin aux citoyens et les encourager à aller voter en connaissance de cause.”

(CCE organisée par les Jeunes européens à Schiltigheim le 15 octobre 2018)



L'EUROPE DANS LE MONDE

La question de la place de l'Europe dans le monde a été abordée dans de nombreuses contributions; les participants l'ont traitée selon trois axes principaux: son rôle, sa reconnaissance diplomatique et ses relations internationales.

1/ QUEL RÔLE DOIT AVOIR L'UNION EUROPÉENNE DANS LES AFFAIRES INTERNATIONALES ?

Différents constats ont été établis en préalable à la réflexion. Certains participants suggèrent de s'interroger sur notre démographie en déclin, sur l'apparition d'autres lieux de pouvoir que les pays occidentaux ainsi que sur la montée en puissance de la Chine. Certains jugent regrettable que l'Europe n'ait pas une audience équivalente à son poids économique, pourtant très important, au regard d'autres grandes puissances. D'autres soulignent les performances de l'Union en termes économiques, même si d'autres participants considèrent qu'elle ne joue pas un rôle aussi important que les États-Unis, la Chine, ou même les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon).

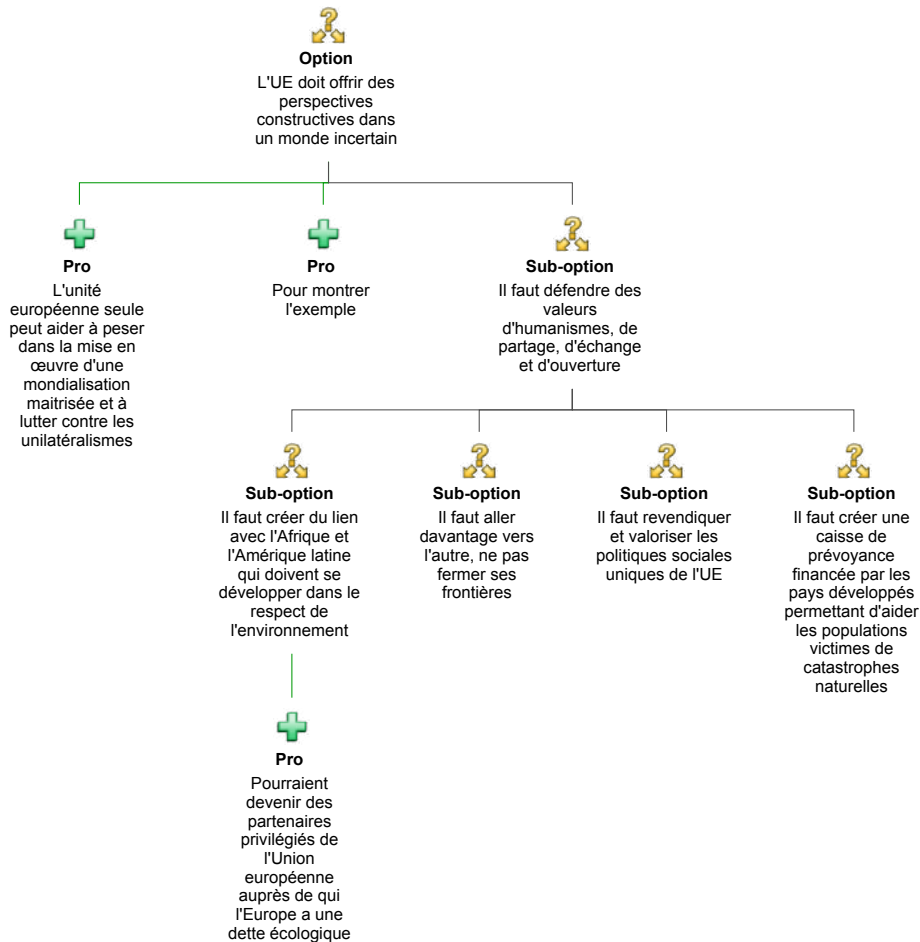
a) L'Europe peut donner l'exemple en restant constructive

Pourtant, assurent certains, l'Europe est bien placée pour offrir des perspectives constructives dans un monde incertain. « Nous sommes le continent le plus ancien du monde et nous devons rayonner à travers le monde et retrouver notre position de leader. » Seule l'unité européenne, prétendent d'autres participants, peut aider le passage à une mondialisation maîtrisée, et peut lutter efficacement contre les unilatéralismes. Certains affirment même que l'Europe doit montrer l'exemple, en défendant des valeurs d'humanisme, de partage, d'échange et d'ouverture.

POUR UNE EUROPE QUI DONNE L'EXEMPLE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

- Créer du lien avec l'Afrique et l'Amérique latine, qui doivent se développer dans le respect de l'environnement: ces pays, envers lesquels l'Union européenne a une dette écologique, pourraient devenir des partenaires privilégiés.
- Repenser l'aide au développement afin d'anticiper l'apparition de réfugiés climatiques.
- Mettre en place un système d'aide au développement des technologies les plus innovantes en faveur du climat, et leur transfert vers tous les pays (technologies bien souvent mises en place dans les pays du Nord et qui constitueraient une aide fondamentale pour les pays du Sud).
- Créer une caisse de prévoyance financée par les pays développés qui permettrait d'aider les populations victimes de catastrophes naturelles.

Par ailleurs, des citoyens insistent sur la nécessité de défendre ces valeurs humanistes à l'échelle européenne : ne pas fermer les frontières, aller davantage vers l'autre. Les politiques sociales uniques de l'Union doivent être revendiquées, affirment-ils, et valorisées.



(Extrait non-exhaustif de l'Arbre Europe dans le Monde - Source : Cndp)

b) Prendre position face à Donald Trump

L'actuelle présidence des États-Unis suscite quelques remarques et suggestions. Certains proposent de capitaliser sur cette présidence, afin de s'unir et dynamiser nos politiques communes, rappeler les valeurs de l'Union et son utilité. Partant du constat que les Européens semblent « gesticuler » devant D. Trump qui tenterait de diviser l'Union, certains avancent la nécessité de rester soudés, sous peine de perdre en crédibilité.

c) Prendre part au règlement de conflits

Certains font remarquer une absence de volonté européenne de se concevoir comme une puissance alors qu'actuellement, sur la scène internationale, le rapport de force est nécessaire pour assurer la paix.



Des participants considèrent par exemple que l'Europe devrait être capable d'intervenir dans le conflit israélo-palestinien en s'imposant comme un tiers de confiance. Il devrait également être possible de s'accorder sur une position ferme et commune en Syrie et face aux menaces qui pèsent sur la Palestine. Certains souhaitent que les États membres développent une coopération méditerranéenne avec tous les pays concernés en faveur de la stabilisation de la Libye.

2/ COMMENT L'EUROPE PEUT-ELLE SE FAIRE ENTENDRE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE ?

a) Parler d'une seule voix

De très nombreux contributeurs formulent la même proposition : l'Europe doit parler d'une seule voix par le biais d'une diplomatie commune. Plusieurs constats sont à l'origine de cette demande : certains font remarquer que l'Europe n'a pas à l'heure actuelle une parole uniforme, d'autres avancent

que face à l'offensive chinoise en Afrique, l'Europe n'a pas été capable de développer une stratégie commune au-delà des intérêts nationaux des uns et des autres. D'autres en concluent à la nécessité, pour accentuer le poids de l'Europe dans le monde, que les États membres acceptent davantage de supra-nationalité pour éviter de parler à plusieurs voix, ce qui est pourtant le cas aujourd'hui. Certaines contributions font état d'une forte aspiration à voir l'Union européenne s'affirmer sur la scène internationale et « cesser d'être un nain politique ».

“L'Europe est trop tatillonne et se perd dans la réglementation. Elle perd de vue l'essentiel, notamment le renforcement de sa place dans le monde face aux autres grandes puissances (USA, Chine, Russie, etc.). Il y a urgence économique à être plus pragmatique et peser sur l'échiquier mondial.”

(CCE du 5 octobre 2018 à Paris organisée par EDF)

POUR UNE EUROPE PORTEUSE D'UNE SEULE POSITION DIPLOMATIQUE

- Substituer aux corps diplomatiques des États membres un corps diplomatique européen unique: ce serait l'une des manières de faire comprendre à l'étranger que l'Europe est une puissance mondiale dont la protection est indispensable dans une telle phase de confrontation planétaire.
- Créer un poste de « ministre européen des Affaires étrangères » afin que l'Europe s'incarne à l'international dans un interlocuteur bien défini.

b) Se doter d'une défense commune

Nombreuses sont les contributions qui demandent la mise en place d'une véritable politique de défense commune, ce qui aurait pour effet d'accroître la crédibilité de l'Europe sur la scène internationale. En effet, font remarquer les uns, il n'existe pas aujourd'hui de structure européenne en matière de diplomatie, de défense, de sécurité, d'immigration. Or, insistent les autres, la nécessaire indépendance à l'égard des États-Unis passe par une politique de défense commune, avec un corps armé et un commandement unifié.

c) Représenter l'Europe aux Nations Unies

Des participants demandent que l'Europe ait, en tant que telle, un siège à l'ONU. Plusieurs autres participants suggèrent que le siège de la France au Conseil de sécurité des Nations Unies soit transféré à l'Europe. Certains, à l'inverse, considèrent que compte tenu de son statut d'État doté de l'arme nucléaire, la France doit conserver son statut particulier et garder son siège.

3/ SELON QUELLES MODALITÉS ENVISAGER LES RELATIONS DE L'UNION AVEC LE RESTE DU MONDE ?

Les participants se sont intéressés aux relations qu'entretient l'Europe avec ses différents partenaires, qu'il s'agisse de pays limitrophes souhaitant intégrer l'Union, des grandes puissances avec lesquelles elle doit traiter, du Royaume-Uni en ces temps de négociation du Brexit, ou de l'Afrique.

a) Malgré le Brexit, conserver des relations avec le Royaume-Uni

Pour ce qui est du Royaume-Uni, certains demandent d'éviter le Brexit quand d'autres considèrent qu'il faut respecter le choix des Britanniques. Néanmoins, des participants invitent à clarifier au plus vite la question des frontières avec l'Irlande. Certains avancent que diverses solutions existent pour « sauver » le programme Erasmus pour le Royaume-Uni : en effet divers pays non membres de l'Union Européenne font partie du programme, à travers Erasmus+, par exemple la Turquie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan... Mais il faut pour cela que le Royaume-Uni accepte de faire quelques concessions.

Cette question est également traitée dans l'arbre AVENIR DE L'UE.

b) Être plus assurée face aux superpuissances

Dans le cadre de tensions commerciales importantes, de nombreuses contributions mettent en avant la faiblesse et le manque de défense des intérêts de l'Union européenne sur la scène internationale. Beaucoup soulignent la nécessité pour l'Europe de se montrer plus forte, sous peine de perdre du poids vis-à-vis des autres puissances.

POUR UNE EUROPE PLUS FORTE FACE AUX SUPERPUISSANCES MONDIALES

- Faire des visites groupées réunissant plusieurs chefs d'État européens lors des rencontres avec les grandes puissances.
- Réduire la dépendance énergétique de l'Union vis-à-vis de la Russie.
- Renforcer les liens avec la Russie, que ce soit en concluant une alliance, ou en signant un traité avec les Russes sur la sécurité du continent.
- Affermir la position de l'Europe face à la politique états-unienne, voire se poser en contrepoids : ne pas laisser les États-Unis seuls arbitres du reste du monde, notamment en entretenant des relations avec Cuba, l'Iran, le Venezuela...
- Faire valoir le principe de réciprocité (vs l'extraterritorialité du droit américain) afin de conforter la politique commerciale européenne.
- Développer l'usage de Galileo face au GPS.
- Protéger le patrimoine européen face à son rachat par des capitaux étrangers à l'Europe.

c) Être bons voisins avec les pays candidats limitrophes

Des contributeurs suggèrent d'encourager une politique de bon voisinage avec le continent, voire de renforcer les relations interrégionales avec les pays voisins de l'Union. Certains proposent d'œuvrer pour l'élargissement de l'Union européenne à condition que les pays candidats respectent ses valeurs. D'autres, à l'inverse, demandent de fermer définitivement l'accès de l'Europe à la Turquie.



**“L’Afrique est
l’avenir de
l’Europe. Un vrai
partenariat
est à constituer
en ce sens.”**

(CCE du 19 septembre 2018 à
Lyon organisée par le Collectif
Pacte Civique)

d) Le continent africain: un partenariat à mieux développer ?

C’est l’Afrique qui suscite les plus nombreuses propositions, en particulier en faveur de l’aide au développement. En effet, est souvent abordée l’idée que ce qui affecte l’Afrique touche également l’Europe, dans des proportions variables : corruptions, immigration, terrorisme, etc.

POUR UN DÉVELOPPEMENT PLUS EFFICACE DES RELATIONS AVEC L’AFRIQUE

- Mettre en place une politique d’aide au développement pour l’Afrique au niveau de l’Union européenne: d’un « véritable plan Marshall européen » en direction de l’Afrique à la construction d’un vrai partenariat égalitaire entre l’Europe et l’Afrique (financements ciblés, identification des projets à soutenir de manière concertée à destination des populations les plus défavorisées, afin de les aider à mieux vivre dans leur pays, dialogue renforcé...).
- Représenter l’Union européenne de manière visible au Sommet des chefs d’État africains.
- Participer à la promotion et à la défense de la démocratie et des libertés individuelles: mettre en place des directives contraignantes applicables aux pays et aux entreprises européennes dans leurs relations avec l’Afrique, pour le respect des droits humains, et la responsabilité sociétale d’entreprise.
- Donner davantage de pouvoir aux observateurs des élections africaines ; valoriser l’égalité homme/femme en Afrique par des rencontres intercontinentales ; arrêter tout commerce avec les dictatures africaines.
- Rappeler les mesures mises en place en Europe contre la corruption et qui peuvent servir d’exemple ; cette approche est d’ailleurs appliquée aux programmes d’aide européens qui sont très réglementés et insistent sur une obligation de résultat.
- Ne pas déstabiliser l’Afrique et le Moyen-Orient afin d’éviter la montée de l’immigration et du terrorisme.
- Contenir les influences chinoise et américaine en Afrique.
- Favoriser et encourager la francophonie peut également être une solution pour lutter contre l’offensive chinoise en Afrique.

Sur ces questions, voir également l’arbre MIGRATIONS, à la rubrique « Améliorer la situation dans les pays d’origine des migrants ».

MIGRATIONS

Certains participants aux consultations citoyennes ont considéré que les questions migratoires étaient un enjeu secondaire, et que l'attention qui leur était portée pouvait être mal comprise. Un(e) participant(e) s'est exprimé(e) en ce sens : « les plus pauvres de chez nous ne comprennent pas l'aide donnée aux migrants et ils sont tentés par les votes extrémistes ».

Pour d'autres, au contraire, la question des migrations est l'une des principales préoccupations des Français et des Européens. Certains considèrent que le renforcement de l'Union européenne doit parvenir à faire face à la « crise migratoire », qui serait en partie responsable de la montée des nationalismes européens. Une meilleure gestion de l'immigration leur apparaît alors impérative : « l'Europe doit se bouger sur l'immigration ».

Les consultations citoyennes constatent que si la politique d'accueil des migrants de l'UE est décisive, elle n'apparaît pas satisfaisante. Dans ce contexte, la question migratoire a été traitée selon trois axes principaux :

- 1/ Les valeurs
- 2/ Les politiques à destination des pays de départ
- 3/ La politique européenne commune

1/ CONSTRUIRE UNE POLITIQUE MIGRATOIRE RESPECTUEUSE DES VALEURS DE L'UE

Certains participants ont exprimé une frustration à propos d'une stagnation, voire d'une détérioration, des conditions d'accueil au niveau européen des migrants. Les divisions sur la question migratoire traduiraient avant tout un divorce en termes de valeur. La politique actuelle en matière de migration ne correspondrait pas à « l'Europe qui rassemble ».

Le fait que la mobilité des Européens soit perçue comme un atout alors que celle du reste du monde est assimilée à une menace est parfois vécu comme une incohérence. Le renforcement du contrôle aux frontières et la politique communautaire en matière d'immigration peuvent créer l'impression que l'Union manque à ses engagements au regard du droit international. L'orientation vers une Europe humaine, ouverte, multilatérale, accueillante envers les migrants, conforme à ses valeurs et les mettant en application est ainsi souhaitée.

Toutefois certains participants s'opposent au développement de l'accueil des migrants, considérant que l'Europe n'est pas en mesure de les aider et devrait plutôt consacrer ses efforts sur ses propres

“Notre région à travers les siècles s’est créée sur les migrations successives comme le reste de la planète. Jouer avec les peurs est criminel.”

(CCE organisée à la mairie de Forbach le 15 octobre 2018)



populations (« il faudrait d'abord s'occuper des SDF européens »). Il s'agirait au moins pour certains de mettre en place une migration limitée dans le temps, accompagnée d'une formation, avec retour au pays d'origine une fois la situation apaisée. Par ailleurs, les efforts consentis par l'UE paraissent excessifs au regard de la faible contribution de certaines puissances, comme les États-Unis, sur ce sujet.

a) Pour une meilleure intégration des migrants

Pour certains contributeurs, considérant que l'immigration est un enrichissement économique et humain en dépit des difficultés d'adaptation sociale et linguistique, il apparaît capital de faciliter l'intégration des migrants au sein de la société. La question de l'intégration apparaît en effet décisive : certains secteurs d'activité auraient grand besoin de main-d'œuvre (l'agriculture par exemple), mais la mauvaise intégration de migrants crée une méfiance qui empêche leur recrutement, alors que les migrants eux-mêmes veulent travailler. Ainsi que le fait remarquer un participant : « parfois ça nous arrange bien d'avoir des migrants pour occuper les emplois les moins qualifiés. » Pour certains citoyens, l'engagement des États sur ces questions d'intégration et d'accompagnement à l'emploi est lacunaire.

POUR UNE EUROPE QUI INTÈGRE MIEUX LES MIGRANTS

- Éviter de concentrer les migrants dans les mêmes quartiers (risque de ghettoïsation).
- Faciliter leur intégration au sein des systèmes scolaires, leur octroyer des cours de langues, des formations professionnelles.
- Faciliter la reconnaissance des diplômes étrangers.
- Faciliter la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur et de ne pas cantonner les migrants aux postes non-qualifiés.
- Pour les réfugiés climatiques, il a été proposé de leur offrir des formations professionnelles ; et de mettre en place un quota de postes au sein des entreprises pour les accueillir.
- Faciliter l'octroi de permis de travail.
- Avoir une gestion locale de l'intégration afin de lutter efficacement contre les comportements xénophobes. À cet égard, il semble indispensable de mieux prendre en compte les avis des acteurs locaux (mairies, associations, acteurs sociaux) qui agissent pour l'intégration des migrants.
- Créer un guichet judiciaire permettant aux personnes en situation de perte de tous leurs droits de se faire entendre.
- Mettre en place une structure type « cadre de concertation citoyenne des immigrants ».
- Encourager dans les villes l'existence d'un conseiller municipal des migrants.
- Demander aux migrants leurs avis sur leur accueil et leurs pistes pour l'améliorer.
- Lutter davantage contre le travail illégal des immigrés, qui crée une concurrence avec les travailleurs locaux et constitue un manque à gagner pour les finances publiques et les caisses de solidarité.

b) Développer une politique migratoire solidaire fondée sur la dignité et l'accueil

Alors que pour certains les aides aux migrants sont insuffisantes, pour d'autres, au contraire, il y a déjà trop d'aide, et il serait plus utile d'imposer des restrictions sur l'arrivée de nouvelles personnes. Quoiqu'il en soit, il convient de trouver un équilibre entre appui aux migrants et appui à la population européenne. Tout d'abord, il apparaît nécessaire de redéfinir les normes maritimes d'accueil des bateaux de réfugiés. Ensuite, des participants aux consultations citoyennes ont mis en avant la nécessité d'améliorer la prise en charge des migrants sur le sol européen : « pas la peine d'accueillir si on accueille mal ! »

POUR UN ACCUEIL DES MIGRANTS EN RÉSONANCE AVEC LES VALEURS DE L'UE

- Augmenter les capacités de logements et d'infrastructures pour les accueillir (en demandant à l'UE des subventions pour la création d'écoles et de logements par exemple).
- Permettre davantage l'accès d'interprètes et de bénévoles lors des procédures de demande d'asile et d'harmoniser les conditions d'accueil entre les pays.
- Mettre en place un parrainage des nouveaux arrivants par des habitants volontaires.
- Garantir, dès leur arrivée, un accueil avec des plats chauds, des vêtements, des médicaments et des médecins.
- Renforcer la transparence des dispositifs d'accueil et d'encadrement des migrants.

La nécessité d'améliorer la politique européenne sur la protection des enfants migrants a également été mise en avant, de même que la mise en place d'un nouveau statut de réfugié favorisant le regroupement familial. On ne devrait pas pouvoir séparer les enfants de leurs familles. Un site internet de recherche de personnes pourrait favoriser ces regroupements. Par ailleurs, les mineurs isolés arrivés accompagnés devraient bénéficier de la même protection que les mineurs arrivés seuls en France.

La solidarité avec les migrants pourrait aussi s'exprimer par la création d'une communauté de services pour les étudiants : ils s'engageraient à faire du bénévolat à destination des migrants contre une valorisation de leur bulletin scolaire. Il a également été proposé que les migrants puissent accéder aux aides au logement, à la CMU et au RSA, sous condition d'un engagement citoyen. Enfin, il pourrait être envisageable de subventionner les associations et les entreprises qui aident à leur prise en charge. Certains ont proposé que la solidarité et la générosité soient inscrites dans les traités.

Enfin, la création d'un « office européen de la migration » a été proposée. Il aurait pour objectif de traiter les demandes rapidement et avec équité, ainsi que de veiller à la dignité du traitement des migrants. À cet égard, a été évoquée l'idée de créer des cellules de veille pour contenir le langage qui porte atteinte à la dignité des migrants.

c) Débat autour de l'ouverture des frontières

Certains participants souhaitent ouvrir davantage les frontières de l'Union européenne. Et ce, afin d'accueillir toutes les personnes qui en ont besoin dans l'Europe. Cette position, soutenue également par ceux qui considèrent que nous avons besoin des migrants à cause de la baisse de la natalité en Europe, rencontre l'opposition de ceux pour qui l'Europe s'occupe trop des étrangers par rapport à ses propres citoyens et de ceux pour qui c'est l'immigration des cerveaux, des talents et des compétences qu'il faut favoriser.

d) Mieux communiquer sur le phénomène migratoire

La nécessité de mieux renseigner les opinions publiques sur le phénomène migratoire a également été mise en avant. En effet, le rejet des migrants serait plus lié à la peur qu'aux problèmes posés par leur présence réelle.



POUR UNE COMMUNICATION PLUS EFFICACE

- Expliquer les causes de l'immigration et pourquoi on ne peut pas laisser le phénomène migratoire à l'extérieur de nos frontières (peut-être par des programmes institutionnels, des MOOC ou des émissions de télé-réalité).
- Mieux différencier migrants et réfugiés sans oublier de mentionner les filières organisées.
- Démystifier le problème de l'afflux migratoire, identifié comme un phénomène de masse entraînant du rejet.
- Bien faire la différence entre Islam et islamisme, construire de « belles mosquées mettant en avant un islam ouvert ».
- Initier un fonds de financement de promotion transculturelle « l'Europe et l'Autre » ; instituer un festival d'art d'ici et d'ailleurs pour favoriser la mixité culturelle.
- Dédramatiser la situation en mettant en perspective notre situation par rapport à celle d'autres pays bien plus pauvres tels le Bangladesh, qui accueille pourtant des flux plus importants.
- Créer une Agence européenne de recherche et de recommandation sur les flux migratoires dotée d'un observatoire permettant l'élaboration d'un débat dépassionné et d'un Conseil de fonctionnaires pouvant orienter les directives européennes sur le sujet.

2/ CANALISER AU MIEUX LES FLUX MIGRATOIRES ENTRANTS

Il est alors apparu nécessaire pour certains participants d'adopter une vision globale des enjeux de migration et que l'Europe prenne plus de responsabilités en la matière. L'Europe doit être solidaire vis-à-vis des pays d'accueil des migrants. Un participant résume ce constat ainsi : « On voit aujourd'hui que l'Europe se débat avec des problèmes de migration et que la question de solidarité entre les différents pays est assez floue. D'autant que le contrat signé avec la Turquie n'est pas digne d'une bonne gestion de la question de la part des institutions ».

Ces constats interrogent la méthode de canalisation des flux migratoires entrants.

a) Améliorer la situation dans les pays d'origine des migrants

La question des migrations a été identifiée comme une question nationale, européenne et internationale. En ce sens, l'accueil des migrants n'est qu'une approche à court terme. À long terme, elle concerne les situations dans les pays de départ, pour que les migrants puissent soit ne pas avoir à quitter leur pays d'origine, soit y retourner. « Pour régler ce problème, il faut arrêter les guerres, résume un participant ».

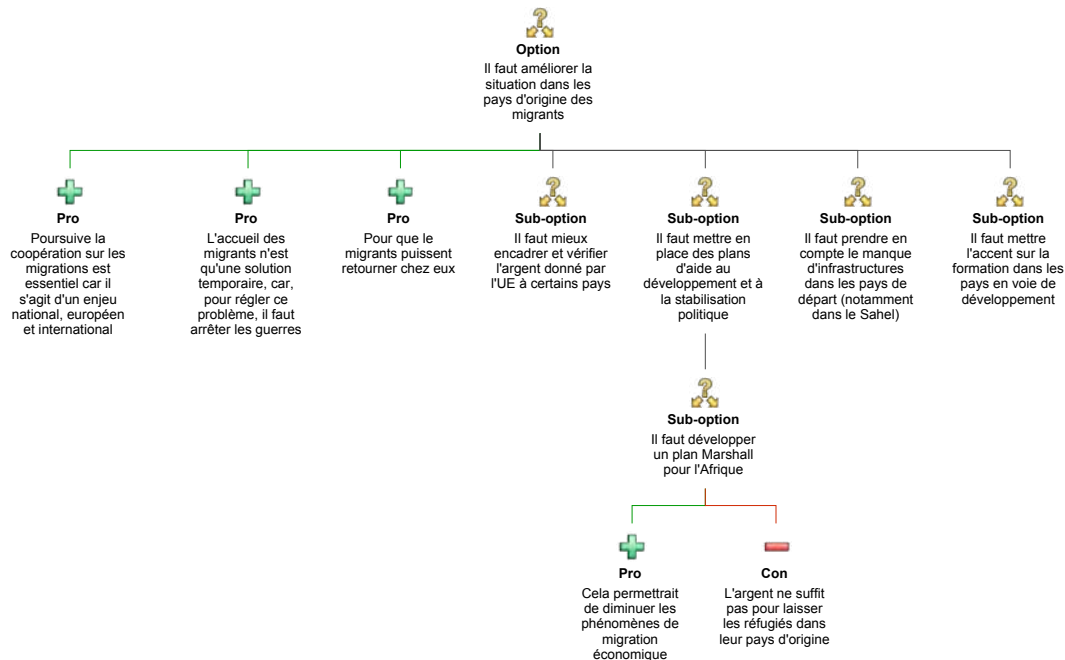
Il apparaît nécessaire d'aider à répondre aux besoins qui poussent les migrants à partir. Les raisons économiques sont uniquement une part de la question : les régler ne saurait être suffisant pour la résoudre. La mise en place de plans d'aide au développement et à la stabilisation politique est quant à elle indispensable. Certains proposant un plan Marshall pour l'Afrique, qui permettrait de diminuer les phénomènes de migration économique. Cela dit, d'autres rétorquent qu'une politique basée sur le « Trade, not Aid » serait plus appropriée.

Il est aussi question de fournir nourriture, eau potable et médecins aux populations des pays de départ. Il s'agirait d'améliorer la situation économique de ces États d'une part, en y délocalisant des entreprises européennes par exemple, et la situation sociale d'autre part, ce qui passerait par un soutien au « développement de la démocratie, du droit des femmes, de la scolarisation et du droit du travail ». Le service civique européen pourrait également apporter une contribution dans les pays de départ des migrants.

Ainsi, aider à l'amélioration de la situation dans les pays d'origine a été identifié comme un axe important, par exemple en encadrant mieux l'argent donné par l'Union européenne à certains pays et en mettant l'accent sur les formations dans les pays en voie de développement. En revanche, pour d'autres participants, il importe de ne pas faire de l'aide publique au développement un moyen de pression sur les pays d'origine des migrants, car cela reviendrait à remettre en cause le fondement même de l'APD. Cette aide au développement ne devrait pas être émise dans le but de freiner les migrations, mais seulement pour servir une « cause juste ».

Un autre axe consisterait à combattre les périls qui les menacent et les forcent à fuir : lutter contre le terrorisme au Mali, envoyer des casques bleus pour éviter les conflits.

À l'inverse, des contributeurs soulignent que ces pays refusent parfois toute aide en réaction à leur passé colonial et à la domination européenne, ou même parce que certains dirigeants préféreraient conserver leur pouvoir sur des populations « ignorantes ». D'autres encore s'opposent à toute aide au développement, arguant que celui-ci favorise au contraire les flux migratoires, en donnant les moyens aux populations locales de partir.



(Extrait non-exhaustif de l'Arbre Migration - Source : Cndp)

b) Intervenir dès les lieux de départ

Actant le fait qu'il y aura nécessairement des départs, il a été proposé d'intervenir dès les lieux d'origine des migrants. Cela pourrait passer par la création d'un réseau commun de « hotspots » d'enregistrement et d'identification des migrants en partance. Il a également été proposé de condamner plus durement les passeurs et d'investir dans la lutte contre le trafic de migrants.



c) Des contrôles aux frontières à pérenniser

Pour certains, il existe un fort lien entre la question migratoire et le thème de la sécurité. La nécessité de maîtriser les flux migratoires entrants afin de faire face aux menaces terroristes a été exprimée (dans cette optique, un renforcement du renseignement sur les arrivants est souhaité).

Même si gérer seulement les frontières de l'Union est considéré comme insuffisant, renforcer les contrôles aux frontières a été proposé, y compris parfois aux frontières nationales.

POUR UNE MEILLEURE LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE

- Les garde-côtes pourraient par exemple être renforcés au niveau des points de départ.
- Un véritable corps de garde-frontières au niveau de l'UE pourrait être créé.
- Les polices nationales pourraient être mieux coordonnées.

Il a par ailleurs été proposé de renforcer Frontex. Le travail de Frontex a été jugé essentiel pour comprendre et garantir une sédentarisation des citoyens de ces pays et venir aux en aide aux réfugiés politiques. Mais pour certains, Frontex n'est cependant pas assez bien doté financièrement pour être efficace. Alors il a été proposé de renforcer les moyens de cette agence, afin de garantir la souveraineté de chaque État de l'Union européenne. D'autres ont proposé d'installer Frontex au sud de la Méditerranée, c'est-à-dire sur les côtes libyenne et tunisienne. Cela permettrait d'éviter ou du moins de réduire des drames humanitaires et le trafic d'êtres humains. Quoi qu'il en soit, la nécessité de faire un bilan de Frontex a été identifiée.

d) Communication et anticipation

Enfin, deux autres leviers ont été identifiés :

- la communication : la réalité de l'Europe ne serait pas assez explicitée selon certains, elle est vécue comme un Eldorado alors qu'elle est aussi touchée par la pauvreté. Il a été proposé que l'information sur les problèmes d'accueil puisse être mieux diffusée dans les pays d'émigration, en faisant référence aux difficultés concrètes rencontrées par les migrants.
- la prospective : l'attention a été attirée sur la nécessité de mieux anticiper les origines des prochaines vagues migratoires, qui seront moins dues à des situations économiques ou des conflits classiques mais plus liée aux changements climatiques.

3/ METTRE EN PLACE UNE VÉRITABLE POLITIQUE COMMUNE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION

Le manque de solidarité entre les différents pays européens a été identifié comme un problème majeur pour la gestion du phénomène migratoire. Certains participants aux consultations citoyennes regrettent que tous les États ne jouent pas le jeu de l'Union, que le poids de l'accueil des migrants soit

laissé à l'Italie et à la Grèce. Ainsi, des décisions urgentes sont aujourd'hui déléguées à certains pays aux portes de l'Union. « L'égoïsme » des pays qui n'ont pas respecté les quotas d'accueil des migrants est alors pointé.

“Les États membres veulent tous les bénéfices de l'aventure commune mais ne veulent pas être solidaires quand ça ne les arrange pas.”

(CCE du 11 juillet 2018 à Paris organisée par Allianz)

C'est, pour certains, cette gestion discutable du phénomène migratoire qui explique la révolte du peuple italien face à l'UE. Pour certains participants, la difficulté de négocier entre États membres sur le sujet des migrations serait due aux gouvernements nationalistes qui font l'amalgame entre migrants, musulmans et terroristes. Cet amalgame serait l'expression de pays qui placeraient leur culture au-dessus des droits de l'homme.

Ces éléments soulèvent la question de la possibilité d'une véritable politique commune en matière d'immigration : comment instaurer plus de solidarité et de collaboration dans la répartition et l'accueil des migrants ?

a) Établir une répartition équitable des migrants dans les pays européens et encourager la solidarité et l'équité entre États membres

Il a été noté par des participants que les migrants devraient être répartis entre les différents États membres car leur concentration dans les mêmes États ne favorise pas l'accueil des migrants et peut même attiser la haine via les discours des partis nationalistes.

Ainsi, afin d'établir une répartition équitable des migrants dans les pays européens, la question des quotas migratoires d'accueil a fait débat. Pour certains les quotas demeurent la solution : ils pourraient être selon la densité de la population ou selon le PIB, l'IDH (Indice de développement humain) et le taux de chômage des États membres avec priorité sur les réfugiés de guerre.

D'autres en revanche, s'indignent quant à la mise en place de quotas sur les migrants. Plusieurs problèmes techniques ont en outre été mis en avant pour s'opposer à l'emploi de quotas, comme la barrière de la langue et le manque d'information sur les pays d'accueil.

Cependant, la politique migratoire pourrait aussi être ajustée selon les besoins des États membres. Certains considèrent alors que la France, ayant un taux de chômage élevé, n'a pas besoin de migrants. D'autres estiment qu'il n'y a pas de corrélation à faire avec le taux de chômage des pays d'accueil, et que les pays en situation de plein-emploi ne seraient pas les pays d'Europe actuellement les plus sollicités.

POUR UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES MIGRANTS DANS L'UE ET UNE MEILLEURE SOLIDARITÉ ENTRE ÉTATS MEMBRES

- Créer un fonds européen qui servirait de soutien social (travail, santé, éducation) des migrants au lieu de laisser cela à chaque pays.
- Mettre en place une coopération structurée permanente par un groupe pionnier d'États membres engagés à appliquer un système de répartition équitable.
- Modifier l'accord de Dublin, qui ne permet pas une coordination efficace de la gestion des flux.
- Empêcher les États membres d'interdire l'accueil de migrants, quoiqu'au lieu de sanctionner, il serait peut-être préférable de subventionner les pays qui les accueillent.
- Créer une agence européenne pour l'accueil des réfugiés.
- Mettre en place un Conseil aux migrations qui, comme pour la BCE, serait une institution où chacun vote avec une prise de décision qui s'impose.

Il a été proposé que, dès l'arrivée des migrants en Europe, ils répondent à un formulaire sur la destination de leur choix. Cette proposition fait débat, pour certains elle permettrait de mieux traiter les migrants qui se dirigeraient davantage vers les pays du nord de l'Europe, soulageant ainsi l'Italie et la Grèce. Elle corrigerait l'injustice de les envoyer dans un pays contre leur volonté.

Enfin, selon un participant, il faudrait que tous les États soient traités de manière égale et donc puissent tous être concernés par l'Article 7¹ du traité sur l'Union européenne. Selon ce participant, la France violerait gravement depuis plusieurs années les droits des migrants sans que l'article 7 ne soit pour autant déclenché.

¹ Cas de violation des valeurs de l'UE.



b) Construire une politique commune en matière d'asile

La nécessité de développer une véritable politique commune en matière d'asile a également été débattue. Le non-respect du droit d'asile en Europe par certains gouvernements constitue un manquement aux valeurs européennes, il s'agit donc de s'accorder sur cette question.

POUR UNE POLITIQUE COMMUNE EN MATIÈRE D'ASILE

- Créer un statut européen ou onusien de réfugié climatique, et de réfugié tout court.
- Mettre en place une instance qui prendrait la responsabilité des décisions sur la politique migratoire.
- Réformer le droit international dans un objectif d'harmonisation entre États.
- Faciliter les demandes d'asile, les délais étant actuellement trop longs.

NUMÉRIQUE

1/ COMBATTRE LA DÉRÉGULATION DE L'INFORMATION SUR INTERNET

Plusieurs pistes sont proposées pour réguler la circulation de fausses nouvelles, informations fallacieuses ou infox sur internet, en particulier sur les réseaux sociaux.

Certains demandent que soit créée une agence nationale ou européenne qui se chargerait de vérifier de façon automatique, grâce à un algorithme, les informations publiées sur internet.

L'idée que les contenus sponsorisés sur internet soient identifiés comme tels et que l'internaute sache automatiquement qui a sponsorisé ces contenus est également avancée.

a) Adopter des mesures coercitives

Des participants suggèrent d'interdire les faux comptes et les identités anonymes sur Internet (commentaires sur les sites d'information, comptes Facebook, Instagram, Twitter, Snapchat, WhatsApp, etc.) afin de contrer le sentiment d'impunité qui règne et donne lieu à des propos haineux, racistes, antisémites, homophobes. Actuellement, ce type de propos ne peut être sanctionné, précisément à cause de l'anonymat des auteurs.

D'autres proposent d'étendre le statut d'éditeur de presse (un éditeur de presse est responsable de tout ce qu'il publie) aux plateformes telles que Facebook et Twitter. Ce qui s'applique déjà aux médias classiques devrait selon eux être étendu aux plateformes qui diffusent des informations. Ainsi un directeur de publication, s'il diffuse des propos diffamatoires, est passible de sanctions tout comme la personne qui a posté le commentaire ou l'information diffamatoire.

Il a également été proposé de créer une « police européenne d'internet » permettant de poursuivre et sanctionner les individus qui tiennent des propos discriminatoires.

b) Adapter la législation sur le délit de diffamation

Certains considèrent qu'il est nécessaire, pour lutter contre le délit de diffamation, d'en modifier les conditions afin, en particulier, qu'une victime puisse porter plainte depuis son lieu d'origine – actuellement il faut le faire depuis le pays de domicile de la personne qui a proféré des propos diffamatoires, ce qui est très complexe lorsque les propos sont tenus sur les réseaux sociaux et donc partout dans le monde.



POUR UNE EUROPE ENGAGÉE CONTRE LA DIFFUSION D'INFOX

- Adopter une norme européenne de manière à ce que chacun puisse dénoncer et faire retirer une « fausse nouvelle » sur les réseaux sociaux.
- Promouvoir l'usage de bonnes pratiques, en diffusant l'idée qu'il est préférable de multiplier les sources d'information.
- Interdire aux annonceurs de placer leurs publicités sur les sites diffusant de « fausses informations » dans le but d'attirer les lecteurs et donc d'en tirer profit.

2/ LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES : UNE QUESTION COMPLEXE

Cette question a suscité de nombreuses propositions, montrant à quel point le sujet préoccupe les citoyens. Plusieurs trains de mesures ont été avancés.

a) Libérer les données tout en contrôlant l'usage

Les participants aux consultations estiment que le développement de technologies et de services personnalisés et efficaces est souhaitable, mais tout en laissant à l'utilisateur la possibilité de choisir l'usage qui sera fait de ses données.

Plusieurs constats sont faits : manque d'interopérabilité des données entre les différents systèmes de l'Union européenne, non-exploitation de masses de données (par exemple celles stockées par les TPE)

POUR UNE COLLECTE RAISONNÉE DES DONNÉES PERSONNELLES

- Faciliter l'accès à certaines données : cela permettrait de libérer les données afin de favoriser le développement des outils numériques pertinents.
- Promouvoir l'usage des données par les TPE (très petites entreprises), par exemple à travers des agences publiques d'aide à l'exploitation des données en masse.
- Mettre à disposition en Europe les données d'intérêt général, en particulier lorsqu'elles sont collectées grâce à de l'argent public.
- Collecter les données dès lors qu'elles permettent d'améliorer notre quotidien et notre état de santé ou bien de réduire la pollution.

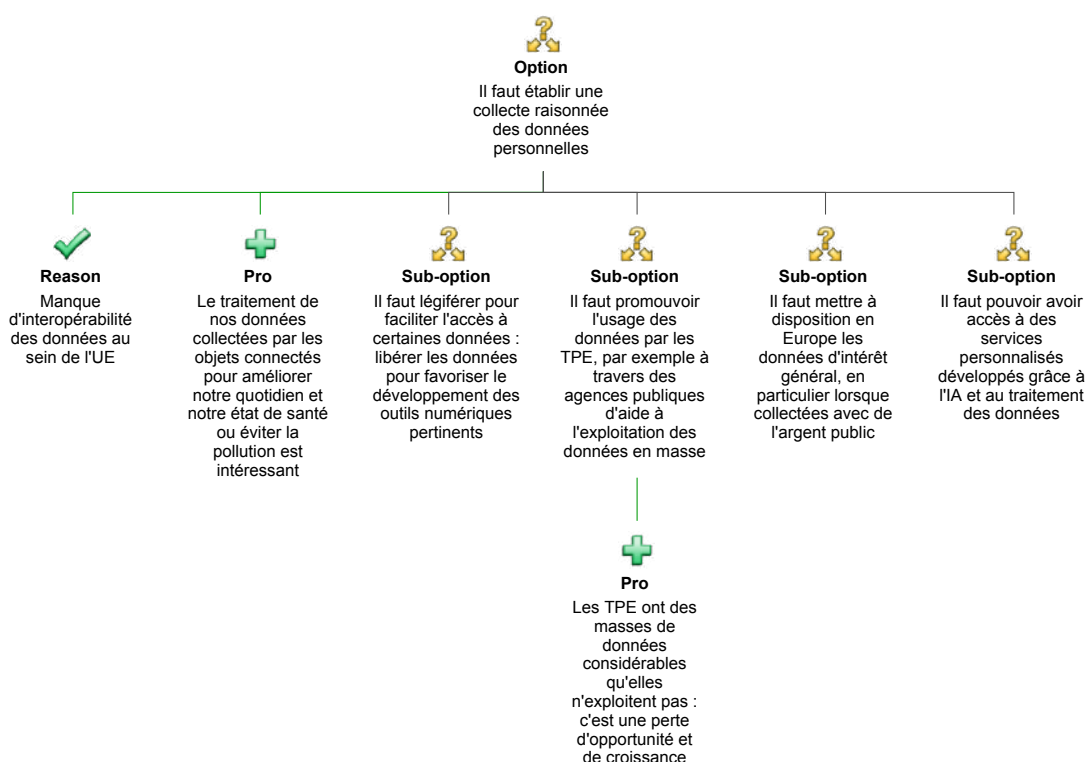
Ainsi, une collecte raisonnée des données pourrait ouvrir, à l'intention des citoyens européens, l'accès à des services personnalisés développés grâce à l'intelligence artificielle et au traitement des données.

b) Pour une bonne et juste utilisation des données

Plusieurs participants demandent que l'utilisation des données personnelles soit consentie et pratiquée uniquement pour des applications qui ne mèneront pas à des inégalités face à l'emploi ou à la santé. D'autres souhaitent avoir la garantie que l'utilisation des données sera limitée au cadre de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Certains considèrent, à l'inverse, que trop de réglementations européennes empêchent l'innovation.

POUR UNE UTILISATION JUSTE DES DONNÉES PERSONNELLES

- Confier la gestion des données à des ONG (Organisations non gouvernementales).
- Inclure les acheteurs de données personnelles dans la législation sur les normes protectrices de ces données.
- Améliorer le statut des lanceurs d'alerte.
- Privilégier les logiciels libres et les communs, notamment dans tous les secteurs régaliens et a fortiori l'éducation.
- Réinjecter une partie des économies réalisées grâce à la dématérialisation dans le recrutement de médiateurs numériques pour qu'ils encadrent la lutte contre les risques de manipulation du consommateur et du citoyen.
- Déterminer un « barème » lié au type de données: celles ne permettant pas de mettre en place un ciblage précis et celles le permettant.



(Extrait non-exhaustif de l'Arbre Numérique - Source : Cndp)

c) L'Union européenne doit permettre de protéger la vie privée

Nombreuses sont les contributions qui attendent de l'Europe une protection efficace des données. Certains avancent que les citoyens sont demandeurs d'une meilleure communication sur les opportunités européennes, la législation en vigueur, ainsi que sur leurs droits en matière de numérique, et cela d'autant plus qu'il y aurait une lacune en termes de communication et de formation à l'usage et à la protection des données personnelles. Il existe pourtant des exemples positifs : la loi européenne pour protéger le consommateur sur Internet est désormais utilisée dans le monde entier.

Malgré tout, certains insistent pour obtenir plus de transparence sur la localisation de nos données et la procédure à suivre pour les récupérer.



Il conviendrait de s'assurer que l'Union européenne dispose bien des capacités nécessaires au bon respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

POUR UNE EUROPE PROTECTRICE DE NOS DONNÉES

- Mieux réguler le transfert des données personnelles hors de l'Union.
- Ancrer constitutionnellement (national) et/ou dans la Charte européenne des droits fondamentaux le droit à la protection des données personnelles.
- Renforcer la coopération entre les autorités nationales en charge de la protection des différents droits individuels vis-à-vis des organismes qui utilisent des données personnelles.
- Adopter des lois précisant explicitement quelles données sont collectées et comment elles sont utilisées.
- Simplifier les conditions de confidentialité afin qu'elles soient claires pour tous.
- Fournir à chaque citoyen un compte unique protégé par des règles d'usage, cela aurait pour vertu de renforcer la cybersécurité.
- Donner la possibilité aux usagers de choisir quand donner leurs informations personnelles et à qui, et de pouvoir bénéficier du droit à l'oubli et à la suppression de ses données personnelles.
- Prévoir des mesures de protection spécifiques pour les enfants de moins de 13 ans utilisant seuls internet et les réseaux sociaux.

Des contributeurs assurent que l'utilisation des données dans le but de surveiller et limiter le libre arbitre de chacun n'est pas souhaitable, ils citent le cas de « piétons n'ayant pas respecté les feux de circulation et qui pourraient être identifiés par reconnaissance faciale ». De la même manière, utiliser les données personnelles des élèves pour le recrutement ou à des fins commerciales ne doit pas être autorisé. Il faut garantir que ces données seront limitées au cadre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

3/ LA CRAINTE DES PUISSANCES NUMÉRIQUES MONDIALES

Cette question a également donné lieu à de nombreuses propositions et suggestions, à partir de plusieurs constats et états des lieux.

a) Établir des règles d'encadrement des grands groupes du numérique

Différents participants aux consultations ont mis en avant ce qui pour eux sont des éléments de constat. Tout d'abord, certains participants estiment que l'Europe s'est montrée désarmée en acceptant la « domination américaine ». D'autres puissances comme la Chine avec Alibaba, ou la Russie avec Yandex, et même l'Afrique avec Jumia, ont favorisé l'essor de leurs propres « champions ». Même si aujourd'hui l'Union européenne tente avant tout de protéger ses intérêts et ceux du consommateur, elle aurait dû le faire depuis longtemps, avant que les GAFA ne prennent en Europe autant d'ampleur. Par ailleurs, certaines contributions indiquent qu'avec les GAFA, l'uniformisation de la pensée est à l'œuvre chez les jeunes générations par le biais des bulles algorithmiques : l'omniprésence et l'omnipotence de ces outils sont préoccupantes. Certains enfin soulignent le manque d'information sur les alternatives aux GAFA et citent l'exemple de Qwant, moteur de recherche européen hébergé en France : une meilleure communication autour des plateformes, des applications non développées par les GAFA serait la bienvenue.

POUR UNE RÉGULATION DES GRANDS GROUPES DU NUMÉRIQUE

- Obliger les sociétés des grands groupes à installer leurs serveurs en Europe.
- Parvenir à taxer les plateformes numériques selon la localisation de l'utilisateur, comme pour les biens physiques, pourrait également être une solution.
- Créer au sein des grands groupes du numérique des comités d'experts qui auraient pour mission de s'assurer du respect de la confidentialité des données.

b) Faire émerger des géants du numérique européens

Des contributeurs avancent l'argument principal : développer ce domaine permettrait aux Européens de ne plus être dépendants des grands groupes. La réussite du système de positionnement par satellite Galileo est un exemple à suivre. L'Europe aurait du mal à faire émerger et soutenir le développement de grandes entreprises comme les GAFA. Le manque de géant du numérique en Europe, s'inquiètent certains, peut représenter un danger pour nos start-up et nos entreprises : le risque de se voir absorbé par les géants du numérique non européens serait sérieux. Il faudrait absolument lutter contre les monopoles, selon les contributeurs.

“Le manque de géant du numérique en Europe peut être un danger pour nos start-up et nos entreprises, avec le risque de se voir absorber par des géants du numérique non européens.”

(CCE du 23 juin 2018 à Auch organisée par un citoyen)

POUR L'ÉMERGENCE DE GÉANTS EUROPÉENS DU NUMÉRIQUE

- Améliorer la coopération des États européens pour créer les conditions d'émergence et de réussite des champions européens dans le domaine du numérique.
- Financer des programmes d'innovation dans le but de faire émerger des géants européens face aux GAFA : un brevet européen dans le domaine de l'intelligence artificielle doit être élaboré.
- Augmenter drastiquement les budgets d'investissements européens en R&D pour assurer une transition numérique plus efficace.
- Créer un guichet unique pour les aides à la recherche et l'innovation dans les nouvelles technologies.

4/ LA FRACTURE NUMÉRIQUE EST ENCORE À RÉSORBER

Partant de l'argument que les entreprises ne sont pas attirées par les zones rurales, que les opérateurs ne sont pas intéressés par les territoires à faible densité et que dans ces conditions les zones rurales souffrent de l'éloignement des métropoles, les participants aux consultations ont avancé plusieurs propositions.

a) Assurer une formation au numérique au plus grand nombre

Idéalement, il faudrait développer les formations à l'outil numérique à tout âge et pour tout public, ce qui permettrait à chacun de s'informer sur les démarches administratives en ligne ainsi que tout ce qui passe désormais par la maîtrise d'internet. C'est ce que disent ceux qui considèrent que l'Union européenne doit s'efforcer de garantir au plus grand nombre une formation au numérique. Les voies pour y parvenir sont diverses.

POUR UNE EUROPE GARANTE DE L'ALPHABÉTISATION NUMÉRIQUE

- Enseigner l'utilisation des outils numériques à l'école.
- Tenir une réunion du Conseil européen consacrée à la question des besoins de formation initiale à l'heure de la numérisation de l'économie et de son impact sur le monde du travail.
- Créer des formations continues tout au long de la vie, car ces outils numériques évoluent de façon permanente.
- Développer les e-formations pour les adultes peut permettre aux citoyens de se former.
- Sensibiliser et former aux technologies de la surveillance et aux risques d'addiction.
- Créer un programme d'éducation populaire au numérique.
- Instaurer un grand programme de requalification des salariés pour l'acquisition d'un socle européen de connaissances numériques.



b) Garantir à tous un accès numérique

Les nombreux contributeurs qui s'intéressent à la question proposent de développer un peu partout des accès, des lieux dédiés à l'utilisation gratuite du numérique ; certains constatent en effet le manque de moyens et/ou de dispositifs pour le maintien de services de qualité en milieu rural, où l'enclavement numérique demeure persistant.

Il existerait, pour les contributeurs, encore trop de zones blanches et il est urgent de développer le haut débit rapidement afin de poursuivre le désenclavement numérique des zones rurales.

Face à la fracture numérique, certains proposent de créer une Agence européenne du numérique chargée de soutenir le déploiement des différents réseaux et leur fédération afin de garantir la continuité des connexions et des transmissions et de protéger les réseaux face aux cyberattaques.

Il est également suggéré de créer des fermes de serveurs de données en Europe sur la base de moyens de calcul également européens.

c) Favoriser l'intelligence artificielle

Sur le sujet de l'intelligence artificielle, certains contributeurs insistent pour que l'Union européenne définisse une véritable stratégie de développement, notamment à l'égard des questions éthiques qu'induit ce développement. D'autres demandent davantage de pédagogie autour de l'intelligence artificielle et de ses applications potentielles. Inventer de nouveaux modes de création adaptés à internet, car le numérique ouvre radicalement le champ des possibles et bouleverse les approches. Des participants suggèrent de créer un « Airbus » de l'Intelligence Artificielle. D'autres considèrent qu'il faudrait inciter les épargnants et le privé à investir dans l'innovation numérique.

ÉDUCATION

Le constat fondateur des consultations citoyennes sur l'éducation insiste d'une part sur la nécessité de faire de l'éducation une priorité de l'Union européenne, d'autre part sur l'importance d'employer les fonds européens à des fins concrètes en matière d'éducation. Nombre de participants proposent de s'inspirer des meilleurs exemples européens pour réformer les systèmes éducatifs et ont montré un attachement au principe d'égal accès à une éducation de qualité en Europe.

De nombreuses propositions sont avancées, qui se répartissent selon cinq axes principaux, lesquels se déclinent en multiples préconisations.

1/ MIEUX COOPÉRER ENTRE ÉTATS MEMBRES

Cette question est celle qui a le plus intéressé les participants aux consultations citoyennes sur les problématiques d'éducation. Elle est traitée selon deux axes majeurs : la nécessité d'une coopération réelle entre enseignants et/ou établissements scolaires des États membres ; le souhait que soit donnée une impulsion européenne pour permettre une harmonisation en matière de politique éducative.

Certains participants assurent qu'il convient d'augmenter le budget européen afin d'organiser des projets éducatifs communs. Des participants proposent même de transférer à l'Union européenne des compétences éducatives pour développer des programmes communs, harmoniser les formations des professeurs de l'école primaire à l'université. Certains proposent même de créer des universités d'envergure européenne. La création d'un statut d'université européenne permettrait l'approfondissement radical de la coopération universitaire. Néanmoins, les propositions les plus nombreuses vont plutôt dans le sens des interconnexions entre enseignants et la reconnaissance des diplômes au sein de l'Europe.

a) Établir davantage de liens entre les enseignants européens

Le constat est celui d'un manque de lieux d'échange afin que les enseignants puissent partager les bonnes pratiques, en particulier quant aux méthodes pédagogiques.

Afin de faciliter ces échanges, certains soulignent qu'il faudrait davantage de coordination entre les pays, notamment sur les programmes d'enseignement et tout particulièrement pour les plus petites classes. Des participants proposent d'ouvrir des espaces de discussion sous forme d'e-forums et de multiplier les échanges sur eTwinning.

Il est souvent et surtout proposé de faciliter les échanges entre enseignants des États membres. Il conviendrait donc d'offrir aux professeurs la possibilité de voyager dans toute l'Europe afin



de s'inspirer des bonnes pratiques de leurs confrères : cela pourrait prendre la forme d'un stage volontaire dans un pays européen pour les futurs enseignants. D'autres vont plus loin en suggérant d'eupéaniser la formation des enseignants : un séjour d'un mois serait obligatoire à l'étranger afin d'observer et d'apprendre d'autres pratiques mises en œuvre dans tel ou tel État membre ; il est même proposé d'introduire dans la formation initiale des enseignants un module européen obligatoire – avec mobilité – qui pourrait également se poursuivre dans les parcours de formation continue.

b) Mettre en place un socle commun de connaissances

Il est noté, de manière générale, peu de convergence entre les pays de l'Union, notamment pour ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire. Ainsi remarque-t-on que les niveaux scolaires dans le primaire, le secondaire ne sont pas alignés dans les différents États membres de l'Europe. Les choses sont davantage harmonisées dans l'enseignement supérieur, notamment à travers le parcours Licence-Master-Doctorat et bien sûr le programme Erasmus. Certains participants restent attachés à la spécificité de chaque pays : « il ne nous semble pas pertinent de tendre vers une uniformisation des systèmes éducatifs actuels. Cela créerait une forme d'uniformisation culturelle et un appauvrissement culturel et linguistique. » De nombreux participants insistent néanmoins pour que les trois niveaux scolaires soient uniformisés entre les différents États membres. Cela permettrait d'unifier le socle commun de compétences et connaissances des élèves.

UNIFIER LES NIVEAUX SCOLAIRES EN EUROPE

- Mettre en place des concours académiques communs en Europe, par exemple le concours général des lycées ou le concours général des métiers.
- Imaginer un « baccalauréat européen ».
- Favoriser des formations de niveau équivalent dans le second degré.
- Établir une reconnaissance des diplômes et des qualifications entre les pays européens.
- Collaborer dans la conception des programmes scolaires européens.
- Privilégier un parcours européen commun, plus qu'un programme.

c) Aller vers la reconnaissance des équivalences de diplômes

Nombreux sont les participants aux consultations citoyennes qui avancent la proposition de diplômes et de titres reconnus partout en Europe.

En termes de reconnaissance et d'équivalence des diplômes, les constats sont partagés : certains avancent que les diplômes sont reconnus dans toute l'Europe avec souvent des stages dans des pays européens pour les étudiants, qu'il convient de promouvoir encore, d'autres signalent qu'un certain nombre de formations professionnelles, dans le domaine de la santé notamment, ont résisté à une reconnaissance respective. Les participants suggèrent donc d'améliorer la lisibilité des équivalences de diplômes en Europe.

POUR UNE RECONNAISSANCE EUROPÉENNE DES DIPLÔMES

- Mettre en place un Parcoursup' européen.
- Créer un passeport formation-études qui permettrait de tendre vers une standardisation des études et compétences et donc une équivalence/reconnaissance des diplômes.
- Concevoir de véritables « diplômes européens » qui rendent obsolètes les notions d'équivalence et de reconnaissance.
- Penser un statut européen de l'étudiant, du stagiaire et de l'apprenti, éventuellement en créant un contrat d'apprentissage européen.
- Mettre en place un cadre européen de validation des acquis de l'expérience (compétences professionnelles, engagement bénévole).

2/ RÉFORMER L'ENSEIGNEMENT POUR LES JEUNES EUROPÉENS

Aux yeux des participants qui se sont exprimés sur le sujet, la réponse passe par deux types d'action : l'une concernant les programmes et les enseignements, l'autre concernant les systèmes d'éducation. Il faut revoir les uns, et repenser les autres en s'inspirant des meilleurs exemples européens. Revient souvent l'idée qu'il faudrait mesurer les performances des pays en matière d'éducation afin de pouvoir s'inspirer des pays les plus performants, notamment ceux qui réussissent à avoir de meilleurs résultats avec moins d'heures d'enseignement.

a) S'inspirer des meilleures méthodes pédagogiques et harmoniser les systèmes éducatifs

Parmi ceux qui considèrent qu'il faut changer le système et les méthodes d'enseignement, un certain nombre se réfèrent au modèle finlandais. Il conviendrait donc de développer des méthodes pédagogiques qui valorisent l'enfant (Finlande), qui n'envisagent son orientation qu'à un âge convenable, plutôt vers 16 ans (France et Finlande) et qui organisent une meilleure répartition des temps de travail afin de permettre le développement des activités parallèles et complémentaires (Allemagne et Finlande).

La volonté d'harmoniser les systèmes d'éducation européens a été exprimée à maintes reprises, rassemblant de nombreuses propositions dont on ne distingue pas clairement la dimension européenne.

CHANGER LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Enseigner à des groupes d'élèves moins nombreux.
- Alléger l'importance des notes et mettre en place des systèmes d'évaluation alternatifs.
- Adopter des méthodes pédagogiques basées sur l'épanouissement des élèves et le savoir-être.
- Installer des centres et des programmes de formation basés sur des pédagogies alternatives et créatives.
- Développer la pensée systémique.
- Supprimer les devoirs.
- Enseigner plutôt qu'évaluer et noter.

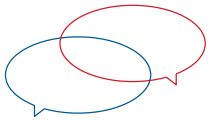
La proposition est faite également d'initier un programme éducatif européen, fondé sur les découvertes récentes des neurosciences, qui prenne en compte les besoins d'éducation des enfants à l'empathie et à la communication non violente.

b) Vers des programmes plus adaptés au monde d'aujourd'hui

En ce qui concerne la révision des programmes, partant du principe qu'il est nécessaire de se doter d'une vraie stratégie européenne, plusieurs propositions sont avancées. Il est notamment proposé de concevoir un socle européen de culture commune scientifique et humaniste, ouvert sur les enjeux d'avenir.

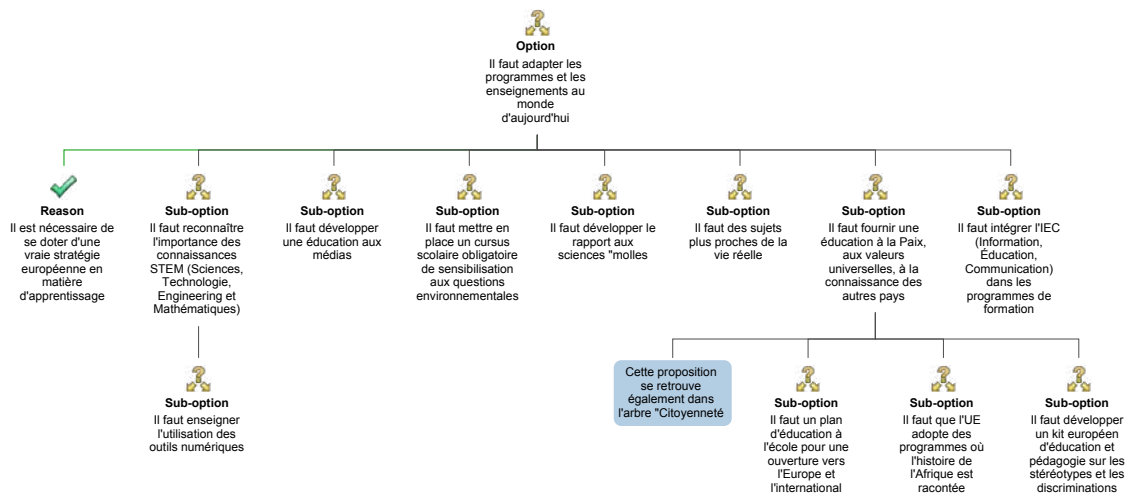
“Un module d'enseignement sur l'Europe devrait exister dans les programmes scolaires. Cela permettrait aux élèves d'être mieux informés sur les dispositifs de mobilité et de comprendre les enjeux européens afin de développer une vraie appartenance à l'Union européenne.”

(CCE du 21 septembre 2018 au lycée Don Bosco à Mayenne, organisée par la Maison de l'Europe en Mayenne)



REPENSER LES PROGRAMMES

- Intégrer un programme d'éducation à la paix et aux valeurs universelles.
- Former à la connaissance des autres pays européens.
- Développer un kit européen d'éducation sur les stéréotypes et les discriminations.
- Mettre en place un cursus scolaire obligatoire de sensibilisation aux questions environnementales.
- Développer une éducation aux médias.
- Intégrer l'IEC (Information, Éducation, Communication) dans les programmes de formation.
- Développer le rapport aux sciences dites « molles ».
- Aborder des sujets plus proches de la vie réelle.
- Enseigner en Europe l'histoire de l'Afrique.



(Extrait non-exhaustif de l'Arbre Éducation - Source : Cndp)

c) Valoriser l'enseignement des sciences

Plusieurs participants considèrent que l'apprentissage des sciences de l'ingénieur et de la technologie doit être vu comme un apprentissage scientifique global, incluant aussi des sciences du numérique, avec une nouvelle dénomination, ce qui évitera les a priori liés aux mots « technologie » et « ingénierie » auxquels les filles sont parfois plus sensibles. Il faut, proposent-ils, favoriser l'enseignement scientifique pluridisciplinaire à chaque fois que cela est possible, au travers notamment de l'apprentissage par projets, tout en gardant un enseignement disciplinaire complémentaire nécessaire à l'apprentissage des fondamentaux de chaque discipline.

D'autres contributeurs demandent que soit reconnue l'importance des connaissances en STIM (Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques) et que l'on enseigne l'utilisation des outils numériques.

3/ AMÉLIORER L'ACCÈS À L'ÉDUCATION EN EUROPE

Nombre de contributeurs s'accordent sur la nécessité d'assurer un accès équitable et égal à l'éducation pour tous dans l'ensemble de l'Union.

a) Garantir une éducation publique de qualité

Partant du principe que l'éducation est la clé et le vecteur de tous les changements futurs, certains demandent que soit admis comme principe le droit de chacun à une éducation publique de qualité, dans toute l'Europe, obligatoire jusqu'à 14 ou 16 ans, selon les pays.

Des participants vont plus loin, en proposant de contraindre les États membres à ne laisser aucun jeune de 16 à 30 ans sans activité (formation, études, travail, volontariat, mobilité, etc.). Il faudrait selon eux créer un « droit à l'activité », et mettre en place les moyens concrets pour y accéder.

b) Garantir à tous l'accès à l'éducation

Des participants constatent que les inégalités scolaires semblent persister dans tous les pays européens. De nombreuses propositions ciblent les inégalités sociales et plus encore le retard de la France pour inclure des élèves différents, notamment ceux atteints de handicaps invisibles. Ce devrait être à l'école de s'adapter aux élèves, et non l'inverse.

AMÉLIORER L'ACCÈS AU SYSTÈME ÉDUCATIF EN EUROPE

- Réduire le coût des études, notamment dans les filières scientifiques.
- Subventionner au niveau européen les classes à fort taux de décrochage scolaire pour en réduire les effectifs ou augmenter l'encadrement.
- Affecter davantage de moyens dans les territoires défavorisés, et prévoir des formations complémentaires en cas d'inégalités de niveau.
- Minimiser la place des écoles spécialisées pour les enfants en situation de handicap, vécues comme de véritables ghettos qui isolent les enfants d'une intégration sociale.
- Élargir les dispositifs « handischool » à toute l'Europe et favoriser la mobilité au sein de ce dispositif.
- Former le corps enseignant à la reconnaissance du handicap.

4/ COMMENT FAVORISER LA MOBILITÉ DES ÉLÈVES?

Plusieurs propositions sont avancées pour accroître la mobilité des étudiants en Europe : valoriser l'année de césure, éventuellement la rendre obligatoire ; permettre à un personnel de chaque établissement scolaire de disposer d'une heure hebdomadaire pour encourager et organiser la mobilité internationale des jeunes. Cette thématique est particulièrement développée au chapitre sur la citoyenneté. Mais au-delà, plusieurs propositions visent à développer la mobilité extra-européenne.

“Si j'étais président de l'Europe, je rendrais Erasmus obligatoire pour tous les jeunes.”

(CCE organisée par Allianz France à La Défense le 11 juillet 2018)

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ EXTRA-EUROPEENNE

- Créer un Erasmus Europe-Afrique.
- Mettre en place des visas et titres de séjour facilitant la mobilité à l'intérieur de l'Union européenne pour les étudiants venant de pays hors de l'Europe.
- Favoriser les échanges scolaires avec des pays non membres de l'Union.
- Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants issus d'États non membres mais ayant obtenu un diplôme européen.



5/ MIEUX PROFESSIONNALISER LES ÉLÈVES

Plusieurs constats sont formulés en introduction de cette séquence de propositions :

- l'existence de la Garantie Jeunesse européenne est une réussite ;
- l'absence de passerelles pour favoriser l'apprentissage doit être notée ;
- le manque d'un lien fort entre éducation et monde du travail et d'une réelle volonté du système éducatif de promouvoir l'entrepreneuriat,

Quelques propositions générales sont formulées pour améliorer l'orientation en Europe :

- augmenter les moyens accordés aux établissements afin qu'ils puissent mieux accompagner les jeunes dans leur projet d'orientation ;
- favoriser les césures de réorientation à travers toute l'Europe ;
- déployer un réseau d'accompagnateurs qui viendront au plus près des jeunes personnes afin que chacune d'elles puisse transformer son rêve en projet et le réaliser.

De nombreuses propositions souhaitent renforcer les liens entre la formation et l'entreprise, et plus encore l'apprentissage. Pour autant, la dimension européenne de ces propositions n'est pas développée.

DES FORMATIONS OUVERTES AU MONDE PROFESSIONNEL

- Développer des partenariats entre entreprises et universités pour anticiper les besoins des entreprises et mettre en place les formations adéquates.
- Favoriser les allers-retours entre les centres éducatifs renforcés et le cadre de droit commun de la formation, comme les compagnons du devoir par exemple.
- Faire découvrir les différents métiers aux jeunes dès le collège, par le biais d'un renforcement des stages « découverte ».
- Promouvoir l'entrepreneuriat dans les écoles et les universités, afin d'encourager les étudiants à créer leur entreprise.
- Former les jeunes à l'auto-entrepreneuriat.
- Développer les formations en alternance, notamment post-bac.
- Imposer une rémunération pour les stagiaires à partir de deux mois de stage.

“Redorer le blason de l'apprentissage est un défi pour l'UE qui doit savoir valoriser ces formations professionnalisantes, facilitant l'insertion des jeunes sur le marché du travail.”

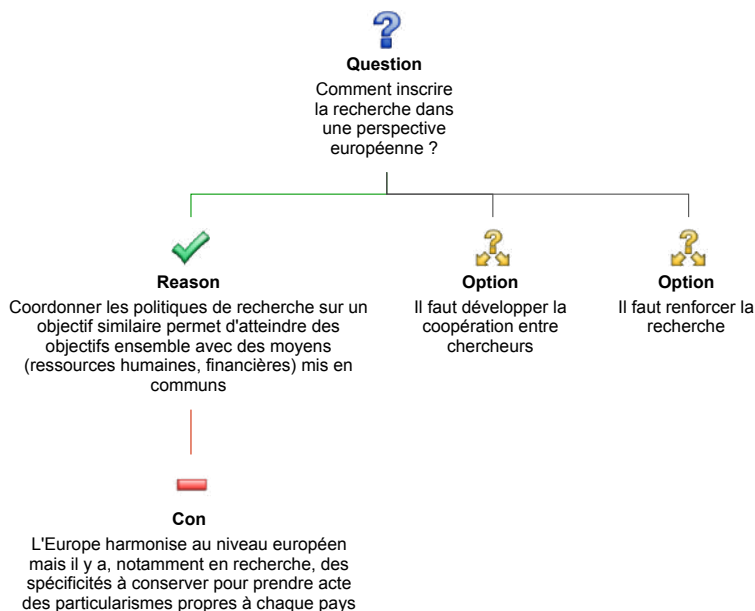
(CCE du 25 octobre à Haguenau
par l'Institut Jacques)

ÉDUCATION RECHERCHE

La recherche a été peu abordée au cours des consultations citoyennes. Néanmoins, la question de l'inscription de la recherche dans une perspective européenne a été posée.

Si certains ont mis en avant le fait que coordonner les politiques de recherche sur un objectif similaire permettrait de mutualiser les moyens (ressources humaines, financières, etc.) et donc d'aller plus loin dans les objectifs, d'autres ont développé l'idée qu'en matière de recherche, il existe des spécificités locales à conserver, ne serait-ce que pour prendre acte des particularismes propres à chaque pays.

Deux axes principaux rassemblent les propositions en vue d'une meilleure collaboration dans le domaine de la recherche.



(Extrait non-exhaustif de l'Arbre Éducation Recherche - Source : Cndp)

1/ DÉVELOPPER LA COOPÉRATION ENTRE CHERCHEURS EUROPÉENS

Divers participants font remarquer que l'Europe a permis à des chercheurs de se rencontrer, et ainsi d'eupéaniser la recherche. Par ailleurs, la collaboration des équipes de recherche européennes entre dans les critères d'éligibilité d'un projet européen ; le rapprochement entre chercheurs de pays différents est donc méthodologiquement encouragé. Ce système a bien fonctionné puisque l'Europe fait aujourd'hui mieux que les États-Unis dans ses performances en termes de recherche.



Certains considèrent, au vu de ces éléments, qu'il faut faire de la recherche et de l'innovation une véritable politique européenne. Il faut également accroître la part de scientifiques européens dans nos instances scientifiques nationales; promouvoir les coopérations transnationales pour le partage de la connaissance et la valorisation des savoirs; intégrer des recherches nationales dans un programme européen commun; promouvoir et faciliter les échanges et rencontres entre professionnels et professionnels en devenir de la culture scientifique, industrielle et technique (CSTI).

2/ RENFORCER LA RECHERCHE EN EUROPE

Certains considèrent que les budgets de R&D sont sous-évalués pour les technologies innovantes et d'avenir. Diverses propositions ont été exprimées afin de renforcer la recherche européenne:

RENFORCER LA RECHERCHE EUROPÉENNE

- Offrir un cadre favorable à la rémunération des chercheurs pour favoriser leur maintien en Europe et attirer des chercheurs extra-européens.
- Développer des politiques de recherche face aux nouvelles technologies (transhumanisme, robotique).
- Créer une commission d'éthique sur la recherche et l'innovation au niveau européen.
- Créer une agence européenne d'étude des phénomènes spatiaux inexpliqués.
- Augmenter drastiquement les budgets européens en R&D pour accompagner la transformation numérique.
- Communiquer sur les actions de médiation scientifique par la création d'outils participatifs et d'événements fédérateurs (comme la Nuit des chercheurs).
- Multiplier partout en Europe les conférences de vulgarisation scientifique et les médiatiser; les doctorants et jeunes chercheurs pourraient être davantage mobilisés en ce sens, ils ont un rôle important à jouer dans la promotion de leur métier.

ÉDUCATION CULTURE

La culture a donné lieu à de nombreuses propositions dont l'objectif est de conforter le sentiment d'appartenance européenne. Elles sont donc traitées au sein du titre « citoyenneté ». Ainsi, ne sont traitées dans ce titre « culture » que les propositions spécifiques, moins nombreuses et plus spécifiquement concentrées sur l'aide aux artistes et aux structures.

Le postulat partagé est que l'accès à la culture est un facteur d'intégration sociale. Il faudrait donc développer l'éducation artistique européenne, créer un pass culture européen, généraliser la gratuité pour rendre la culture accessible au plus grand nombre.

S'agissant des structures artistiques et culturelles, plusieurs constats sont posés justifiant une évolution de la politique culturelle européenne: ces structures rencontrent des difficultés à

accéder aux subventions européennes (montage des dossiers trop complexe, critères d'attribution souvent peu clairs); par ailleurs, trop de freins entravent la libre circulation des artistes et acteurs culturels en Europe (double taxation, différence de statut...); enfin, les structures culturelles européennes sont confrontées à des problématiques communes: la numérisation du secteur culturel, l'inégal accès à la culture ou encore les inégalités de genre dans l'accès aux responsabilités. Les propositions les plus nombreuses concernent la libre circulation des artistes et acteurs culturels.

FAVORISER LA CIRCULATION DES ARTISTES EN EUROPE

- Créer une bourse européenne sur le modèle Erasmus qui offrirait aux artistes un encadrement et une aide budgétaire et favoriserait leur mobilité.
- Favoriser la diversité dans les films et les annonces publicitaires par le biais d'incitations à l'échelon européen.
- Proposer des résidences d'artistes.
- Soutenir les réseaux transeuropéens de coopération culturelle.
- Harmoniser le statut des artistes en Europe: un régime commun de protection sociale, éviter la double taxation (lieu de vie et lieu de performance), établir une nomenclature unique.
- Ouvrir des guichets d'information pour que les artistes puissent connaître leurs droits dans les pays où ils travaillent.
- Créer au niveau européen un appel à projets de commande citoyenne, du type nouveaux commanditaires, ouvert à tous les artistes européens.

La question spécifique des Capitales européennes de la Culture a été abordée par certains participants. Nous n'avons pas connaissance des constats et arguments qui les ont incités à proposer une évolution de ce dispositif. Ils souhaitent néanmoins que soient proposés de nouveaux modèles sous l'impulsion des instances européennes. Il conviendrait de créer, avancent-ils, sur le modèle des Capitales européennes de la Culture, de nouvelles formes de prix et de promotions, pour le développement culturel des régions et des villes européennes.



AGRICULTURE

Les réflexions des participants aux consultations citoyennes partent du constat initial que l'agriculture est aujourd'hui au cœur de divers débats et doit faire l'objet de transformations en adéquation avec nos besoins mais aussi ceux de la planète. Les débats ont particulièrement porté sur l'intégration des enjeux sanitaires et environnementaux, au-delà de la critique du système de la politique agricole commune jugée trop rigide et ne préservant plus d'une concurrence injuste.

Dans ce contexte, la question agricole a été traitée selon trois axes majeurs :

- 1/ concurrentiel : comment parvenir à une juste concurrence ?
- 2/ réglementaire : quelles avancées en matière de réglementation, dans une logique d'affinement et de rationalisation des normes et critères ?
- 3/ prospectif : quel projet d'avenir pour la PAC ?

1/ VERS UNE JUSTE CONCURRENCE

“Je souhaiterais que l'Union européenne soit plus loyale face à ses agriculteurs, que les normes imposées pour toute production tiennent compte des modes de production mondiales.”

(CCE du 17 octobre organisée par une enseignante du lycée européen de Villers-Cotterêts)

Les participants s'accordent pour mettre en avant la distorsion de concurrence entre pays européens, que ce soit à l'international ou entre États membres. La nécessité d'assurer les conditions d'une concurrence loyale en Europe et de lutter contre les situations de distorsion a été largement réaffirmée, notamment dans le domaine agricole, ces situations pesant in fine sur la rémunération du producteur.

La proposition d'une exception « agricole » défendant la préférence communautaire a été évoquée, de même que la nécessité de réguler les prix des produits agricoles, de créer un observatoire européen des productions et des marchés au sein de l'Union européenne.

Comme pour l'enjeu environnemental, il est craint que les accords internationaux ne fragilisent les exploitations agricoles, et plus spécifiquement l'élevage. Il conviendrait donc d'améliorer la cohérence entre les accords commerciaux négociés par l'Union européenne et les exigences liées à la PAC à l'échelle européenne.

Plus encore, des participants s'inquiètent des concurrences croissantes entre pays européens.

Ils proposent en conséquence d'inclure dans le règlement européen certaines définitions de critères d'éligibilité aux aides agricoles, sans laisser cette responsabilité aux États membres.

Ils jugent nécessaire d'empêcher une renationalisation de la PAC et d'éviter le co-financement du premier pilier. Ils préconisent de renforcer le principe d'une politique agricole qui soit réellement commune, plutôt que d'aller vers une renationalisation qui exacerberait les différences de modèles.

“Les agriculteurs sont conscients que l'Europe a été formidable en termes de solidarité, mais aujourd'hui on a le risque d'avoir des politiques agricoles et une mise en concurrence interne à l'Europe.”

CCE du 6 avril organisée par l'association piste solidaire à Pau

2/ QUELLES AVANCÉES EN TERMES DE RÉGLEMENTATION ?

La lourdeur des procédures, des délais ainsi que l'incompréhension face à certains contrôles – par exemple l'éligibilité des surfaces pastorales – ont souvent été soulignées. Plusieurs modifications sont proposées pour harmoniser les réglementations européennes sur les produits agricoles et revoir les systèmes de régulations. L'objectif est d'accélérer la convergence sociale et fiscale au sein de l'Union européenne.

REVOIR LES SYSTÈMES DE RÉGULATION

- Installer un régime européen de contrôle des cultures et des quotas.
- Faire en sorte que les règlements ne s'imposent pas uniquement à la France (en référence notamment au glyphosate).
- Soutenir les solutions de gestion des risques au niveau de l'exploitation curative et préventive (stockage des eaux...).
- Renforcer les aides qui concernent les handicaps naturels (sécheresse, milieux particuliers comme la montagne) car la spécificité de l'agriculture de montagne et méditerranéenne est insuffisamment prise en compte.
- Revoir la géographie des zones défavorisées.
- Reconnaître dans les mesures agro-environnementales et climatiques les pratiques liées à la prévention du risque incendie.

3/ QUEL AVENIR POUR LA PAC ?

Il est admis, par de nombreux participants aux consultations qu'en l'état actuel, la PAC est essentielle pour le maintien et le développement de l'agriculture. De rares voix néanmoins s'élèvent pour demander sa suppression considérant que le budget européen est trop mobilisé par la PAC. L'ouverture des marchés est aussi interrogée. Elle conduirait à de grandes variations des prix ayant des impacts majeurs sur le revenu agricole, impacts parfois jugés plus importants que ceux liés aux quantités produites.

Toutefois, plus qu'une suppression, c'est une refonte de la PAC qui est attendue, voire une réorientation complète pour certains. La nécessité de réfléchir aux objectifs d'une nouvelle politique agricole, le cas échéant en les hiérarchisant après un état des lieux complet s'imposerait avant toute évolution.

Le souhait a notamment été exprimé d'une PAC plus complète et plus ambitieuse, qui permettrait de conduire une politique agricole en cohérence avec l'objectif d'une alimentation durable, favorable à l'emploi paysan, au développement rural régional et au rapprochement entre les lieux de production et de consommation.

Il a également été suggéré de relever le budget 2021-2027 du FEADER pour soutenir les activités rurales non agricoles. Les contributeurs mettent en avant la difficulté de mise en œuvre du FEADER, jugé trop élitiste et mal adapté aux projets de petite taille, voire de moyenne envergure.



a) Assouplir le système de la PAC

“Il semble que pour l’Europe la politique agricole soit moins une priorité aujourd’hui, alors que c’est elle qui concourt à l’entretien des territoires : nous sentons que l’Europe se retire des territoires.”

(CCE du 11 septembre 2018 au salon SPACE à Rennes)

Parmi les personnes qui se sont exprimées, certaines craignent une baisse des crédits alloués à la Politique agricole commune. Ils proposent le maintien d’un niveau de financement de la PAC significatif et avancent l’argument selon lequel, par comparaison, un agriculteur européen touche en moyenne 190 € contre 400 € pour son homologue norvégien. Il est proposé d’allouer 1 % des droits d’accises au financement de la PAC. Rares également sont les propositions envisageant une réorientation de la PAC vers les pays de l’Est afin de les encourager à développer une activité agricole et de rendre ainsi la politique européenne en la matière plus équitable.

Plusieurs contributeurs demandent principalement que soit amélioré le système de la PAC, jugé trop rigide et peu réactif.

REPENSER LA PAC

- Procéder à des affectations plus souples et adaptées aux cas individuels.
- Repenser la réglementation agricole à l’échelle des territoires.
- Refondre les piliers afin que les aides soient plus « réactives »; elles devraient être dévolues par filières, exploitations et exploitants physiques.
- Réduire les écarts d’aides de la PAC entre les agriculteurs céréaliers et les éleveurs.

b) Mieux accompagner et soutenir les agriculteurs

Le soutien aux agriculteurs revient dans de nombreuses contributions. Il s’agirait selon ces participants d’accorder davantage d’aides aux agriculteurs, d’interdire l’exploitation des paysans par la grande distribution et de privilégier les produits locaux. Ils s’inquiètent néanmoins de la dégradation de l’image des agriculteurs, trop associée à un certain courant populiste, qui expliquerait que leurs revendications ne soient pas toujours écoutées. Deux idées fortes s’expriment : accompagner les nouveaux agriculteurs et garantir un juste prix aux produits agricoles.

“Pour les agriculteurs, un enjeu important est de les accompagner dans des transitions (pratiques agricoles, développement de nouvelles filières comme la bio économie, transition écologique) et de leur permettre de vivre de leur production.”

(CCE du 12 septembre 2018 à Strasbourg organisée par la Maison de l’Europe Strasbourg Alsace)

ACCOMPAGNER LES NOUVEAUX AGRICULTEURS

- Accompagner les jeunes agriculteurs à l’installation et à la reprise d’exploitations, tout particulièrement pour l’acquisition du foncier.
- Structurer les filières pour pérenniser les structures existantes et assurer un renouvellement des générations.
- Valoriser les formations à l’agriculture, par exemple en organisant pour les lycéens des visites d’exploitations.
- Développer les pratiques innovantes répondant aux attentes de la société dans les formations.
- Former les agriculteurs à la gestion administrative pour leur permettre de mieux accéder aux aides européennes notamment.
- Plus spécifiquement, développer les formations et accompagner l’installation des jeunes viticulteurs.

Plusieurs participants ont exprimé la volonté des agriculteurs de pouvoir « vivre de leur travail », soit par une revalorisation des aides de la PAC permettant d'assurer un juste prix aux produits agricoles, soit par une harmonisation du prix des fruits et légumes, soit en focalisant les aides sur l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs. Il faudrait « laisser les agriculteurs tranquilles ».

c) Tenir compte de la santé et des enjeux environnementaux

Après la Seconde Guerre mondiale, font remarquer des participants, l'urgence était de nourrir la population ; le développement de l'agriculture intensive et la mise en place de la Politique Agricole Commune ont permis de relever ce défi. Aujourd'hui, d'autres défis attendent le monde agricole. La politique agricole commune devrait, aux yeux de certains participants, être transformée en politique de l'agriculture et de l'alimentation commune afin de remettre l'alimentation et l'humain au centre des politiques européennes.

Plusieurs participants considèrent qu'il est urgent de remettre la santé au cœur de la PAC, de mieux gérer les crises alimentaires européennes en améliorant la performance du système d'alerte sanitaire. On peut se référer, pour davantage de propositions, au chapitre SANTÉ.

Il est aussi proposé de rémunérer les services écologiques rendus par les agriculteurs, en particulier l'entretien des territoires contribuant à la prévention des incendies.

Plusieurs participants souhaitent que soit définie une politique européenne sur le brevetage du vivant et la protection des semences :

- sauvegarder les semences ;
- revenir sur l'interdiction d'échanger ou de vendre des semences paysannes ;
- réformer le droit de la propriété intellectuelle appliqué aux semences ;
- interdire tous les pesticides néonicotinoïdes.

De manière plus générale, il est suggéré par quelques participants une meilleure orientation de la recherche agronomique. Renforcer la recherche européenne dans le domaine de l'agriculture serait une bonne chose, d'après certains contributeurs, qui jugent que la recherche dans ce domaine reste encore trop nationale.

d) Mettre en place un système de gouvernance plus performant et ouvert

C'est un souhait maintes fois exprimé dans les contributions et plusieurs propositions sont avancées dans ce sens.

1. Agir sur les institutions

Les uns demandent de sanctionner les institutions européennes qui ne respectent pas leurs obligations ; de la même manière, les institutions européennes doivent être plus à l'écoute de la société civile et moins proches des lobbies, affirment d'autres contributeurs. Des participants proposent de rendre plus transparent le dialogue entre les ONG, l'Union européenne et les associations de consommateurs. Développer un Conseil Européen de l'Alimentation est une piste évoquée. Il est aussi proposé de limiter l'influence des lobbies par le renforcement du code d'éthique et des contrôles de sanctions.

2. Consulter de manière plus démocratique

Certains suggèrent de mettre en place un système de consultation plus décisionnaire, par le biais d'une convention de citoyens, pays par pays. Cela pourrait se faire en réunissant citoyens et experts de tous bords dans le but d'aboutir à des décisions, dans le cadre d'un fonctionnement plus démocratique. Cela aurait en outre l'avantage de favoriser l'entraide.



3. Prévoir une refonte des piliers

Certains critiquent la forte baisse annoncée du deuxième pilier de la PAC et la diminution du budget de la politique régionale, et notamment du volet transfrontalier de la coopération territoriale européenne. Ils soulignent la place marginalisée des territoires ruraux dans la politique régionale (prépondérance du ciblage urbain).

e) Instaurer une politique agricole européenne moins productiviste

C'est de loin le point le plus développé. De nombreuses propositions sont faites par les participants. Un ensemble de mesures qu'il conviendrait de prendre, des plus générales aux plus détaillées, a été suggéré au travers de multiples contributions.

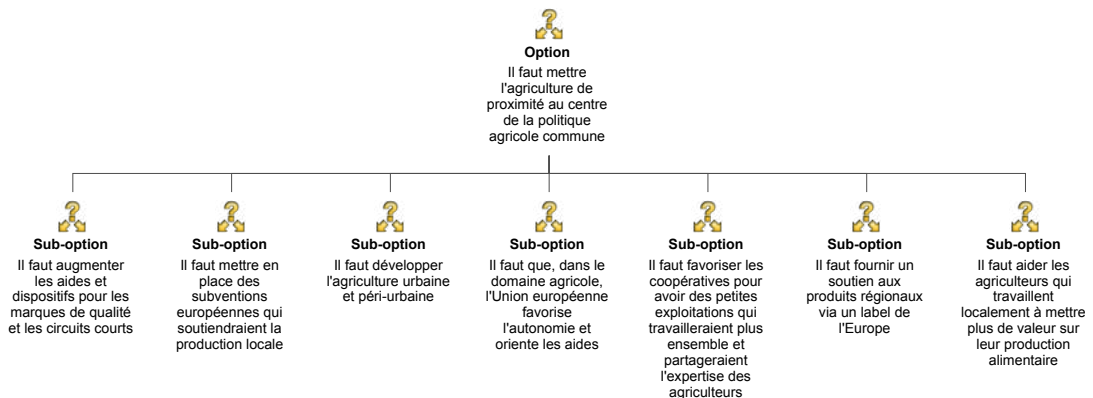
Certains participants avancent qu'il est regrettable d'opposer l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle. Si des problèmes sont actuellement liés à certaines pratiques agricoles intensives, il ne faut pas pour autant opposer l'agriculture et la protection de l'environnement. Les agriculteurs, rappellent certains, sont parmi les premières victimes du changement climatique, mais ils sont aussi des acteurs importants de la transition écologique. Il conviendrait d'accompagner la transition de l'agriculture, à la fois dans les pratiques agricoles et dans la création de nouveaux débouchés en dehors des productions alimentaires. C'est pourquoi plusieurs contributeurs proposent de repenser le modèle agricole européen. Ses enjeux économiques, sociétaux, environnementaux ont été profondément transformés et sont, selon certains, insuffisamment pris en compte dans la réforme proposée.

1. Placer l'agriculture de proximité au centre de la PAC

C'est une demande qui est apparue dans un grand nombre de contributions, et a suscité beaucoup de propositions.

FAVORISER L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

- Augmenter les aides et les dispositifs en faveur des marques de qualité et des circuits courts.
- Mettre en place des subventions européennes qui soutiendraient la production locale.
- Développer l'agriculture urbaine et périurbaine.
- Favoriser l'autonomie des agriculteurs en orientant les aides dans ce sens.
- Aider les agriculteurs qui travaillent localement à mettre plus de valeur sur leur production alimentaire.
- Fournir un soutien aux produits régionaux via un label de l'Europe.



(Extrait non-exhaustif de l'Arbre Agriculture - Source : Cndp)

Dans le même registre, certains proposent de revenir à des exploitations à taille humaine et de favoriser le regroupement de petits producteurs en coopératives: « nous sommes passés, soulignent-ils, d'une agriculture de type PME proche de la terre, à une agriculture industrielle, non respectueuse de l'environnement, des animaux (souffrance animale) et du consommateur ». Ceci permettrait aux petites exploitations de travailler davantage en collaboration et de partager l'expertise des agriculteurs. La valorisation de productions locales aurait l'avantage de préserver le savoir-faire des différents terroirs.

2. Encourager une agriculture plus saine et respectueuse de l'environnement

Le postulat liant la pollution à l'agriculture « conventionnelle » semble partagé. Certains participants constatent que la politique agricole commune tarde à s'orienter vers une agriculture respectueuse de l'environnement. Ils sont plusieurs à suggérer d'axer davantage la PAC sur les demandes des consommateurs en matière de qualité. Pour que les choses changent, il conviendrait, selon bon nombre de contributeurs, de considérer l'agriculture comme un pilier fondamental du développement durable et du bien-être de l'être humain. C'est pourquoi il serait nécessaire de réduire l'agriculture intensive, voire de ne plus « soutenir l'agro-industrie », même si certains participants rappellent la nécessité de subvenir aux besoins alimentaires de la population.

“Les fonds de la PAC doivent être consacrés entièrement à l'agriculture biologique et au financement des services écologiques rendus par l'agriculture, comme la bioénergie qui permettront aux agriculteurs de financer leurs sources de revenus. L'Union européenne doit abandonner l'agriculture intensive pour développer une agriculture écologique, respectueuse des sols vivants, réduisant l'usage des produits chimiques.”

CCE du 6 octobre 2018 à Saint-Germain-en-Laye organisée par l'AEDE France

RÉDUIRE LA PLACE DE L'AGRICULTURE INTENSIVE

- Ajouter le critère de qualité aux aides.
- Adapter l'agriculture au changement climatique.
- Valoriser les initiatives individuelles respectueuses de l'environnement via un fonds spécial issu de la PAC.
- Mettre en place un système pollueur/payeur.
- Développer une rémunération juste des services environnementaux liés aux activités agricoles en proposant des montants supérieurs à la simple compensation des surcoûts.
- Interdire l'élevage en batterie.

Dans le même esprit, l'enjeu des OGM a été soulevé, mais étonnamment ne donne lieu qu'à peu de propositions. Une prise de position européenne, soit pour « sortir des OGM », soit pour questionner leur utilisation, est attendue.

3. Statuer sur les pesticides

Les pesticides ont fait l'objet de propositions par de nombreux participants au titre de l'agriculture ou de l'environnement. Il est acquis par de nombreux participants « qu'il y en a trop ». La contrainte et l'interdiction sont privilégiées.

UNE RÉGLEMENTATION STRICTE

- Nombreux sont les contributeurs qui demandent une interdiction générale (souvent citée) ou ciblée sur les produits les plus nocifs.
- Harmoniser les interdictions d'utilisation des pesticides en Europe et ne pas repousser l'échéance sur les produits phytosanitaires.
- Harmoniser au plus vite les règles sur les produits dangereux.
- Légiférer pour interdire le glyphosate à l'ensemble des États et mettre en place une solution alternative.
- Privilégier la qualité des produits et la santé des consommateurs en utilisant moins de pesticides dans la production alimentaire. il est à noter que la question conduit certains à s'interroger sur la capacité à produire des produits sains (sans pesticides) en quantité suffisante et à un prix accessible à tous.
- Interdire tous les pesticides néonicotinoïdes.
- Valoriser les produits non traités des petits producteurs.



4. Mener une politique européenne de soutien aux agricultures alternatives en développant l'agriculture biologique et la permaculture

De très nombreux participants ont insisté sur la nécessité d'encourager des pratiques respectueuses de l'environnement et de développer une agriculture durable. Certains, considérant qu'on assiste plutôt à une diminution des aides en faveur de l'agriculture biologique, invitent à prévoir des enveloppes suffisantes pour la conversion et/ou le maintien des producteurs en agriculture biologique. Le principe du subventionnement lié à l'hectare aurait pour conséquence dans le système actuel de favoriser les exploitations de grande taille pratiquant une agriculture intensive. Il est proposé de le supprimer.

SOUTENIR LES AGRICULTURES ALTERNATIVES

- Mettre en place des formations qui cessent de délivrer le discours d'une agriculture productiviste en direction des jeunes agriculteurs.
- Généraliser le programme du ministère de l'agriculture Produire autrement.
- Favoriser la polyculture.
- Verser une prime aux agriculteurs conventionnels qui se convertissent au biologique ; recourir à des aliments bio et locaux dans les cantines pour soutenir les petits producteurs.
- Lutter contre les productions intensives en supprimant les aides aux entreprises agricoles qui les pratiquent.
- Mettre un terme à l'agriculture de masse et à l'inverse encourager les petites entreprises agricoles.
- Développer les formations en aquaponie.

Il est également proposé de développer des modèles sylvicoles plus respectueux de l'environnement : certains suggèrent de renforcer la place de la sylviculture dans les politiques européennes par des mesures de sensibilisation des citoyens à ces enjeux et par l'obligation de compenser chaque coupe d'arbre par la replantation de trois arbres.

Dans le même esprit, un meilleur contrôle de la pêche semble nécessaire à plusieurs participants pour lutter contre la surpêche.

REPENSER LE MODÈLE DE LA PÊCHE

- Interdire la pêche intensive.
- Lutter contre la pêche électrique.
- Aligner les méthodes de pêche en Europe.
- Créer une immatriculation européenne des bateaux et une police européenne de contrôle de la pêche.
- Éviter la surpêche en créant des quotas européens ou en harmonisant les quotas de pêche.

Des participants, enfin, proposent de renforcer la législation et le contrôle sur le bien-être animal.

DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Le thème de la défense a été principalement abordé à travers trois questions : quelle Europe de la défense ? Dans quels domaines les Européens devraient-ils intensifier leur collaboration ? Quelles sont les difficultés pour développer une Europe de la défense ?

1/ QUELLE EUROPE DE LA DÉFENSE ?

a) Se réorganiser

Quelles que soient les options avancées, les contributeurs s'accordent pour développer l'Europe de la défense.

Un certain nombre de propositions décrivent de nouveaux modèles d'organisation pour une défense européenne. Plusieurs d'entre elles expriment le souhait que cette défense européenne soit incarnée, qu'elle le soit par une personne – un « président de l'UE », chef de la défense européenne, à l'image de ce qui se fait à l'échelle nationale et / ou un ministre européen de la défense, issu de l'Initiative Européenne d'Intervention (IEI), avec des prérogatives spécifiques – ou encore par une instance décisionnelle, voire par un véritable centre de commandement européen politique, sur le modèle d'un conseil européen de la défense, comme militaire (la nation qui fournit le plus gros contingent en prendrait la tête).

Outre l'incarnation, personnelle ou collective, de la défense européenne, un certain nombre de participants envisagent jusqu'à la création de processus permettant d'assurer le commandement d'une opération européenne tant du point de vue opérationnel que du point de vue stratégique. L'Europe devrait se doter de procédures communes et approuvées, à mettre en œuvre par un organisme adapté, là encore, à la fois militairement et politiquement.

Ces procédures devraient avant tout reposer sur une véritable compétence qu'il conviendrait de donner à l'Union européenne pour sa défense, que ce soit en relançant le projet de constitution européenne, qui inclurait un engagement réciproque de ses membres, en créant un espace d'intégration doté d'une gouvernance claire et spécifique, ou du moins en fédérant toutes les actions de l'UE au profit de sa défense.

b) Se donner de nouveaux objectifs et de nouvelles missions

Les participants ont surtout exprimé de nombreuses idées, et parfois le besoin de réfléchir davantage, sur les objectifs et missions qui devraient être ceux de la défense européenne.



DE NOUVELLES AMBITIONS POUR LA DÉFENSE EUROPÉENNE

- Produire un livre blanc européen sur la défense.
- Organiser, en France à tout le moins, une consultation électronique pilotée par les « trinômes académiques régionaux¹ » sur la question d'un service national universel intégrant un volet européen.
- Réfléchir au rôle de la défense européenne, notamment en ce qui concerne la protection des frontières ou, à l'autre extrémité du spectre d'intervention, la protection d'intérêts mondiaux.
- Pouvoir intervenir en opération extérieure.
- Protéger les frontières et surtout créer une force de garde-côtes et de garde-frontière européens.
- Faire face aux menaces diverses, en commençant par identifier les menaces communes contre lesquelles lutter en priorité, afin de construire une défense européenne efficace et pertinente.

De nombreux contributeurs appellent en effet à la construction d'une défense réellement commune : qu'il s'agisse de doter l'Europe d'une autonomie stratégique ou d'une politique commune sur le plan sécuritaire en général, ou ne serait-ce que de renforcer la coopération entre États membres pour améliorer l'efficacité de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) existante.

Le partage des responsabilités fait cependant débat. Pour certains, l'intégration en matière de défense devrait s'assurer d'un juste équilibre entre les types d'engagements de chaque pays – en fixant a minima un même niveau budgétaire à l'effort de défense commune et en alignant les cadres constitutionnels de l'engagement de la force. Pour d'autres, le renforcement d'une coopération entre États est envisageable, mais ils souhaitent que chaque État conserve son libre arbitre en matière de défense.

De nombreuses propositions tendent à ce que l'harmonisation des procédures et règles d'engagement ne concerne en tout état de cause que les États volontaires.

En lien avec le développement de la recherche et de l'innovation (cf. ci-après, point 2.a), un certain nombre de contributions tendent à promouvoir une culture militaire commune : la création d'un centre européen de recherche militaire, voire d'une université européenne de la défense, et d'un « Erasmus de la défense » (échanges plus systématiques de militaires entre États membres) ; la création d'écoles militaires européennes dont les élèves connaîtraient par la suite un véritable cursus de carrière européen, qui serait valorisé.

Les contributeurs sont toutefois conscients des contraintes constitutionnelles qui, dans la plupart des États, limitent la perspective d'une fonction publique militaire européenne.

c) Les relations avec l'OTAN et l'idée d'une armée européenne

La place d'une Europe de la défense encore à construire au sein de l'OTAN a par ailleurs intéressé les contributeurs : certains souhaitant partager le référentiel de l'OTAN, quitte à le réformer pour mieux l'adapter. D'autres souhaitent que l'Europe se positionne par rapport à l'OTAN, qu'elle développe une vision stratégique indépendante (derrière le leadership de la France, selon certains participants), voire qu'elle en sorte quand elle se sera dotée d'une véritable armée.

Dans le prolongement de ce débat, de nombreuses propositions témoignent d'une aspiration à ce que l'Union européenne soit pourvue d'une armée qui, sous une forme ou une autre, lui soit propre : sur le modèle de l'OTAN mais sous impulsion et pilotage français, ou une armée unique au service de la seule UE, garante de son indépendance militaire, ou encore, à tout le moins, une force d'intervention commune qui ne serait pas une armée mais un corps de soutien lors des catastrophes naturelles, des attentats, ou pour l'aide aux migrants.

Les contributeurs qui connaissent la récente Initiative européenne d'intervention (IEI), aimeraient que le reste de l'UE rejoigne les neuf États membres qui en sont à l'origine.

¹ Structures créées en 1987 pour favoriser le rapprochement entre Education nationale et Défense. Chacun des trinômes est placé sous la tutelle du recteur, assisté de l'autorité militaire territoriale et du président de l'association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), établissement public dont la mission principale est le développement de l'esprit de défense.

2/ DANS QUELS DOMAINES LES EUROPÉENS DEVRAIENT-ILS INTENSIFIER LEUR COLLABORATION ?

En dehors de la création d'une armée européenne ou du renforcement des coopérations militaires existantes, il ressort de ces consultations que davantage de collaboration est attendue des États membres dans les domaines suivants : l'industrie de défense, la lutte contre la cybercriminalité, la police en Europe, le renseignement et enfin la lutte contre le terrorisme et la radicalisation.

a) Comment développer l'industrie européenne de défense ?

Le premier point soulevé par les consultations à propos de l'industrie européenne de défense – et ce, au-delà de la poursuite du traité de partenariat qui unit la France et le Royaume-Uni – c'est la nécessité de susciter et soutenir l'innovation. L'Europe devrait en effet trouver des solutions, y compris sur le plan technologique, pour répondre aux nouvelles menaces.

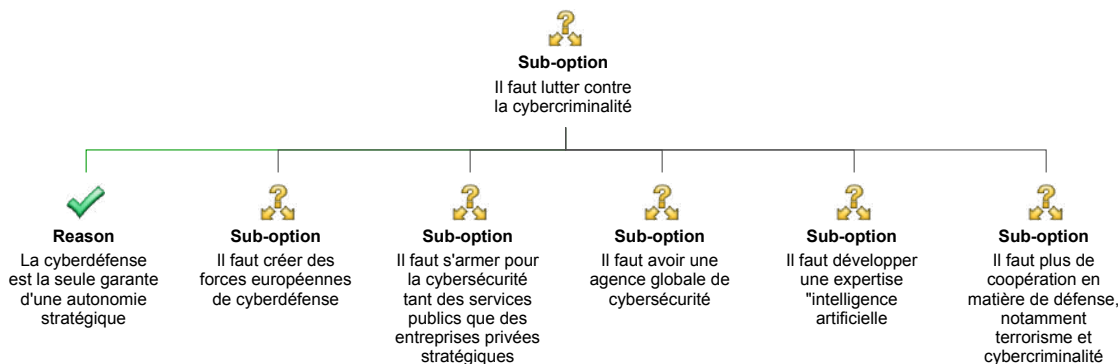
POUR UNE INDUSTRIE EUROPÉENNE DE LA DÉFENSE

- Créer un fonds européen pour les études et équipements militaires et des centres d'excellence dans les différents États membres.
- Multiplier les collaborations industrielles, pour construire une industrie européenne pour les matériels militaires, voire faire de l'UE, forte de programmes d'armement communs, une spécialiste des équipements de défense.
- Imposer aux États membres la préférence européenne pour les achats d'armes.

De manière générale, le développement de l'industrie européenne de défense est largement perçu comme une garantie de souveraineté sur ce marché et par suite sur la scène internationale.

b) La lutte contre la cybercriminalité

La lutte contre la cybercriminalité est considérée comme un effort prioritaire, et la cyberdéfense parfois comme la seule garantie d'une autonomie stratégique. De nombreuses contributions proposent la création de forces européennes de cyberdéfense pour défendre tant les entreprises privées présentant un intérêt stratégique que les services publics. Pour y parvenir, il est proposé par certains de se doter d'une agence globale de cybersécurité et par d'autres de renforcer les coopérations notamment en matière de défense contre le terrorisme et la cybercriminalité. Un focus a par ailleurs porté sur le besoin de développer une expertise en matière d'intelligence artificielle.



(Extrait non-exhaustif de l'Arbre Défense Européenne - Source : Cndp)



c) La police en Europe

La cybercriminalité et le terrorisme, mais encore les organisations mafieuses, dont il faudrait dresser la liste noire, sont liés, pour les participants, au besoin de l'UE en matière policière, et non plus uniquement militaire. Certaines contributions réclament la création d'une police européenne, tandis que d'autres veulent renforcer les coopérations entre les polices des États membres. De même, un certain nombre de propositions portant sur les deux agences existantes – Europol et Eurojust – appellent à un renforcement de leurs prérogatives et de la coopération entre États sous leur égide, tandis que d'autres ambitionnent la fusion de ces deux agences en une seule et même agence de la coopération judiciaire et policière. La création d'un « FBI européen » serait l'aboutissement d'Europol, et la création d'un parquet européen celui d'Eurojust.

Dans le prolongement de ces réflexions, certaines contributions envisagent un statut de la personne détenue, qui serait commun à tous les États membres, et le droit pour tout détenu de travailler et de participer à des chantiers d'intérêt commun.

d) Le renseignement

En matière de renseignement comme en matière militaire ou policière, les participants pointent un renforcement des coopérations entre Européens, entre services de police et services de renseignement, entre les services de renseignement eux-mêmes, et entre la communauté du renseignement et le réseau diplomatique.

e) La lutte contre le terrorisme et la radicalisation

S'agissant de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation, ceux qui se sont exprimés sur le sujet considèrent qu'il faudrait davantage travailler sur la sécurité, notamment dans les transports publics. Selon les participants, le consensus des opinions européennes contre le terrorisme pourrait être un levier de l'Europe de la défense dont les dirigeants européens pourraient se saisir. Le renforcement de la coopération en matière de lutte antiterroriste est une remarque récurrente.

Les contributeurs ont appelé également à des programmes de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'islamisme.

3/ QUELLES SONT LES DIFFICULTÉS POUR DÉVELOPPER UNE EUROPE DE LA DÉFENSE ?

a) Les difficultés politiques

Le « manque de synergie et de vision politique » partagé entre les États membres, dans ce domaine comme dans d'autres, est jugé responsable du ralentissement du processus décisionnel, de sorte que la création d'une armée européenne semble une perspective lointaine. Si certains pensent que ce n'est plus le cas aujourd'hui, d'autres s'inquiètent davantage du manque de confiance des citoyens dans les institutions européennes, qui fragilise la crédibilité d'un tel projet. Des participants craignent enfin que les difficultés de l'Europe de la défense ne décrédibilisent en retour l'UE comme acteur politique sur la scène internationale.

b) Les difficultés budgétaires et les efforts nécessaires

Les difficultés budgétaires sont perçues comme le principal obstacle qu'il faut lever.

POUR AVOIR LES MOYENS D'UNE EUROPE DE LA DÉFENSE

- Doter l'UE d'un véritable budget de défense et de sécurité, puis l'augmenter et faire en sorte que tous les États membres y participent.
- Intensifier la coopération en matière de défense et la soutenir par un effort budgétaire de chaque État membre à hauteur de 2 % de son PIB.
- Créer une taxe européenne permettant de lutter contre les économies parallèles.



ÉCONOMIE

Les enjeux économiques sous-tendent le projet européen depuis sa création. L'Union aurait exercé un rôle majeur dans l'orientation – et le succès – des politiques économiques des États membres. Ce constat effectué par des participants invite l'UE à se saisir de façon déterminante des nouveaux enjeux et défis de la mondialisation. Lors des consultations citoyennes, des doutes ont cependant été exprimés quant à l'efficacité de l'Union pour faire face aux enjeux économiques et relever le défi de la croissance.

Cette thématique relativement étendue montre bien l'intérêt des citoyens pour ces questions au cœur de la construction européenne et de sa perception.

Cette partie traite donc du positionnement de l'UE à l'international sur cette question, de la législation et l'aide européenne pour les entreprises et pour les salariés, du souhait d'une harmonisation fiscale et sociale plus approfondie et enfin du projet d'avenir global qui doit guider la politique économique de l'UE.

1/ DÉFENDRE LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES DE L'UE À L'INTERNATIONAL

Parce que l'Europe serait dépassée, que ce soit en matière de recherche ou d'industrie, et ne serait plus porteuse de croissance, les participants aux consultations citoyennes se sont interrogés sur les moyens de renforcer la défense de ses intérêts économiques sur la scène internationale.

Trente millions d'emplois en Europe seraient directement impactés par le commerce international. Ainsi, maintenir ou développer la puissance économique de l'Europe reviendrait à défendre les emplois des Européens. Dans cet objectif, les consultations citoyennes ont identifié deux axes majeurs : la nécessité pour les pays européens d'être plus unis dans la guerre commerciale et de fluidifier les normes et moyens permettant de renforcer cette position.

a) Plus unis dans la guerre commerciale

Afin de lutter contre les effets négatifs de la mondialisation et de renforcer la défense commerciale, il est apparu nécessaire dans les consultations citoyennes d'œuvrer vers plus de solidarité et de cohérence entre les États membres. Dans cette optique, plusieurs pistes ont été envisagées.

1. Approfondir l'intégration

Approfondir l'intégration économique européenne a été identifié comme un besoin économique, mais à la condition de changer les institutions en amont pour rendre plus démocratique le fonctionnement de la zone euro.

POUR UN APPROFONDISSEMENT DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

- Accroître le partage de souveraineté en matière de politique budgétaire et économique.
- S'appuyer sur les bonnes pratiques européennes.
- Approfondir l'Union bancaire, renforcer l'intégration financière et créer un fonds monétaire européen.
- Créer une politique artisanale commune.
- Mettre en place un indice d'action européen permettant d'investir dans l'Europe.
- Développer de nouveaux modèles de transports et des moyens de télécommunication (ces secteurs ont été identifiés comme indispensables pour permettre aux entreprises de répondre aux sollicitations de l'économie globale et renforcer les liens avec les autres partenaires).
- Développer un droit unifié dans un marché de plus de 500 millions de consommateurs permettrait certainement à l'UE d'avoir ses propres GAFA, et un code européen des affaires pourrait être créé.
- Harmoniser les prix de certains produits comme l'alcool, le tabac et les produits de luxe pour éviter la contrebande transfrontalière.

Au-delà de ces éléments, le manque de projets industriels de l'Union européenne a été regretté, car ils permettraient d'éviter une dépendance vis-à-vis de pays tiers. C'est pourquoi il a été proposé de développer une politique industrielle commune, particulièrement dans le domaine de l'énergie, et d'harmoniser la R&D. L'Union pourrait se distinguer par l'excellence de son industrie, et en faire un objectif. Cela lui permettrait de protéger ce secteur de la concurrence internationale. L'Europe devrait aussi investir davantage sur les entreprises et accompagner leur développement. Elle pourrait concentrer les efforts sur certains domaines clés comme les énergies renouvelables, la communication, internet ou l'industrie spatiale. En outre, des projets industriels communs pourraient être développés, à l'image de ce qui se fait dans l'aéronautique.

2. Renforcer un noyau dur pour une meilleure impulsion

Le renforcement de la solidarité économique pourrait être impulsé par un noyau dur, choisit pour son impulsion vers un modèle de développement efficace. Cette proposition a été formulée principalement autour des relations franco-allemandes. La France et l'Allemagne pourraient par exemple fusionner certaines politiques dans la recherche et l'énergie. Il conviendrait alors de dépasser les clivages idéologiques et économiques entre ces deux pays, ces clivages ayant été identifiés comme un frein au progrès. Il a été proposé, à l'image de l'Allemagne, de travailler sur la coordination gouvernement/entreprise afin de peser dans les décisions au niveau européen.

3. Assurer un équilibre économique entre les pays

La cohérence et la solidarité économique entre les États membres ainsi que le renforcement global de la zone euro nécessiteraient d'œuvrer à un équilibre économique et financier entre les pays.

POUR UN ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE AU SEIN DE L'UE

- Renoncer à l'ambition de pratiques bilatérales déloyales entre États membres (l'Allemagne est pointée du doigt pour sa balance commerciale trop excédentaire au sein de l'UE).
- Profiter de la bonne situation conjoncturelle actuelle pour réduire les dettes publiques afin de créer des marges de manœuvre et de réduire les dépendances à l'égard des marchés financiers.
- Créer des mécanismes de stabilisation de l'investissement ou de l'assurance chômage, développer le mécanisme européen de stabilité.
- Assurer une présence commune, avec une bannière identifiable, sur les grands salons internationaux afin de repérer les domaines d'excellence et de promouvoir le « made in Europe ».



b) Des moyens et des normes au service de l'ambition

Afin d'atteindre l'objectif de maintenir la puissance économique européenne sur la scène internationale, des propositions ont été formulées en matière de moyens et de normes.

POUR UNE UE QUI SE DONNE LES MOYENS DE SES AMBITIONS

- Autoriser la BCE à émettre de la monnaie en cas de difficultés dans un État membre.
- Augmenter les contributions des États membres au budget européen.
- Lutter efficacement contre la fraude fiscale et la corruption, notamment des GAFA.
- Lutter contre les paradis fiscaux.
- Rétablir des barrières douanières à l'UE pour protéger ses intérêts, tout en prenant garde aux dangers politiques contenus dans le protectionnisme économique.
- Signer des traités commerciaux plus équitables pour les Européens: « la force de l'Europe c'est d'assurer la réciprocité avec ses partenaires commerciaux », dans le respect des règles de l'OMC.
- Réformer l'OMC, notamment dans ses principes d'admission et de sanctions.

L'euro quant à lui, et son avenir ont suscité des sentiments contradictoires chez les citoyens qui se sont exprimés. Ils ont émis des critiques à l'égard de la monnaie unique (elle n'a pas mené à la convergence, elle ne bénéficie qu'aux économies solides comme l'Allemagne, elle serait responsable de l'augmentation du coût de la vie), à tel point que certains souhaitent l'abandonner. D'autres souhaitent, à l'inverse, poursuivre l'intégration monétaire. Une proposition médiane a également émergé, favorable à la création de deux zones euros, Nord et Sud, avec des taux de change différents. La possibilité d'implémenter des « pétro-euros » a aussi été évoquée.

Des participants appellent à élargir la zone euro à l'ensemble des pays membres de l'Union européenne pour renforcer la solidarité politique et la coordination des politiques économiques entre les pays européens quand d'autres désirent au contraire rendre les conditions d'accès à la zone euro plus exigeantes. En effectuant un parallèle avec le Brexit, certains participants souhaitent que l'on prévoie dans les traités européens un mécanisme d'exclusion ou de renonciation à la zone euro, car aujourd'hui, il semble que la seule solution possible pour quitter la zone euro soit de quitter l'UE.

Enfin, le rôle majeur de la BCE dans la gestion des crises financières a été évoqué. Certaines consultations ont fait émerger des propositions relatives à l'établissement de filets de sécurité financiers, à la mise en place de fonds de stabilisation conjoncturels, afin que l'Euro puisse résister quoi qu'il en coûte aux chocs économiques.

2/ MENER UNE VÉRITABLE POLITIQUE D'AIDE ET DE SOUTIEN AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES

Il ressort des consultations que les aides européennes sont parfois perçues comme élitistes et difficiles d'accès. La question de la réorganisation de ces aides et de leur accessibilité a donc été soulevée et a fait l'objet de propositions pour améliorer leur visibilité et leur efficacité. Les enjeux de politique de soutien aux entreprises et aux salariés ont également constitué une préoccupation importante des participants aux consultations.

a) Mieux informer et conseiller

La nécessité de mieux accompagner les entreprises dans le montage de projet et dans la mobilisation de fonds européens a été mise en lumière. Cela passerait d'abord par une meilleure communication et information sur les dispositifs déjà existants et sur les différents statuts juridiques des entreprises au sein de l'Union.

POUR UN MEILLEUR CONSEIL AUX ENTREPRISES

- Mieux faire connaître l'action des relais de l'Europe et des relais d'appui aux entreprises (tels qu'Entreprise Europe).
- Renforcer la communication envers les PME au sujet des aides auxquelles elles peuvent prétendre (comme le programme COSME).
- Accompagner les forces vives des territoires à l'ouverture de projets à l'international.
- Développer une approche de conseil et pas uniquement de contrôle dans l'administration.
- Prévoir l'accompagnement croissant nécessaire aux entreprises et dû à la modernisation de l'économie.

b) Simplifier, faciliter l'accès aux aides européennes

Cette thématique récurrente fait état des lourdeurs de procédures et de la complexité des démarches, lesquelles peuvent être problématiques pour les entreprises.

POUR UN ACCÈS FACILITÉ AUX AIDES EUROPÉENNES

- Mettre en place un guichet unique pour l'accès aux aides.
- Développer la flexibilité et la réactivité des instances chargées d'attribuer des financements.
- Financer des projets plus risqués, et alléger la pression induite par les obligations de performance: instaurer un droit à l'erreur sur les normes européennes que les entreprises doivent respecter (« Les entreprises, lorsqu'elles sont aidées, sont plus courageuses » fait remarquer un participant).
- Inventer des leviers plus efficaces, sous forme de prêts par exemple.
- Simplifier les procédures pour les TPE/PME.
- Mieux prendre en compte la charge administrative associée aux projets européens qui pèse sur les petites structures: « le temps de l'Europe n'est pas celui des entreprises », déclare un participant, « monter un dossier n'est pas très compliqué si l'on s'y prépare bien en interne », affirme un autre.
- Mieux accompagner les PME dans la mise en œuvre du RGPD.
- Assurer la liberté d'entreprendre au même niveau que les quatre autres libertés fondamentales.

c) Développer la protection et l'aide aux acteurs économiques

De nombreuses propositions ont été formulées pour développer la protection des salariés.

POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DES SALARIÉS

- Développer le dialogue social entre partenaires sociaux et européens.
- Rendre plus efficaces et contraignantes les institutions et organes de contrôle en matière de droit social, de droit du travail, et mettre en place une autorité européenne du travail coordonnant l'action des inspecteurs du travail.
- Créer une plateforme et un réseau européen d'associations et de syndicats pour renforcer la représentation et la protection des travailleurs de l'UE.
- Obliger les entreprises et assurances maladies à assurer 100 % du salaire brut pendant un mois, puis 80 % pendant 6 mois, puis 70 % jusqu'à un an après licenciement.
- Mettre en place un plan de communication sur la RSE au sein des entreprises, et encourager son adoption par celles-ci.
- Adapter la protection sociale aux nouvelles réalités du monde du travail (changement fréquent d'emploi, d'entreprise).
- Accentuer la lutte contre les discriminations à l'embauche.
- Développer une « garantie jeune » sécurisant le premier emploi des jeunes.



De la même manière, constatant que les PME représentent 99,8 % des entreprises européennes, 2/3 des emplois et 57 % de la valeur ajoutée, alors que les aides soutiendraient davantage les grandes entreprises, certains participants souhaitent que l'Europe développe le soutien aux PME.

POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DES PME

- Rendre le Small Business Act européen juridiquement contraignant.
- Développer un programme d'aide aux PME sur le modèle allemand.
- Donner aux PME un accès plus large au plan Juncker.
- Créer une ligne d'investissement européenne pour les PME/PMI, notamment sur les projets d'innovation.

d) Faciliter l'accès à l'emploi et à l'accompagnement professionnel

Partant du constat que travailler en Europe devrait être plus facile et que ça n'est pas le cas actuellement, et que le développement du numérique peut être préoccupant pour l'emploi, des participants ont proposé la mise en place d'actions de formation et d'insertion pour les travailleurs.

En termes de formation, il s'agit de promouvoir l'entrepreneuriat, de faire évoluer les populations vers les nouveaux métiers, et de développer des aides à la formation linguistique. Il serait par ailleurs souhaitable de pouvoir suivre plus facilement des formations à l'âge adulte, en continu tout au long de sa vie, et plus particulièrement chez les demandeurs d'emploi en cours de reconversion.

La politique d'accès à l'emploi pourrait aussi être renforcée pour proposer des emplois à tous.

POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Aider les associations et l'éducation populaire qui favorisent l'accès à l'emploi.
- Favoriser l'insertion des acteurs économiques désireux de créer des nouvelles pistes d'emploi.
- Accorder à la BCE une mission d'encouragement de l'emploi.
- Créer un outil européen unique d'aide à l'accession à l'emploi.
- Valoriser davantage les dispositifs d'insertion professionnelle chez les jeunes.
- Mesurer l'impact des ruptures technologiques sur l'emploi (le développement de l'intelligence artificielle créant une crainte pour le maintien de l'emploi).
- Faire coopérer les structures d'accompagnement vers l'emploi dans les régions transfrontalières.

e) Soutenir la mobilité

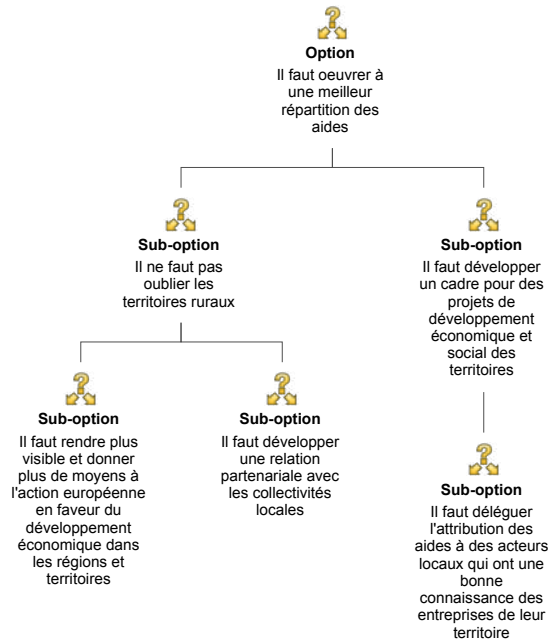
Parce que la mobilité dans l'emploi est perçue par certains comme une richesse pour les employeurs et les employés, la nécessité de faciliter cette mobilité a fait l'objet de propositions.

POUR UNE VRAIE MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS

- Mettre en place un « ERASMUS » des entrepreneurs et des entreprises, dans le but de favoriser la créativité, l'ouverture et l'innovation.
- Mieux prendre en compte les difficultés à remplir les dossiers ERASMUS PRO en anglais.
- Développer l'apprentissage des langues dans les entreprises et le soutenir financièrement.
- Faciliter la circulation des fonctionnaires dans l'Union.
- Verser les bourses à la mobilité en début et non en fin de séjour.
- Accorder un soutien financier à la mobilité des travailleurs et à l'apprentissage des langues.
- Mettre en place des points de retraite européens.
- Développer des réseaux professionnels européens, comme une plateforme mettant en lien apprentis et employeurs européens.
- Communiquer davantage sur les initiatives existantes (EURES, CV Europass), et faciliter l'utilisation du portail EURES.
- Instaurer une cotisation des travailleurs européens mobiles.

f) Œuvrer à une meilleure répartition des aides sur les territoires

Quelques participants ont insisté sur la nécessité de mieux distribuer les aides sur le territoire européen. L'Union européenne ne doit pas oublier les territoires ruraux, en donnant plus de visibilité et de moyen à l'action locale de l'Union et en développant une vraie relation partenariale avec les collectivités locales. En ce sens, il a été suggéré de déléguer l'attribution des aides à des acteurs locaux, qui aurait une connaissance plus fine des entreprises de leur territoire. De façon générale, il faut développer un cadre pour des projets de développement économique et social des territoires.



(Extrait non-exhaustif de l'Arbre Économie - Source : Cndp)

3/ L'HARMONISATION DES POLITIQUES SOCIALES ET FISCALES DE L'UNION EUROPÉENNE EST NÉCESSAIRE

L'harmonisation des politiques sociales et fiscales est un sujet qui a suscité l'expression de très nombreux participants aux consultations. Les constats préalables sont divers : le marché unique, avancent les uns, est une opportunité pour les entreprises mais il crée des disparités de revenus et de prix. Une harmonisation des politiques sociales et fiscales permettrait de parfaire la construction de cette zone Euro : « Les jeunes, issus pour la plupart de milieux agricoles ou ruraux, comprennent mal la libre circulation dans un ensemble dont les règles ne sont pas harmonisées. » Si de rares consultations demandent davantage d'autonomie pour les États et moins de réglementations européennes, nombre de participants considèrent qu'une harmonisation permettrait d'éviter une concurrence déloyale entre les États membres.

Cette harmonisation passerait par deux grands axes : celui des salaires et de la réglementation sociale ainsi que celui des fiscalités.



a) Harmoniser les salaires et la réglementation sociale

C'est la mesure qui a rassemblé le plus de contributions. Elle se développe selon plusieurs propositions, tout en établissant un certain nombre de constats. Ainsi, le dumping social et la concurrence déloyale au sein de l'Union sont évoqués, en référence notamment à la question des travailleurs détachés. La nécessité de lutter contre le dumping social et fiscal est ainsi largement avancée et certains proposent même de pénaliser les pays qui le pratiquent.

Le manque de cohésion sociale est également pointé : trop de disparités dans les salaires, dans les cotisations sociales et dans les conditions de travail sont relevées dans les différents pays de l'Union. Ce manque d'harmonisation des droits sociaux et des salaires est vécu comme un frein, de même que la question des langues qui demeurent des obstacles pratiques très importants à la mobilité professionnelle à l'intérieur de l'Europe.

Une harmonisation permettrait, aux yeux de certains participants, de favoriser les échanges au sein du marché intérieur. D'autres avancent que cela offrirait l'occasion de rééquilibrer les politiques sociales entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe centrale. À l'inverse, certains font remarquer qu'il n'est pas forcément intéressant d'harmoniser à tout prix : certains pays de l'Est de l'Europe sont de plus en plus attractifs et il vaudrait mieux, selon eux, profiter de ces diversités. Des craintes sont également émises par d'autres à l'égard d'une harmonisation qui ferait baisser les standards français. Des participants aux consultations conseillent donc de s'aligner sur les systèmes sociaux les plus favorables de développer les avantages sociaux existant en France et dans les pays nordiques, pour une meilleure répartition des aides sociales. Un alignement sur les régimes sociaux les plus favorables aux travailleurs est jugé souhaitable. Le niveau de protection sociale devrait être maintenu globalement et les mécanismes de coopération dans ce domaine renforcés.

Deux trains de mesures sont proposés dans le sens d'une uniformisation, concernant essentiellement les salaires et le statut des travailleurs.

1. Établir des salaires minimaux dans tous les pays

Certains participants soulignent le manque de protection sociale pour les citoyens qui vont travailler dans un autre pays de l'Union. D'autres font remarquer que l'on ne devrait pas, afin d'éviter la concurrence déloyale, entrer en concurrence en Europe sur les aspects sociaux.

La mise en place de salaires égaux est demandée, ainsi que la création d'un SMIC européen. Certains considèrent à l'inverse qu'il sera impossible d'harmoniser les salaires tant que l'Europe fonctionnera à deux vitesses, mais d'autres participants proposent la création d'un calcul commun à tous les États membres permettant de définir dans chaque pays le salaire minimum. Il conviendrait, selon des participants, de créer un salaire minimum décent indexé sur le pouvoir d'achat dans tous les États membres. D'autres suggèrent qu'un salaire minimum décent soit assuré aux travailleurs issus de pays moins fortunés.

2. Harmoniser le statut des travailleurs

L'harmonisation des statuts des travailleurs, assurent les uns, aurait pour effet de favoriser la mobilité ; d'autres pointent la nécessité d'uniformiser le Code du travail entre les différents États ; d'autres encore d'harmoniser le coût salarial dans un objectif de protection des travailleurs, de même que les statuts et formations professionnelles, le statut des stagiaires et les droits sociaux. Il conviendrait, avancent des participants, d'avoir une réflexion globale sur les délocalisations dans les pays d'Europe où le coût du travail est moins élevé.

Par ailleurs, un certain nombre de propositions ont été faites concernant les travailleurs détachés. Cette question a été assez largement discutée durant les consultations. Des participants demandent d'aller plus loin dans la réglementation, actuellement insatisfaisante. Certains souhaitent que soit supprimée la limitation du travail détaché, quand d'autres s'inquiètent de la concurrence déloyale créée par les travailleurs détachés. Les avis sont partagés et si certains proposent de réduire le délai de mise en œuvre de la directive sur les travailleurs détachés, d'autres demandent d'interdire le détachement. On voit que la question suscite des réactions contradictoires.

POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ DES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS

- Ajouter une condition d'ancienneté au moins équivalente à la durée de détachement des salariés de l'Union.
- Faire en sorte que les travailleurs détachés payent leurs impôts et soient taxés dans le pays où ils travaillent.
- Instaurer un régime dérogatoire pour le détachement dans le secteur des transports en zone transfrontalière pour les prestations de faible kilométrage.
- Mieux protéger les travailleurs détachés.
- Favoriser l'intégration des travailleurs détachés les plus modestes, notamment à travers la langue et la culture, avec un hébergement dans des logements sociaux durant les premières années.

Ces propositions nécessiteraient selon les uns de favoriser la protection sociale des travailleurs dans les pays qui les accueillent, selon d'autres d'assurer une politique non discriminatoire aux travailleurs détachés.

b) Harmoniser les fiscalités en Europe

Si des participants considèrent qu'il vaudrait mieux mettre en place une fiscalité régionale, voire locale, plusieurs propositions sont avancées dans le sens d'une fiscalité européenne.

POUR UNE FISCALITÉ EUROPÉENNE UNIQUE

- Organiser un référendum sur l'harmonisation fiscale.
- Harmoniser les cotisations sociales.
- Créer un statut d'entrepreneur européen.
- Harmoniser l'impôt sur les sociétés afin de mettre en place une assiette consolidée pour cet impôt, notamment face aux GAFA et de lutter contre le dumping social: appliquer par exemple l'ACCIS (assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés) en vérifiant la neutralité et l'impact en termes de détournement de capitaux.
- Créer des règles économiques et fiscales communes, dans un but d'harmonisation sociale: partage du temps de travail, mobilité facilitée.
- Adopter une politique commune sur la fiscalité du numérique.



4/ UN PROJET ÉCONOMIQUE EUROPÉEN MOINS TRIBUTAIRE DE LA COMPÉTITIVITÉ MONDIALE

Selon certains participants, l'Union européenne participerait « de façon aveugle au libre-échange », son projet économique serait dépassé au vu des réalités et des enjeux nouveaux. Les consultations citoyennes ont été l'occasion pour certains citoyens de signifier leur attachement au développement d'une économie raisonnée fondée sur une éthique humaniste. Il conviendrait ainsi de passer à une phase plus modérée de la mondialisation.

a) Freiner le libre-échange, développer une économie sociale

Il est ici question de redonner du sens à une économie sociale de marché en proposant un modèle de développement alternatif à celui des géants du marché.

POUR UNE UE MOINS LIBÉRALE

- Lutter davantage contre la spéculation financière, en séparant les banques de dépôt et les banques d'investissement et en taxant les transactions financières.
- Ériger des banques citoyennes et une banque de micro-crédit européenne, et de façon générale taxer la finance et les GAFAS.
- Se doter d'un pare-feu face aux PPP et aux entreprises privées auxquelles on vend les éléments stratégiques collectifs (barrages, aéroports...).
- Utiliser d'autres critères que le PIB pour fonder un projet social.
- Proposer une alternative aux politiques d'austérité, en allant au-delà des « 3 % de déficit ».
- Développer la responsabilité sociétale des organisations au niveau européen.

b) Pour une économie durable

Plusieurs participants ont exprimé le souhait de développer une économie basée sur des circuits courts, par la création de monnaies locales et des dispositifs d'incitations à consommer local. Il s'agirait aussi de renforcer la relocalisation de l'économie en développant l'agriculture et le maraîchage périurbain.

Une économie durable doit mieux prendre en compte les enjeux environnementaux. Certains participants souhaitent à cet égard que la priorité soit davantage donnée à la biodiversité et au vivant sur l'économie. D'autres souhaitent une meilleure information et une plus forte consultation dans les négociations commerciales internationales, négociations qui devraient mieux prendre en compte les impératifs écologiques.

SOCIAL

Cette partie regroupe à la fois les questions sociales (comme la lutte contre les inégalités et contre la précarité) et les enjeux sociétaux (comme l'amélioration de la condition féminine). En ce qui concerne les questions sociales, les propositions des participants aux consultations citoyennes font émerger un modèle social protecteur « à la française » à l'échelle de l'UE. Les citoyens qui se sont exprimés attendent de l'Europe une politique sociale plus ambitieuse et plus efficace.

Cette thématique se divise en trois questions :

- 1/ Comment développer une Europe plus sociale et solidaire ?
- 2/ Quelles actions concrètes l'UE doit-elle mettre en œuvre en matière de politique sociale ?
- 3/ Comment revoir le fonctionnement des aides européennes dans une logique d'accessibilité pour tous ?

1/ COMMENT DÉVELOPPER UNE EUROPE PLUS SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

Le souhait que l'Europe ait plus d'impact sur les politiques sociales, locales et nationales a été exprimé lors de ces consultations citoyennes. Si « l'Europe de la finance est nécessaire », l'Europe sociale est apparue indispensable. Il faudrait donc passer de l'UE « monétaire » à l'UE « sociale », mais à condition, précise un participant, « de ne pas tomber dans l'assistanat ». La difficulté de mener une politique sociale européenne dans l'état actuel de l'Europe a d'ailleurs été soulevée : « l'ultralibéralisme de l'UE est voulu pour être antisocial ».

À partir de ces constats, les consultations citoyennes ont exprimé le souhait de développer une Europe plus sociale et plus solidaire autour des quatre axes suivants : le financement et l'homogénéisation pour accélérer la construction d'une Europe sociale, les propositions concrètes de lutte contre la pauvreté (B), l'amélioration de la couverture sociale, l'amélioration de la politique envers les personnes en situation de handicap.

a) Accélérer la construction d'une Europe sociale: financement et homogénéisation

Constatant une absence de discours politique volontariste sur l'Europe sociale alors que cette dernière ne protégerait pas assez ses habitants, les consultations citoyennes ont fait apparaître la volonté de replacer le citoyen au cœur de ces politiques.

1. Développer une fiscalité européenne pour lutter contre la pauvreté et la précarité

Lutter contre la précarité et la pauvreté serait un préalable important à tout renforcement de l'Europe sociale. Il faudrait inscrire cette lutte à l'agenda européen pour en faire une priorité, ainsi que mener une campagne de communication sur les actions sociales de l'Union européenne.



POUR UNE FISCALITÉ HARMONISÉE CONTRE LA PAUVRETÉ

- Développer une fiscalité sociale européenne.
- Relever à 1 % du PIB le budget européen dédié aux politiques de solidarité grâce aux sanctions économiques et fiscales.
- Développer un fonds commun européen destiné à lutter contre la pauvreté des citoyens européens.
- Créer une nouvelle taxe pour aider les plus pauvres en plus du FSE.
- Distribuer une partie des bénéfices des entreprises pour financer des projets de solidarité.
- Renforcer les attributions du Commissaire européen aux affaires sociales.
- Renforcer le financement européen sur les budgets permettant de créer plus de diversité dans les quartiers et favorisant les projets d'inclusion sociale.
- Établir un plan européen de lutte contre la pauvreté avec plusieurs axes structurants: avoir un budget supérieur ou au moins équivalent au budget actuel pour le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), qui permette de faire le lien entre l'aide alimentaire et l'inclusion sociale.
- Inciter l'Union européenne à soutenir le bénévolat, source de cohésion sociale.

2. L'élargissement du modèle français de protection sociale

La mise en place d'un système de sécurité sociale en harmonie dans toute l'Europe a été évoquée, de même qu'une sécurité sociale européenne, et une couverture universelle avec équivalence de droits sociaux et émission d'une carte de sécurité sociale de soin européenne. Cette proposition a rencontré certaines réserves, chaque pays ayant des moyens différents, et chaque pays risquant de vouloir conserver son propre fonctionnement. L'hétérogénéité des systèmes sociaux en Europe rendrait en effet la création d'un système de ce type impossible sans définition préalable de ce qu'est l'Europe sociale. Le souhait de parvenir à une certaine équité entre les États membres en matière de protection sociale ayant été exprimé, il a été noté qu'un socle commun serait nécessaire tout en permettant à chaque pays de conserver ses particularités.

POUR UNE RÉELLE CONVERGENCE EUROPÉENNE DE L'UE DANS LE CHAMP SOCIAL

- Valoriser le récent socle européen des droits sociaux et le traduire en mesures concrètes.
- Aller vers une harmonisation « à la hausse » des droits sociaux européens, sur un modèle qui se rapprocherait du modèle social français.
- Harmoniser les minima sociaux pour permettre à tous les citoyens de vivre dignement et diminuer la mobilité forcée: un revenu social européen, comme le RMI, établi sur le taux de compétitivité horaire de chaque pays, a été proposé tout comme un revenu minimum « jeunesse » pour tous les Européens « en attendant un SMIC européen ».
- Ne pas déconnecter la création d'un salaire minimum du pouvoir d'achat et du coût de la vie, lesquels diffèrent selon les États membres.

b) Réduire les inégalités sociales et lutter contre la précarité

Constatant les niveaux d'inégalités entre les citoyens européens, et notamment la grande pauvreté d'une partie d'entre eux, les consultations ont permis de rassembler plusieurs propositions afin de réduire inégalités et pauvreté.

Réduire les inégalités est apparu comme un objectif que devrait poursuivre l'Union européenne, car les inégalités créent de la division en son sein. Pour ce faire, l'augmentation et l'homogénéisation du pouvoir d'achat dans la zone euro sont apparues comme une étape importante. Œuvrer à une meilleure répartition des richesses est un autre axe important: faire prendre conscience aux citoyens l'importance

d'aider les autres, notamment dans un objectif de plus grande cohésion avec une meilleure redistribution vers les catégories modestes.

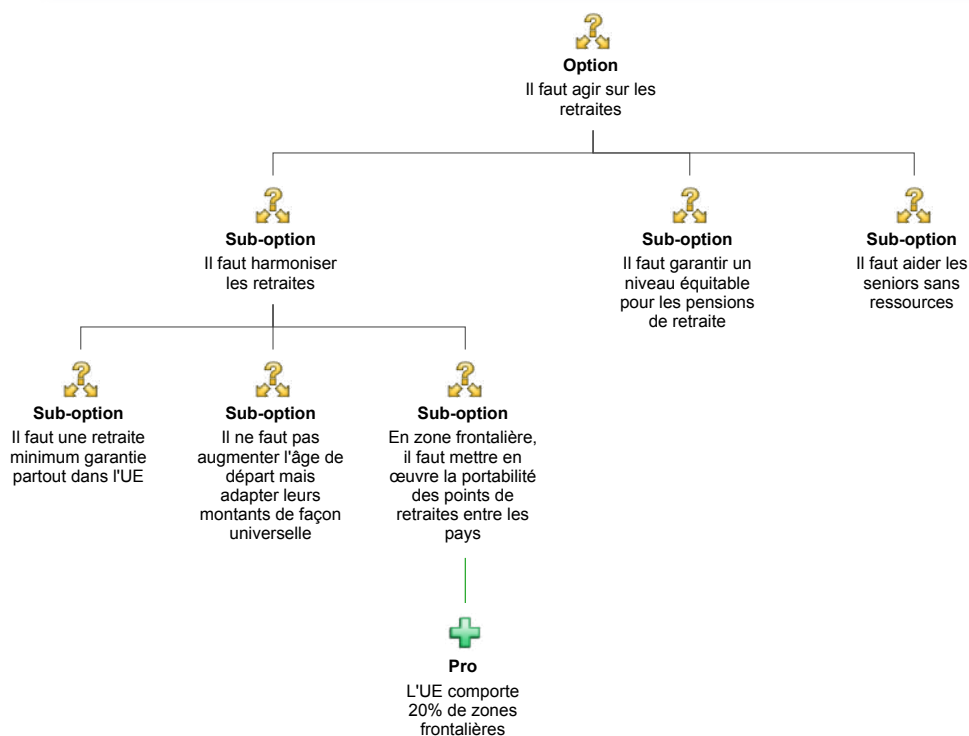
Dans cet objectif, il semble important de revoir la gestion du FEDER, sans pour autant en diminuer le budget. En raison de la disparité entre les territoires, « il serait suicidaire pour l'Europe de baisser le budget alloué pour ce fonds structurel ». En revanche, faciliter les règles d'obtention du FEDER a été demandé.

POUR UNE UE QUI LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

- Augmenter les prestations d'aides sociales pour les citoyens en difficulté financière.
- Mettre en place un système d'aide aux classes les plus touchées au niveau européen.
- Instaurer un revenu d'existence.
- Inscrire le système d'aides dans un processus de plus long terme, sur le modèle du micro-crédit par exemple.

CONTRE LA PRÉCARITÉ DES SENIORS

- Harmoniser les retraites: une retraite minimum garantie partout dans l'UE, avec un montant universel, sans augmentation de l'âge de départ.
- Garantir un niveau équitable pour les pensions de retraite est un élément important.
- Mettre en œuvre la portabilité des points retraite entre pays dans ces zones.
- Développer une prise en charge des personnes âgées.



(Extrait non-exhaustif de l'Arbre Social - Source Cndp)



CONTRE LA PRÉCARITÉ DES PERSONNES SANS DOMICILE FIXE

- Mettre en place une contribution de chaque État basée sur le PIB pour financer des mesures d'aides aux SDF et une taxation des capitaux et leur circulation pour les financer.
- Construire des centres européens d'hébergement pour les SDF, et une agence indépendante chargée de contrôler la qualité des centres d'hébergement.
- Créer un service spécifique pour accompagner les SDF vers un retour à l'emploi.

CONTRE LA PRÉCARITÉ DES ASSOCIATIONS

- Créer un statut européen des syndicats et des associations.
- Donner plus de moyens aux associations, acteurs essentiels de la citoyenneté et du développement urbain.
- Mettre en place des émissions sur la vie associative et participative animées par des jeunes.

Enfin, il a été proposé de mieux coordonner les dispositifs d'aides alimentaires et de les rendre plus efficaces (banque alimentaire, resto du cœur, CCAS etc.) ainsi que de créer un numéro d'appel gratuit européen réservé aux urgences sociales.

c) La couverture sociale des personnes en situation de handicap

Plusieurs propositions ont été avancées pour améliorer la couverture sociale sur la question du handicap et mieux accompagner les personnes. Il s'agirait en premier lieu de respecter le manifeste du 4^e Parlement européen des personnes handicapées (PEPH) avec la stratégie européenne globale en faveur des personnes en situation de handicap pour la période 2020-2030.

POUR UNE MEILLEURE COUVERTURE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Harmoniser la prise en charge et la reconnaissance des travailleurs sur le plan européen, parce que le manque de définition commune pour l'Union Européenne du handicap a été pointé.
- Simplifier les démarches pour les personnes en situation de handicap par la mise en place d'un guichet unique pour les handicapés pour toutes les démarches en vue des compensations et statuts.
- Lutter contre la discrimination et rendre accessible tous les lieux publics.
- Légiférer plus efficacement sur le respect des quotas d'entreprises, mettre en place un accompagnement pour les entreprises et étudier la possibilité de mettre en œuvre des mesures incitatives telles que les subventions quand les entreprises embauchent des PSH.
- Valoriser les échanges Erasmus également pour les personnes en situation de handicap.
- Apporter une aide aux aidants.
- Mieux informer sur les aides européennes en matière de handicap.
- Garantir aux personnes handicapées le droit de voter et de se présenter lors d'élection: en amont il est important que les personnes en situation de handicap soient inscrites sur les listes électorales et de ce fait soient informées de la procédure à suivre. Les votes pourraient être dématérialisés: pouvoir voter sur internet avec une procédure et une sécurité développée, notamment pour que les personnes qui ne sont pas en capacité de se déplacer puissent quand même accéder à ce droit qui ne doit pas être un privilège.

2/ QUELLES ACTIONS CONCRÈTES L'UE DOIT-ELLE METTRE EN PLACE EN MATIÈRE DE POLITIQUE SOCIÉTALE?

La question de l'égalité entre femmes et hommes est un élément important de ces consultations citoyennes. D'autres questions sociétales ont également été abordées.

a) Les actions pour améliorer la condition des femmes en Europe

1. Faire de l'égalité femmes/hommes une des valeurs fondamentales de l'Union européenne

Le constat selon lequel plus d'engagements de l'Europe et de la France seraient nécessaires en matière d'égalité femmes/hommes a été posé. En conséquence, il a été proposé d'en faire une « grande cause européenne » avec une campagne déployée dans tous les États membres, et avec l'inscription au calendrier d'un jour férié européen qui célébrerait le droit des femmes.

POUR FAIRE DE L'ÉGALITÉ SEXUELLE UNE GRANDE CAUSE EUROPÉENNE : 4 PISTES

- Piste financière: avoir un budget spécifique pour financer des campagnes de mobilisation et d'actions ; faire des appels à projets européens ; flécher des fonds FSE et FEDER vers un soutien accru à l'emploi des femmes et à la construction d'infrastructures permettant d'accroître les possibilités d'une garde d'enfants.
- Piste institutionnelle: créer un poste de commissaire européen chargé des droits des femmes.
- Piste de la communication: communiquer régulièrement sur les actions de l'UE en faveur des femmes et proclamer explicitement la lutte contre le sexisme, les inégalités et les violences dans le sport et avoir une volonté politique affirmée dans la matière.
- Piste juridique: rendre la législation contraignante en créant une charte européenne de lutte contre les stéréotypes sur ces différentes thématiques, assortie d'aides financières et, le cas échéant, de sanctions.

Les libertés fondamentales telles que le droit à l'avortement, les droits sexuels et reproductifs, et les autonomisations économiques ne seraient pas suffisamment garanties et protégées au niveau européen. Il a donc été demandé que toutes les femmes vivant en Europe aient accès à ces libertés essentielles.

POUR UNE DÉFENSE DES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

- Rendre audible le sujet à toutes les cultures et religion en s'adaptant aux publics.
- Harmoniser et faciliter l'accès à la contraception et à une IVG sécurisée (à l'hôpital) pour toutes les femmes.
- Constitutionnaliser l'IVG à l'échelle européenne, notamment pour venir en aide aux femmes migrantes actuellement soumises au « code du statut du pays d'origine » en cas de rapprochement familial.

Enfin, pour garantir ces libertés fondamentales, il importe de lutter contre les violences sexistes. L'organisation d'une plateforme rassemblant toutes les manifestations de violences à l'encontre des femmes et des filles serait un pas en ce sens. Il conviendrait de favoriser une approche globale: formation des personnels représentants l'État, accompagnement des victimes, sanctions des agresseurs et budgétisation nécessaire.



2. Agir sur l'éducation pour faire évoluer les représentations

Le manque général de « représentation féminine » a été pointé, de même que les comportements sexistes demeurent contraignants dans certains milieux professionnels. Le sentiment de manque de légitimité, constituerait un véritable frein à la progression professionnelle. Pour certains participants, les stéréotypes enferment les femmes, freinent leurs ambitions légitimes voire nient leurs talents et les empêchent de se projeter dans des activités qui leur donneraient une autonomie plus grande et leur permettraient de s'exprimer pour le plus grand bien de la collectivité. Il a été rappelé le fait que les femmes ont à subir dans le sport des inégalités souvent invisibles que ce soit dans les équipements, les pratiques, ou les salaires (70 % des budgets profiteraient aux garçons et aux hommes).

À partir de ces constats, le besoin de faire évoluer les représentations a été soulevé. Il faudrait, par exemple, changer les modèles véhiculés dans les publicités, les supports scolaires, l'audiovisuel, les jouets, etc. Une action spécifique pour rendre visible les femmes de plus de 50 ans dans les médias en général et les productions audiovisuelles en particulier, a été demandée.

L'éducation est apparue comme un levier important à la fois pour agir sur les représentations et renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes.

La nécessité d'accroître la visibilité des secteurs dits techniques auprès des filles (rôles, modèles, volontés et besoins de recrutement des femmes clairement affichés) a été identifiée pour encourager l'augmentation du nombre de femme et de filles à s'y intéresser. Le partage d'expérience, la sororité et l'inspiration sont perçus comme des facteurs faisant bouger les lignes. Le développement des nouvelles technologies va renforcer ces métiers techniques (dont de nombreux n'existent pas encore), le risque que cela crée ou accentue une marginalisation, voire une exclusion des filles a été identifié.

Pour certains participants, le renforcement de l'autonomisation des femmes passe par la formation des filles à des métiers techniques considérés aujourd'hui comme masculins. Pour lutter contre les stéréotypes des métiers et décloisonner les genres, il conviendrait de sensibiliser à l'intérêt de ces métiers pour les filles et à l'intérêt des métiers du « care » (soin) pour les garçons. Des actions spécifiques ont été demandées pour donner le goût des mathématiques, des sciences et du numérique aux petites filles et leur donner confiance en elles. Pour d'autres, il conviendrait de revaloriser financièrement les professions peu qualifiées à dominantes féminines. « Dé-generer » passerait ainsi par l'éducation et la communication pour favoriser l'accès à certains milieux professionnels à dominante masculine.

Il a été proposé d'éduquer et de former des jeunes filles au leadership. La diffusion plus intense de modèles de réussite féminins a été demandée pour agir sur le changement des représentations. Enfin, il ne faudrait pas oublier l'éducation des jeunes garçons qui, par certains comportements, conditionneraient parfois des rapports de force déséquilibrés.

Afin d'améliorer la condition des femmes, œuvrer dans le salariat a également fait l'objet de propositions. Une priorité serait de corriger les différences de salaires entre les femmes et les hommes. Une grille de salaire unisexe visible facilement par tous pourrait être imposée. Toutes les femmes pourraient aussi être formées à la négociation salariale. Un référent égalité pourrait être prévu dans toutes les entreprises. Un participant a proposé la création d'un site de référencement répertoriant les entreprises qui respectent l'égalité homme/femme.

Enfin, une politique fiscale individualisée sur le revenu, qui ne soit donc plus défavorable aux femmes, a été envisagée.

b) Les autres actions à mener pour renforcer l'égalité entre citoyens européens

Constatant que la durée des congés parentaux est trop courte, et malgré le coût élevé que cela représente, la volonté d'œuvrer à l'harmonisation et la hausse du congé parental a été exprimée.

Alors que certains proposent de prolonger le congé parental à six mois pour les femmes, d'autres préfèrent qu'il soit équilibré, et que les couples homosexuels et les parents adoptant des enfants soit également intégrés. Pour certains, il importe d'instaurer un mois obligatoire par parent et que le congé parental aille jusqu'à 12 mois. Pour d'autres, il faut que le congé parental européen soit partagé sur 9 mois.

Afin de lever l'obstacle de l'indemnisation du congé parental, l'Europe pourrait élever le montant de cette indemnisation. De plus, il pourrait être accordé des aides aux parents désirant prolonger le congé parental et un temps de travail partagé pour les jeunes parents pourrait être mis en place.

POUR RENFORCER L'ÉGALITÉ DES DROITS ENTRE CITOYENS EUROPÉENS

- Reconnaître toutes les orientations sexuelles, qu'elles soient reconnues partout en Europe ; garantir la liberté d'aimer ; généraliser le mariage pour tous ; ouvrir la PMA.
- Organiser un référendum et développer une position commune sur la fin de vie (légiférer sur l'euthanasie active, afin de l'autoriser, avec des précautions).
- Harmoniser les législations sur l'usage des drogues et légaliser le cannabis.
- Réaffirmer la possibilité d'exercer sa religion en liberté dans toute l'Europe ; l'harmoniser les législations par rapport aux signes religieux ostentatoires ; favoriser le dialogue interreligieux à l'aide de supports à la portée de tous les citoyens.

Enfin, la nécessité de respecter les animaux a été abordée lors des consultations. Il a ainsi été proposé de légiférer pour le bien-être animal et réduire la surexploitation et la maltraitance des animaux.

La chasse de certaines espèces en voie de disparition devrait être interdite au niveau européen. Il a par ailleurs été proposé de limiter le nombre d'animaux chassés. La chasse pourrait également être interdite dans certains lieux (par exemple près des habitations dans certaines zones naturelles). Afin que les lois en la matière soient respectées, plus de gardes-chasses et de contrôles ont été demandés.

L'Europe pourrait aider les syndicats de chasse pour qu'ils forment aux bons comportements des chasseurs pour respecter la biodiversité.

3/ COMMENT REVOIR LE FONCTIONNEMENT DES AIDES EUROPÉENNES DANS UNE LOGIQUE D'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS ?

Bien que les fonds européens soient considérés comme « rendant vraiment service aux citoyens », leur complexité pose problème. Pour y répondre, il a été proposé en premier lieu de mettre en place un véritable dispositif de contrôle de l'utilité des subventions. Le Parlement européen pourrait avoir un rôle plus important en la matière. En second lieu, il est apparu nécessaire de simplifier l'accès à l'information et aux aides européennes. En effet, la difficulté des procédures de montages des dossiers constituerait un frein énorme pour certains publics. Les procédures seraient complexes, le montage des dossiers trop chronophage. Les procédures d'obtention seraient longues (2 ans) et compliquées. Les justificatifs des subventions demandées seraient trop répétitifs avec trop d'échéances. De plus, l'utilisation des fonds européens ne serait pas assez connue des associations.



POUR SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX AIDES EUROPÉENNES

- Faire une campagne d'information et de formation, d'accompagnement pour plus de visibilité et de transparence sur l'accès au projet européen.
- Prévoir une assistance technique accessible à tous les porteurs de projets afin de faire émerger des projets viables et susceptibles d'être éligibles aux investissements prévus par le programme InvestEU.
- Développer l'ingénierie sur l'attribution des fonds européens, l'absence de cette ingénierie ayant été constatée et identifiée comme importante sur les territoires ruraux pour accompagner les porteurs de projets.
- Réduire les délais d'instruction et de paiement pour éviter de démotiver les plus petites associations par des retards de paiement, alors que les grosses associations seraient favorisées ; simplifier les procédures de demande pour les petites associations. La procédure de versement des fonds européens pourrait être révisée: un tiers au début, un tiers au milieu et le reste à la fin.
- Laisser les mairies attribuer les subventions, car les régions opacifieraient et complexifieraient les procédures.
- Rendre plus accessible les structures d'accès aux droits fondamentaux (communication, accessibilité) notamment dans les domaines sanitaires et socioculturels.

SANTÉ

Une observation unanime ressort des consultations : l'Union européenne doit davantage se saisir des politiques de santé. Les participants se sont notamment concentrés sur les enjeux d'égalité d'accès à la santé, et d'émergence de nouvelles pratiques, en particulier de prévention.

Ce point de départ se décline en quatre volets :

- 1/ Comment faciliter l'accès aux soins au sein de l'Union ?
- 2/ Comment harmoniser les politiques de santé européennes ?
- 3/ Comment faire émerger de nouvelles pratiques ?
- 4/ Comment valoriser la recherche européenne ?

1/ FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS AU SEIN DE L'UNION

L'enjeu de l'égal accès aux soins et aux personnels médicaux a rassemblé un grand nombre de contributions.

a) Garantir l'égal accès aux soins

De nombreux contributeurs demandent d'établir un niveau minimum garanti de soins de santé dans tous les pays de l'Union.

Des participants demandent que soit institué un prix unique sur les médicaments pour tous les pays européens : les participants qui proposent cette mesure soulignent que les citoyens n'ont pas tous le même accès aux médicaments : « Il faut garder à l'esprit, précisent-ils, qu'un euro n'a pas la même valeur dans chacun des pays de l'Union ».

Il est proposé de créer une couverture santé européenne, « European Health Coverage », financée par une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) solidaire européenne. Pour certains, une TVA est un mauvais mode de financement car il pèse sur les plus pauvres.

Certains participants proposent de définir des politiques de soutien aux infrastructures de santé. Il conviendrait, avancent d'autres contributeurs, de garantir le renouvellement des infrastructures publiques sanitaires, et d'améliorer l'accès à l'eau et la transparence de l'information en matière de qualité.

Il faudrait, aux yeux de certains, s'appuyer sur les nouvelles technologies, en développant la télémédecine, ou encore en favorisant l'ubérisation médicale.



D'autres proposent d'allouer davantage de moyens aux soins de santé, dans le but de développer les infrastructures ; de former davantage de docteurs en médecine ; ou encore de faire baisser le coût des traitements médicaux.

b) Corriger la répartition inégale des médecins

Des participants ont fait remarquer que près d'un quart des nouveaux inscrits à l'ordre des médecins l'an dernier, en France, ont obtenu leur diplôme à l'étranger. Ils considèrent qu'il est essentiel de gérer au niveau européen la migration internationale des médecins, levier potentiel de réduction des inégalités entre et à l'intérieur des pays. Plusieurs contributeurs font le constat qu'il existe de grandes disparités entre les pays et entre les différentes classes sociales. Or, assurent bon nombre de participants, les citoyens européens doivent avoir un accès égal à la santé.

Ainsi, certains proposent de créer un statut de médecin salarié détaché à l'Union européenne, pour combler les manques provisoires en zones rurales. Cette mesure, précisent-ils, pourrait être mise en place le temps d'accroître le nombre de places de formations dans les pays en manque de médecins.

D'autres, s'appuyant sur le constat que la plupart des médecins ne veulent pas exercer en milieu rural, avancent quelques propositions afin d'endiguer la désertification des zones rurales et la raréfaction des professionnels de santé hors des villes. Il est conseillé en particulier, pour pallier l'absence de médecins ou de maisons de santé dans les zones moins peuplées et les campagnes : de recruter davantage de personnel médical dans les zones rurales ; de développer des maisons de santé ou des hôpitaux de proximité ; de mettre en place un système de subventionnement incitatif pour pousser les médecins à s'implanter dans des zones où ils sont trop rares.

Pour ce qui est de l'accès aux soins, des propositions sont également développées dans l'arbre SOCIAL.

2/ HARMONISER LES POLITIQUES DE SANTÉ EUROPÉENNES

Plusieurs mesures sont envisagées, de la politique de santé commune au contrôle des grandes industries pharmaceutiques.

a) Prendre des décisions communes sur les grands sujets de politique de santé

Des participants proposent de définir des priorités européennes communes en matière de santé publique sur l'exemple de l'approche française qui a généralisé la vaccination, dans une optique de prévention dès le plus jeune âge. Certains suggèrent également de prendre des mesures pour améliorer les actions de prévention : il convient, selon eux, de continuer à combattre la résistance antimicrobienne en travaillant en coopération entre acteurs publics et privés.

Pour certains contributeurs, une action européenne efficace suppose d'adopter une position commune quant aux perturbateurs endocriniens et de réduire l'usage des phytosanitaires. D'autres encore demandent de protéger les citoyens européens face aux nanotechnologies, à l'incidence des maladies dégénératives, comme Alzheimer qui survient chez des sujets de plus en plus jeunes.

D'autres suggèrent d'instaurer un programme européen pour la prise en charge des personnes dépendantes âgées et/ou handicapées.

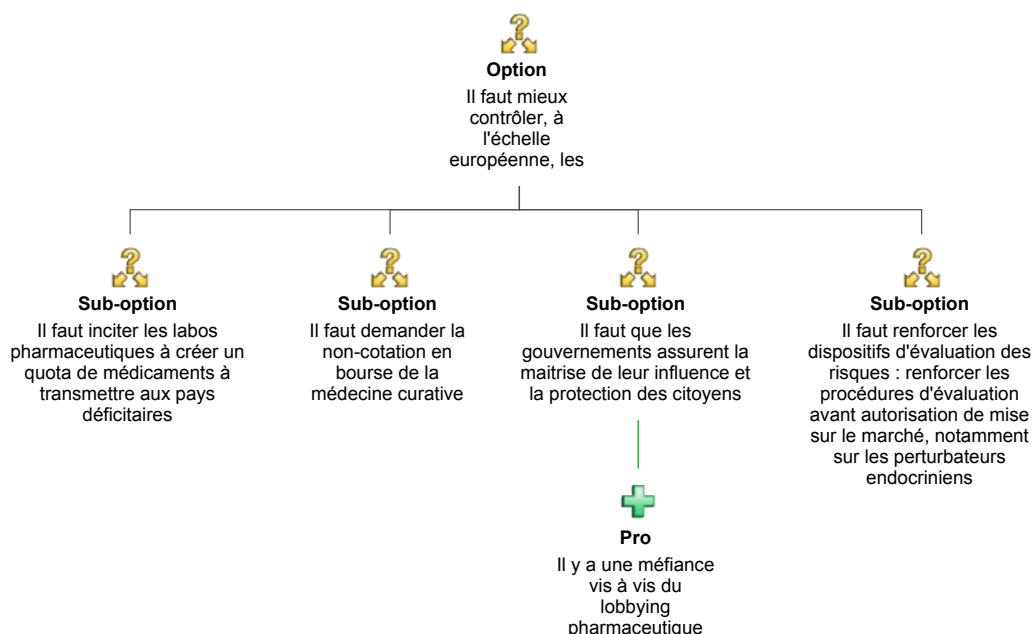
Des participants demandent que soient créés des Observatoires européens permettant d'étudier les écarts genrés concernant la santé ; il conviendrait également de former les professionnels de santé afin que leurs pratiques professionnelles ne soient plus influencées par les stéréotypes de sexe et qu'ils/elles soient davantage informés des questions liées à la santé des femmes.

1. Mieux contrôler l'industrie pharmaceutique

Il conviendrait selon certains participants de mieux contrôler, à l'échelle européenne, les grandes industries. Plusieurs mesures sont avancées dans ce sens : certains considèrent qu'il faut inciter les laboratoires pharmaceutiques à créer un quota de médicaments à transmettre aux pays déficitaires ; d'autres demandent la non-cotation en bourse de la médecine curative ; d'autres encore insistent pour que soient renforcés les dispositifs d'évaluation des risques, ainsi que les procédures d'autorisation de mise sur le marché, notamment pour les perturbateurs endocriniens.

Enfin, des participants, face à la méfiance que suscite l'industrie pharmaceutique, suggèrent d'inciter les gouvernements à assurer la maîtrise de leur influence et la protection des citoyens vis-à-vis du lobbying pharmaceutique.

Certains invitent à créer une loi imposant aux laboratoires d'investir davantage dans la recherche que dans la publicité (1 € dépensé en publicité doit correspondre à 1 € dépensé dans la recherche médicale).



(Extrait non-exhaustif de l'Arbre Santé - Source : Cndp)

2. Interdire ou réguler certains produits jugés dangereux

Outre un meilleur encadrement européen concernant les nanoparticules, les perturbateurs endocriniens et les produits phytosanitaires, certains participants demandent l'interdiction du chlordécone, d'autres suggèrent celle des additifs.

Des contributeurs jugent que l'action de lutte contre le tabac, l'alcoolisme et les drogues n'est pas suffisante à l'échelle européenne. Ils suggèrent de promouvoir le sport, mais aussi la lutte contre le dopage.



b) Concevoir une organisation commune des systèmes de santé

Plusieurs pistes ont été évoquées par les participants aux consultations citoyennes. Le développement d'une politique de santé commune supposerait de prendre diverses mesures :

- **Harmonisation**
Certains suggèrent d'harmoniser le système de prise en charge des patients, d'autres proposent d'harmoniser les règles sur la bioéthique ainsi que les règles sanitaires.
- **Échanges et circulation**
Des participants souhaiteraient que soit assurée la libre circulation des personnels de santé dans toute l'Europe. Certains suggèrent de créer un programme d'échange européen de bonnes pratiques.
- **Assurance maladie européenne**
Des contributeurs proposent de créer une carte européenne d'assurance maladie dont la durée de validité serait allongée ou même permanente ; en outre il conviendrait de la faire intégrer automatiquement à un document officiel (à l'image de ce qui se pratique en Allemagne) afin de compenser les oublis et les renouvellements intempestifs.
- **Harmonisation des diplômes en Europe**
La question de l'harmonisation des diplômes en Europe a suscité de nombreux commentaires et propositions, partant du constat qu'il existe de vraies différences en termes de formation des médecins et des professionnels de santé. L'harmonisation des diplômes permettrait, d'après certains, d'attirer les personnels des professions médicales et paramédicales là où on en manque. Il faudrait, selon d'autres participants, créer un diplôme européen de médecine, accessible par concours régional, assorti d'une obligation pour les nouveaux médecins d'exercer dans la région où ils ont obtenu leur diplôme.
- **Numerus clausus**
Certains conseillent d'ouvrir le numerus clausus dans les cursus de médecine.

3/ FAIRE ÉMERGER DE NOUVELLES PRATIQUES

C'est le sujet qui a suscité le plus de réflexions, de propositions et de suggestions. On peut les répartir en quatre grandes tendances.

a) Mieux former les médecins

Cela implique, pour certains des participants, de mettre en place une formation sur l'accompagnement des personnes, ainsi que sur la prévention des maladies.

D'autres insistent sur la nécessité de promouvoir les médecines alternatives, et dans ce cadre d'accepter la naturopathie, de remplacer la médecine traditionnelle en adoptant une alimentation saine, de valoriser la psychologie plutôt que la psychiatrie.

Plusieurs pistes sont suggérées par ceux qui considèrent qu'il faut mettre en valeur la médecine préventive : faire davantage de prévention du type bilans diabétiques et nutritionnels ; ajouter une unité d'enseignement (UE) obligatoire de médecine préventive dans les cursus de médecine, ce qui permettrait d'apprendre aux patients à prendre soin d'eux ; faire des interventions de médecine préventive élargie en milieu scolaire ; taxer les médicaments curatifs pour financer de nouveaux labels

de pharmacie et de médecine préventive ; valoriser les remboursements des médecines préventives ; communiquer sur les bonnes pratiques ; faire des campagnes de prévention sous forme de vidéos diffusées sur internet pour un meilleur impact.

Certains proposent d'harmoniser, au niveau européen, les salaires des médecins quel que soit leur pays d'origine.

b) Adapter les modes de vie pour préserver la santé des citoyens

Des participants proposent d'aider et d'accompagner les populations à adapter leurs modes de vie afin de préserver leur santé.

Cette proposition s'accompagne de nombreuses recommandations, qui se déclinent en six points.

- Passer par des incitations positives, en baissant la TVA sur les produits sains, par exemple.
- Rendre le bio plus accessible en termes de prix, tout en restant en cohérence avec les politiques « climat et environnement » ; la production alimentaire doit être suffisante non seulement en quantité, ce qui est a priori le cas en Europe, mais aussi en qualité, ce qui n'est pas accessible à tous.
- Passer par des mesures contraignantes en rendant les produits de la « malbouffe » plus chers que ceux d'une alimentation de qualité ; en stoppant l'utilisation d'antibiotiques dans les élevages ; en interdisant la viande et en la remplaçant par des protéines végétales (légumineuses, etc.) ; en disposant d'un système alimentaire plus sûr et mieux contrôlé, ce qui impliquerait de rendre le droit de l'alimentation plus performant, de renforcer et d'améliorer les contrôles, de renforcer le régime de sanctions.
Cette mesure s'assortirait d'une hausse des seuils de conformité des standards environnementaux européens pour en finir avec l'importation de produits nuisibles ; ainsi que d'une tolérance réduite envers les OGM.
- Organiser des événements de sensibilisation : en rappelant la responsabilité du consommateur sur les modes de production ; en favorisant la prévention dans les écoles : une éducation à de bonnes manières de s'alimenter qui passe par l'école peut être efficace ; en développant les initiatives telles que « la semaine du goût » ou « de la ferme à l'assiette » : il serait bon de créer une journée européenne du « bien manger » ou encore d'organiser une semaine « santé-environnement » à l'échelle européenne, ce qui aurait pour effet de rendre ces deux termes indissociables, et de sensibiliser la population à ces questions.
- Mettre en place une alimentation plus favorable à la santé, avec un meilleur encadrement de la composition des produits et une véritable défense du droit à l'alimentation : cette proposition part du constat que des problèmes de santé publique liés à l'alimentation apparaissent et que devrait exister un principe d'égalité à bien se nourrir. Dans ces conditions, il est nécessaire d'informer les consommateurs sur la composition de ce qu'ils achètent. Cela peut passer par diverses mesures comme, par exemple, mieux encadrer le marketing alimentaire dans l'Union européenne.
- Favoriser la labellisation des produits sains : certains participants proposent de labelliser davantage en créant un label pour le circuit court ; en créant des rayons « c'est mauvais pour votre santé » dans les magasins ; en renforçant les standards du bio européen. Des contributeurs proposent de subventionner des campagnes d'information sur les labels, notamment pour valoriser les produits locaux. D'autres demandent que soit mis en place un meilleur étiquetage des produits, avec l'extension du Nutriscore dans l'Union européenne (et son éventuelle évaluation), la création d'une charte éthique alimentaire européenne, le renforcement de la traçabilité alimentaire.



Les labels, avancent certains, permettent de protéger les consommateurs, tout en offrant à des filières l'opportunité de repartir. Dans le même ordre d'idées, il serait bon d'instaurer la généralisation d'une étiquette « cycle de vie » sur les produits; « nous avons besoin, avancent certains, de traçabilité alimentaire. Il est nécessaire de renforcer cette traçabilité, notamment par une information compréhensible par tous, sur tous les produits et sur les impacts qu'ils peuvent avoir sur la santé ».

Certains insistent sur l'importance d'éduquer les consommateurs sur leurs pratiques de consommation alimentaire, quitte à les mobiliser en les incitant au boycott de certains produits.

Il est proposé enfin de soutenir le développement de nouvelles applications, portées par les institutions et non plus seulement issues du privé, pour informer les citoyens sur le contenu des produits.

4/ VALORISER LA RECHERCHE EUROPÉENNE

Plusieurs propositions sont avancées par les participants. Beaucoup s'accordent à dire, de manière très générale, qu'il convient d'investir dans les travaux de recherche.

a) Orienter la recherche autrement

Certains suggèrent d'élaborer des programmes éducation-recherche sur les causes des maladies dans l'environnement; ils insistent également sur la nécessité de conduire des recherches dont les sujets n'ont pas été choisis par des lobbyistes, afin de s'écarter au maximum des intérêts économiques; ils proposent de concevoir des campagnes de communication sur la recherche participative, pour mieux impliquer les citoyens dans la recherche scientifique sur les sujets santé-environnement.

b) Favoriser la collaboration entre les États membres

Des participants aux consultations appellent de leurs vœux une meilleure collaboration, afin de contrer les GAFAs. Au titre des mesures citées, on note l'augmentation du financement de la recherche au niveau européen dans tous les domaines de la médecine, ce qui permettrait de mieux s'interroger sur les causes des maladies et de mieux sensibiliser le public.

Certains avancent que le fait d'établir une meilleure collaboration entre les pays permettrait de conduire des études communes; d'autres, par ailleurs, jugent opportun de créer un Institut de recherche médicale européen.

ANNEXES

GLOSSAIRE

AFP	Agence France-Presse
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
BTP	Bâtiments et travaux publics
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement - Accord économique et commercial global
CCAS	Caisse centrale d'activités sociales
CIED	Centre d'Information Europe Direct
COSME	Competitiveness for Small and Medium Enterprises – Programme pour la compétitivité des petites et moyennes entreprises
EEN	Enterprise Europe Network
ERA EI	Enseignant référent pour l'action européenne et internationale
Euro6	Norme environnementale en vigueur depuis septembre 2015 afin de limiter les émissions de certains gaz polluants provenant de véhicules routiers.
FBI	Bureau fédéral d'investigation de l'administration américaine
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
GAFA	Désigne les quatre plus grandes entreprises américaines du domaine des technologies : Google, Amazon, Facebook et Apple.
IDH	Indice de développement humain
IEI	Initiative européenne d'intervention
ISCOM	Institut Supérieur de Communication et Publicité
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

OFAJ	Office franco-allemand pour la Jeunesse
OGM	Organisme génétiquement modifié
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord
PAC	Politique agricole commune
PASS CCE	Le pass Centre Culturel Européen permet de bénéficier de tarifs réduits voire de la gratuité à certaines manifestations culturelles organisées par les centres binationaux
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Procréation médicalement assistée
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
Prix LUX	Prix cinématographique décerné par le Parlement européen.
PSDC	Politique de sécurité et de défense commune
PSH	Personne en situation de handicap
R & D	Recherche et développement
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SPACE	Salon des productions animales – Carrefour européen
STIM	Science technologie ingénierie et mathématiques
Tier 4	Norme écologique pour les moteurs de véhicules
TPE	Très petite entreprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne

RÉSOLUTION CITOYENNE



Résolution citoyenne adoptée le 30 octobre au CESE



Les organisateurs de Consultations citoyennes sur l'Europe, réunis en Assemblée le mardi 30 octobre 2018 au Conseil Economique Social et Environnemental ont adopté la résolution citoyenne suivante sur leur vision de l'avenir de l'Union européenne et surtout sur leur expérience de la démocratie participative :

Sur le thème de la défense

1. Volonté politique et organisation de la défense : proposer une doctrine spécifiquement européenne en la matière (livre blanc de la défense européenne, armée commune), discuter de l'enjeu d'un siège au conseil de sécurité de l'ONU, envisager des alliances alternatives à l'OTAN, promouvoir une coopération des armées nationales et européennes.
2. Technologie, innovation et industrie : développer et soutenir le marché européen de l'industrie de la défense, acheter en priorité auprès des industries de l'UE (et non des USA), définir des normes européennes dans le matériel, promouvoir une coopération européenne dans le domaine de la construction, protéger notre intelligence économique et renforcer l'innovation.
3. Valeurs et identité : former les jeunes, mettre en place un service civil européen (aide en cas de catastrophes naturelles) et un Erasmus de la défense.

Sur le thème des migrations

4. Demandes d'asile : abolir le système Dublin III, mettre en place une politique et une gestion commune uniformisée de demande d'asile et des parcours de migration.
5. Accueil des migrants : renforcer les mécanismes d'accueil des personnes en situation de migrations par et grâce aux citoyens européens.

6. Communication : mettre en place des actions de communication pour améliorer l'image des personnes en situation de migration.

Sur le thème de l'environnement

7. Budget et recherche : allouer une part plus importante du budget Horizon Europe à la transition industrielle, investir largement dans la transition énergétique pour construire des champions européens, mettre en place un dispositif de crédit impôt-recherche à l'échelle européenne pour récompenser les entreprises vertueuses (dispositif qui serait financé par une taxe plastique européenne).
8. Mobilité propre : taxer les transports polluants et plus précisément le kérosène du transport aérien pour financer la mobilité propre, définir des corridors ferroviaires propres pour le report modal, maintenir l'objectif de diminution de l'usage des énergies fossiles.
9. Contre-pouvoirs : prendre en compte la parole citoyenne sur l'environnement avec la mise en place d'un répertoire citoyen.

Sur le thème démocratie et citoyenneté

10. Listes transnationales.
11. Initiative citoyenne européenne : rendre plus accessible et promouvoir l'initiative citoyenne européenne, la rendre plus contraignante également.
12. Education civique européenne : mettre en place une stratégie de communication et d'éducation civique européenne du niveau européen au niveau local, favoriser la participation des jeunes à la vie démocratique européenne.

Sur le thème éducation et formation

13. Education civique : éduquer aux valeurs et aux enjeux européens dès le plus jeune âge, intégrer les connaissances sur l'Europe dans la formation des élèves, des étudiants et des enseignants, garantir un socle commun des connaissances.
14. Langues européennes : améliorer la connaissance mutuelle des européens entre eux en développant l'apprentissage des langues européennes.
15. Mobilité : favoriser la mobilité pour tous dans l'Union européenne au travers d'une extension du service volontaire européen au-delà de 30 ans, d'un programme de jeunes ambassadeurs de l'Union européenne représentant la société civile et du financement de dispositifs favorisant l'apprentissage des langues étrangères.

Ils donnent mandat au SGCE de remettre cette délibération à Mme la Ministre chargée des Affaires européennes et de la faire figurer dans le rapport final pour la France qui sera remis au Président de la République en vue du débat au Conseil européen de décembre 2018.

CHARTE D'ENGAGEMENT



CHARTE DES CONSULTATIONS CITOYENNES SUR L'EUROPE

NOM DE LA PERSONNE OU DE L'ENTITÉ ORGANISATRICE :

.....

adhère à la charte des Consultations citoyennes sur l'Europe.

L'ADHÉRENT S'ENGAGE À SOUSCRIRE AUX VALEURS ET PRINCIPES ÉNONCÉS CI-DESSOUS :

PLURALISME

La diversité (d'opinion, d'âge, de genre, d'origine sociale et géographique) est essentielle pour garantir la qualité des débats. Ceux-ci doivent laisser la place à des opinions divergentes et être centrés sur des propositions. Les modalités d'information en amont et pendant la tenue des débats doivent respecter rigoureusement l'exactitude des faits pour permettre aux citoyens d'appréhender aussi objectivement que possible les enjeux.

INTERACTIVITÉ

Le déroulé d'une Consultation citoyenne doit être conçu pour privilégier les échanges (présentiels ou numériques) sur la base des questions des citoyens. La majorité du temps d'une Consultation doit être spécifiquement dédiée à la prise de parole par les citoyens et consacrée à leur écoute. Il convient de garantir une interactivité maximale entre les citoyens eux-mêmes, et entre les citoyens et les modérateurs ou des « grands témoins » éventuellement invités aux débats.

RESPECT

Chaque participant se doit d'agir dans un esprit d'écoute, de respect et d'ouverture. Les divergences de points de vue sont respectées comme un élément susceptible d'améliorer la qualité du débat. Avoir un débat de qualité suppose que ses participants s'approprient le sujet, argumentent leurs positions, prennent en compte l'intérêt collectif et aient une attitude constructive dans la façon de le discuter.

TRANSPARENCE

La garantie de la transparence réside notamment dans la méthodologie et les modalités de restitution. Chaque responsable de Consultation citoyenne aura la charge d'en assurer la restitution. Cette restitution sera rendue publique et disponible en ligne. Par ailleurs, le Secrétariat général en charge de l'organisation rend compte régulièrement de façon impartiale à un conseil d'orientation et à un comité de surveillance.

L'ADHÉRENT S'ENGAGE À :

- remplir le formulaire de proposition d'activité** disponible sur le site www.quelleestvotreeurope.fr et le faire parvenir à consultations.citoyennes@diplomatie.gouv.fr afin que son activité figure sur la carte de France des Consultations citoyennes sur l'Europe.
- prendre connaissance des recommandations du kit d'animation** mis à disposition par le Secrétariat général aux Consultations citoyennes sur l'Europe.
- s'assurer du respect des principes énoncés plus haut.
- mobiliser les ressources (réseaux, communication...) afin d'**assurer une participation plus large** à l'activité.
- restituer les résultats des échanges** entre les participants de l'activité sur le site Internet www.quelleestvotreeurope.fr.
- communiquer en utilisant le logo des Consultations citoyennes** sur l'ensemble des supports utilisés et en prenant des photos et/ou des vidéos lors de l'activité et en les partageant sur les réseaux sociaux.
 - **sur Facebook** : ajouter @ConsultationsFR dans la description ou en commentaire de la photo.
 - **sur Twitter** : utiliser le #Quelleestvotreeurope et la référence @ConsultationsFR.

Le, à

Nom et Prénom

E-mail

Téléphone


Signature



À noter: la dernière page de la présente Charte, comportant la signature de l'organisateur de la Consultation citoyenne, doit impérativement être adressée en même temps que la description du projet (voir fiche spécifique) afin d'obtenir la labellisation.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE LABELLISATION





FORMULAIRE DE PROPOSITION D'ACTIVITÉ

ORGANISATEUR DE L'ACTIVITÉ

Nom

Prénom

Adresse postale

Courriel

N° de téléphone

Raison sociale

Date

Heure

Lieu

Site internet

PRÉSENTATION DU PROJET

Intitulé de l'activité que vous proposez:

.....

.....

Description de l'activité:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ASSURER LA VISIBILITÉ DE L'ÉVÉNEMENT ET LA PARTICIPATION CITOYENNE :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SOLLICITEZ-VOUS UN APPUI DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES CONSULTATIONS CITOYENNES SUR L'EUROPE ?

(conseil sur la méthodologie, animation...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

GUIDE ANIMATION ATELIER PARTICIPATIF



EXEMPLE DE FORMAT

ATELIERS PARTICIPATIFS

Un atelier participatif peut être organisé par tous grâce à ce kit (individus, associations, écoles, entreprises...)

Pendant un atelier participatif, les participants analysent une question en discutant au sein de petits groupes à des tables différentes. L'événement se termine par une séance plénière qui reprend les idées et les conclusions principales.



Entre 2h et 3h.



D'une petite salle pour 10 personnes jusqu'à une grande salle avec plusieurs table-rondes et des chaises.



De 10 à 200 participants

AVANT L'ANIMATION

1. PRÉPARATION DES OUTILS D'ANIMATION

- Les participants vont travailler en équipe de 4 à 10 personnes.
- Pour chaque équipe, il faut préparer les outils :
 - Charte
 - des cartes « thème » si il y a un choix de thème à faire
 - des cartes « idées »
 - des cartes « défis »
 - des cartes « solutions »
 - des formulaires de restitution.

2. PRÉPARATION DE LA SALLE ET DU MATÉRIEL

- Il vous faut une table de travail pour chaque équipe avec des chaises et un mur pour afficher, ainsi que du matériel de bureau (stylos...)

3. PRÉPARATION DES/ES L'ANIMATEUR(S)

Être en écoute active :

- Reformuler les besoins, en les rattachant à la question posée
- Synthétiser régulièrement pour aller à l'essentiel
- Privilégier la participation de chacun des membres du groupe
- Restez sur des faits (au besoin, vous pouvez envisager de faire appel à un expert « neutre » qui pourra, sur invitation des participants, rappeler des faits objectifs qui serviront à préciser la discussion.

Cadrer le temps



ANIMATION

ETAPE 1 : PRÉSENTER L'ACTIVITÉ (15 À 30 MINUTES)

- L'animateur présente les objectifs de la consultation (5 minutes)
- L'animateur présente le déroulement de l'activité (10 minutes)
- L'animateur demande deux volontaires pour l'aider dans la restitution
- L'animateur ou un expert indépendant propose une mise en contexte (15 minutes, facultatif) : l'objectif est de permettre aux participants de se familiariser avec le ou les thèmes abordés durant la rencontre.



ETAPE 2 : GÉNÉRER LA DISCUSSION ET LES IDÉES (20 MINUTES)

- Les participants se sont répartis par petits groupes de travail de 6 à 10 personnes.
- Un référent par groupe est choisi pour rendre compte des travaux en plénière.
- Une première question large est posée pour permettre une génération d'idées. Exemple : Que révisique le thème ?
- Les participants sont invités à rédiger sur des cartes « idées » leurs idées en silence. (5 minutes)
- Les participants sont ensuite invités à présenter leurs idées aux autres. (15 minutes)



ETAPE 3 : SOULEVER LES DÉFIS (30 MINUTES)

Une deuxième question plus focalisée est posée pour amorcer une convergence. Ex: quelles sont les éléments qui empêchent le projet de se réaliser /ou font que le projet n'existe pas encore ?

3. Nommer les défis (10 min)

- Animateur : « Selon nous, pour le thème de votre équipe, quels sont les défis à surmonter »
- Individuellement, les participants remplissent les cartes « défis » - sur chaque carte, le participant nomme le défi et l'explique en -deux phrases.
- Chaque participant peut remplir plusieurs cartes.

2. Discussion (20 min)

- Les participants présentent leurs défis à l'équipe.
- Chaque participant colle ses cartes sur le mur et les explique.
- Les autres participants peuvent demander des précisions.
- Les participants discutent des défis en équipe et en choisissant 3 sur lesquels ils vont travailler à l'étape 4.



ETAPE 4 : TROUVER DES PISTES DE SOLUTIONS (30 MINUTES)

1. Proposer des solutions (10 min)

- **Animateur :** « Maintenant que vous avez identifié les défis, à quelles solutions pouvez-vous penser pour résoudre un tel défi ? Selon vous, quelles actions "concrètes", "ambitieuses" et "réalisables" nous permettraient de résoudre ces problèmes ? Quelles sont les solutions à envisager pour résoudre nos problèmes ? Quelles sont les ressources nécessaires au projet ? »
- Individuellement, les participants remplissent les cartes « solution ». Sur chaque carte, le participant nomme la solution et l'explique en deux phrases. Chaque participant peut remplir plusieurs cartes.

2. Discussion (20 min)

- Les participants présentent leurs solutions à l'équipe. Chaque participant colle ses cartes sur le mur et les explique. Les autres participants peuvent demander des précisions.
- Les participants discutent des solutions en équipe et en choisissent une ou deux en précisant les arguments retenus pour ce choix.



ETAPE 5 : PARTAGER LES RÉSULTATS EN PLÉNIÈRE (30 MINUTES À 1 HEURE)

Un référent par table ronde est choisi pour présenter en session plénière le travail opéré par sa table ronde. La session plénière peut également accueillir des experts ou personnalités extérieures à qui l'on présente les résultats des ateliers et que l'on invite à réagir. La session prend alors la forme d'un dialogue où les intervenants sont les référents, qui interpellent les experts/personnalités.

APRÈS L'ANIMATION

Le responsable de la consultation doit remplir le formulaire de restitution des consultations citoyennes. Il sera aidé en cela par deux animateurs qui auront été nommés lors de la rencontre. Le responsable de la consultation invite les participants à répondre à la consultation en ligne.



IDÉES

TITRE

EXPLICATIONS

SOLUTIONS

TITRE

EXPLICATIONS

DÉFIS

TITRE

EXPLICATIONS

GUIDE ANIMATION FORUM CITOYEN



EXEMPLE DE FORMAT

FORUM CITOYEN

Le forum citoyen permet de transformer un format de conférence en un dialogue plus interactif qui donne la priorité à l'expression de la parole citoyenne et à sa restitution.



Entre 1h30
et 2h



Une salle du type halle ou gymnase,
où tous les participants sont sur un
pied d'égalité



De 49 à 999
participants

ETAPE 1 : INSTALLATION DU PUBLIC (10 MINUTES)

ETAPE 2 : OUVERTURE ET MISE EN CONTEXTE (10 MINUTES)


- ▶ Le modérateur accueille, explique le contexte (Consultations Citoyennes sur l'Europe + éventuelle phase préparatoire) et les principes de l'échange cf. Charte (2 min).
 - Le rôle du modérateur est clé NB: le Secrétariat général des Consultations citoyennes peut vous aider à l'identifier.*
 - La phase préparatoire peut impliquer des plus petits groupes et utiliser le format atelier participatif par exemple.*

Optionnel :

- ▶ Un journaliste du partenaire média (ou autre partenaire avec résonance en ligne/sur les réseaux sociaux) présente l'agora en ligne et le principe de la pause « tweet » cf. infra (2 min).
 - Le partenaire est impliqué dans la conception de l'évènement et s'engage à relayer le forum en web streaming sur son site web et/ou sur son fil twitter et/ou autre.*
- ▶ Vote du public (3 min).
 - Système boîtier de vote électronique/smartphone ou papiers de couleur*
Exemples : une question générale ou éventuel vote sur la/les thématique(s) prioritaire(s).

ETAPE 3 : MOT D'ACCUEIL (10 MINUTES)

- Mots d'accueil des personnalités invitées (2 min/pers.)

 Il est naturel que l'organisation invitée (maire, député, associations, ...) souhaite dire un mot mais il est préférable de limiter ces prises de parole au strict minimum protocolaire.

- Courte intervention des personnalités invitées (2 min/pers.)

 Par exemple, en réponse à la question « dans quel état d'esprit abordez-vous ce forum dialogique citoyen ? » et en réaction éventuelle aux résultats du vote.

 Deux intervenants suffisent largement, plus donne trop de poids à leur prise de parole par rapport à la parole citoyenne. Ce n'est dialogique avec la salle et ne débattent pas entre eux.

ETAPE 4 : FORUM CITOYEN (1 HEURE)

- Le modérateur lance le dialogue avec les citoyens présents dans la salle et via twitter (ou autre réseau sociaux, site web etc.)

- Il annonce les séquences de ce dialogue


 par respect pour l'ensemble des participants, les interventions citoyennes doivent rester concises (et utiliser un langage qui peut être critiqué mais non insultant).

Exemples :


1. Deux ou trois séquences thématiques (éventuellement inspirées de la phase préparatoire, de vote du public ou encore de la consultation en ligne).

2. Deux séquences générales du type :

- Quels sont les défis/problèmes de l'UE aujourd'hui selon vous?
- Quelles sont les solutions/propositions que vous souhaitez mettre en avant?

 Dans chaque séquence, le modérateur prend des notes de plusieurs commentaires ou questions (3 ou 4) et il donne ensuite la parole aux intervenants en insistant qu'ils ne répondent pas tous à chaque question.

Optionnel :

 A la fin de chaque séquence, le modérateur donne la parole au journaliste « twitter » (pour twitter) qui donne l'état du débat en ligne et choisit une question ou un commentaire complémentaires aux salles soutenus par la salle.

ETAPE 5 : CONCLUSIONS (15 MINUTES)

- Le modérateur remercie les citoyens et les intervenants et rappelle les modalités de la restitution (2 min).

 Le modérateur rappelle que le contenu de ces échanges fera l'objet d'une restitution (sur le site www.quelestvotreurope.fr) et alimentera un rapport soumis au Conseil européen de décembre 2018.

 Il rappelle aussi aux citoyens qu'ils peuvent participer à la consultation directement en ligne (lien vers le site).

 Il engage les citoyens qui le souhaitent à laisser leurs coordonnées pour être informés du suivi des propositions qui émaneront de ces consultations citoyennes.

- Il propose aux intervenants de dire un dernier mot de conclusion (les incitant à dire ce qu'ils retiennent de ces échanges sur le fond et la forme) (2 min/pers.)

- Un dernier vote du public est possible, il peut servir à une question générale ou donner une indication sur la satisfaction du public.

ETAPE 6 : TEMPS CONVIVAL

Un format convivial autour d'un verre peut permettre de poursuivre les échanges sur une base informelle.

QUELLE
EST VOTRE
EUROPE

www.quelestvotreurope.fr

FORMULAIRE DE RESTITUTION





FORMULAIRE DE RESTITUTION D'ACTIVITÉ

ORGANISATEUR DE L'ACTIVITÉ

Nom

Prénom

Adresse

N° de téléphone

Raison sociale

INFORMATIONS PRATIQUES

Intitulé de l'activité :
.....

Description de l'activité :
.....
.....

Date et heure :

Lieu :

Nombre de participants :

Catégories de publics présents :

.....

Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés :
.....
.....

SYTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

Thèmes évoqués (par ordre décroissant d'importance dans le débat) :

-
-
-

Questions / attentes / problèmes soulevés :

.....
.....
.....
.....

Pistes de proposition formulées :

.....
.....
.....
.....

FACULTATIF

Commentaires sur le déroulé de la Consultation (faits marquants ou propos à retenir) :

.....
.....
.....
.....

PAGE D'ACCUEIL DU SITE INTERNET QUELLEESTVOTREEUROPE.FR

QUELLE EST VOTRE EUROPE!

Consultations citoyennes
sur l'Europe

D'AVRIL À
OCTOBRE 2018

JE PARTICIPE

J'ORGANISE

JE M'INFORME



Une consultation, c'est un temps d'échange sur l'Europe qui donne la priorité à l'expression citoyenne et à sa restitution. Elle est ouverte à tous, transparente, non partisane et participative. Nous voulons entendre votre point de vue. Quelles sont vos attentes et vos déceptions, vos propositions et vos souhaits, ce qui vous plaît et ce qui vous plaît moins dans l'Union européenne aujourd'hui ?
Quelle est votre Europe ?

Vous souhaitez donner votre avis sur l'avenir de l'Europe ? [Participez à la grande Consultation en ligne!](#)
Répondez aux 12 questions préparées par 96 citoyens européens issus des 27 Etats membres.

[Je participe à la Consultation en ligne](#)

Vous souhaitez consulter les comptes-rendus des événements qui ont déjà eu lieu ?

[Je découvre la liste des restitutions](#)

Conception graphique : Euro2C
Photos : ©DR
Infographies : © Euro2C

QUELLE EST VOTRE EUROPE

Consultations citoyennes
sur l'Europe

Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères
37 Quai d'Orsay
T. +33 (0) 1 43 17 53 53
www.queleestvotreurope.fr


cndp Commission nationale
du débat public

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0) 1 44498560
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr

